

IZARAB MOHAMED HASSAN OUAZZANI



Entretiens

avec

mon père

Fondation Mohamed Hassan Ouazzani

Entretiens
avec mon père

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays.

© Fondation Mohamed Hassan Ouazzani, 1989.

IZ ARAB MOHAMED HASSAN OUAZZANI

Entretiens avec mon père

La lutte pour la démocratie
et l'indépendance

1946 — 1955

EDITEUR

Fondation Mohamed Hassan Ouazzani
9, Rue Docteur Faraj — Fès — Maroc.

IX ARAB MOHAMED HASSAN OUAZZANI

*Publications de la
Fondation Mohamed Hassan Ouazzani*

AUTEUR: Mohamed Hassan Ouazzani

- *Mémoires d'une Vie et d'un Combat* SIX VOLUMES
L'Histoire Politique du Mouvement de Libération Nationale au Maroc: 1910 – 1946.
- *Ḥarbo Al-Qalam (Le Combat par la Plume)* SIX VOLUMES
Recueil des articles (en arabe) parus depuis 1935 traitant différents sujets: politiques, économiques, sociaux, littéraires.
- *Etudes et Réflexions* SIX VOLUMES
1. L'Islam et l'Etat ou la Réalité du Pouvoir en Islam.
2. La Liberté de l'Individu et les Pouvoirs de l'Etat (traduction de «L'Individu et l'Etat» de Dupont-White).
3. Sur la Constitution et le Parlement.
4. Sur la Politique et la Société... après l'Indépendance.
5. Islam, Société et Civilisation.
6. Questions Nationales.
- *Discours et Interviews* QUATRE VOLUMES
Recueil des discours et des interviews.
- *Combats d'un Nationaliste marocain* DEUX VOLUMES
- *Pour la Renaissance et la Résurrection* UN VOLUME
(en arabe et en français)

AUTEUR: Iz Arab Mohamed Hassan Ouazzani

- *Ḥaddathanī Wālidī:*
Version arabe du présent ouvrage.

Pour ma mère

Avant-Propos

Dans la préface de ses Mémoires, Mohamed Hassan Ouazzani, mon père, expose les nombreuses raisons qui l'ont poussé à écrire l'histoire du mouvement de libération nationale marocain.

Quand il a échappé par miracle à la mort lors des graves événements de Skhirat — juillet 1971 — au cours desquels il a perdu son bras droit, il a pris conscience qu'il a failli disparaître sans réaliser son projet.

A partir de ce moment, après avoir réuni et classé les documents, il a commencé, sans tarder, la rédaction avec la main gauche — alors qu'il était droitier — de ses Mémoires, malgré la dégradation de sa santé de jour en jour depuis 1975 et ses activités politiques.

Souffrant de troubles cardiaques depuis cette date, il a subi une opération chirurgicale qui l'a contraint à des séjours fréquents et prolongés en Europe.

Mais dès que sa santé le lui permettait, il travaillait à la rédaction de ses Mémoires, avec d'autant d'acharnement qu'il se savait fragile, car il estimait être de son dernier devoir de laisser aux nouvelles générations, aux historiens, aux chercheurs :

— le témoignage d'une vie et d'un combat sans relâche au service de la liberté, de la véritable démocratie et de la dignité des Marocains ;

— l'histoire authentique appuyée par des documents du mouvement de libération nationale au Maroc.

C'est ainsi qu'il a rédigé six volumes de ses Mémoires couvrant la période 1910 — 1946 ayant pour titre :

Mémoires d'une Vie et d'un Combat.

L'Histoire du Mouvement de Libération Nationale au Maroc.

En juillet 1978, il s'est installé à Tanger pour achever la rédaction de ses Mémoires relatifs à la période 1946 – 1955. Malheureusement, dès son arrivée à la ville du Détroit, son état de santé s'est brusquement aggravé. Il a regagné alors Casablanca pour se soigner. Après une brève hospitalisation, il est décédé le 9 septembre.

Connaissant combien il tenait à ce que l'histoire récente du Maroc soit connue et répondant à son souhait, plusieurs fois manifesté, de voir les acteurs de cette histoire écrire et rendre leurs archives disponibles, mes sœurs Souad, Houria et moi-même, avons pris la ferme décision en 1979 de créer la Fondation Mohamed Hassan Ouazzani qui a principalement pour objet :

- de publier et de diffuser les écrits de notre père,*
- de promouvoir la connaissance de son action et de sa pensée,*
- de décerner un «Prix Mohamed Hassan Ouazzani» destiné à récompenser la meilleure étude tant au Maroc qu'à l'étranger, portant sur l'histoire du Maroc contemporain et plus spécifiquement sur l'histoire du mouvement national maghrébin.*

C'est ainsi qu'à ce jour, presque toute l'œuvre en arabe et en français de mon père a été publiée. Il s'agit d'une modeste contribution à une meilleure connaissance de l'histoire contemporaine du Maroc. Mais cette contribution serait incomplète si des événements et des documents se rapportant à l'importante période allant de 1946 à 1955 restent inconnus, ignorés.

C'est alors que j'ai décidé — bien que je ne sois ni écrivain ni historien, — de traiter la partie des Mémoires que mon père n'a pas rédigée en relatant très simplement les faits dont j'ai connaissance.

Bien que le sujet soit assez délicat, ma tâche a été facilitée non seulement par la riche et précieuse documentation dont je dispose, mais également par les nombreux entretiens que j'ai eus avec mon père de son vivant pendant des heures entières, des jours mêmes. Il aimait raconter ce qu'il avait vécu. J'avais beaucoup de plaisir à l'écouter.

Ses commentaires m'intéressaient énormément. Il répondait très volontiers et d'une manière libre à mes questions. Il n'avait pas de secret pour ses enfants. Il voulait que nous soyons informés de l'histoire authentique de notre pays. Il souffrait beaucoup de voir cette histoire déformée.

Ce qui a également rendu mon travail facile, c'est le fait que j'ai vécu auprès de mon père les événements que j'aborde. C'est ce qu'il souligne dans l'avant-propos de ses Mémoires quand il écrit : «Mes enfants veillaient également, autant que mes amis, à ce que je rédige l'histoire du mouvement de libération au Maroc. Ils n'ont cessé, de leur côté, d'insister pour que j'écrive mes Mémoires relatifs au mouvement national surtout qu'ils en ont vécu une période non négligeable. Ils ont partagé avec moi, petits et adolescents, ma vie de lutte, pour le meilleur et pour le pire. Ils

ont supporté avec moi, de ce fait, leur part de sacrifice avec patience et mérite».

Cependant, sur le plan affectif, c'était une tâche assez difficile. En lisant les manuscrits : — lettres, notes, rapports, mémoires —, en voyant certaines photographies, j'étais profondément remué, intérieurement très agité. J'éprouvais un sentiment de vide qui m'immobilisait pendant de longs instants.

Dans mon récit, je laisse de côté les événements connus et pour lesquels existe une bibliographie assez abondante. Je me limite surtout au combat mené par mon père à la tête du Parti Démocrate de l'Indépendance pour la démocratie et l'indépendance du Maroc. Mais à travers ce combat, c'est toute une glorieuse page de l'histoire du Maroc que nous allons parcourir sous un jour nouveau et inédit.

Si je rappelle des déclarations ou des comportements de certains hommes politiques marocains qui risquent de ternir légèrement l'image de nationalistes durs qu'ils ont voulu se donner, ce n'est pas pour bafouer leur mémoire s'ils ont disparu ou pour les confondre s'ils sont encore vivants. C'est surtout pour faire ressortir la différence qui existe dans l'appréciation des événements entre eux et mon père. C'est aussi par un souci d'objectivité et d'honnêteté à l'égard de ceux qui s'intéressent à l'histoire récente du Maroc et qui doivent être éclairés.

Pour la vérité historique et pour éviter toute contestation, je reproduis pour certains faits importants, les fac-similés des documents et les photographies. Je mentionne aussi des références bibliographiques que chacun peut consulter. J'ai remarqué, lors de mes contacts quotidiens, que mes compatriotes sont devenus très exigeants quand il s'agit de l'histoire de leur pays. Ils ne croient plus que ce qu'ils voient ou ce qu'ils peuvent vérifier. Ils ne se satisfont plus des bonnes paroles des «détenteurs de la vérité historique» qui, pensant être au-dessus de tout soupçon, n'apportent aucune justification à ce qu'ils avancent.

Mon souhait est de faire du présent ouvrage un livre-document qui contribuera à l'enrichissement de l'histoire contemporaine du Maroc.

Première Partie

Le Parti Démocrate de l'Indépendance
(PDI) • Vers l'Unité nationale • L'Unité
nord-africaine

Le Parti Démocrate de l'Indépendance (PDI)

SECTION 1:

CRÉATION – PRINCIPES

Le Comité d'Action Marocaine (CAM) se scinde en 1937 en deux mouvements: *Al-Haraka Al-Qawmiya* dirigé par Mohamed Hassan Ouazzani (Annexes: lire esquisse biographique. Pages: 205-318) et *Al-Hizb Al-Watani* dont le chef est Allal Fassi. La scission est inévitable, car les deux hommes sont loin de partager les mêmes idées. Ils n'ont pas la même formation intellectuelle et politique. Ils ont des objectifs différents. Ils divergent dans le choix de l'idéologie, des moyens et des méthodes employés pour mener le combat politique. (Lire à ce sujet: *Mémoires d'une Vie et d'un Combat, l'Histoire du Mouvement de Libération Nationale au Maroc*, volume 5, page 13 et suivantes; *Dirāsāte Wa Ta amoulāte*, Mohamed Hassan Ouazzani, volume 6 pages 7-35).

Il s'agit d'une scission idéologique et non pas d'une scission due à des raisons purement personnelles, comme le laissent croire certaines personnes.

Il faut ajouter à cela le point de vue de Robert Jean Longuet relatif à l'éclatement du Comité d'Action Marocaine.

Au cours de nombreux entretiens avec l'auteur, R.J. Longuet a affirmé que le Général Noguès est pour beaucoup dans la scission intervenue en 1937. En effet, selon R.J. Longuet, le Résident général avait promis à certains membres du CAM – les futurs fondateurs d'*Al-Hizb Al-Watani* – d'examiner avec eux l'exécution du *Plan de Réformes* de 1934 s'ils se

séparaient de Mohamed Hassan Ouazzani et de lui-même. Ils ont cru alors aux promesses de Noguès. Ils ont créé alors un nouveau parti dans lequel Mohamed Hassan Ouazzani ne figure pas.

Ce qui confirme le point de vue de R.J. Longuet, c'est le fait qu'*Al-Hizb Al-Watani* adopte comme programme le *Plan de Réformes* et que son journal *L'Action Populaire* — qu'il ne faut pas confondre avec *L'Action du Peuple* de Mohamed Hassan Ouazzani — se définit comme «*Organe hebdomadaire du Mouvement Marocain pour le Plan de Réformes*».

Au fond, les responsables d'*Al-Hizb Al-Watani* sont tombés dans le piège tendu par Noguès pour diviser le CAM.

Si *Al-Hizb Al-Watani* reprend à son compte comme programme le *Plan de Réformes* de 1934 que Mohamed Hassan Ouazzani juge dépassé, *Al-Haraka Al-Qawmiya* se dote d'un programme revendicatif qu'il publie dans le journal en langue arabe «*Addifaa*» sous le nom de «*Pacte des Droits nationaux*» (ميثاق الحقوق القومية).

C'est la première fois dans l'histoire du mouvement national marocain qu'un tel manifeste paraît.

Le Pacte des Droits nationaux s'inspire de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 que Mohamed Hassan Ouazzani traduit et publie dans *Addifaa* (n°2 du 7 septembre 1937 et n°3 du 14 septembre 1937). La publication en arabe d'un tel document est significative. Il faut que les Marocains prennent conscience de leurs droits pour engager d'une manière convaincue le combat politique.

C'est aussi la première fois que le caractère national (قومي) d'un mouvement est mis en relief. *Al-Haraka Al-Qawmiya* se caractérise par une idéologie politique basée sur un programme précis et moderne.

Ce programme tel qu'il est publié dans *Addifaa* se résume ainsi :

Nos principes: Islam, Arabisme, Maghreb, Trône, Choura (démocratie).

Nos objectifs:

* *A l'intérieur*: Le Maroc appartient aux Marocains. Les Marocains appartiennent au Maroc. Ils sont libres dans leur pays, généreux avec leurs invités.

* *A l'extérieur*: Les Marocains vivent en paix avec ceux qui pratiquent cette même paix à leur encontre et respectent leurs droits.

Les Marocains se soumettent au devoir dicté par l'arabisme et la collectivité islamique.

Nos ennemis: Le colonialisme, l'ignorance, la pauvreté, la domination, l'exploitation.

Nos moyens: L'appui sur le peuple et le combat politique. Le fondement de ce combat est le sacrifice et le dévouement aux principes.

Ce qui caractérise *Al-Haraka Al-Qawmiya*, c'est l'adoption d'un

programme précis devant conduire les Marocains à la démocratie et à l'indépendance.

Al-Haraka Al-Qawmiya affirme que le Maroc appartient aux Marocains seuls. Il rejette ainsi le principe de la *co-souveraineté* dont l'application est tant réclamée par le protectorat. Pour pouvoir vivre libres dans leur pays, les Marocains doivent lui rendre son indépendance. Pour cela, le combat politique mené par la masse populaire avec beaucoup de sacrifices et de dévouement est nécessaire. La masse est donc la force du pays.

Al-Haraka Al-Qawmiya dénonce le colonialisme, la domination et l'exploitation. Il fait de la *Choura* (démocratie) un de ses principes fondamentaux.

Al-Haraka Al-Qawmiya proclame son attachement à l'arabisme, à l'Islam et au Maghreb. C'est ainsi qu'à l'occasion de la journée de la Palestine qu'il organise, *Al-Haraka Al-Qawmiya* envoie un télégramme de soutien à Amine Al-Hosseini, président du Conseil supérieur islamique (Voir: *Addifaa* n° 5 du 28 septembre 1937 et n° 7 du 12 octobre 1937).

* * *

En novembre 1937, Mohamed Hassan Ouazzani est exilé pour une durée de neuf ans. (Lire: *Mémoires d'Une Vie et d'Un Combat*, Mohamed Hassan Ouazzani, volume 5, page 155 et suivantes).

C'est une longue épreuve qu'il supporte avec courage. Il médite beaucoup. Il est persuadé que le régime du protectorat est provisoire, le Maroc devant retrouver son indépendance un jour ou l'autre. Il sait cependant que cela ne sera pas une chose facile. Il faut mobiliser et éduquer politiquement les masses marocaines. Il faut les convaincre, les nourrir de principes politiques.

Dans sa solitude, Mohamed Hassan Ouazzani lit beaucoup, réfléchit aux fondements du nouvel Etat marocain indépendant qui doivent être d'inspiration islamique. Il traduit en arabe certains livres qui l'intéressent («*l'Individu et l'Etat*» de Charles Dupont-White) et qui peuvent être utiles pour ses compatriotes sur le plan de la pensée politique.

Il consigne par écrit ses réflexions sur l'organisation des pouvoirs dans un Etat islamique. (Lire dans la collection *Dirāsāte Wa Ta'amoulāte* de Mohamed Hassan Ouazzani: «*l'Islam et l'Etat ou la Réalité du Pouvoir en Islam*» et «*Islam — Civilisation — Société*».

Il pense également à la doctrine, au programme et à l'organisation du futur parti qu'il entend créer dès sa libération.

Le futur parti doit s'inspirer de l'Islam en ce qui concerne les principes démocratiques. En Islam, la démocratie c'est la *Choura*.

Démocratie et Choura n'ont pas la même signification. Mais les deux conceptions, occidentale et islamique, se fondent sur l'idée d'une constitution.

Ainsi, dès sa libération en mai 1946, Mohamed Hassan Ouazzani ne perd pas de temps pour créer un parti et engager le combat politique pour la démocratie et l'indépendance.

Il s'agit plutôt de transformer *Al-Haraka Al-Qawmiya* (le Mouvement National Marocain) qui est un mouvement, comme son nom l'indique, en un parti politique bien structuré, doté de moyens d'action et d'un programme adapté aux circonstances du moment.

Dans le discours qu'il prononce à Fès le jour de sa libération — 30 mai 1946 — il lance un appel solennel au peuple marocain pour entreprendre l'action qui doit conduire le pays à l'indépendance (lire: *Mémoires d'Une Vie et d'Un Combat. L'Histoire du Mouvement de Libération Nationale au Maroc*, Mohamed Hassan Ouazzani, volume 5, page 249 et suivantes).

A cet effet, il réunit ses amis dans un congrès à Casablanca, fin juillet 1946.

Il faut signaler qu'avant sa libération, en février 1946, il adresse, par des voies secrètes, aux responsables d'*Al-Haraka Al-Qawmiya* une longue lettre dans laquelle il leur demande de convoquer une assemblée qui décidera de transformer leur mouvement en un parti politique. Il leur suggère de lui donner le nom *صف الجهاد القومي في سبيل الدستور والاستقلال*:

Le Front d'Action Nationale pour la Constitution et l'Indépendance, ce qui constitue le résumé de tout un programme.

Ce nom n'est pas retenu par le congrès de Casablanca. Le choix se porte sur: *حزب الشورى والاستقلال* *Le Parti Démocrate de l'Indépendance* (PDI).

Le congrès adopte à l'unanimité: *ميثاق الاستقلال القومي* *La Charte de l'Indépendance Marocaine* en dix points, ainsi présentée:

1. Indépendance du Maroc dans ses limites naturelles.

Pour cela, le protectorat doit être aboli afin que le Maroc puisse recouvrer son unité politique, son intégrité territoriale et sa pleine souveraineté nationale, sous l'égide et l'autorité de Sa Majesté Sidi Mohamed.

2. Formation d'un gouvernement national marocain solidement établi jouissant de la confiance de la nation et ayant toute liberté d'action pour s'acquitter de sa mission fondamentale de conduire le Maroc vers sa nouvelle destinée de patrie libre et indépendante.

Le gouvernement national marocain s'imposera, entre autres tâches celle particulièrement importante et vitale d'entreprendre une politique hardie de réformes de structure dans tous les domaines de l'activité marocaine. A titre d'exemple, il organisera l'instruction primaire

obligatoire et gratuite pour tous les Marocains des deux sexes; il dotera le paysan et les travailleurs marocains d'un statut social et économique sauvegardant efficacement ces mêmes intérêts dans le cadre d'une coopération moderne.

3. Promulgation par S.M. le Roi d'un Dahir octroyant à son peuple fidèle une charte politique (constitution) qui sera — dans le cadre d'une monarchie libérale et démocratique — la loi organique, l'institution fondamentale du Maroc libre et indépendant.

La future charte politique marocaine organisera les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire; elle garantira aux Marocains l'égalité devant la loi, la liberté individuelle, l'inviolabilité du domicile, de la propriété et de la correspondance; elle accordera la liberté d'opinion, de réunion, d'association et de pétition; elle assurera la liberté de la presse et interdira la censure préventive; elle sauvegardera: 1. l'Islam, religion du peuple et de l'Etat marocains ainsi que toutes les institutions qui en découlent; 2. l'Arabe, langue religieuse et nationale du Maroc; 3. les droits et prérogatives du Trône alaouite.

4. Constitution d'une armée marocaine complète chargée du maintien de l'ordre à l'intérieur et, le cas échéant, de la défense militaire du territoire national marocain.

Pour perfectionner l'instruction et l'entraînement de différents corps, la nouvelle armée marocaine pourra utiliser le concours technique de missions militaires, arabes et autres.

5. Les rapports des Puissances avec le Maroc étant réglés par l'Acte Général d'Algésiras sur le triple principe de l'indépendance de l'Empire chérifien, de son intégrité territoriale et de la liberté économique sans aucune inégalité, le Gouvernement de S.M. le Roi pourra s'autoriser de la caducité de certaines clauses et chapitres, de la nouvelle situation mondiale et de l'évolution nationale marocaine pour provoquer la révision de l'Acte en question et son remplacement par un nouveau traité garantissant tous les droits souverains du Maroc et assurant de même les intérêts légitimes des étrangers, notamment dans le domaine économique et industriel.

D'une manière générale, le Maroc ne subira, dans le nouveau traité, nulle contrainte matérielle ou morale de nature à porter atteinte à sa souveraineté et à son indépendance.

6. Au cas où le gouvernement national marocain aurait besoin des services d'experts non-arabes, il donnera généralement la préférence à des compétences techniques choisies parmi les nationaux de l'Etat qui aura favorisé et garanti l'indépendance du Maroc.

Les experts étrangers ne prêteront leur concours à certains services marocains qu'à titre purement consultatif et temporaire.

7. Abolition, d'accord avec les Puissances intéressées, du régime

capitulaire incompatible avec l'esprit des temps modernes et les conditions du Maroc libre et indépendant.

Conservation des liens d'amitié entre les Marocains et les étrangers. Quant à la protection de la vie et des biens de ces derniers, elle incombera exclusivement au gouvernement national marocain.

8. L'Empire chérifien étant, sous le régime de l'indépendance, destiné à se constituer organiquement en Etat arabe et islamique, la minorité juive au Maroc pourra être dotée librement par le gouvernement national d'un statut juridique spécial s'inspirant des règles libérales du chraâ en matière de protection des sujets non-musulmans.

9. Adhésion du Maroc à la ligue des Etats arabes.

Tout nouveau traité signé par le Maroc libre ne devra rien stipuler qui soit incompatible avec les obligations du gouvernement national marocain, en tant que membre de la ligue des Etats arabes.

10. Sans attendre d'être complètement dégagé des entraves imposées à sa souveraineté, par l'occupation et les capitulations étrangères et dès sa déclaration comme Etat indépendant, le Maroc aura le droit d'être admis dans l'Organisation des Nations unies.

Par ailleurs, le congrès adopte: المبدأ السياسي القومي.

Les Principes Politiques Nationaux du Parti qui sont:

Notre devise: Nous vivons pour la gloire du pays, nous mourrons pour que vive le pays. Il faut marcher vers l'avant, toujours vers l'avant sous l'égide du Roi.

Nos principes: L'Islam, l'Arabisme, l'Indépendance, le Trône, la Choura.

Nos objectifs:

* *Sur le plan interne:* Le Maroc appartient aux Marocains. Les Marocains sont libres dans leur pays, généreux avec leurs invités. Ils doivent travailler pour l'intérêt général.

* *Sur le plan externe:* Il faut remplir son devoir à l'égard de la Ligue Arabe et participer à la réalisation des objectifs des Nations unies.

Nos ennemis: Le colonialisme, l'ignorance, la pauvreté, la domination, l'exploitation.

Nos moyens: L'appui sur le peuple pour la réalisation des aspirations de la nation et le combat politique.

Le fondement de ce combat est le sacrifice et le dévouement aux principes.

Les nouveaux principes nationaux du PDI s'inspirent beaucoup des principes d'*Al-Haraka Al-Qawmiya*. Ils sont cependant adaptés à la conjoncture politique du moment. Le mot «*Indépendance*» est employé. Le devoir à l'égard de la *Ligue Arabe* et la participation à la réalisation des objectifs des Nations unies sont rappelés.

La Charte de l'Indépendance Marocaine et les *Principes Politiques Nationaux* sont portés à la connaissance de Sa Majesté le Roi par une lettre en date du 29 Chaabane 1369 (29 juillet 1946), que nous pouvons résumer ainsi :

En soumettant les documents précités à la Haute Attention de Sa Majesté, le PDI rappelle que beaucoup de personnes sont mortes pour défendre les principes de liberté pendant la seconde guerre mondiale.

Les Marocains ont participé aux côtés des Alliés dans toutes les guerres. Ils sont en droit de revendiquer la liberté et l'indépendance.

Al-Haraka Al-Qawmiya a toujours milité, avec dévouement pour la liberté et l'indépendance. Plusieurs de ses membres sont morts, victimes du colonialisme.

Malheureusement, la France n'a pas tenu compte de la participation marocaine à l'effort de guerre. Elle persiste dans sa politique coloniale.

Le PDI rappelle le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Telle est résumée la lettre d'accompagnement des documents du PDI adressés à Sa Majesté le Roi.

Par la suite, le PDI lance un appel au peuple marocain ainsi libellé :

«Le Parti Démocrate de l'Indépendance (Ex- Haraka Al-Qawmiya Istiqlaliya) vient de réunir, en une conférence nationale, les délégués de la jeunesse militante marocaine. La conférence nationale du Parti s'était proposée d'étudier la nouvelle situation politique au Maroc et de fixer la position à prendre vis-à-vis d'elle, celle que dicte aux patriotes marocains leur devoir national sacré.

Après une étude approfondie de l'état actuel et examen attentif des facteurs politiques qui l'ont engendré, des décisions importantes furent prises concernant la nouvelle orientation politique au Maroc et la ligne de conduite à adopter face à la situation présente.

Le peuple marocain en sera prochainement tenu au courant. Nous publions aujourd'hui pour commencer le communiqué que la conférence a décidé de porter à la connaissance du pays :

Communiqué de la conférence :

Le monde a traversé des années noires marquées par des malheurs et des misères dont les effets n'ont pas encore disparu.

Des millions d'êtres humains sont tombés sur les champs de bataille, laissant derrière eux des veuves, des orphelins et des parents éplorés.

L'Humanité n'a trouvé de consolation à ses malheurs que dans la grandeur et la noblesse de l'idéal et des buts de guerre des Alliés : la libération des peuples du joug du colonialisme asservisseur et la reconnaissance de leur droit à disposer d'eux-mêmes, c'est-à-dire à jouir pleinement de leurs droits et liberté, à recouvrer souverainement leur indépendance.

Le peuple marocain a répondu présent à l'appel historique lancé par S.M. le Roi du Maroc au lendemain de la déclaration de la guerre.

Les Marocains ont alors regagné en masse les champs de bataille, tenant ainsi à contribuer par leur courage et leurs sacrifices, qui ont forcé l'admiration de tous les peuples, amis comme ennemis, à remporter la victoire aux côtés des forces alliées et permettre ainsi la réalisation de l'idéal commun de justice et de liberté pour tous les humains.

Le Maroc était donc fondé, alors que les lueurs de la victoire du « Camp de la liberté » commençaient à poindre à l'horizon et que la cause de la justice l'emportait de plus en plus sur les forces du mal et de la tyrannie, à revendiquer et à obtenir son droit à l'indépendance conformément à l'idéal pour lequel ses vaillants soldats menaient le saint combat dans les rangs alliés.

Al-Haraka Al-Qawmiya s'inscrivait en tête des forces militantes du mouvement populaire d'indépendance. Nos hommes ont enduré héroïquement, lors de la féroce répression que connut le Maroc en février 1944, toutes sortes d'épreuves au cours desquelles certains de nos amis sont tombés martyrs pour l'honneur et la gloire de la Patrie marocaine.

Nous, Marocains, comme tous les peuples opprimés, attendions avec impatience la fin de notre calvaire et espérons, conformément aux promesses qui nous avaient été faites, de voir rayonner la liberté de son vif éclat sur notre chère Patrie.

Malheureusement, au lieu d'apprécier à sa juste valeur la grande lutte héroïque que nous avons menée ensemble de la Tunisie au Danube en passant par l'Italie, la Corse, la France, l'Allemagne et l'Autriche, et au lieu d'entreprendre, dès la fin d'une guerre qui s'était faite au nom de la cause sacrée de la Liberté et de la Démocratie et pour le triomphe des droits souverains de tous les peuples, grands et petits, la réalisation, dans notre pays ami et allié de ce noble idéal pour lequel nous avons tout combattu, le Gouvernement français a agi depuis comme s'il estimait que le sang de nos vaillants et glorieux soldats avait coulé en vain et que leur sort était celui de vulgaires mercenaires dont l'héroïsme et le grand sacrifice étaient sans lendemain.

Le Gouvernement français vient, en effet de signifier au peuple marocain, par la voix de M. Eirik Labonne dans le discours programé qu'il fit, le 22 juillet, au Conseil du Gouvernement qu'il entend persévérer dans sa politique coloniale au nom du régime dit de protectorat, ce même régime périmé dont la faillite a été totale et qui a eu des conséquences désastreuses pour tous les pays, auxquels il a été imposé.

Le Gouvernement français entend donc poursuivre dans ce pays une politique d'hégémonie colonialiste, fondée sur les principes d'assimilation et d'administration directe.

Parmi les principales réformes que M. l'Ambassadeur Eirik Labonne se propose d'entreprendre au Maroc, il convient de mentionner :

1. Le morcellement du Maroc en plusieurs territoires quasi-autonomes. Ce morcellement compromet gravement l'unité de notre pays déjà divisé en plusieurs zones d'influence étrangère.

2. La création d'un « Conseil du Gouvernement unique » composé de Marocains et de Français. Ainsi, il sera donné à ceux-ci de participer encore plus directement à l'administration du pays comme s'ils en étaient les nationaux et les citoyens.

Là ne s'arrête pas le programme colonialiste exposé par M. l'Ambassa-



Mohamed Hassan Ouazzani prononce un discours. Derrière lui, à sa gauche, son fils Iz Arab. (Fès: 1946).

deur Labonne devant le dernier Conseil du Gouvernement.

Le représentant de la France a également tenu à nous annoncer l'afflux au Maroc des capitalistes français et étrangers qui vont accaparer à leur profit l'exploitation de toutes nos richesses nationales. Déjà, depuis son arrivée au Maroc et en l'espace de quatre mois, 447 nouvelles sociétés capitalistes se sont constituées.

C'est un véritable fléau qui menace terriblement notre malheureux pays. Pour financer les entreprises exploiteuses de nos richesses, notre pays sera forcé de contracter un emprunt de cinq milliards! Qui payera? Le Maroc. Qui en profitera? Certainement pas le peuple marocain!

Pour permettre l'exploitation de nos richesses, l'ordre et la stabilité, estime M. Labonne, sont absolument nécessaires.

Mais quel ordre et quelle stabilité? Nullement ceux qui ont pour bases et conditions, la justice et la liberté, mais un ordre et une stabilité analogues à ceux qui règnent ordinairement dans les cimetières!

Quant à l'enseignement, il ne sera encore dispensé aux Marocains qu'au compte-gouttes!

Bref, le protectorat continue contre vent et marée et de plus belle!

Ce raccourci du discours-programme de M. Eirik Labonne démontre une fois de plus l'erreur totale de ceux qui mettent encore leur espoir dans une politique colonialiste fondée sur l'usurpation, l'asservissement et le mépris des droits humains qui leur a été ravi.

Peuple marocain!

Nous vivons une période de convulsion sociale et politique, de transformations profondes qui sont de véritables chambardements.

Il est donc impossible aux colonialistes oppresseurs d'endiguer le courant d'émancipation politique qui soulève toute l'humanité et qui a emporté à jamais les conceptions surannées et les systèmes périmés de domination coloniale. Le droit des peuples opprimés à disposer d'eux-mêmes leur sera pleinement reconnu ou ils l'arracheront par leur lutte et leur sacrifice.

Une ère nouvelle s'ouvre déjà pour tous les pays dominés et nos frères d'Orient ont recouvré ou sont en voie de recouvrer leur liberté et leur indépendance totales.

Le Maroc comme toute nation qui se respecte et qui a conscience de sa dignité doit agir par tous les moyens en son pouvoir pour faire respecter ses droits à la liberté et à l'indépendance complète sous l'égide et l'autorité de S.M. le Roi Sidi Mohamed.

Que chaque Marocain œuvre pour la gloire du Maroc et que de notre sacrifice jaillisse la liberté de la Patrie encore enchaînée.»

Dans cet appel, le PDI précise clairement sa position à l'égard du protectorat et affirme le droit du peuple marocain à la liberté et à l'indépendance.

Dans son congrès tenu à Fès durant la première semaine d'avril 1950, le PDI redéfinit ses principes et ses moyens d'action comme suit:

I

LES PRINCIPES

« *Article 1:* Le Parti Démocrate de l'Indépendance est le parti du Peuple marocain. Par son œuvre, le Parti Démocrate de l'Indépendance entend être non seulement un parti politique dans le sens usuel du mot, mais une école pour la formation des cadres politiques de la Nation et pour l'éducation civique du peuple. Le Parti Démocrate est une démocratie, son attitude étant fixée par l'ensemble de ses membres après discussion et délibération.

Article 2: Le Parti Démocrate de l'Indépendance œuvre pour le peuple et par le peuple. Il est donc essentiellement national. Toutes les classes et toutes les catégories de la Nation au même titre y ont voix et accès, suivant ses statuts et sa discipline.

Article 3: Le but principal du Parti Démocrate de l'Indépendance est d'assurer le véritable salut du Maroc et de son peuple. Pour y arriver, il se met à l'avant-garde de la Nation pour la marche en avant ferme et résolue sur le chemin de la culture et de la renaissance et sur le chemin de la renaissance intellectuelle, sociale et économique.

Le Parti Démocrate de l'Indépendance se propose en particulier de réaliser les buts immédiats suivants:

A — renaissance, dans l'unité politique et territoriale, de la Nation marocaine sur des bases modernes et démocratiques;

B — abolition du régime du protectorat au Maroc et de toute forme de domination étrangère, particulière ou internationale; restauration de la pleine souveraineté de la Nation marocaine par l'indépendance politique et économique du Maroc;

C — suppression du régime actuel basé sur les privilèges sociaux particuliers et collectifs; instauration d'une démocratie populaire, politique, sociale et économique dans le cadre d'une monarchie constitutionnelle;

D — garantie à tout Marocain et à toute Marocaine des droits suivants:

- le minimum vital assurant une vie décente;
- l'habitat convenable pour eux et leur famille;
- la sécurité de leur personne et de leurs biens;
- la garantie d'une bonne et saine justice;
- l'égalité de tous devant la loi;
- l'épanouissement intellectuel et moral de la personne (instruction gratuite et obligatoire et libertés publiques).

II

LES MOYENS D'ACTION

Article 4:

« A — entente et organisation des masses laborieuses marocaines: paysans, ouvriers, artisans, commerçants et intellectuels, en vue de rénover la Patrie et de faire du peuple marocain, par la communauté de ses intérêts et de ses aspirations, une collectivité une et indivisible, libre et souveraine;

B — tous les moyens légitimes propres à conduire le peuple marocain à ses buts et objectifs nationaux. »

Après l'Indépendance du Maroc en 1956, le PDI adapte ses statuts à la nouvelle situation politique.

Le congrès du PDI tenu à Fès les 19 – 20 et 21 septembre 1959, adopte une nouvelle charte politique.

Le premier janvier 1960, le Comité central réuni à Fès décide de donner un nouveau nom au Parti. Désormais, le Parti Démocrate de l'Indépendance s'appellera: le *Parti Démocrate Constitutionnel* (PDC).

L'emploi du mot «constitutionnel» exprime le souci du Parti de revendiquer une constitution pour le Maroc. (Voir le journal *Choura Raï Al-Amm*).

SECTION 2:

ORGANISATION

Les statuts décrivent l'organisation du Parti d'une manière détaillée.

Dans la pratique, on retient simplement le schéma suivant:

Les militants sont groupés au sein des cellules dans chaque arrondissement, une ville étant divisée en plusieurs arrondissements. Les militants de chaque arrondissement élisent un *bureau*.

Les bureaux d'arrondissement élisent leurs représentants au bureau local.

Les bureaux locaux, au niveau des villes, élisent leurs délégués au niveau de la région. Il s'agit du *bureau de la région* qui comprend aussi les délégués des tribus.

Chaque bureau se réunit à son niveau une fois par semaine. Il réceptionne les adhésions. Il discute les questions d'intérêt local. Il examine les questions qui lui sont soumises par le Bureau politique du Parti.

Il fait parvenir à l'organe suprême de direction – le Bureau politique – un rapport hebdomadaire sur ses activités.

Les bureaux régionaux désignent leurs délégués au congrès qui élit le Conseil national, le Bureau politique et le Secrétaire général.

Une commission administrative et une commission disciplinaire sont prévues par les statuts.

L'élection est le mode de désignation de tous les organes dirigeants, à tous les niveaux. Même le premier responsable du Parti est élu. *Il n'y a pas de leader du Parti*. Il y a un Secrétaire général en la personne de Mohamed Hassan Ouazzani. A chaque congrès, il démissionne et se représente au suffrage des militants.

Les militants jouissent d'une liberté totale de discussion.

C'est un principe fondamental du Parti. Ils ont le droit de critiquer, ce qui n'est pas contraire à l'esprit de discipline dont ils doivent faire preuve. Cette discipline est nécessaire, car elle garantit l'unité du Parti. Elle est acceptée par tous les adhérents. Elle n'est pas imposée.

Après discussion, la décision est prise après un vote. La minorité doit se soumettre à la majorité. La décision doit être exécutée par tous, comme si elle était prise à l'unanimité. La minorité doit participer à l'exécution de la décision, sinon, il y a anarchie et formation de clans, ce qui est dangereux pour l'unité du Parti.

Dans toute décision, les militants doivent prendre en considération l'intérêt du pays avant l'intérêt du Parti et l'intérêt du Parti avant l'intérêt personnel.

Le PDI, en tant que parti politique est ouvert à tous les Marocains. Mais il admet tous ceux qui croient profondément à son idéologie. Il ne cherche pas à enrôler le maximum de personnes. Il veut avoir dans ses rangs des militants dans le véritable sens du terme. Il ne rallie pas des personnes peu convaincues de ses principes. Il cherche à former politiquement des adhérents conscients, éclairés et fidèles. Le PDI se définit comme *une école politique*.

Le PDI veut être un *parti sain*. Il n'accepte pas n'importe qui comme adhérent. Les membres du PDI doivent avoir une certaine moralité politique et une bonne conduite personnelle. Les dirigeants veillent à ce que les mauvais éléments ne s'infiltrerent pas dans les rangs du Parti. Ils expulsent les militants qui ne répondent plus aux critères d'adhésion. Ce souci d'épurer les rangs du Parti des éléments douteux lui garantit une certaine force sur le plan de l'action politique.

Cela donne également une certaine dignité aux responsables.

Pour toutes ces considérations, le PDI n'hésite pas à renvoyer de ses rangs des militants, même s'il s'agit de hauts responsables. (Annexes, note 1, page 321).

Le PDI repose sur tous ses membres actifs. Dans le choix des dirigeants, il y a deux facteurs: politique et intellectuel. Le dirigeant doit être capable d'assumer la responsabilité politique. Il n'est pas nécessaire d'avoir un titre ou un diplôme. Un dirigeant valable est celui qui a la confiance de la base militante. Il doit considérer sa fonction comme une charge et faire tout pour l'honorer.

حزب الشورى والاستقلال

« وأمرهم شورى بينهم »

(متى استعبدتم الناس وقد ولدتهم امهاتهم أحرارا)

(الصورة)

طلب الانخراط : N° 125400

« أنا الموقع أسفله عقب تاريخه أتعهد بشرفي بأن أكون عضوا عاملا
في حزب الشورى والاستقلال والتزم بالعمل لمبادئه وتنفيذ مقرراته »

137 بتاريخ
195 موافق
الامضاء :

مدينة أو قرية :

الاسم العائلي :

الاسم الشخصي :

تاريخ الولادة : المهنة :

العنوان :

الحالة المدنية : تاريخ الانخراط :

رقم العضو المنخرط : انتقال :

Une demande d'adhésion au PDI.

SECTION 3:

CHAMP D'ACTIVITÉ

Le champ d'activité du PDI s'étend sur l'ensemble du territoire marocain. Ses militants appartiennent à toutes les couches sociales.

Cependant, quand Mohamed Hassan Ouazzani et quelques membres du Bureau politique s'installent à Tanger en 1951, le centre d'activité et de décision se déplace dans cette ville.

Quand les autorités internationales leur interdisent d'y séjourner, le centre d'activité se fixe alors à Ceuta et à Tétouan. Cependant en 1954, à la suite de la prise de position de Mohamed Hassan Ouazzani contre la politique espagnole au Maroc, les autorités espagnoles pourchassent les dirigeants et les militants du PDI dans la zone nord du pays. (Voir à ce sujet: *infra*, pages 241-246).

A l'étranger, les étudiants du PDI sont très actifs à Paris et au Caire, depuis 1946.

A partir de 1952, la plupart des dirigeants s'exilent à l'extérieur du Maroc pour mener le combat et expliquer la question marocaine sur le plan international (Paris, New York, Bandoeng, Le Caire, Damas, Genève, Lausanne).

SECTION 4:

CHOURA ET DÉMOCRATIE

Le Parti Démocrate de l'Indépendance s'appelle en arabe *Hizb Choura Wal Istiqlal*. Ainsi, le mot «démocrate» est-il remplacé et traduit par «Choura».

La «Choura» est la notion de démocratie en Islam. Mohamed Hassan Ouazzani définit la «Choura» par rapport à la démocratie comme suit:

«Considérée, en matière de *consultation* et de *concertation*, comme un *devoir* et une *obligation* pour tout musulman, citoyen et gouvernant, la «Choura» est — politiquement parlant — un *véritable régime délibératif* propre à l'Islam.

Ainsi, la «Choura» embrasse, en théorie et en pratique, la vie individuelle aussi bien que la vie collective dans toute la société essentiellement musulmane. Autrement dit, pour tout musulman, la «Choura» doit prévaloir dans

la conduite privée et dans son action publique en vertu des normes, des principes et des commandements de l'Islam en sa double qualité de dogme et de loi suprême.

Il en ressort que le rôle de la «Choura» est primordial aussi bien pour la personne que pour la communauté islamique.

De ce fait, le domaine de la «Choura» est entendu dans toute la mesure où il embrasse la conduite privée et la vie publique des musulmans.

Sur le plan proprement politique et institutionnel, la «Choura» constitue — en premier lieu — la source d'où émane le pouvoir exécutif. Cet aspect fondamental de la «Choura» (الشورى) se manifeste par la «Béïa» qui est le mode de désignation du chef de l'exécutif ou Khalif par suffrage «des leaders de l'opinion» et des personnages qualifiés par leur science, leurs mérites et leur renommée, ceux-là même se nomment «Ahl Al-Hal ou Al-Akd» (أهل الحل والعقد) ce qui veut dire ceux qui «nouent», autrement dit, ceux qui sont reconnus comme les *arbitres* des affaires de la nation «Al-Oumma».

La «Choura» qui se manifeste ainsi par la «Béïa» découle de la souveraineté du peuple telle qu'elle est conçue par l'Islam qui l'érige en fondement du pouvoir politique.

L'autre aspect de la «Choura» ne découle pas moins des droits souverains que la nation détient en vertu de cette notion particulière à l'Islam et qui fait de l'homme le représentant sur terre d'Allah, c'est-à-dire son Khalifat (lieutenant) responsable, Dieu étant le détenteur suprême et absolu de tout pouvoir.

Par son double aspect, comme on vient de l'indiquer, la «Choura» repose sur les deux fondements de toute démocratie, à savoir, «le choix» et le «contrôle» des pouvoirs publics.

Ce faisant, les «Ahl A-Choura» ou *conseillers souverains* se doivent d'exercer leurs attributions dans le cadre d'une compréhension réciproque et d'une coopération loyale entre citoyens et gouvernants, œuvrent ensemble pour l'intérêt général qui doit leur servir de guide et de but permanents.

Telle qu'elle est conçue et ordonnée par l'Islam, la «Choura» peut être rattachée à la pensée politique et à l'expérience démocratique de l'humanité à travers les âges jusqu'à nos jours.

Considérée comme faisant partie de l'héritage politique et historique de l'humanité, la «Choura» mérite d'être étudiée et expliquée en tant que règle de conduite et conception quelque peu originale du pouvoir démocratique en Islam.

N'étant fondamentalement liée à aucun système fixe de gouvernement, la «Choura» présente cet avantage d'être, comme conception et institution démocratiques, valable pour tout Etat musulman, même de nos jours, d'autant plus que l'Islam, en lui imposant la «Choura», lui laisse entière liberté de lui donner la forme et l'organisation que commandent l'esprit du temps et les conditions propres à chaque société islamique. L'essentiel demeure donc pour l'Islam de faire reposer tout système étatique et gouvernemental sur la «Choura» en tant que régime de consultation, de concertation, de discussion et en tant que mode de choix et moyen de contrôle des gouvernants par les gouvernés liés ensemble par la charte des droits et devoirs réciproques.»

En appelant son Parti «*Hizb Choura Wal Istiqlal*», Mohamed Hassan Ouazzani montre qu'il s'inspire dans le domaine politique des fondements

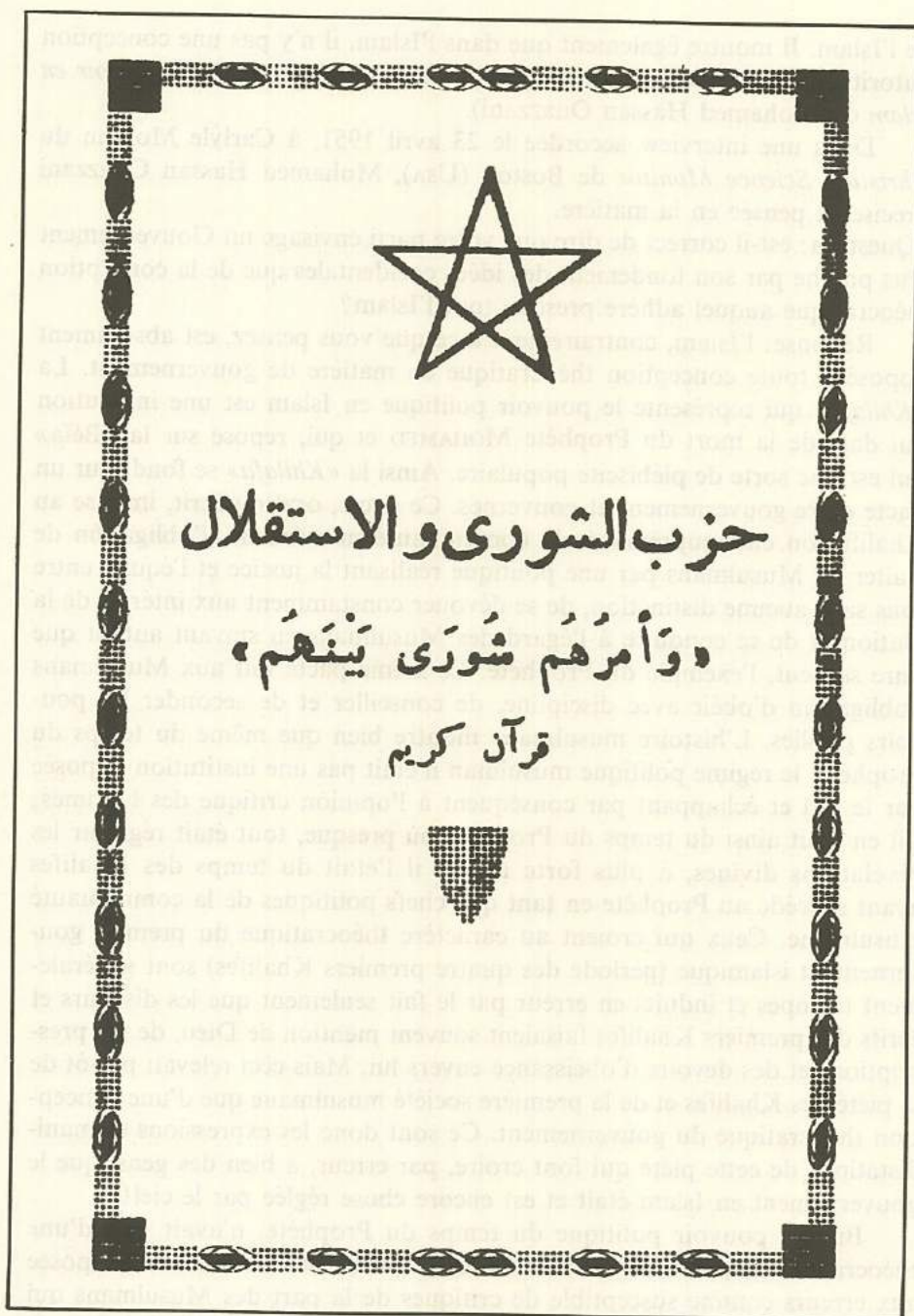
de l'Islam. Il montre également que dans l'Islam, il n'y pas une conception autoritaire du Pouvoir. (Lire: *l'Islam et l'Etat ou la Réalité du Pouvoir en Islam* de Mohamed Hassan Ouazzani).

Dans une interview accordée le 23 avril 1951, à Carlyle Morgan du *Christian Science Monitor* de Boston (USA), Mohamed Hassan Ouazzani précise sa pensée en la matière.

«Question: est-il correct de dire que votre parti envisage un Gouvernement plus proche par son fondement des idées occidentales que de la conception théocratique auquel adhère presque tout l'Islam?»

Réponse: l'Islam, contrairement à ce que vous pensez, est absolument opposé à toute conception théocratique en matière de gouvernement. La «*Khilafa*» qui représente le pouvoir politique en Islam est une institution qui date de la mort du Prophète MOHAMED et qui, repose sur la «*Béïa*» qui est une sorte de plébiscite populaire. Ainsi la «*Khilafa*» se fonde sur un pacte entre gouvernement et gouvernés. Ce pacte, oral ou écrit, impose au Khalifa, ou chef suprême de la communauté musulmane, l'obligation de traiter les Musulmans par une politique réalisant la justice et l'équité entre tous sans aucune distinction, de se dévouer constamment aux intérêts de la Nation et de se conduire à l'égard des Musulmans en suivant autant que faire se peut, l'exemple du Prophète. Le même pacte fait aux Musulmans l'obligation d'obéir avec discipline, de conseiller et de seconder les pouvoirs publics. L'histoire musulmane montre bien que même du temps du Prophète, le régime politique musulman n'était pas une institution imposée par le ciel et échappant par conséquent à l'opinion critique des hommes; s'il en était ainsi du temps du Prophète où presque, tout était régi par les révélations divines, à plus forte raison il l'était du temps des Khalifes ayant succédé au Prophète en tant que chefs politiques de la communauté musulmane. Ceux qui croient au caractère théocratique du premier gouvernement islamique (période des quatre premiers Khalifes) sont généralement trompés et induits en erreur par le fait seulement que les discours et écrits des premiers Khalifes faisaient souvent mention de Dieu, de ses prescriptions et des devoirs d'obéissance envers lui. Mais ceci relevait plutôt de la piété des Khalifes et de la première société musulmane que d'une conception théocratique du gouvernement. Ce sont donc les expressions et manifestations de cette piété qui font croire, par erreur, à bien des gens, que le gouvernement en Islam était et est encore chose réglée par le ciel!

Bref le pouvoir politique du temps du Prophète, n'avait rien d'une théocratie, mais, bien au contraire, il était une institution humaine exposée aux erreurs comme susceptible de critiques de la part des Musulmans qui avaient d'ailleurs fait preuve de la plus audacieuse liberté d'opinion et de la plus formelle opposition à l'égard de plus d'un khalife. La *Khilafa* n'est donc pas une institution sacrée.



Carte d'adhésion au PDI.

Mais si le pouvoir politique en Islam n'est pas une théocratie, est-il une démocratie?

Si l'on comprend celle-ci comme étant le système politique moderne qui rend la nation souveraine et qui repose sur le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple avec tout ce que comporte la démocratie moderne comme lois électorales, assemblées exerçant le droit de contrôle, partis politiques, droit d'opposition et pouvoir de changer le gouvernement en cas de vote de défiance, le pouvoir politique en Islam est loin de se comparer à tout cela.

Mais si l'on donne à la démocratie un sens plus général et moins précis, c'est-à-dire la nécessité pour les gouvernants d'avoir le consentement du peuple et de mériter sa pleine confiance ainsi que l'obligation pour eux de se conduire à l'égard du peuple en dirigeants responsables qui réalisent la justice et l'équité entre tous et qui demeurent loin de toute politique de force et de règne personnel, il est exact d'affirmer que le gouvernement musulman est bien une démocratie.

L'Islam qui est démocrate par son esprit et ses principes laisse aux Musulmans le soin d'organiser leur gouvernement de la façon la plus conforme à leurs intérêts et la mieux adaptée aux exigences de leur époque. Ainsi donc l'Islam admet parfaitement le système démocratique moderne. C'est l'une des raisons majeures qui ont déterminé les peuples islamiques à introduire chez eux les institutions démocratiques contemporaines.

Ceux des pays musulmans qui ne possèdent pas à l'heure actuelle une démocratie similaire en sont empêchés, soit par le colonialisme oppresseur et exploiteur (Afrique du Nord par exemple), soit par des contingences d'ordre local (Arabie Séoudite notamment).

Ceci dit, revenons à votre question. Est-il exact que le Parti Démocrate de l'Indépendance envisage un gouvernement plus proche par son fondement des idées occidentales?

A ceci, je réponds que notre Parti est pour un gouvernement démocratique moderne avec une constitution élaborée par les représentants qualifiés de la nation et le régime parlementaire tel qu'il fonctionne dans les pays démocratiques.

Je crois devoir préciser que parmi les partis nationaux marocains, notre Parti est le seul qui ait le premier revendiqué officiellement une *Constitution politique* et qui en ait fait un article essentiel de son programme.

Nous sommes d'autant plus pour le système démocratique occidental que l'Islam y est absolument favorable, je dirai même que la doctrine musulmane est d'accord avec les idées les plus progressistes que nous connaissons en matière de gouvernement démocratique.»

SECTION 5:

DÉMOCRATIE ET INDÉPENDANCE

Ce qui caractérise le PDI c'est qu'il lie l'Indépendance du Maroc à l'instauration d'un système démocratique. Il ne peut y avoir indépendance sans démocratie.

Mohamed Hassan Ouazzani considère, depuis la création du Parti en 1946, que le problème marocain revêt deux aspects: l'un, extérieur; l'autre, intérieur. Le premier qui est en relation avec une puissance étrangère doit être solutionné par l'Indépendance. Le deuxième qui concerne les Marocains seuls, doit être réglé par l'établissement d'une Constitution à fondement démocratique.

Mohamed Hassan Ouazzani ne sépare pas l'idée de l'Indépendance de celle de la Démocratie d'où le nom du parti: le Parti Démocrate de l'Indépendance.

La libération de la domination étrangère doit être complétée et accompagnée par la libération de toute exploitation de quelque nature qu'elle soit. «*Une indépendance qui débarrasserait le peuple du régime colonialiste pour le mettre à la merci d'un individu ou d'un groupe d'individus qui accaparerait ce que le colonialisme a épargné, ne serait qu'une fausse indépendance.*» (Bulletin d'Information du PDI, septembre 1952).

Pour le PDI, l'indépendance n'est pas une fin en soi. Elle ne peut pas mettre fin aux problèmes des Marocains.

L'avènement de l'indépendance constitue le départ d'une ère nouvelle dans la vie de la Nation, une ère d'une lutte nouvelle pour instaurer la démocratie, la liberté et la dignité des citoyens.

En 1952, *Raï Al-Amm* fait paraître un article intitulé: *Choura et Indépendance, ensemble* (الشورى والاستقلال معاً) dont nous reproduisons la traduction:

«Depuis sa création, le Parti Démocrate de l'Indépendance n'a pas cessé de mener l'action pour le triomphe de l'indépendance en même temps que de la démocratie.

Le PDI avait compris que l'indépendance politique ne pouvait pas garantir à elle seule le bonheur social. Il ne suffit pas que le peuple se libère du colonialisme étranger pour jouir vraiment de son indépendance et pour que toutes les classes, toutes les couches et tous les individus de la société ressentent les bienfaits inestimables de la liberté.

L'indépendance est un outil nécessaire sans lequel ne peut s'ériger une nation nouvelle. Car, un peuple asservi au colonialisme ne peut préparer un avenir libre et démocratique tant que sa vie politique est inexistante et que la barre de son commandement se trouve entre les mains d'autrui. Mais d'autre

part, une indépendance qui débarrasserait le peuple du régime colonialiste pour le mettre à la merci d'un individu ou un groupe d'individus qui accaparaient ce que le colonialisme a épargné, ne saurait être qu'une fausse indépendance. Elle serait incapable d'améliorer la condition du peuple ou de lui donner le sentiment de la liberté sans laquelle aucun peuple ne peut évoluer.

La démocratie et l'indépendance doivent aller de pair. Chacune doit œuvrer de son côté pour libérer le peuple des chaînes de l'asservissement politique, intellectuel et moral. Sans cette libération, jamais l'esprit de concitoyenneté qui fait de tous les individus des membres égaux en droit et devoir, ne saurait s'affirmer chez eux.

Le PDI en appellera toujours à la démocratie totale: politique, économique et sociale. Il conçoit la démocratie politique représentée par une Constitution. Celle-ci comporterait un parlement où les élus du peuple pourraient défendre leur opinion dans les affaires du peuple qui les a mandatés pour le représenter et exercer l'autorité qu'il leur a donnée. Ainsi, toutes les couches de la société auraient les yeux fixés sur leurs représentants et leurs gouvernements qui, dans un régime démocratique, sont les serviteurs du peuple: il les installe dans les sièges du pouvoir lorsqu'ils le méritent ou les en chasse lorsqu'ils trahissent la mission pour laquelle ils furent mandatés.

Lorsque le peuple pourra contrôler l'activité de son gouvernement par l'intermédiaire de ses représentants, alors seulement, il ressentira les bienfaits de son indépendance et il ressentira d'une façon directe que c'est lui et non un autre, qui détient le pouvoir.

Ainsi, au lieu qu'une poignée de gens jouissent seuls de cette indépendance, ce serait le peuple tout entier qui réaliserait la différence entre un régime imposé et celui qu'il se serait donné librement.

Par démocratie sociale et économique, le peuple pourra venir à bout des différences qui séparent les classes. Car, c'est de ces différences que naissent les luttes intestines et que s'ouvre la porte devant la pénétration étrangère qui s'infiltrerait facilement dans les rangs des nations désunies et profite des différences sociales pour établir sa mainmise politique.

C'est pour échapper à ce danger que les principes démocratiques réels réclament la limitation de la propriété et la nationalisation des biens du pays.

Ainsi, les individus ne pourront, grâce à leurs richesses, subjuguier la nation toute entière.

Comme nous le voyons, les représentants de la nation et le gouvernement issu d'un parlement populaire ne tomberont pas sous le pouvoir de sociétés dont le but est, avant tout, l'augmentation de leurs capitaux, même au détriment de la nation toute entière.

La lutte pour l'établissement de ces principes démocratiques est une lutte amère. Pour les réaliser, nous devons d'abord les faire pénétrer dans l'esprit d'un peuple qui a vécu dans l'esclavage pendant des siècles, puis mener une autre lutte plus dure encore contre les forces réactionnaires et tyranniques qui ne peuvent concevoir leur existence qu'en écrasant le peuple sous le faix de l'ignorance et de la misère.

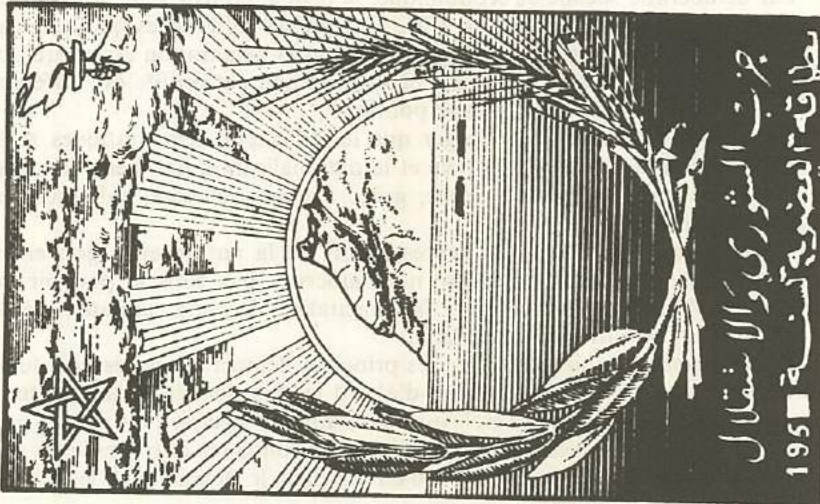
Ceux qui croient que seule l'indépendance est capable de réaliser le bonheur des peuples, même dans un régime non démocratique, et pensent que cette indépendance seule est le but de la lutte, devraient jeter un coup d'œil sur des nations dites «indépendantes» qui ne jouissent pas des principes démocratiques; leurs gouvernants se sont emparés du pouvoir, mais les habi-

الحريّة والديمقراطية

« وأمرهم شورى بينهم »
 * (قرآن كريم)
 « متى استبديتم الناس
 وقد ولدتهم أمهاتهم أحرارا؟ »
 (عمر ابن الخطاب)

رقم
N 119137

P. D. I.



Carte d'adhésion au Pdi.

tants vivent en arrière du temps et du mode de vie des nations évoluées. En ces peuples fermente une révolution contre les tenants du pouvoir et contre ceux qui les ont spoliés de leurs droits, révolution qui ne tarde jamais à éclater.

Le malheur de ces nations est qu'elles n'ont pas trouvé chez elles, des hommes pour leur tracer la voie de la lutte démocratique, comme ils l'ont fait pour l'indépendance politique.

Jusqu'en 1912, le Maroc était une nation indépendante. Son gouvernement menait des négociations avec les autres Etats, signait des traités et avait sa place dans les conférences internationales. Mais tout d'un coup, il s'est trouvé lié par un traité qui a mis fin à sa souveraineté politique et à son existence d'Etat indépendant, pour le mettre sous le régime du colonialisme. Ce fut un complot tramé en l'absence du peuple qui, jusqu'à présent, en subit les conséquences néfastes. A ce moment, le peuple marocain n'avait point de représentants au sein du Parlement pour mettre le gouvernement en minorité, afin que les colonialistes ne puissent jamais obtenir la signature d'un traité qui fut signé au Palais de Fès, dans une séance dont on ne possède aucun détail.

Le peuple marocain qui se voyait encore jusqu'à la veille du 30 mars un peuple souverain, s'est trouvé enchaîné, le lendemain, par un traité dont il ignorait tout, dont on ne lui a même pas conservé une copie.

Les nations nouvellement indépendantes et qui combattent à présent sur le front démocratique, nous dictent une leçon claire et nette: c'est que la lutte pour la démocratie est aussi chargée de sacrifices et d'embûches que l'est celle pour l'indépendance: elle fortifie notre conviction qu'il faut lutter sur les deux fronts, afin d'asseoir efficacement les bases de la renaissance et de l'évolution de notre peuple...

Le peuple égyptien frère a mené l'action pour le triomphe des idées démocratiques dès 1922, première année de son indépendance.

Les idées progressistes égyptiennes ont subi une répression permanente. Depuis, le peuple égyptien a vécu dans un esclavage non moins cruel que celui dans lequel il vivait sous le régime du colonialisme étranger. Après une expérience d'un quart de siècle, le peuple égyptien a compris que seule une véritable démocratie peut assurer son indépendance nationale.

Les idées démocratiques font rapidement leur chemin en Egypte. Des décisions ont été prises pour amoindrir les différences sociales et économiques, telles la suppression des titres honorifiques, la limitation des terres foncières et agricoles, le mot d'ordre de ce nouveau mouvement est l'épuration.

Ainsi l'Egypte s'est placée à la tête du mouvement démocratique du monde arabe. Lorsqu'elle triomphera, dans ce nouveau combat, son indépendance se sera réalisée par la démocratie, seule voie qui mène le peuple à la prospérité et à la paix sociale.

Que les leçons d'Egypte raffermissent notre foi!

Nous devons redoubler d'efforts en vue d'atteindre en même temps, l'indépendance et la démocratie qui nous permettront de conduire le Maroc vers la libération politique, intellectuelle et morale, libération qui ferait de lui un peuple nouveau dans un monde nouveau.»

(*Raï Al-Amm* n°245 du 21 août 1952).

Dans tous ses écrits, ses discours, ses interviews, Mohamed Hassan Ouazzani ne cesse de développer longuement le même thème. (Lire à titre d'exemple: *Indépendance et Démocratie: Raï Al-Amm* n° 261 du 19 novembre 1955; *Harbo Al-Qalam*, volume 6, page 183 et suivantes).

SECTION 6:

LA CONSTITUTION GARANTIT LA DÉMOCRATIE

Dès sa création, le PDI tout en menant le combat pour l'*Indépendance* réclame l'établissement d'une Constitution qui garantit la démocratie pour laquelle il lutte également.

Il est nécessaire de doter le pays d'une Constitution qui régira les fondements de l'Etat marocain, les rapports du citoyen avec l'Etat et les relations entre gouvernants et gouvernés. Elle définira les droits et les devoirs de chacun.

«Une véritable Nation ne peut exister sans Constitution».

A travers *Raï Al-Amm*, le PDI sensibilise l'opinion publique marocaine autour de l'idée de la Constitution. Beaucoup d'articles traitant des questions constitutionnelles paraissent régulièrement dans le journal du Parti. Leurs auteurs expliquent les avantages d'une vie parlementaire et d'un régime démocratique. Le titre même «*Raï Al-Amm*» est inscrit au milieu d'une gravure représentant une assemblée parlementaire. Cela ne manque pas de frapper l'attention des gens, même ceux qui ne lisent pas.

«Nous lançons un appel solennel au peuple marocain pour appuyer notre revendication de doter le pays d'une Constitution, pour combattre à nos côtés afin d'arracher le plus rapidement possible une Constitution véritable qui sera le pacte politique de la Nation» écrit Mohamed Hassan Ouazzani. (*Raï Al-Amm* n° 11 du 25 juin 1947 et n° 12 du 1 juillet 1947).

Mohamed Hassan Ouazzani consacre à la Constitution plusieurs éditoriaux dans la série «*Al-Ghamarat*». (Voir *Harbo Al-Qalam*, volumes 3, 4 et 5). Dans un article paru dans *Raï Al-Amm* sous le titre «Organisation de l'Etat marocain sous l'Indépendance» (n° 31 du 21 novembre 1947), il suggère les grands principes que doit contenir la Constitution marocaine.

La campagne menée par le PDI en faveur de la Constitution se heurte à l'opposition de l'Istiqlal. A travers le journal *Al-Alam*, ce parti défend l'idée qu'il faut tout d'abord réaliser l'Indépendance. Pour essayer de

convaincre les Marocains de la position de son mouvement, Abdelkrim Ghallab publie en décembre 1947 une série d'articles ayant pour titre: «La vie parlementaire dans le monde arabe». Par des exemples pris dans le monde arabe, il s'ingénie à démontrer qu'il faut, *avant toute chose*, obtenir l'Indépendance. Il oublie cependant que l'Égypte a eu sa Constitution en 1923 alors que le pays était sous l'occupation anglaise. Les Égyptiens ont fait de la Constitution une arme pour réclamer leur indépendance, ce qui a fait dire à Mustapha Nahhas en 1947: «La Constitution n'est pas un mot; mais c'est une réalité.»

En tout cas, ce n'est pas en participant aux élections organisées par le Général Juin en 1948 et en siégeant au Conseil du Gouvernement qui est un Conseil du Résident (voir *infra*, pages 205-211) que le parti de l'Istiqlal réalise l'Indépendance immédiate du Maroc!

SECTION 7:

L'IDÉOLOGIE DU PDI

Dans une note manuscrite, Mohamed Hassan Ouazzani définit l'idéologie de son Parti. Il l'expose ainsi:

«Le PDI, comme l'indique son nom, est le parti démocratique marocain par excellence. Depuis sa fondation, en 1946, il n'a cessé d'être le *champion* de l'instauration au Maroc de la démocratie au profit de la nation.

Pour lui, la lutte nationale pour l'*indépendance* de la Patrie a toujours été et demeure encore *inséparable* du combat pour l'avènement d'un régime démocratique au Maroc dans le cadre d'une *monarchie libérale* et constitutionnelle. Pour le Parti, l'Indépendance n'est donc pas une fin en soi, mais le moyen de libérer le pays en le rendant à nouveau maître de ses destinées; ce qui ne peut se réaliser qu'au moyen d'une souveraineté libre et d'essence démocratique.

Ainsi, la démocratie apparaît comme le *contenu* de toute souveraineté et de toute indépendance de la Nation.

Plus que jamais, depuis la proclamation de l'Indépendance, la *mission démocratique* du Parti s'avère, aux yeux du peuple marocain, comme une *œuvre de salut national* et une action d'*urgence* capitale et décisive pour la vie du pays et le sort de son peuple.

Hautement conscient de sa mission patriotique et démocratique, le PDI entend baser sa politique et orienter son action pour s'ériger de plus en plus en grand parti *d'échelle nationale* et démocratique de larges masses. Ceci lui impose de grands devoirs et d'immenses tâches. Pour les accomplir avec

~~Extrait~~

~~W. H. H. H.~~

- « Le PDL, comme l'indique son nom, est le parti démocratique marocain par excellence. Depuis sa fondation, ^{en 1946}, il n'a cessé d'être le champion de l'instauration, ^{au bon} de la démocratie ~~marocaine~~ au profit de la nation.
- « Pour lui, la lutte nationale pour l'indépendance de la Patrie a toujours été et demeure encore inajour nable des combats pour l'avènement d'un régime libéral et constitutionnel. Pour le parti, l'indépendance n'est ^{pas} une fin en soi, mais le mojen de libérer le pays en le rendant ^{libre} maître de ses destinées; le régime peut se réaliser ^{si} au moyen d'une soveraineté libre et digne démocratique.
- « Ainsi, la démocratie apparaît comme le contenu de toute soveraineté et de toute indépendance ~~de~~ de la Nation.
- « Plus que jamais, depuis la proclamation de l'indépendance, ~~est~~ la mission démocratique du Parti s'avère, aux yeux du peuple marocain, comme une oeuvre de salut national et une action d'urgence capitale et décisive pour la vie du pays et la sort de son peuple.

succès, le Parti, par sa doctrine et son action entend *mobiliser* tous les éléments sains qui composent la Nation. Cette mobilisation est nécessaire pour mener la *lutte démocratique et révolutionnaire* du peuple marocain. Les forces motrices essentielles de cette lutte sont le prolétariat, la paysannerie, (l'intelligentsia) les intellectuels, la petite bourgeoisie et, en général, tous les individus et groupes qui, pénétrés des idéaux et des buts de la Nation, placent l'intérêt national au-dessus de tout, l'intérêt national étant la formule pratique du bien commun. Nos adversaires principaux sont, outre le colonialisme et ses supports dans le pays, le féodalisme et la dictature dans toutes leurs formes ainsi que l'accaparement du pouvoir au sein du gouvernement, dans l'Etat par une poignée de personnes au nom d'un parti, accaparement ayant pour base l'exploitation, transformant ainsi l'Etat en «république des camarades» — à moi tout le gâteau! — et l'oppression des individus et des groupes composant, en dehors des «partisans» au pouvoir, la Nation marocaine.

La tâche essentielle et première de notre Parti est donc de coordonner directement ou indirectement la lutte démocratique et révolutionnaire à l'échelle nationale avec la lutte des ouvriers, des paysans, des intellectuels, des jeunes, des femmes, de tout le peuple sur tous les fronts nécessaires, principalement sur le front idéologique, le front politique, le front social et le front économique.

1. Notre but général

Bâtir un *Maroc nouveau*. Pour cela, tous nos combats ont pour but d'édifier une *société nouvelle* et un Etat nouveau. Pour réaliser l'un et l'autre, il faudra une *politique nouvelle*, une *économie nouvelle* et une *culture nouvelle*. Autrement dit, il faudra transformer le Maroc politiquement opprimé et économiquement exploité en un Maroc politiquement libre et économiquement prospère. De même, il faudra transformer le Maroc ignorant et arriéré en un Maroc instruit et progressiste. Tels sont les objectifs de la révolution nationale dans les domaines politique, social et économique. Sans cette révolution, l'œuvre de reconstruction nationale sera vouée à l'échec. La *reconstruction nationale* repose sur les trois principes politiques révolutionnaires : *indépendance, démocratie, et bien-être* du peuple.

2. Démocratie au sein du Parti

Le PDI n'est pas seulement un parti politique démocratique parce qu'il œuvre pour la démocratie au Maroc, mais aussi parce qu'il constitue lui-même une organisation dont la structure est démocratique. Ceci fait que ses dirigeants locaux et nationaux sont élus par les instances qualifiées du Parti suivant un mode démocratique et que, d'une manière générale, ses membres ont le droit et les moyens de décider de la composition du programme, de la ligne d'action et de donner leur avis sur la désignation des candidats du Parti aux organismes représentatifs publics. Le PDI réunit, dans les limites du possible, toutes les conditions pour être une école d'*instruction politique* et de *civisme*. A ce grand rôle de formation des cadres politiques et d'orientation démocratique et révolutionnaire dans le sens éminemment constructif et national, le Parti jouit d'une double mission : exprimer des opinions politiques et fournir, le cas échéant, des chefs politiques.

3. Révolution nationale

Le Maroc, pour devenir une société nouvelle et un Etat nouveau, n'a pas besoin de réformes timides ou partielles, mais d'une transformation radicale ayant les caractéristiques d'une véritable révolution. Toute œuvre de reconstruction nationale en dépend nécessairement.

Elle est à base d'ordre, de sécurité, de justice et de liberté. Ainsi définie, la Révolution nationale apparaît comme une grande bataille de la Nation, en tant qu'unité morale, politique et économique, contre le désordre, l'insécurité, l'injustice et l'oppression sous toutes les formes et dans tous les secteurs de la vie nationale.

La Révolution nationale doit exclure la violence et l'arbitraire comme règles d'action. Elle a pour but de substituer un *ordre nouveau* à l'ordre ancien et au désordre présent en matière politique, sociale, économique, financière, etc...

4. Définitions politiques

Pour préciser certains éléments de notre idéologie, quelques précisions nous paraissent nécessaires. Les voici :

1) *Individu et société* :

Pour nous, l'individu n'est pas tout, mais une partie d'un tout : la société. Celle-ci n'est donc pas seulement l'ensemble des individus régis par la loi de la concurrence pour la satisfaction d'intérêts opposés, mais bien un *tout organique*. Les intérêts différents des individus doivent s'harmoniser dans la famille, première cellule de la société, et dans les autres groupes sociaux.

2) *La politique* doit être réaliste et créatrice. La devise est ce mot célèbre : « Aller vers l'idéal sans négliger le réel ». Elle doit être conditionnée par l'*humain* et le *sociel*, donc subordonnée à des valeurs qui lui sont supérieures. Elle n'est pas seulement une science des actions humaines, mais aussi un art, celui de bien gouverner.

3) *Le pouvoir* en tant qu'expression de la souveraineté nationale ne doit pas être recherché et conquis pour servir uniquement ou avant tout les desseins et les intérêts d'une classe ou d'un parti, mais avoir pour mission fondamentale de gouverner pour le bien du citoyen et de la nation.

4) *L'Etat* n'a pas de pouvoirs illimités, mais, au contraire, ils sont limités par les droits inhérents à la nature même de l'homme, du citoyen, de la famille et de la société organisée. Dans ces conditions, l'Etat n'est pas un simple gendarme chargé de l'ordre, ni un maître absolu pouvant disposer à son gré de la liberté et de l'activité de l'homme. N'étant donc ni un régime, ni un absolutisme césarien, l'Etat doit reposer sur une éthique juridique et politique saine. Pour n'avoir rien d'un préfet de police ou d'un maître absolu, l'Etat doit soumettre sa souveraineté et son pouvoir à la morale et au droit sur le plan intérieur et aux obligations des traités et conventions internationaux sur le plan des relations extérieures.

Dans le domaine des rapports entre l'individu et l'Etat, l'éthique qui limite le pouvoir de celui-ci doit établir le principe inviolable du respect de la dignité de la personne humaine considérée comme source de liberté et d'esprit créateur. D'où l'obligation de concilier l'autorité et la liberté, d'assurer l'équilibre entre la *liberté possible* des citoyens et l'*autorité nécessaire* de l'Etat. La première est assurée par les garanties constitutionnelles résultant de la défini-

tion des droits individuels, de l'existence du principe de la légalité dans l'administration et de l'indépendance des tribunaux. La deuxième repose sur un pouvoir qualifié, intègre et efficace.»

SECTION 8:

LES MOYENS D'EXPRESSION

a) *Raï Al-Amm*

Lors d'une réunion du Bureau politique du PDI à Fès sous la présidence de Mohamed Ouazzani en octobre 1946, il est décidé de doter le Parti d'un journal. Mohamed Hassan Ouazzani propose le titre *Raï Al-Amm* (l'opinion publique). Il explique le choix du titre dans un article paru dans le premier numéro du journal.

Le directeur du journal est nommé par le Bureau politique. Bien entendu, le directeur n'a que la responsabilité juridique vis-à-vis de la loi. Il n'a aucun pouvoir sur la rédaction du journal qui reste sous l'autorité d'un comité. Le journal est le porte-parole du Parti. Il est donc la propriété de ce dernier. (Annexes, note: 2, page 322).

C'est au bout de six mois de démarches intensives que l'autorisation administrative est accordée pour la publication de *Raï Al-Amm*.

Il faut rappeler qu'un régime spécial régit la presse en langue arabe. Pour faire paraître un périodique, il faut déposer une *caution* et une *demande*. L'autorisation dépend de la volonté de l'Autorité qui peut la donner ou la refuser. Elle peut aussi prendre tout son temps pour répondre. Pour les journaux en langue française, il suffit d'un dépôt d'une caution et d'une déclaration de création auprès du procureur. Avec le récépissé de la déclaration, le journal peut être publié. La presse arabe est donc traitée avec sévérité.

Raï Al-Amm paraît pour la première fois le 15 avril 1947. C'est un hebdomadaire.

Le PDI a beaucoup de difficultés financières pour faire paraître le journal. Mais toutes ces difficultés sont surmontées grâce au courage, à la volonté et à l'esprit militant des membres du comité de rédaction.

Tous ceux qui écrivent, tous ceux qui s'occupent de *Raï Al-Amm* ne sont pas payés. Ils le font avec ardeur et bénévolence.

Au début, *Raï Al-Amm* est imprimé dans une imprimerie de Rabat: *Al-Oumnia*. La rédaction du journal se trouve tout d'abord dans un petit

local, avenue Petit-Jean. Elle déménage par la suite à Casablanca, l'impression se faisant toujours à Rabat.

Le PDI participe à la création d'une imprimerie franco-marocaine. A la suite d'un désaccord, les associés français s'opposent à ce que le journal marocain soit imprimé dans l'imprimerie créée. *Raï Al-Amm* ne paraît plus.

Le PDI achète alors une petite imprimerie presque artisanale qu'il installe rue Mqataâ à Casablanca (ancienne Médina). C'est l'ancien domicile de Mohamed Hassan Ouazzani. C'est dans ce local que se fait la composition du journal qui est tiré dans une imprimerie située près des abattoirs.

Les responsables du PDI luttent constamment pour la survie de *Raï Al-Amm*: problèmes financiers, censure...

Raï Al-Amm est interdit à la suite des événements de Casablanca des 7 et 8 décembre 1952. Il ne réapparaît que le 19 novembre 1955 à raison de deux, trois, quatre fois par semaine avant de devenir un quotidien à partir du 11 décembre 1956. Depuis 1955, *Raï Al-Amm* est imprimé à Casablanca d'abord dans l'imprimerie Al-Maârif, installé rue Dumont d'Urville, ensuite dans l'imprimerie Amal, boulevard Danton. (Annexes, note: 3, pages: 322-323).

Raï Al-Amm est un journal de fond. Ses articles sont très appréciés par le public marocain. Il est le porte-parole de l'opposition nationaliste, au nom du peuple et dans l'intérêt du peuple. Malgré les entraves de la censure, il dénonce les abus du protectorat et réclame la liberté, la souveraineté et la démocratie pour le Maroc. Il est l'interprète sincère des aspirations des Marocains et le défenseur de leurs droits. Ceux qui écrivent sont francs dans leurs articles, car ils ne visent que l'intérêt général. Ils n'attendent de récompense de personne.

Raï Al-Amm mène une grande campagne pour la «Choura» (démocratie) et la Constitution. Il veut convaincre les Marocains des principes démocratiques. Il s'attaque à la politique du protectorat, au Conseil du Gouvernement et à ceux qui y siègent. Il demande le boycott des produits étrangers. Il a le souci de former politiquement le public marocain.

A cause de ses prises de position, *Raï Al-Amm* est suspendu en mai 1952 pour un mois par le Commandant Supérieur de l'Armée, en vertu du dahir du 1^{er} décembre 1939. Après une parution d'une semaine, il est de nouveau suspendu pour deux mois.

En juin 1952, *Raï Al-Amm* est poursuivi devant le tribunal de Casablanca à la suite d'un article paru dans le n° 204 du 18 août 1951 intitulé: «*La politique de prestige ou les nouveaux Dieux...*».

Pour avoir relaté des faits survenus à Khmisset, Tiflet et Bni Zeroual



ذكرى وعبرة...

احتفل لبنان أخيراً بالذكرى الأثنتان... وفيه الأمانة... والى الأمانة... والى الأمانة...



الحلقة 11 من 1700 موقفي لا ديسمبر 1949... العدد 1288 سنة الثانية من العدد 10 بريك

رقابة

«الشعب العربي في الكفاح»

لؤلؤة الأستاذ محمد الحايي وتعريب الأستاذ محمد الشاري

قدم في الآونة الأخيرة مؤلفاً عربياً حديثاً عن الكفاح العربي... في الكفاح... في الكفاح...

أولاً حرس... ياسين طرسية... في الكفاح... في الكفاح...

كانت الحاشية تهدف إلى... في الكفاح... في الكفاح...

رقابة

التعليق

في إحدى مقالاته التي كتبت... في الكفاح... في الكفاح...

حديث المتسبي

تقدموا برأيي السيد... في الكفاح... في الكفاح...

رقابة

كانت الحاشية التي كتبت... في الكفاح... في الكفاح...

رجاء

يخبركم مدير راي اعمم... في الكفاح... في الكفاح...

(région de Fès), le journal est poursuivi devant la juridiction de Casablanca une fois de plus.

Les dépositaires et les vendeurs de *Raï Al-Amm* subissent des mesures d'intimidation. Ils sont incarcérés ou appréhendés et roués de coups.

En Tunisie même, la vente de *Raï Al-Amm* est interdite.

A la suite des incidents de Casablanca (7 et 8 décembre 1952), *Raï Al-Amm* est frappé d'une mesure d'interdiction. L'imprimerie est mise sous scellés.

Contre cette politique d'étouffement de la presse arabe, Mohamed Lamraoui et Mustapha Kesri adressent au nom du Comité de rédaction, en signe de protestation, une lettre ouverte aux représentants de la presse régionale française réunis en congrès à Marrakech (7 mai 1953).

Quand *Raï Al-Amm* ne fait pas l'objet d'interdiction, il subit la rigueur de la censure. Souvent, il paraît avec des pages presque blanches. Mais la censure ne décourage pas les responsables du journal et ceux qui écrivent des articles. Bien au contraire. La censure les stimule pour redoubler de critiques à l'égard du protectorat.

Les dirigeants du PDI protestent auprès du président de la République française contre les mesures sévères prises à l'égard de la presse arabe.

Mohamed Hassan Ouazzani élève une protestation énergique sous forme d'une lettre ouverte adressée au Général Juin et publiée dans *Raï Al-Amm* (n° 97 du 6 mai 1949. Voir également *Harbo Al-Qalam*, volume 4, pages: 47 – 55).

Etant donné son importance, nous en donnons la traduction :

« Monsieur le Général,

Permettez-moi de vous adresser cette lettre ouverte. J'y suis déterminé par la tournure que vient de prendre cet « assaut » systématique que ne cesse de subir, au nom de la censure, la liberté d'opinion et de la presse dans ce pays qui était et demeure encore affligé dans ce qu'il compte de plus cher, à savoir, ce qui distingue l'homme de l'animal, la pensée et la liberté de son expression par l'écrit et la parole dans les limites de la loi juste et équitable.

L'objet de cette lettre ouverte est donc très important, et même très vital; le discours est aussi long que divers; quant à nous, nous sommes, comme d'ailleurs vous le savez, francs et directs dans tout ce que nous exprimons et écrivons, ne craignant, au service d'Allah et du droit, ni le reproche d'un détracteur, ni la colère d'un despote, ni la vengeance d'un maître au pouvoir.

Monsieur le Général,

Vous êtes d'une nation qui tire gloire, à travers les âges et les générations, de ce qu'elle est l'actrice de la « Grande Révolution française » celle de 1789 qui fit dresser le peuple opprimé en un élan impétueux qui renversa les tenants du despotisme et de l'exploitation, rasa les bastions de l'égarement et de la tyrannie et éleva sur leur ruine les édifices de la justice et de la liberté. Par ceci, nous faisons allusion à ce grand événement historique qui eut lieu à Paris le jour où le peuple français, poussé par sa colère vengeresse et sa

révolte déchaînée, se porta à la prison de la Bastille — bastion de l'injustice et symbole du despotisme — et la soumit à l'action destructive des canons, de l'incendie et des pioches. L'Assemblée Nationale française ne tarda pas alors à proclamer, au cours de séances historiques, les décrets qui allaient devenir immortels sous le titre de *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen* laquelle était et demeure la Charte révolutionnaire de tous les hommes libres et sur les principes de laquelle s'est fondé et organisé le régime démocratique dans le monde entier.

Vous êtes d'une nation qui fit de l'anniversaire de cette immortelle révolution politique et sociale ainsi que de la proclamation de cette magnifique déclaration des droits des humains sa fête nationale, civile et militaire, qu'elle célèbre le 14 juillet, chaque année.

Vous êtes d'une nation dont les constitutions consécutives ont, depuis cette *Révolution* et cette *Déclaration*, enregistré tout ce que l'homme a connu comme droits et liberté à l'époque de la science, du progrès et de la civilisation.

Vous êtes d'une nation dont les penseurs et les créateurs, les écrivains et les poètes ont dépassé ceux des autres nations dans la glorification de la justice et de la liberté qu'ils ne cessent de chanter et de propager par la plume et la parole.

Vous êtes d'une nation qui a longtemps proclamé qu'elle faisait la guerre, au nom du droit, de la liberté et de la démocratie, aux Etats coupables d'agression et assoifés de domination et d'asservissement dans le passé et le présent. Nous rappelons à ce sujet la déclaration que fit Clémenceau, chef du Gouvernement français pendant la première guerre mondiale, au cours d'une séance mémorable du Parlement: «*La France, dit-il alors, hier soldat de Dieu, aujourd'hui soldat de l'humanité, sera toujours soldat de l'idéal.*»

Vous êtes d'une nation qui contracta solennellement comme d'autres, dans plusieurs pactes, durant et après les deux guerres mondiales, l'engagement d'agir, dans sa politique tant intérieure qu'extérieure, conformément aux stipulations et à l'esprit de tels pactes internationaux qui ont renouvelé l'expression des droits et libertés humaines et annoncé au peuple une ère prospère faite entièrement de justice, de liberté et de démocratie.

Vous êtes d'une nation dont la présente Constitution dénonce le régime colonial en tant que reposant sur l'arbitraire. Dans cette charte, la France fait en effet, le serment d'octroyer à tous les peuples liés à elle les droits politiques et les libertés démocratiques proclamés par la loi organique qui régit la République.

«*La République française, affirme en effet, le préambule de la Constitution de 1946, fidèle à ses traditions, se conforme aux règles du droit public international. Elle n'entreprendra aucune guerre dans un but de conquête et n'emploiera jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple.*»

«*Fidèle à sa mission traditionnelle, la France entend conduire les peuples dont elle a pris la charge à la liberté de s'administrer eux-mêmes et de gérer démocratiquement leurs propres affaires; écartant tout système de colonisation fondé sur l'arbitraire, elle garantit à tous l'égal accès aux fonctions publiques et l'exercice individuel ou collectif des droits et libertés proclamés ou confirmés ci-dessus.*»

Vous êtes d'une nation, lorsque les partisans de la paix et de la liberté dans le monde ont décidé récemment de tenir leur congrès international, leur

choix ne s'est porté que sur sa capitale comme lieu de leur mouvement et de leur action.

C'est donc à Paris, et non pas dans une autre capitale, que s'est tenu ce congrès au nom de 69 nations et 600 millions d'hommes; et c'est encore de Paris qu'a été lancé l'appel du congrès à tous les peuples de la terre; et c'est dans cette charte même que se trouve proclamé de nouveau le droit des peuples à la paix et à la liberté, à la souveraineté et à l'indépendance.

Une question s'impose Monsieur le Général, après ces préliminaires. Vous permettrez bien qu'elle vous soit posée: au nom de quoi sommes-nous régis par la politique française qui inflige à nos idées et nos journaux l'interdit et la censure dont vous n'ignorez, vous et les hommes de votre entourage, ni les sévérités, ni les entraves. Est-ce au nom des principes, des droits, des libertés et des idéaux rappelés plus haut? Ou alors au nom de quoi?

Avant la dernière guerre mondiale, nous étions libres d'écrire dans les journaux comme nous l'entendions. Mais dès notre entrée en guerre aux côtés de votre nation et ses alliés, cette guerre que l'on disait être une croisade de la liberté et de la démocratie contre le despotisme et la dictature, la censure nous était imposée au nom des nécessités militaires. Des années se sont écoulées depuis la fin de la guerre sans que nous soyons encore libérés des iniquités et des rigueurs que nous ne cessons de subir du fait de la censure. Quelle est donc notre part de cette liberté et de cette démocratie pour lesquelles nous avons combattu dans les rangs des Alliés.

Le temps nous a fait avancer, mais la politique française, au contraire, nous a fait reculer. Plus précisément, nous nous trouvons aujourd'hui, en fait de la liberté d'opinion et de la presse, dans la même position exceptionnelle qu'au début de la guerre, c'est-à-dire qu'il y a six ans environ.

Et n'est-il pas surprenant que toute censure soit abrogée par la France, en Algérie, en Tunisie et dans tous les pays liés à elle et que cette même censure demeure, au même moment, farouchement imposée au Maroc, et s'exerce toujours plus rigoureusement sur ses journaux et ses publications? Pourquoi donc ce traitement d'exception que rien plus n'autorise et qui ne saurait plus se justifier?

Monsieur le Général,

Jadis régnait dans votre pays un grand général qui était en même temps un législateur génial autant qu'un homme d'Etat avisé. Il s'agit de Napoléon Bonaparte. Savez vous, Général, ce qu'il pensait de la censure et de la liberté de la presse?

«Sa Majesté, écrivait Le Moniteur du 22 janvier 1806, a été surprise d'apprendre qu'un auteur aussi estimable que M. Coolin d'Harleville avait eu besoin d'approbation pour imprimer un ouvrage qui porte son nom. Il n'existe point de censure en France, tout citoyen français peut publier tel livre qu'il juge convenable, sauf à en répondre. Aucun ouvrage ne doit être supprimé, aucun auteur ne peut être poursuivi que par les tribunaux, d'après un décret de Sa Majesté, dans le cas où l'écrit attenterait aux premiers droits de la souveraineté et de l'intérêt public. Nous retomberions dans une étrange situation, si un simple commis s'arrogeait le droit d'empêcher l'impression d'un livre ou de forcer l'auteur à en retrancher ou à y ajouter quelque chose.

La liberté de la pensée est la première conquête du siècle. L'Empereur veut qu'elle soit conservée. La liberté et la civilisation n'existent qu'entre les extrêmes;

c'est aussi entre les extrêmes que l'administration et la législation doivent se maintenir.»

Au Comte de Montalivet, ministre de l'Extérieur, qui soumet à Napoléon une décision de la direction de l'imprimerie et de librairie, — l'équivalent du service général de l'information qui fonctionne depuis le début de la dernière guerre mondiale à la Résidence générale de France au Maroc — pour prohiber la publication d'un ouvrage historique susceptible de porter atteinte à la réputation d'un membre de la famille royale d'Angleterre, l'Empereur répondit par cette décision (Moscou, 10 octobre 1812): *«Je désapprouve entièrement cette fausse direction donnée à la censure. Mon intention est qu'on imprime tout, absolument tout exceptés les ouvrages obscènes et ce qui tendrait à troubler la tranquillité de l'Etat; la censure ne doit faire aucune attention au reste.»*

L'Empereur, de Moscou, le 11 octobre 1812, confirma à son ministre de l'Intérieur à Paris la décision précitée en ces termes:

«Je n'approuve pas la décision que prend la censure. Mon intention est qu'on laisse une liberté entière à la presse, qu'on n'y mette aucune gêne, qu'on se contente d'arrêter les ouvrages obscènes ou tendant à semer des troubles dans l'intérieur... Toutes les fois qu'un ouvrage n'est point dans l'un de ces deux cas, on doit le laisser passer.»

Dans le célèbre ouvrage intitulé *Mémorial de Sainte-Hélène*, son auteur Las Case rapporte l'opinion de Napoléon sur la liberté de la presse. Il écrit ceci: *«C'est selon Napoléon une question interminable et qui n'admet point de demi-mesure»*. Ce n'est pas le principe lui-même, dit-il, qui apporte la grande difficulté, mais bien les circonstances sur lesquelles on aura à faire l'application de ce principe pris dans le sens abstrait: *«Je serais par nature, ajoutait-il, pour la liberté illimitée»*.

Commentant ceci, l'auteur en question écrit: *«C'est sous ce même point de vue, et avec les mêmes raisonnements que j'ai vu constamment traiter ici toutes les grandes questions»*. Aussi Napoléon a-t-il vraiment été et doit-il demeurer, avec le temps, le type, l'étendard et le principe des idées libérales: elles sont dans son cœur, dans ses principes, dans sa logique. Si parfois ses actions semblent s'en être écartées, c'est que les circonstances l'ont impérieusement maîtrisé (*Mémorial de Sainte-Hélène*, II, 74).

Plus loin, le même auteur de son entretien avec l'Empereur écrit ce qui suit:

«La conversation est tombée de là sur la liberté de la presse. L'Empereur nous demandait notre avis. Nous avons bavardé longuement et débité force lieux connus. Les uns étaient contre: rien ne résiste à la liberté de la presse, disaient-ils; elle est capable de renverser tout gouvernement, de troubler toute société, de détruire toute réputation. Ce n'est que son interdiction qui est dangereuse, disaient les autres: si on la comprime, c'est une ruine qui fera explosion. Si on la laisse à elle-même, ce n'est plus qu'un arc débandé qui ne saurait blesser personne. A ceci, l'Empereur disait qu'il était des institutions aujourd'hui, et la liberté de la presse était de ce nombre, sur lesquelles on n'était plus appelé à décider si elles étaient bonnes, mais seulement s'il était possible de les refuser au torrent de l'opinion. Or il prononçait que l'interdiction de cette liberté dans un gouvernement représentatif était un anachronisme choquant, une véritable folie. Aussi, à son retour de l'ILE D'ELBE, avait-il abandonné la presse à tous ses excès, et il pensait bien que ces excès n'avaient été pour rien dans sa chute nouvelle. Quand on voulut discuter au Conseil, devant lui, le moyen de mettre l'autorité à l'abri de la presse: «Messieurs, avait-il dit plaisamment, c'est apparemment pour vous autres que vous voulez

défendre ou gêner cette liberté; car, pour moi, désormais, je demeure étranger à tout cela (*Mémorial de Sainte-Hélène IV*, 227).»

Telle est l'opinion de Napoléon sur la liberté d'expression de la pensée et son instrument: la presse. On s'étonne vraiment que Napoléon ait eu sur la liberté d'édition et de la presse des réflexions propres à faire rougir bien des maîtres au pouvoir qui se prétendent démocrates à notre époque où, par expérience, nous savons que d'aucuns déclarent par la bouche ce que renie bien leur conscience.

Comparée aux réflexions napoléoniennes et au temps où elles furent exprimées par l'Empereur des Français, la censure étouffante telle qu'elle nous est particulièrement imposée de nos jours, au Maroc, ne laisse-t-elle pas d'apparaître comme une régression et un retour en arrière?

Monsieur le Général,

Bien des nations et des peuples se sont libérés de nos jours; quant à nous, nous ne cessons de traîner nos chaînes politiques, de nous embarrasser des entraves de la législation; entre autres, cette censure déchaînée qui se rend constamment coupable de crimes de «lèse-majesté humaine», c'est-à-dire d'attentat à la liberté de la pensée dans ce pays. De quoi donc sommes-nous fautifs pour mériter d'être traités ainsi? Et pourquoi la politique s'égaré et ne permet à personne de la redresser et de lui donner de bons conseils? N'est-il pas temps que le gouvernement responsable dans ce pays s'oriente dans sa politique en s'inspirant de cette vérité sur laquelle repose tout bon système de gouvernement et par laquelle le grand leader égyptien, SAAD ZAGHLOUL, répliqua un jour aux adversaires de la liberté qu'étaient les Anglais en Egypte: «*La presse, leur dit-il alors, est libre de s'exprimer et de critiquer comme elle l'entend dans les limites de la loi. Il n'est donc pas logique de lui demander pourquoi elle nous critique, mais notre devoir est de nous demander pourquoi nous agissons d'une manière qui attire sur nous les critiques.*»

Et pour terminer, permettez-moi, Monsieur le Général, de soumettre à votre raison et à votre conscience cette réflexion immortelle par laquelle le Khalife Omar Ibn El-Khattab, proclama jadis la liberté d'opinion et donna un magnifique exemple sans pareil dans l'histoire des nations du bon gouvernement en Islam.

Omar Ibn El-Khattab, s'entretenant un jour, d'une affaire avec un homme se fit dire par celui-ci: «*Sois vertueux comme le veut Allah, ô Prince des Croyants!*» L'ayant entendu, quelqu'un dit: «*Comment! Tu oses dire cela au Prince des Croyants?*» Et Omar de lui répondre tout net: «*Vous ne seriez bons à rien si vous ne me le disiez pas, comme je ne serai bon à rien si je ne veux écouter pas.*»

Qu'Omar, (qu'Allah soit satisfait de son âme), serve de bon exemple en matière de politique et de gouvernement.»

Les articles de *Raï Al-Amm* censurés sont rénotypés et diffusés par voie de tracts.

Le PDI, en plus de *Raï Al-Amm* qu'il publie, édite des bulletins d'information, des brochures. (A titre d'exemple: *Les Cahiers du Maroc* qu'il diffuse au Maroc et à l'étranger: Le Caire, New York, Paris).

Toutes les publications du PDI rendent compte des activités du Parti et des associations qui lui sont affiliées.

A partir de janvier 1957, le PDI fait paraître un hebdomadaire en langue française: *Démocratie*. Le Parti Démocrate Constitutionnel (nouvelle appellation du PDI à partir du 1960) fera paraître *Addastour* (1962) et *Assiyāssa* (1967).

SECTION 9:

LES ORGANISATIONS

a) **Akhawat Assafa**

Le congrès des femmes appartenant au PDI tient ses assises à Fès le vendredi 23 mai 1947. Toutes les villes du Maroc envoient leurs déléguées pour assister à la réunion.

Le congrès décide de donner le nom de: *Akhawat Assafa* أخوات الصفا à l'association féminine du PDI, et de créer des sections dans toutes les régions du pays.

Un bureau national est créé dont le siège est à Fès.

Akhawat Assafa s'assigne comme objectif la lutte par tous les moyens contre les mauvaises traditions qui rongent la société marocaine et qui l'empêchent d'évoluer.

Dans un discours-programme, la présidente du congrès précise les buts à atteindre que se résument en quatre points:

1. Lutter contre l'ignorance et l'analphabétisme chez la femme.
2. Lutter contre les mauvaises traditions dans le milieu marocain et s'opposer au gaspillage dans les familles.
3. Aider matériellement et moralement les femmes indigentes qui veulent s'instruire.
4. Echanger les informations utiles pour profiter des expériences des unes et des autres.

«Ainsi, la femme marocaine sort-elle des ténèbres pour aller vers le savoir et le progrès» dit la présidente.

Vingt neuf congressistes interviennent dans les débats.

Des résolutions sont adoptées et lues en arabe dialectale.

Elles tendent à réformer la société marocaine. Elles se résument ainsi:

— Un habillement strict et discret est conseillé aux femmes.

N.B. Tous les articles de Mohamed Hassan Ouazzani parus dans *Raī Al-Amm* (Al-Ghamarat, Fasl Al-Khitab, Hadit Jouhayna) sont publiés dans *Habro Al-Qalam*, volumes 3, 4, 5 et 6.



Akhawat Assafa organise une fête pour les élèves de l'école Chaab. A gauche, sur la photo, Souad (+), fille de Mohamed Hassan Ouazzani à côté d'Abdelkader Benchekrroune.

— Le port de certains bijoux et vêtements est formellement interdit pendant les mariages et fêtes familiales.

— L'utilisation des produits marocains (le tapis, par exemple) est fortement recommandée.

— La durée des fêtes familiales (mariage, baptême, circoncisions, etc) et des deuils est réglementée.

— Les cadeaux offerts ne doivent pas être onéreux.

Le bureau national et les bureaux régionaux veillent de très près à l'exécution de ces résolutions.

L'association *Akhawat Assafa* tient son deuxième congrès le 12 décembre 1948 à Fès pour faire le bilan de son action.

Le congrès décide de lutter contre les mauvaises mœurs et les extravagances de toutes sortes et qui sont préjudiciables à l'évolution de la société marocaine. Il étudie les moyens pour aider les enfants appartenant à un milieu modeste à s'instruire.

Le congrès examine les droits de la femme marocaine devant les tribunaux Chraâ, les problèmes posés par la polygamie et le divorce. Il fixe l'âge de mariage des jeunes filles.

Akhawat Assafa organise des cours du soir pour lutter contre l'analphabétisme.

Elle s'occupe des enfants des familles indigentes pour leur donner une formation scolaire gratuite.

Elle crée des ateliers pour apprendre aux femmes la couture.

Le journal *Rai' Al-Amm* réserve une rubrique à la femme. Des articles traitent de l'évolution et de la formation de la femme marocaine.

Le PDI s'est beaucoup intéressé à la situation de la femme dans la société marocaine.

(Au sujet de l'association *Akhawat Assafa*: Voir *Rai' Al-Amm* n° 6 du 28 mai 1947 et suivants, — lire également une étude faite par Mohamed Hassan Ouazzani dans les années 40 alors qu'il était en exil intitulée «*La femme musulmane*» publiée dans *Dirāsāt Wa Ta'amoulāt* — Mohamed Hassan Ouazzani, volume 5, page 195 et suivantes).

b) Maghreb Al Ghad

Les jeunes membres du PDI tiennent une assemblée à Fès le premier janvier 1952. Ils constituent une association culturelle à laquelle ils donnent le nom de «*Maghreb Al Ghad*» مغرب الغد (le Maroc de demain).

L'assemblée approuve les statuts présentés par une commission.

Le but de l'association ainsi créé est culturel.

Un bureau est élu par l'assemblée qui décide d'ouvrir une section dans chaque ville du Maroc.



La troupe théâtrale Ikhwane Al Fann.



Les membres de la troupe théâtrale Al Kawkab Al Masrahi.

(Au sujet de l'assemblée constitutive: *Rai' Al-Amm* n° 226 du 17 janvier 1952 et suivants).

c) Association des Etudiants du PDI

Les étudiants appartenant au PDI tiennent une assemblée constitutive le mercredi 4 septembre 1952 à Fès. Toutes les villes du Maroc sont représentées.

Cette assemblée élit un président, un vice-président, un rapporteur général et son adjoint.

Elle se dote d'un secrétariat général.

Après la lecture d'un rapport préparé par la commission provisoire organisatrice de la dite assemblée, trois commissions, (culturelle, de liaisons, financière) sont élues.

La commission culturelle est présidée par une jeune étudiante.

Après trois jours de débats, le congrès approuve les résolutions présentées par la commission. Il élit un comité exécutif chargé de veiller à l'application des décisions de l'assemblée.

L'Association des Etudiants du PDI édite un bulletin en langue française.

(Sur le congrès des Etudiants du PDI et les résolutions: lire *Rai' Al-Amm* n° 248 du 11 septembre 1952 et n° 253 du 16 octobre 1952).

d) Autres associations

Le PDI a également une association de scoutisme dénommée: *Le scout musulman* الكشاف المسلم et des troupes théâtrales telles: *Ikhwane Al Fann* إخوان الفن et *Al Kawkab Al Masrahi* الكوكب المسرحي qui jouent des pièces ayant un thème soit social soit politique.

CHAPITRE 2:

Vers l'Unité nationale

SECTION I :

TENTATIVE D'UNIFIER LE PDI ET LE PARTI DE L'ISTIQLAL

En 1937, le *Comité d'Action Marocaine* se scinde en deux mouvements: *Al Haraka Al-Qawmiya* dirigé par Mohamed Hassan Ouazzani et *Al Hizb Al Watani* d'Allal Fassi, pour les raisons mentionnées dans le dernier chapitre.

Cette scission porte un grand préjudice au mouvement nationaliste marocain. Tout le monde au Maroc en est conscient et espère voir un jour l'unité du mouvement national se refaire dans l'intérêt supérieur du pays.

En juin 1946, un mois après sa libération, Mohamed Hassan Ouazzani réunit quelques nationalistes parmi ses amis et parmi des personnes indépendantes.

Il leur exprime franchement la nécessité d'unir toutes les forces politiques dans le but de réaliser les aspirations légitimes du peuple marocain.

C'est alors que Mohamed Ben Larbi Alaoui intervient. Il essaie de rapprocher le PDI et le parti de l'Istiqlal.

Plusieurs réunions ont lieu. Chacun des deux partis présente un projet de statuts du futur mouvement unifié. Le désir et l'obstination du parti de l'Istiqlal de vouloir s'accaparer de la majorité des sièges dans tous les organes de responsabilité du nouveau parti sont les raisons essentielles de l'échec de la médiation de Mohamed Ben Larbi Alaoui.

Ce dernier publie un communiqué en date du 17 février 1947 qui mentionne «l'accord des deux partis sur les principes, les objectifs et les



Mohamed Hassan Ouazzani et Mohamed Ben Larbi Alaoui.

moyens.» Le communiqué ajoute: «Il paraît utile, pour le moment, que chaque parti garde ses instances dirigeantes, les deux mouvements devant se concerter et s'entraider dans l'intérêt du pays.» Le PDI n'approuve pas le contenu du communiqué qui ne reflète pas la vérité et qui passe sous silence la position du parti de l'Istiqlal.

La commission de conciliation créée pour rapprocher le PDI et l'Istiqlal établit cependant une sorte de pacte en treize articles où elle énonce les principes sur lesquels les deux partis sont d'accord.

Ces principes sont pratiquement les mêmes que ceux qui sont mentionnés dans le pacte de Tanger du 9 avril 1951 (*infra* pages: 58-65). Cependant le pacte qui est établi par la commission de conciliation aborde la question des Israélites. En effet, l'article 8 stipule que «les juifs qui n'ont pas une nationalité étrangère et qui ne sont pas sionistes sont marocains et sujets de Sa Majesté le Roi.» Le pacte de Tanger de 1951, bien qu'il se réfère aux principes établis par la commission de conciliation ne traite pas la question des Israélites.

En 1950, convaincu que l'union fait la force, soucieux d'unifier le mouvement nationaliste pour le combat politique et de créer un certain enthousiasme chez le peuple marocain, Mohamed Hassan Ouazzani adresse, au nom du PDI, le 9 février 1950, une lettre à Mohamed Lyazidi, secrétaire général adjoint de l'Istiqlal. Il lui propose dans cette correspondance la création d'un *Front national* entre les deux partis.

Le 14 février, Mohamed Lyazidi, dans sa réponse, précise que la question dont il s'agit sera soumise au conseil supérieur de son parti, lors d'une prochaine réunion.

Ces deux lettres sont publiées dans *Raï Al-Amm* n° 188 du 2 mars 1951.

Le 2 mars 1950, Mohamed Lyazidi écrit à Mohamed Hassan Ouazzani. L'Istiqlal rejette la proposition du PDI, les programmes des deux partis étant — selon lui — totalement opposés. Il fait part du refus de son mouvement de créer avec le PDI un Front national en arguant que le contenu du mémorandum du 23 septembre 1947 présenté par le PDI au Gouvernement français par l'intermédiaire du Résident général est contraire aux principes de l'Istiqlal. (Au sujet du mémorandum du 23 septembre 1947, voir *infra*: pages: 173-203). Bien entendu, Mohamed Lyazidi donne une interprétation bien personnelle qui est loin de refléter la réalité du mémoire du 23 septembre 1947.

Dans deux correspondances des 11 mars et 12 juin, Mohamed Hassan Ouazzani refute d'une manière indignée l'interprétation du mémorandum faite par l'Istiqlal.

Il analyse et explique le mémoire du 23 septembre 1947. Il ne réussit pas cependant à convaincre les dirigeants istiqlaliens ni du bien-fondé du

mémorandum, ni de la nécessité de la formation d'un Front national. Il les rend responsables de leur attitude devant l'Histoire.

Le parti de l'Istiqlal maintient, malgré tout, sa position. C'est ce qui ressort de deux lettres de Mohamed Lyazidi en date des 13 avril et 31 août 1950 adressées à Mohamed Hassan Ouazzani.

Le PDI informe Mohamed Abdelkrim Khattabi de tout cet échange de lettres.

SECTION 2:

LE FRONT NATIONAL LE PACTE DE TANGER DU 9 AVRIL 1951

L'appel lancé par le PDI en 1950 pour la création d'un Front national n'a pas de suite.

Au Caire, ceux qui s'intéressent au problème marocain sont au courant des démarches du PDI pour unifier le mouvement nationaliste marocain. Des personnalités politiques arabes de la capitale égyptienne sont profondément convaincues de la nécessité pour les partis politiques marocains d'unir leurs efforts.

La Ligue Arabe ne manque aucune occasion pour demander aux responsables du mouvement nationaliste marocain de former une coalition unie face aux autorités du protectorat.

Début avril 1951, invitée par le Gouvernement français à effectuer une enquête, une mission de journalistes égyptiens conduite par Abou Al Fath, directeur du journal *Al Masri*, porte-parole du parti Al Wafd, arrive au Maroc. Malgré l'invitation qui leur a été adressée, l'accès du territoire marocain est interdit à ces journalistes qui sont: Mohamed Hamza, Zaki Abdelkader, Habib Jamati et Zakaria Lotfi Jamaa. Ils se rendent alors à Tanger où ils rencontrent le délégué de la Ligue Arabe: Saleh Abou Rakik et Saïd Ramadan représentant les Frères Musulmans.

L'objectif de ces personnalités arabes présentes à Tanger est d'unifier le mouvement nationaliste marocain. Elles contactent les responsables des partis politiques marocains.

Elles tiennent avec eux des séances de travail en vue d'aboutir à la création d'un front national.

Mohamed Hassan Ouazzani se trouvant à Fès, privé de passeport et de visa, ne peut se rendre à Tanger pour représenter le PDI. Il délègue à cet

effet un membre du Bureau politique, en lui donnant un pouvoir écrit. Il téléphone également à Abou Al Fath pour lui exposer la position de son Parti, en l'assurant de son appui.

Après plusieurs réunions, un pacte est signé le 9 avril 1951 par les représentants des quatre partis marocains: Le Parti Démocrate de l'Indépendance, l'Istiqlal, le Parti des Réformes Nationales, le Parti de l'Unité Marocaine.

Les signataires du *Pacte de Tanger du 9 avril 1951* créant le *Front National* prêtent serment sur le Coran, de se conformer aux clauses du Pacte et d'exécuter les engagements pris. Les journalistes égyptiens et le représentant de la Ligue Arabe jurent d'aider la cause nationaliste marocaine.

La séance de la signature du Pacte qui a lieu à l'hôtel Rembrandt se termine par la lecture de la Fatiha.

Un exemplaire du Pacte est envoyé à la Ligue Arabe. Un autre est adressé au Gouvernement égyptien. (Voir le fac-similé du Pacte: page: 60).

Grâce à ce Pacte, les querelles internes entre les partis marocains sont mises en veilleuse. C'est son seul côté positif.

La Commission de coordination prévue par le Pacte tient plusieurs réunions à Fès, Rabat et Casablanca.

Des procès-verbaux consignent ses travaux.

La Commission décide de l'action commune à entreprendre.

Le Front National publie des communiqués pour faire connaître ses positions. C'est ainsi qu'il appelle au boycottage des élections en octobre 1951. Il remet un mémoire à Sa Majesté le Roi à l'occasion du 8^e anniversaire des manifestes de l'Indépendance des 11 et 13 janvier 1944.

Sur le plan international, le Front National agit d'une manière efficace. Il se manifeste par l'envoi des mémoires au secrétaire général de l'ONU et à la Ligue Arabe (mémoire du 25 août 1951). C'est ainsi qu'il se joint en janvier 1952, aux autres partis d'Afrique du Nord pour adresser une note de protestation au secrétaire général des Nations unies contre les mesures de répression déclenchées en Tunisie. Dans un mémoire envoyé le 10 mai 1952 à la Cour de Justice Internationale de La Haye, saisie du différend franco-américain, il déclare que le Maroc ne se considère pas lié par une quelconque décision de la Cour. En mars 1953, il adresse un long mémoire au président de la République française.

Le Pacte de Tanger du 9 avril 1951 — traduction

Considérant que la question marocaine intéresse le monde arabe au Moyen-Orient.

تعدوا لان صفة الضريب أصبحت حد اعتماد العالم العربي والفرنسي ونظرا للخضوات التي تطلبها القمص الضريب في الدفاع عن استقلال البلاد ووحدةها ومعهمها بالمرضا. الذي يفرغ من الضريب الذي يفرغ من جلاله سلطان الضريب حتى حد الضامر

وما ان سألوا الضريب على ذلك المبرر على الامم المتحدة ومن الصالح ان يقد الضريب كلكه ازاها الهيئات الدولية مؤلفا من الرجل الواحد حتى لا يهدد المرجعيات سيلا للسلطة دون نيل الاما لظرفها كاملة غير متفردة

وما ان المصطنع من الوثنيين يحتمون في جمل ميثاق لجنة تصويب الضريب العربي حقيقة فاقدة في الداخل والخارج لا تعد عنه حقيقة ولا تفكر في اوله فقد ذلك في جميع الميثاقيا العماليبة فقد تمت الهيئات الموصفة على هذا الميثاق ان مؤهده التزاماتنا السابقة في تصويب لجنة تصويب الضريب العربي ولا تعده الداخلية وفي الميثاق الذي وقع عليه حزب القوي والاحتلال وضمضت الاستقلال في نوفمبر سنة ١٩٤٥ والتمديد في صحيفة ٤٨٦ من كتاب الحركات الاستقلالية صلتها بصفة خاصة لا يقبل اي تأويل ما يأتي :

١- لا يقبل اي حزب وقع في الميثاق مبدأ الانخراط في الوحدة الفرنسية وانما نفهم العلاقات بين الضريب المصطنع وبين فرنسا على اساس صاعدة جديدة وقد انخرط في الوحدة الفرنسية المصطنع فيها سواء كان حرط بها او لا سواء كان فلتة واحدة او بالصفحة وهذا ما يستلزم رفض كل اقتراح او مقترح يتضمن تكوين حكومة مغلقة ويبدأ المجالس المغلقة طلبة او مركزية وكل ما من شأنه ان يحصر القمص امام الامم الزواي في الطير او في الصعيد بالنسبة للوحدة الفرنسية

٢- لا يقبل اي سياسة تسمى بسياسة التواحل او تنطبق عليها ما دام الاحتلال لم يخلص وانما يمكن صور فقرة انتقار في صفة زاف النظام ونظر الصالح التي بهد الحزب له المواطنين وكل الطاولات التي وقعت من هذا القبول تعتبر مستفظة امراتها من تاريخ هذا الميثاق ويعتبر الموصف بانهم لا يخلص عليها ولو تعصم السلطة الفرنسية اليها.

٣- لا تعارض مع ادارة الصاية وانما يخلص افراد كل حزب نداء جلاله الملك للمشاركة الفنية مع اصحاب اللجنة التنفيذية لهم بم ذلك ولا يخلص المسؤول العالم في الاحزاب وطيفة في مراكز المسؤولية الحكومية في دائرة النظام الطبيعي ونعني بالمشورين اضاء اللجان التنفيذية او ما يقوم مقامها

٤- لا تاقية بضم اليها نيل الاستقلال

٥- لا تخاضة مع المصير في الجزئيات ضمن النظام الصادر

٦- لا تخاضة الا بعد اعلان الاستقلال

٧- للاحزاب ان تفضل في طاهفات مع مظهر الحكومة الفرنسية على شرط ان تطلع لجنة الصالح التي تهيمن من بين الموصفين على هذا على سر مراحل الطاهفات ولا ياول

٨- كل من يوقه توجهات الافاق العامة من جلاله الملك من الطام يعتبر طرفا لهذا الميثاق

٩- تعارض مراكزه الخاصة الضريبة وفي داقرها نيل الاستقلال بعده واجب قومي

١٠- تعارض الاحزاب الموصفة لجنة اصالح وتصاير مع الاحتفاظ لكل حزب بحرية في العمل ضمن نطاق هذا الميثاق والميثاقين السجلين اصلا

١١- يعارض الموصف ان لا يتقبلوا تركيبها مع القوي القومي الضريب

١٢- يوقع مظهر الاحزاب المغلقة على هذا الميثاق ويحفظونه في الامانة العامة للجانة الضريبة

توقيع في ٩ ابريل سنة ١٩٥١ من حزب الاستقلال
 من حزب الوحدة والاستقلال
 رئيس اللجنة محمد الكافي
 اسم اللجنة
 بالنيابة عن الرئيس والاعلام في روكورس والاستقلال
 ومختارة زعمور في روكورس بناء على مقرر في
 التوقيع في
 احمد ابي سودة

Fac-similé du Pacte du Front National du 9 avril 1951.

Considérant que le peuple marocain a franchi de grandes étapes pour défendre l'indépendance et l'unité du pays et pour pouvoir jouir des libertés démocratiques.

Considérant qu'étant donné que l'affaire marocaine doit être soumise incessamment à l'ONU, le Maroc entier doit se présenter uni comme un seul homme devant les instances internationales. Ainsi, ses adversaires ne trouveront aucun moyen pour porter atteinte à ses droits.

Considérant que les nationalistes sincères entendent faire du pacte du Comité de Libération du Maghreb Arabe une réalité à l'intérieur et à l'extérieur et dans toute l'Afrique du Nord.

Les partis signataires du présent acte confirment leurs engagements à l'égard des statuts et du règlement intérieur du Comité de Libération du Maghreb Arabe et à l'égard du pacte signé en novembre 1945 entre le Parti Démocrate de l'Indépendance et le Parti de l'Istiqlal mentionné à la page 486 du livre *Al Harakat Al Istiqlalia* et déclarent expressément accepter ce qui suit :

1. Aucun parti signataire n'acceptera le principe d'adhésion (du Maroc) à l'Union française. Les relations entre le Maroc indépendant et la France doivent être basées sur un nouveau traité. Aucun parti signataire ne doit accepter de participer à un gouvernement mixte, à des conseils locaux ou régionaux où participent Français et Marocains.

2. Les partis signataires n'acceptent pas la politique dite « politique des étapes » tant que le principe de l'indépendance complète n'est pas proclamé. Cependant, on peut imaginer une période transitoire pour liquider le régime actuel et transférer l'Administration des mains de l'occupant à celles des Marocains.

3. Aucune collaboration avec l'Administration du protectorat n'est admise. Cependant, les membres de chaque parti répondront à l'appel de S.M. le Sultan pour occuper des postes techniques, après avoir avisé l'instance suprême de leur parti. Les dirigeants de haut niveau ne doivent en aucun cas accepter une fonction quelconque dans l'Administration du protectorat.

4. L'indépendance est l'objectif prioritaire.

5. Aucune négociation ne sera entreprise avec le colonisateur en ce qui concerne des matières d'importance mineure dans le cadre du régime actuel.

6. Aucune négociation ne sera entreprise avant la déclaration de l'indépendance.

7. Les partis peuvent engager des discussions avec les représentants du Gouvernement français, à condition d'informer la Commission de coordination de toutes les phases des pourparlers.

8. Toute action qui appuie la politique de la Résidence générale et qui est préjudiciable à S.M. le Roi Mohamed V est considérée comme une violation du présent acte.

9. C'est un devoir national pour le Maroc de collaborer avec la Ligue Arabe et dans le cadre de ses activités, avant et après la réalisation de l'indépendance.

10. Les partis signataires constituent une Commission de coordination et de concertation. Chaque parti se réserve sa liberté d'action dans le cadre du présent pacte et des deux pactes visés *supra*.

11. Les partis signataires s'engagent à ne pas accepter la constitution d'un front uni avec les communistes marocains.

عزيزي السيد محمد الزباني
 السلام عليكم ورحمة الله وبركاته وبعد فأود قبل ان تغادر الأرض
 الحزبية ان ابنت اليتيم بوائز الشكر من ما ابدت من وضيعة مادقة
 وادخاله تنظيمه نة تلبية نداء الراجب القوي بعد ضا الرضة الكريم
 وهذا ما كنا ننتظره من مجاهد كبير مثلكم
 فلو يفتن الا ان اشكركم بالادخاله من نفسي وبالنيابة عن زميلاتي
 انضار بيشة الصرفة الحزبية مع ما ابدت من منتم فيقولون
 وادخاله نطوره المتفت ما جعل تصفيد الرضة الزميمة
 والميمنة الرضيتهم برمة فضلكم الله وبتقدي زباني
 رتساء الا جواب الآفر ووقفا معكم نة ندية هذا الرضة الزباني
 العزيز ودمتم سالمة
 اصبية نة ١٢ ابريل ١٩٥١
 محمد البو الفرج

12. Les représentants des partis signataires déclarent accepter les clauses du présent pacte, signent et l'enregistrent au secrétariat général de la Ligue Arabe.

Tanger le 9 avril 1951

La signature du Pacte par les partis est accueillie avec ferveur par les Marocains. Elle fait naître en eux beaucoup d'espoir.

Les Tangérois manifestent dans les rues et pavoisent à l'occasion de la formation du Front National qui coïncide avec le quatrième anniversaire de l'entrée officielle de S.M. le Roi à Tanger, le 9 avril 1947.

Dans une déclaration au journal égyptien *Al Balagh* (reproduite par *Manbar Chaab* du 1^{er} mai 1951), Mohamed Abdelkrim Khattabi manifeste sa joie, sa satisfaction et sa fierté. Il «félicite les journalistes égyptiens qui ont réussi là où il a échoué, car il a toujours œuvré pour l'unification des partis marocains.»

Il exprime son espoir de voir cette unité s'étendre à la Tunisie et à l'Algérie en vue de la création d'un bloc dans le but de combattre le colonialisme et permettre aux pays d'Afrique du Nord de recouvrer leur indépendance. Le jour de la signature du pacte, les journalistes égyptiens Abou Al Fath, Zakaria Lotfi, Jamaa et Abou Rakik prennent la parole dans un grand meeting.

Les autorités de la zone internationale de Tanger expulsent Abou Al Fath et ses amis. Elles leur reprochent de troubler l'ordre public dans la ville du Détroit. Dans une longue lettre adressée au président du Comité de Contrôle de Tanger, le journaliste égyptien rejette avec beaucoup d'ironie les faits dont il est accusé.

Avant de quitter Tanger, Abou Al Fath tient à adresser une lettre en date du 12 avril 1951 à Mohamed Hassan Ouazzani. (Voir le fac-similé, page: 62).

Il le remercie pour sa collaboration et sa compréhension qui ont permis la concrétisation rapide du Front National. Il rend hommage à son dévouement pour la cause nationaliste marocaine et à son attachement à l'unité du mouvement national marocain.

Il faut signaler que, quelques mois après la signature du Pacte du 9 avril 1951, Mohamed Hassan Ouazzani est autorisé à se rendre à Tanger. Il effectue le voyage pour saluer les représentants des partis marocains et discuter avec eux du problème marocain. Il habite la chambre de l'hôtel Rembrandt où le Pacte a été signé. Après un séjour de quelques jours dans la ville du Détroit, il part pour Le Caire via Madrid (*infra* pages: 221-246).

Quelles observations, peut-on faire au sujet du Pacte du 9 avril 1951?

1. La date de la signature du Pacte (9 avril 1951) coïncide avec le quatrième anniversaire de l'entrée officielle de S.M. le Roi à Tanger (9 avril 1947).

2. C'est à Tanger que les partis politiques affirment les liens du Maroc avec la Ligue Arabe.

3. Le Pacte s'inspire des statuts du Comité de Libération du Maghreb Arabe et des principes établis par la Commission chargée de rapprocher le PDI et l'Istiqlal, quelques années plus tôt.

4. Les partis signataires du Pacte de Tanger s'engagent à ne pas former avec les communistes marocains un front national quelconque.

Ainsi, le Parti communiste marocain se trouve-t-il, non seulement exclu du Front National créé à Tanger, mais dans l'impossibilité de former une alliance avec les autres partis marocains dans l'avenir.

A première vue, cela étonne; car le Parti communiste marocain a toujours milité pour l'union de toutes les forces politiques. Il n'a jamais cessé d'adresser des lettres aux dirigeants des partis pour les inviter à former un front national.

Dans une brochure du PCM éditée le 15 mars 1948, on relève les passages suivants:

«C'est l'honneur de notre Parti d'avoir, lors de la session du Comité Central des 3 et 4 août 1946, adopté un manifeste qui appelle à la constitution d'un vaste Front National Marocain, groupant tous les patriotes marocains, communistes, membres du Parti de l'Istiqlal, du Parti Démocrate de l'Indépendance, syndiqués, sans-partis et les Européens démocrates.

.....
 Notre Parti a toujours considéré que la cause nationale ne pouvait être la cause d'un seul homme, d'un seul parti, d'une seule classe.

La lutte pour la libération nationale est l'affaire de toute la nation à l'exception de quelques traîtres, serviteurs du colonialisme, qui, d'ailleurs, se sont mis eux-mêmes au ban de la nation.»

Pour convaincre de la «nécessité de l'union des forces nationales», le PCM cite même Staline! qui proclamait le 18 mai 1925: «*Pour les pays comme le Maroc, disait-il ...la tâche des éléments communistes est de prendre toutes les mesures pour créer un front national unique contre l'impérialisme.*»

L'exclusion du Parti communiste marocain et la prise de position des partis à son égard résultent des pressions exercées sur les dirigeants marocains présents à Tanger par le Comité de Libération du Maghreb Arabe dont ils font partie et par la Ligue Arabe. En effet, le Parti communiste marocain n'a jamais caché sa méfiance pour le Comité de Libération du Maghreb Arabe et son mépris pour la Ligue Arabe.

Dans la brochure précitée, on peut lire également:

«Quant aux pèlerins du Caire, ils ont fondé là-bas le Comité de libération de l'Afrique du Nord présidé par Abdelkrim. Sous le contrôle britannique et

l'influence américaine, ils tirent des plans sur la comète...

On ne reprochera pas aux communistes de n'avoir pas reconnu ce qu'Abdelkrim a fait autrefois pour la cause de la liberté au Maroc, ni de n'avoir pas réclamé son retour de la Réunion et sa libre rentrée au pays natal.

Mais nous ne pouvons aujourd'hui approuver une position conciliatrice, évidemment dictée par le désir de ne faire aucune peine aux dirigeants américains et anglais.»

Ce sont là de graves accusations qu'on n'oublie pas.

En ce qui concerne la Ligue Arabe, le Parti communiste marocain écrit: «*Il suffit de dire qu'elle est née le 22 mars 1945, sous le parrainage de l'Emir Abdullah de Transjordanie, cette créature c'e l'Angleterre...*

Et d'ailleurs, il ne s'agit pas là d'une organisation populaire, mais d'une entente entre sept gouvernements réactionnaires. En cela, la Ligue Arabe mérite parfaitement le surnom de Ligue des Pachas et des Beys que lui ont attribué les progressistes du Proche-Orient.»

5. Le Pacte de Tanger approuve implicitement le mémorandum du PDI du 23 septembre 1947. (En ce qui concerne ledit mémorandum, voir *infra*, pages: 173-203). En effet, le PDI a engagé en 1947 des discussions avec le représentant du Gouvernement français (article 7 du Pacte) dans le cadre de sa liberté d'action (article 10).

La période transitoire d'une durée de deux ans prévue par le mémorandum et précédée par l'abrogation du protectorat et la proclamation de l'indépendance du Maroc est mentionnée dans le Pacte de Tanger (articles 2 et 6).

Le PDI obtient satisfaction par l'interdiction qui est faite aux membres des partis signataires de participer aux rouages du protectorat. Ainsi, l'expérience de collaboration des éléments istiglaliens au sein du Conseil du Gouvernement ne se répétera pas. (Voir *infra*, pages: 205-211).

L'Unité Nord-Africaine

SECTION 1:

LE FRONT DE DEFENSE DE L'AFRIQUE DU NORD

Le 18 février 1945, il se constitue au Caire une association dénommée: *Le Front de Défense de l'Afrique du Nord* entre Marocains, Algériens et Tunisiens. *Le Front de Défense de l'Afrique du Nord* définit ses objectifs:

1. La libération de l'Afrique du Nord par des moyens légitimes: création de journaux et ouverture des clubs.
2. L'adhésion des pays de l'Afrique du Nord à la Ligue Arabe.

Des jeunes marocains étudiant au Caire représentent leur pays au sein du Front.

Le Front de Défense de l'Afrique du Nord publie quelques brochures.

SECTION 2:

LE COMITÉ DE LIBÉRATION DU MAGHREB ARABE

(voir *infra*, page 231 et suivantes)

SECTION 3:

LE FRONT D'UNITÉ ET D'ACTION NORD-AFRICAIN

Les partis et mouvements nationaux nord-africains réunis à Paris le 2 février 1952, signent le pacte dont nous donnons ci-dessous le texte. Ils

PACTE NORD AFRICAIN

Préambule:

La situation de l'Afrique du Nord est exceptionnellement grave. Elle requiert de la part des Mouvements Nationaux clairvoyance et vigilance. Elle commande le renforcement de leur Union et de leur Action. Ces mouvements sont décidés à mettre fin au régime colonial et à doter leur pays de régimes souverains et démocratiques réalisant l'émancipation politique, sociale et économique de leurs peuples et garantissant à tous les habitants, sans distinction, leurs droits et leurs libertés.

Dans les circonstances internationales actuelles, l'Afrique du Nord joue un rôle primordial. La préoccupation majeure des peuples Nord Africain est leur libération nationale; C'est pourquoi il ne sauraient être les associés de ceux qui méconnaissent leur droit à la liberté.

C'est une réalité que la Tunisie, l'Algérie et le Maroc sont unis par des liens spirituels, historiques, géographiques et culturels. C'est une autre réalité que leurs aspirations nationales et les intérêts supérieurs de leurs peuples sont communs.

Le Régime colonial imposé aux peuples Nord Africains, en dépit des fictions juridiques, est un dans ses buts et ses moyens. Ce régime, en définitive, vise à détruire leur personnalité et à perpétuer l'oppression et l'exploitation coloniale.

Face à cette situation, il est indispensable que tous les partis et organisations nationales Nord Africains, forment un Front Commun, pour l'opposer à la coalition des forces coloniales.

-:-:-:-:-

C'est pourquoi, les Partis et Organisations nationales Nord Africains, réunis à Paris le conscient d'être dans leur unanimité, les porte paroles authentiques des peuples Nord Africains, ont décidé de conclure ~~XXX~~ le Pacte suivant:

Pacte

Les Partis et Organisations Nationaux Nord Africains

I° S'engagent:

- a) A poursuivre ~~XXXX~~ et à intensifier la lutte pour la libération de l'Afrique du Nord de tout système de colonisation et pour l'accession de leurs pays, dans le cadre de la Charte des Nations Unies, à des régimes d'Etats Souverains et Démocratiques ;
- b) A coordonner leur action, pour la réalisation de ces objectifs, sur les plans Nord Africains, français et internationaux;

décident la création du *Front d'Unité et d'Action Nord-Africain* concrétisé par un comité permanent des représentants qualifiés de tous ces partis et mouvements.

Le Pacte Nord-Africain

La situation de l'Afrique du Nord est particulièrement grave. Elle requiert de la part des mouvements nationaux clairvoyance et vigilance. Elle commande le renforcement de leur union et de leur action. Ces mouvements sont décidés à mettre fin au régime colonial et à doter leurs pays de régimes souverains et démocratiques réalisant l'émancipation politique, sociale et économique de leurs peuples, et garantissant à tous les habitants sans distinction leurs droits et leurs libertés.

Dans les circonstances internationales actuelles, l'Afrique du Nord joue un rôle primordial. La préoccupation des peuples nord-africains est avant tout leur libération nationale: ils se considèrent comme les amis et les associés de ceux qui reconnaissent effectivement leur droit à la liberté.

C'est une réalité que la Tunisie, l'Algérie et le Maroc sont unis par des liens spirituels, historiques, géographiques et culturels. C'est une autre réalité que leurs aspirations nationales et les intérêts supérieurs de leurs peuples sont communs.

Le régime colonial, imposé aux peuples nord-africains en dépit des fictions juridiques, est uni dans ses buts et dans ses moyens. Ce régime, en définitive, vise à détruire leur personnalité et à perpétuer l'oppression et l'exploitation coloniales.

Face à cette situation, il est indispensable que tous les partis et organisations nationaux nord-africains forment un front commun pour l'opposer à la coalition des forces coloniales.

C'est pourquoi les partis et organisations nationaux nord-africains réunis à Paris, le 2 février 1952, conscients d'être dans leur unanimité les porte-parole authentiques des peuples nord-africains, ont décidé de conclure le pacte suivant:

Les partis et organisations nationaux nord-africains

1. S'engagent:

A- à poursuivre et à intensifier la lutte pour la libération de l'Afrique du Nord de tout système de colonisation, et pour l'accession de leurs pays, dans le cadre de la Charte des Nations unies, à des régimes d'Etats souverains et démocratiques.

B- à coordonner leur action, pour la réalisation de ces objectifs sur les plans nord-africain, français et international.

C- à examiner périodiquement la situation de l'Afrique du Nord à la lumière des événements intérieurs et extérieurs.

e) A examiner, périodiquement la situation de l'Afrique du Nord à la lumière des événements intérieurs et extérieurs.

2° Article :

~~La~~ La Création d'un " Comité d'Union et d'Action Nord Africain " et d'un autre organisme indispensable à l'exécution du présent Pacte.

عن لجنة التنسيق والتنفيذ : *[Signature]*
 لجنة التنسيق والتنفيذ : *[Signature]*
 P Le **MTLD**
 Pour l'Union Démocratique du Maghreb Arabe (U.D.M.A.) *[Signature]*
 Pour le Parti Libéral Constitutionnel Tunisien (L.T.C.)
[Signature]
 Pour le Secrétariat Général du Parti de l'Algérie *[Signature]*
 با تسمية من عبد القادر البشير رئيس حزب التحرير
 بالنيابة عن اللجنة التنسيق والتنفيذ
 محمد بن عبد القادر البشير
 محمد بن عبد القادر البشير
 محمد بن عبد القادر البشير
 محمد بن عبد القادر البشير

LA RÉPUBLIQUE algérienne

ORGANE DU MANIFESTE DU PEUPLE ALGÉRIEN Directeur-propriétaire: Ferhat ABBAS

Face au complot colonialiste

Le Front d'unité et d'action nord-africain est la condition du succès

Le mouvement a été dirigé par un petit groupe de colons, et a été organisé par le régime colonial. Il faut que les Algériens soient conscients de la situation et qu'ils se mobilisent pour la libération de leur pays.

Une proclamation, adressée aux Algériens, leur rappelle que le mouvement de libération est un mouvement de tous les Algériens, et que les Algériens doivent se mobiliser pour la libération de leur pays.

Le mouvement de libération est un mouvement de tous les Algériens, et les Algériens doivent se mobiliser pour la libération de leur pays.

Le mouvement de libération est un mouvement de tous les Algériens, et les Algériens doivent se mobiliser pour la libération de leur pays.

Le mouvement de libération est un mouvement de tous les Algériens, et les Algériens doivent se mobiliser pour la libération de leur pays.

Le mouvement de libération est un mouvement de tous les Algériens, et les Algériens doivent se mobiliser pour la libération de leur pays.

Le mouvement de libération est un mouvement de tous les Algériens, et les Algériens doivent se mobiliser pour la libération de leur pays.

Le mouvement de libération est un mouvement de tous les Algériens, et les Algériens doivent se mobiliser pour la libération de leur pays.

Le mouvement de libération est un mouvement de tous les Algériens, et les Algériens doivent se mobiliser pour la libération de leur pays.



Le pacte nord-africain

Le pacte nord-africain est un accord entre les Algériens, les Marocains et les Tunisiens, visant à unir leurs efforts pour la libération de leur pays.

Le pacte nord-africain est un accord entre les Algériens, les Marocains et les Tunisiens, visant à unir leurs efforts pour la libération de leur pays.

Le pacte nord-africain est un accord entre les Algériens, les Marocains et les Tunisiens, visant à unir leurs efforts pour la libération de leur pays.



Portrait of an elderly man, likely a signatory of the pact

الميثاق الشمال الافريقي

هذا الميثاق في أفريقيا الشمالية اصبح على جانب كبير من الظهور وتطلب من المراتك الوطنية تضامنا وتفهماً وتضامنا وتعاوناً وحدتنا ومضامناً موحداً.

وبما ان هذه الكرات مضمرة على انهاء الظلم الاستعماري وفتح آفاق جديدة على السادة والديمقراطية المغربية سياسياً واجتماعياً واقتصادياً ونص على فتح السكالك دون تمييز عرقيهم وديانهم.

وبما ان أفريقيا الشمالية تطلب دوراً سياسياً في الظروف الدولية المعاصرة.

وبما ان الشعوب شمال افريقيا هميون فذكرهم بتحريرهم العربي ولذا فانهم يحسبون انفسهم اصدقاء وصانعي كل ما يخدمهم في الحرة.

وبما ان تونس والمغرب والجزيرة موحدة بروابط وثيقة وتاريخية وعرارية وثقافية ولذا فانهم يرويه ومصالحها مشتركة.

وبما ان الظلم الاستعماري المعروض على شعوب الشمال الافريقي واحد في اهدافه ومصادره وتعم الخوارق العارونية السكتية اذ اعادته التي ترمي اليها هم تخضع كماه هذه الشعوب وتايده سلطة الاستعمار والتمسك بالهواهم هذه المائدة مع لانها على جميع الاحزاب والفرق الوطنية شمال افريقيا ان تولد لهم مشتركاً لغاياتهم اذ الاستعمار السكتية.

لذا انك كما ان الاحزاب والهيئات القومية شمال افريقيا تكون الصدا



La République Algérienne du 14 mars 1952 rend compte de la signature du Pacte Nord-Africain.



Mohamed Bachir El Ibrahimy entouré de Mohamed Hassan Ouazzani et du Docteur Ahmed Amine.

2. Décident:

La création d'un «Comité d'Union et d'Action Nord-Africain» et de toute autre organisation indispensable à l'exécution du présent pacte.

Tunisie Destour: *Salah Ferhat*

Néo-Destour: *Mohamed Masmoudi*

Algérie Union Démocratique Manifeste Algérien: *Ferhat Abbas*

Mouvement Triomphe Libertés Démocratiques: *Ahmed Mezerna*

Maroc Parti Démocrate de l'Indépendance: *Mohamed Hassan Ouazzani*

Istiqlal: *Ahmed Alaoui*

Parti de l'Unité Marocaine (zone espagnole): *Mekki Naciri*

Parti Réformiste de l'Indépendance (zone espagnole): pour Abdelkhalek Torres: *Mekki Naciri*

Le Pacte Nord-Africain est signé en présence et sous le parrainage de Cheikh Mohamed Bachir El-Ibrahimi, président de l'Association des Oulamas d'Algérie.

* * *

Malgré cette solidarité nord-africaine pendant les années difficiles, la Conférence nord-africaine de Tanger (27 avril 1958) qui réunit l'Istiqlal, le FLN et le Néo-Destour, ne croit pas utile de faire participer le PDI malgré les vives protestations de ce dernier. En réalité, il s'agit d'une conférence des trois partis d'Afrique du Nord animés par la même idéologie de parti unique. Le PDI qui prône la démocratie authentique et le multipartisme ne peut être admis par les initiateurs de la conférence. L'Istiqlal qui a mené une lutte acharnée contre les militants du PDI, lutte qui s'est concrétisée par des assassinats, des enlèvements, des disparitions, des emprisonnements, veut se faire passer aux yeux du public nord-africain comme étant le seul parti au Maroc (au sujet des assassinats et des enlèvements, lire *Arsat Bricha* de Mehdi Toujgani présenté par Hadj Ahmed Maaninou). Il s'oppose à toute participation du PDI à la Conférence.

Cependant le PDI, dans un but d'éclaircissement, délègue un membre du Bureau politique à Tanger pour prendre des contacts avec les participants à la Conférence. Il fait à la presse la déclaration suivante:

«Je tiens à saluer au nom du Parti Démocrate de l'Indépendance tous les correspondants de la presse internationale venus à l'occasion de la Conférence de Tanger et les prier de bien vouloir prendre note de la mise au point suivante que mon Parti croit nécessaire de faire à propos de cette conférence:

Nous désirons rappeler d'abord que l'idée d'une Union nord-africaine n'est pas une chose nouvelle, mais l'aboutissement de toute une série de consultations et d'accords qui se sont succédés ces dernières années entre

leaders nord-africains, consultations et accords auxquels le PDI a toujours pris une part active. C'est ainsi que le Comité de Libération du Maghreb Arabe qui fut créé en 1946 au Caire sous la présidence de l'Emîr Abdelkrim rassemblait déjà tous les partis politiques nord-africains. Plus tard le Pacte de Coordination et d'Action qui fut mis sur pied à Paris en 1952, en présence de M. Abdelrahman Azzam Pacha, alors Secrétaire général de la Ligue Arabe, a été également signé par tous les partis nationalistes d'Afrique du Nord. Ce fut même avec la participation de tous ces partis sans exclusion aucune, qu'a été renouvelé en 1954 le vieux Pacte du Caire qui stipulait notamment l'engagement exprès et formel de tous les nationalistes marocains et tunisiens de mettre en œuvre tous les moyens en vue de l'indépendance de l'Algérie. Il était toujours entendu que l'indépendance de l'Afrique du Nord était une, et que l'unité de cette partie du monde, couronnement logique de sa libération, ne pouvait être obtenue que par le concours effectif de tous ses éléments humains.

C'est pour de telles raisons que le projet de réunir à Tanger une conférence en vue de jeter les bases de l'Union Maghrébine a recueilli d'emblée l'adhésion chaleureuse et unanime du Parti Démocrate de l'Indépendance. Préparée sous le signe d'une participation générale de tous les partis nationalistes nord-africains, cette union était aussi notre œuvre et répondait à notre vœu profond et soutenu. Nous avons pensé pour les mêmes raisons que la mise sur pied d'une telle union devait, en toute justice, se faire avec notre collaboration ou du moins avec notre assistance. Dans cet esprit, dès que fut connu le projet de la Conférence de Tanger, nous avons télégraphié en date du 4 avril au FLN et au Néo-Destour pour demander notre présence à cette conférence, et pour attirer l'attention sur la grave inconséquence que notre exclusion supposait. Des lettres dans le même sens furent adressées, le 7 avril à ces deux organisations ainsi qu'au parti de l'Istiqlal, ayant été moi-même porteur de la lettre adressée à ce dernier, et remise le 11 avril à M. Allal El Fassi, au cours d'une entrevue que la presse a signalée. Parallèlement à ces messages, notre Parti présentait à Sa Majesté le Roi du Maroc un mémorandum sur la question dans lequel nous exposions notre point de vue sur la Conférence, en demandant la formation d'un Comité national présidé par Sa Majesté elle-même, chargé de mettre au point avec le FLN et le Néo-Destour tout ce qui concerne l'entité nord-africaine que nous désirons tous. Pas ailleurs, je dois rappeler, que les sept signataires de la motion du 11 avril qui a amené la chute du Gouvernement marocain, réaffirmaient sans équivoque leur position connue vis à vis de l'Union Maghrébine en vue de laquelle ils ont du reste toujours combattu, et préconisaient également la formation d'un Comité national présidé par le Souverain, qui prendrait soin d'élaborer cette union avec nos grands partenaires dans cette entreprise à la fois nationale et nord-africaine. Enfin dans le mémorandum général présenté au Roi par le Bureau politique du PDI convoqué le 23 avril par Sa Majesté dans le cadre des consultations destinées à dénouer la crise gouvernementale actuelle, notre Parti soulignait, parmi nos revendications et nos suggestions dans le domaine de la politique extérieure du pays, la nécessité « d'aider efficacement et positivement l'Algérie sœur, dans sa lutte pour l'indépendance, et de préparer l'Unité du Maghreb Arabe uniquement dans l'intérêt de son peuple. »

Ces démarches, ces recommandations judicieuses et légitimes, n'ont point abouti. Aujourd'hui, la Conférence se déroule sans nous.



Mohamed Hassan Ouazzani entouré de Ferhat Abbas (à sa droite) et de Salah Ferhat-Destour —, lors du dîner offert par Mohamed Bachir El Ibrahimy — Paris: 29 janvier 1952.

Devant ces faits, le Parti Démocrate de l'Indépendance a tenu à inviter la presse internationale à la présente réunion avec les deux buts suivants :

— Marquer publiquement son grand regret qu'une conférence d'une telle importance, de nature à engager les destinées du pays, soit tenue en l'absence des représentants de la majorité du peuple marocain, et soit menée, en ce qui concerne le Maroc, par un seul parti, lequel — et les derniers événements sont là pour le prouver — est loin de recueillir l'adhésion de l'opinion publique de la nation.

— Mais signaler également que nous n'avons pas voulu que des contingences de politique intérieure et des divergences entre partis marocains puissent porter le moindre préjudice à l'Union nord-africaine qui nous tient tellement à cœur : primauté aux intérêts supérieurs du pays dont la sauvegarde ne saurait être compromise. La doctrine profonde de notre Parti ne pouvait nous indiquer une autre attitude.

C'est pourquoi le Parti Démocrate de l'Indépendance souhaite le plein succès de la Conférence de Tanger. Il attend seulement de cette Conférence la prise en considération des suggestions pour l'Union Maghrébine contenues dans son mémorandum au Roi du Maroc, suggestions qui constituent à ses yeux un minimum de directives utiles qui devraient emporter l'approbation unanime des délégations. A savoir :

Que l'Union-nord-africaine ne sera jamais dirigée contre les nations amies et les peuples frères.

Que l'effort pour l'indépendance de l'Algérie puisse trouver au Maroc une aide croissante, concrète et efficace.

Que la liberté d'action aux Algériens au Maroc soit largement permise dans tous les domaines pouvant être utiles à leur cause qui est la nôtre.

Que la question qui pourrait être éventuellement soulevée au cours des débats concernant le tracé des frontières entre le Maroc et l'Algérie est une question d'ores et déjà dépassée, étant donné l'esprit qui préside à l'Union Maghrébine en formation, et doit être, à notre point de vue, complètement écartée.

Que le Gouvernement algérien dont le PDI suggère la formation, soit, reconnu par le Maroc. Que le Maroc entreprenne l'action diplomatique nécessaire à faire reconnaître ce gouvernement algérien par le plus grand nombre possible d'Etats étrangers et en particulier, ceux appartenant au bloc afro-asiatique.

Que le PDI déclare solennellement être prêt, quant à lui, d'apporter toute l'aide en son pouvoir pour le combat de l'Algérie libre.

Et, pour finir, Messieurs, je fais des vœux au nom du PDI pour que les nations occidentales, la France en premier lieu, comprennent enfin la véritable nature, l'étendue et les conséquences lointaines du drame algérien, et s'orientent vers la seule solution logique, humaine et, tôt ou tard, impérieuse : l'indépendance.»

Deuxième Partie

Relations franco-marocaines

CHAPITRE: 1

La crise franco-marocaine en gestation

SECTION 1:

FAUSSES PROMESSES

Les Marocains pensent qu'après la seconde guerre mondiale, la France, compte tenu des promesses qui ont été faites par le monde occidental et plus particulièrement par les Américains, va accorder à leur pays un régime de liberté. En d'autres termes, étant donné l'effort de guerre du Maroc, ils espèrent recouvrer une part de liberté après la victoire commune. Dans un message à Sa Majesté le Roi du Maroc en date du 22 novembre 1942, le Président Roosevelt écrit:

«A l'heure actuelle, les pays de l'Axe sont les ennemis de nos deux contrées. Ils veulent imposer à l'Afrique du Nord un régime qui, politiquement et économiquement, vise à la domination. Je suis donc particulièrement heureux de voir nos deux peuples unis dans un commun effort pour détruire les Puissances de l'Axe.

Notre victoire sur les Allemands et les Italiens marquera le point de départ d'une nouvelle ère de paix et de prospérité pour le peuple marocain tout entier.»

Au lendemain de la guerre, S.M. le Roi tient à rappeler, notamment à la France, les sacrifices du Maroc et le droit de ce pays à la liberté.

En recevant le nouveau Résident général, Eirik Labonne, S.M. le Roi déclare le 25 mars 1946:

«Le Maroc, conscient du devoir que lui imposait sa situation dans les douloureux événements que nous avons traversés à deux reprises, a été à la hauteur de ses obligations.

Loin de ménager ses ressources, il a aidé par tous les moyens dont il a disposé. Ses hommes ont été partout dignes de leur race, de leurs traditions de courage et d'endurance. Il a le droit d'aspirer à voir sa condition s'améliorer dans tous les domaines, d'accéder à la liberté qu'apportent les temps nouveaux, d'atteindre la gloire à laquelle ont droit ceux qui, pour parfaire leurs qualités, ont accompli leurs devoirs pour jouir de leurs droits.»

Malgré ce rappel des faits incontestables, les Alliés, et la France en particulier, font la sourde oreille. La France, au lieu de procéder à un changement de politique à l'égard du Maroc, procède à un changement de Résident général. Au lieu d'abroger le traité de protectorat du 30 mars 1912 en rendant aux Marocains leur liberté et leur indépendance, la France se limite à proposer des réformes timides qui ne peuvent en aucun cas satisfaire le peuple marocain.

Sa Majesté le Roi ne manque aucune occasion pour insister sur les sacrifices du Maroc auprès des Alliés et pour rappeler les droits des Marocains à la liberté, à la justice et à l'égalité. Ne déclare-t-Elle pas à Vincent Auriol, alors président de l'Assemblée Nationale française le 8 janvier 1947 lors de l'audience qu'Elle lui accorde :

«Toujours au premier rang, le Maroc a offert ses hommes, ses richesses et sa position géographique. Nous avons tous participé, du premier jusqu'au dernier Marocain, à la libération de la France, au moment où celle-ci, éprouvée, faisait face à toutes sortes de difficultés. Et Nous trouvons la meilleure preuve de la considération de ces sacrifices de la part de la France dans la Croix de la Libération dont Nous a décoré le Général de Gaulle.

Le Maroc espère que la IV^e République fera le nécessaire à l'égard de tous les peuples qui se trouvent dans la situation du Maroc, en leur accordant leurs libertés politiques et sociales, la justice et l'égalité, ce qui contribuera à fortifier les relations entre la France et le monde musulman et à raffermir les liens de sympathie entre elle et les peuples arabes.

La France doit avoir toujours présent à l'esprit que le Maroc, qui a su accepter les sacrifices, tient également à réaliser ses aspirations.»

Le Maroc n'a-t-il pas droit à autre chose qu'à une simple décoration accordée par le Général de Gaulle au Souverain en témoignage de la participation du Maroc pour délivrer la France de l'occupation et de l'oppression nazies?

L'appel de S.M. le Roi ne trouve aucun écho, ni auprès du Gouvernement français, ni au Parlement.

La situation politique au Maroc reste inchangée.

SECTION 2:

LES RÉFORMES PROPOSÉES PAR EIRIK LABONNE

A la Résidence générale à Rabat, Eirik Labonne succède à Puaux.

Eirik Labonne veut assainir le climat politique et créer une ambiance favorable à l'application des réformes dont il est chargé.

Il libère alors les chefs du mouvement national exilés depuis neuf ans: Mohamed Hassan Ouazzani (30 mai 1946) et Allal Fassi.

Dans son discours du 22 juillet 1946 devant le Conseil du Gouvernement (section française), Eirik Labonne annonce les réformes qu'il entend réaliser au Maroc.

Elles consistent dans la modernisation de l'économie marocaine par la construction de barrages, la transformation de la Société de charbonnages de Djerarda et par l'afflux des capitaux et des entreprises étrangères. Les réformes administratives ont pour but de faire participer les Français et les Marocains dans les assemblées municipales et régionales.

Parmi ces réformes, figurent celles du Conseil du Gouvernement et de la justice.

Ces réformes renforcent la présence française au Maroc. Elles sont rejetées par tous les partis politiques car il s'agit d'un nouveau complot colonialiste. Mohamed Hassan Ouazzani prend vigoureusement parti contre les mesures annoncées par le Résident général qui «ne tendent qu'à livrer le Maroc et ses richesses aux capitalistes français et étrangers» et qui sont loin de respecter la souveraineté marocaine.

Pour protester contre la nouvelle politique française, le PDI adresse le 1^{er} Ramadan 1365 à S.M. le Roi un long mémoire dans lequel il critique le discours d'Eirik Labonne devant le Conseil du Gouvernement.

Par ailleurs, Mohamed Hassan Ouazzani déclare au journal *Le Parisien Libéré* du 8 août 1946 au sujet des réformes proposées par le Résident général:

«Il serait long de vous exposer ce que je pense de son (Résident général) récent discours-programme au Conseil du Gouvernement; mais je vous dirai seulement que les Marocains ont été complètement déçus par le contenu de ce discours. Après celui-ci, nous avons beaucoup plus de crainte quant au sort et à l'avenir de notre Patrie.»

À la question de savoir dans quelles conditions, pourrait-il envisager de collaborer aux réformes envisagées, Mohamed Hassan Ouazzani répond:

«Je rejette toute offre de coopération à des réformes envisagées dans le cadre

du protectorat; je suis, nous sommes les ennemis jurés de ce régime bâtard sous lequel se camoufle le colonialisme le plus outrancier. Mais être l'ennemi d'un régime politique ne veut pas dire que l'on est l'ennemi du pays et du peuple au nom desquels s'applique ce même régime. Nous faisons donc une distinction nette entre le protectorat et le peuple de France. Mais nous tenons celui-ci et ses porte-parole pour moralement responsables de la politique française au Maroc. Nous espérons que les Français de France comprendront bientôt leur devoir de s'éclairer sur le problème marocain et de soutenir notre pays pour obtenir que le Gouvernement français jette du lest, beaucoup de lest et fasse droit aux revendications marocaines que résumant les mots: Liberté et Indépendance.

Par ailleurs, dans une interview accordée au journal *Egalité de Ferhat Abbès* (n° 91 du 22 août 1947), Mohamed Hassan Ouazzani précise: « Ces soi-disant réformes sont une nouvelle atteinte grave à la souveraineté marocaine et une immixtion nouvelle de l'Administration du protectorat dans ce qui survit de l'Administration de notre pays.

Les Marocains, fussent-ils ministres, n'ont aucune responsabilité dans l'administration de notre pays. La vérité, la voici: aucune réforme n'a été effectuée et il ne saurait être question de progrès si la parole n'est pas donnée au peuple pour l'élection libre d'une assemblée constituante souveraine qui, elle, doterait le pays d'institutions démocratiques et libérales.»

Malgré la position du mouvement national, Eirik Labonne persiste dans sa position. Dans un discours prononcé le 28 octobre 1946 devant le bureau de l'Association des Anciens Combattants français, il maintient le principe de l'application des réformes. Le PDI distribue alors un tract intitulé: « *Le Maroc refuse ce qu'on appelle: la Réforme politique dans le cadre du protectorat* » dans lequel il rejette une fois de plus la politique d'Eirik Labonne.

Ainsi, la politique des réformes ne connaît pas de suite. La mission d'Eirik Labonne échoue.

Eirik Labonne est remplacé par le Général Alphonse Juin.

SECTION 3:

LA REPRESENTATION DES FRANÇAIS DU MAROC AU CONSEIL DE LA REPUBLIQUE (PARIS)

En 1948, le Gouvernement français décide de faire participer les Français du Maroc au Conseil de la République. Il s'agit de l'élection de trois Conseillers de la République représentant les Français du Maroc pris sur une liste de candidats désignés par le Conseil du Gouvernement (Rabat) et par les partis politiques français.

L'élection de ces Conseillers a lieu le 17 octobre 1948.

Le PDI s'élève contre le projet de loi octroyant aux ressortissants français du Maroc une représentation au Conseil de la République.

Mohamed Hassan Ouazzani adresse, au nom de son Parti, deux télégrammes de protestation à S.M. le Roi, au ministre des Affaires étrangères français et au Résident général dont voici les textes :

«A Sa Majesté Sidi Mohamed - Rabat-

Le Parti Démocrate de l'Indépendance se fait l'honneur et le devoir d'attirer très respectueusement Votre attention sur le projet du Gouvernement français relatif à la représentation parlementaire à Paris. Ceci fait partie du plan de l'exécution de l'Union française, viole gravement le statut juridique et diplomatique du Maroc. En protestant énergiquement auprès de Votre Majesté contre tout mode de représentation politique des ressortissants français au Conseil de la République, notre Parti fait confiance à Votre Majesté pour sauvegarder les droits de la citoyenneté marocaine et le statut international en vigueur au Maroc. Daigne Votre Majesté recevoir nos hommages.»

Mohamed Hassan Ouazzani

«A Son Excellence le Ministre des Affaires étrangères

Quai d'Orsay -Paris-

«Monsieur le Commissaire Résident général -Rabat-

Fidèle interprète des sentiments et de la volonté du peuple marocain, le Parti Démocrate de l'Indépendance se fait l'honneur et le devoir de protester énergiquement auprès de Votre Excellence contre le projet d'octroyer aux ressortissants français une représentation politique au Conseil de la République, ceci en violation du statut juridique et diplomatique du Maroc.

Notre Parti attire Votre haute attention sur les graves conséquences internationales du projet actuellement étudié à Paris et vous prie instamment d'intervenir auprès de votre Gouvernement pour le persuader de respecter l'intégrité du Maroc.»

Mohamed Hassan Ouazzani

Ces télégrammes sont publiés dans le journal de Ferhat Abbès: *La République Algérienne* n° 140 du 27 août 1948.

SECTION 4:

VINCENT AURIOL A FÈS: JANVIER 1947

Lors de son voyage au Maroc en tant que président de l'Assemblée Nationale française, Vincent Auriol est reçu par S.M. le Roi en audience solennelle, le 8 janvier 1947.

Durant son séjour, il effectue une visite à Fès. Les autorités du protectorat dressent autour de lui un barrage pour l'empêcher d'avoir des contacts avec les nationalistes marocains. Malgré la surveillance policière qui l'entoure durant ses déplacements, un militant du PDI, Omar Alaoui réussit à lui remettre le 6 janvier en pleine rue, un mémoire contenant le point de vue du Parti pour résoudre le problème marocain¹.

Ledit mémoire est publié dans le journal algérien de Ferhat Abbès: *Egalité*: n° 72 du 10 avril 1947 (Annexes: document n° 1, pages: 327-329).

SECTION 5:

LE MAROC ET L'UNION FRANÇAISE

Le 21 juillet 1947, se tient à Paris une réunion du Gouvernement français sous la présidence de Ramadier pour étudier les problèmes africains.

Le 24 juillet, Ramadier dans une déclaration à la presse parle des réformes politiques en Afrique du Nord et de la réalisation de la première phase de *l'Union française*. Il laisse entendre que l'Afrique du Nord — c'est-à-dire le Maroc et la Tunisie — fera partie de l'Union française.

Devant cette position française, le PDI rejette énergiquement la participation du Maroc à l'Union française:

Pour le PDI:

- a) il s'agit d'un replâtrage de l'ancien Empire colonial français;
- b) le statut juridique et diplomatique du Maroc s'oppose aux dispositions de la Constitution française relatives à l'Union;
- c) le Maroc étant un Etat de droit international, l'Union française en tant que système colonial et français ne saurait englober le Maroc qui n'est ni une possession coloniale, ni un territoire juridiquement français.

Dans un mémoire du 26 décembre 1947, le PDI écrit: «L'Union française s'oppose aux aspirations profondes et légitimes du Maroc qui n'entend rien abdiquer de sa personnalité juridique et internationale et qui, se dégageant de tout lien de sujétion et de versalité, veut recouvrer la plénitude de ses droits d'Etat souverain et indépendant dont les rapports avec la France seront déterminés et régis par un traité d'alliance et d'amitié librement conclu».

1. C'est le nationaliste Driss Benzakour qui a tapé le mémoire.

Dans un article intitulé *Le problème de l'Union française* paru dans *Raï Al-Amm* n° 66 du 28 juillet 1948, Mohamed Hassan Ouazzani, après avoir analysé le statut de l'Union française, rejette l'adhésion de son pays à ce qu'il appelle le *Nouvel Empire Colonial français*. (Voir Harbo Al Qalam — Mohamed Hassan Ouazzani, volume: 3, pages: 349-352).

La France ne désespère pas de voir le Maroc faire partie de l'Union française. Mais les nationalistes marocains ne cessent de rejeter avec force toute adhésion de leur pays à l'Union.

En 1950, Mohamed Hassan Ouazzani rappelle sa position à l'égard de l'éventuelle adhésion de son pays à l'Union française. Dans une interview donnée à *La République Algérienne*: n° 244 du 27 novembre 1950, il déclare:

«Je vous ai déjà, dans une interview précédente, exposé les raisons majeures qui interdisent d'envisager l'intégration de notre pays dans le nouveau système colonial français d'après-guerre, système que la Constitution de 1946 désigne sous l'appellation d'Union française. Qu'il me suffise de rappeler ici, à l'appui de notre thèse, ce qu'écrivait *Le Monde* le 10 octobre 1950:

On a fait allusion à plusieurs reprises dans la Métropole, à la possibilité d'intégrer le Maroc dans l'Union française en qualité d'Etat associé et grâce à une éventuelle révision des traités de protectorat. Une telle suggestion ne tient pas compte des conditions dans lesquelles la France a pu établir son influence dans l'Empire chérifien, ni de la division de cet Empire en trois zones de contrôle français et espagnol, la ville internationale de Tanger. L'acte d'Algésiras reste valable, et il n'est pas question pour le moment de le remplacer par une autre convention.

En rappelant ces déclarations, je tiens à préciser qu'elles concordent avec certains de nos gros arguments contre l'incorporation du Maroc dans l'Union française. De nombreux autres arguments, juridiques et diplomatiques, s'y opposent entièrement.»

En février 1953, certaines personnalités françaises dont Charles André Julien entreprennent des démarches auprès de Rabat «pour persuader Sa Majesté le Roi d'engager à Paris des pourparlers sur l'Union française avec le Gouvernement français, pourparlers qui rendraient Sa déposition impossible.» (Lire le témoignage de Charles André Julien, *Le Monde* du 28 octobre 1970, et *Justice pour le Maroc* de Robert Barrat, page 113, Seuil).

Il faut rappeler que les représentants des partis politiques nord-africains — dont ceux du PDI et de l'Istiqlal — en signant le 4 avril 1954 sous l'égide de la Ligue Arabe au Caire, le Pacte du Comité de Libération du Maghreb Arabe «rejetent formellement toute participation sous n'importe quelle forme à l'Union française» (*infra*, pages: 231-240).

Malgré l'engagement du parti de l'Istiqlal, Ahmed Balafrej, dans une interview accordée au journal *Le Monde* et publiée le 21 août 1954, n'exclut pas la participation du Maroc à l'Union française.

Le secrétaire général du parti de l'Istiqlal déclare au sujet de l'adhésion du Maroc à l'Union française:

«Je vous le répète: nous n'excluons pas une convention librement négociée et consentie: je dirai même que nous la souhaitons.»

A la question du journaliste: - «Mais si l'idée mûrissait, y collaboriez-vous?» Ahmed Balafrej répond: «Pourquoi pas? C'est là matière à négociations...»

La déclaration d'Ahmed Balafrej fait l'objet d'une sévère lettre de protestation en date du 7 septembre 1954 adressée par Mohamed Hassan Ouazzani au secrétaire général de la Ligue Arabe, car elle constitue une violation d'une clause du pacte du Comité de Libération du Maghreb Arabe.

SECTION 7:

«L'INTERNATIONALISATION DU MAROC»: DEMENTI

Le quotidien anglais *The Manchester Guardian* publie le 6 décembre 1946 une information de son correspondant à Tanger.

Après avoir précisé que le Maroc s'oriente lentement, mais sûrement vers l'indépendance, le correspondant anglais affirme que le but du Parti Démocrate de l'Indépendance est l'indépendance totale des Marocains. Il prétend que Mohamed Hassan Ouazzani lui a déclaré que l'internationalisation du Maroc, à la manière de Tanger, pourrait servir de première étape sur le chemin de l'indépendance.

Radio-Londres dans son émission arabe du 14 décembre diffuse l'information du journal anglais.

Mohamed Hassan Ouazzani dément toutes ces dépêches. Tout en exprimant fortement sa surprise, il «dément cette information de la façon la plus catégorique et s'élève énergiquement contre l'usage qui a été fait de son nom et de celui de son Parti pour propager une information qui est pour le moins suspecte.

Il n'a donc jamais fait à personne la déclaration qui lui a été prêtée.

.....
Le communiqué du PDI ajoute:

«On peut chercher vainement en effet, dans les écrits et les déclarations de Ouazzani quelque chose qui puisse autoriser à dire que ce soit à dire que le

leader marocain est partisan de l'internationalisation de son pays, alors qu'il est impatient de secouer le joug étranger.

De même, rien absolument rien dans les documents et publications du Parti Démocrate de l'Indépendance ne permet de dire qu'il désire l'internationalisation du Maroc, sous quelque forme que ce soit.

Une certaine propagande intéressée s'est emparée de l'information diffusée en arabe par *Radio-Londres* citant le *Manchester Guardian* et a, pour jeter la confusion dans les esprits au Maroc, tenté de l'exploiter contre la personne même de Ouazzani et son parti.»

Par ailleurs, Mohamed Hassan Ouazzani, pour dissiper toute équivoque rappelle les objectifs du PDI: «*Ni protectorat, ni régime international, mais l'indépendance totale du Maroc*». (Voir le journal algérien: *Egalité* n° 62 du 30 janvier 1947).

SECTION 7:

LE MAROC DEVANT LE DRAME PALESTINIEN

Le vote de sympathie émis par l'Assemblée Nationale française à l'égard de «l'Etat d'Israël» et la reconnaissance par les Etats-Unis de «Etat hébreu» émeuvent profondément le peuple marocain.

Le PDI par la voix de Mohamed Hassan Ouazzani, interprétant ces sentiments, s'élève contre ce qu'il considère comme un acte d'hostilité et une provocation à l'égard des peuples musulmans.

Il adresse alors des télégrammes de protestation aux autorités françaises, au représentant des Etats-Unis au Maroc et à S.M. le Roi. Voici les textes des télégrammes:

Leurs Excellences: — Le Président de la République
— Le Ministre des Affaires étrangères
— Le Président de l'Assemblée Nationale

Paris

«Devant la pression exercée sur le Gouvernement français par des organisations et des personnalités sionistes et fidèle interprète des sentiments du peuple marocain, le Parti Démocrate de l'Indépendance proteste énergiquement contre le vote de l'Assemblée française de la motion rendant hommage au soi-disant «Etat d'Israël».

Cette motion constitue un acte d'hostilité et de provocation contre les peuples musulmans. Elle contredit formellement le fait que la France se considère et se déclare une grande puissance musulmane.

En présence des bruits prêtant au Gouvernement français l'intention de reconnaître prochainement «l'Etat juif», nous attirons votre attention sur la

gravité des conséquences pouvant résulter de ce geste heurtant le sentiment musulman et compromettant les intérêts et le prestige français.

Nous demandons instamment au Gouvernement français de ne pas obéir au même souci de surenchère que le Gouvernement ayant reconnu et parrainé «l'Etat juif» dont la reconnaissance sous quelque forme que ce soit, soulèverait l'indignation du monde musulman et nuirait gravement aux rapports France-Islam.»

Mohamed Hassan Ouazzani

Son Excellence le Ministre des USA

Tanger

«Fidèle interprète des sentiments du peuple marocain, le Parti Démocrate de l'Indépendance proteste énergiquement contre l'initiative du Gouvernement américain de reconnaître et de parrainer le soi-disant «Etat d'Israël.»

Les soutiens et les encouragements accordés officiellement à «l'Etat juif» engagent le Gouvernement américain dans une politique franchement anti-musulmane et arabophobe comme ils constituent de graves entorses à la Charte des Nations unies et de sérieuses menaces pour la paix internationale.

Toute obstination dans la politique pro-sioniste compromet gravement les intérêts et le prestige américains au Maroc et dans tout le monde islamique.

Nous exprimons enfin le ferme espoir que le Gouvernement américain révisera sa politique dans l'affaire palestinienne et aura le souci de rétablir à travers le monde musulman sa renommée de grande puissance respectueuse des droits sacrés des peuples, grands et petits.»

Mohamed Hassan Ouazzani

Sa Majesté Sidi Mohamed Ben Youssef

Rabat

«Devant la double pression exercée sur le Gouvernement français par les sionistes et par les partis pro-juifs et en présence des bruits prêtant à la France l'intention de suivre d'autres puissances dans la reconnaissance et le parrainage du soi-disant «Etat d'Israël», nous venons très respectueusement solliciter de Votre Majesté l'intervention auprès du Gouvernement français pour le dissuader de reconnaître sous quelque forme que ce soit un Etat ennemi déclaré des Arabes.

Toute décision prise dans ce sens constituerait un acte hostile et provocateur contre tous les peuples musulmans.

Elle soulèverait l'indignation arabe et compromettrait gravement les relations de l'Islam avec la France.

Daigne Votre Majesté recevoir l'hommage de notre indéfectible attachement.»

Mohamed Hassan Ouazzani

Ces télégrammes sont publiés dans *La République Algérienne* n° 129 du 6 juin 1948.

CHAPITRE: 2

Le début de la crise franco-marocaine

SECTION I:

LE «PROCONSULAT» DU GÉNÉRAL JUIN

Le Général Alphonse Juin remplace Eirik Labonne à Rabat. Il arrive à Casablanca le 27 mai 1947.

Le Général Juin est nommé un mois après le discours de Tanger (*infra*, pages: 167-171) et après les incidents de Casablanca où de nombreux Marocains ont été tués par des soldats sénégalais de l'armée française. Pour le Gouvernement français, c'est l'homme de la situation. L'arrivée du Général Juin est entourée d'une campagne de presse présentant le nouveau Résident général comme un homme de poigne prêt à lancer ses foudres sur tout Marocain qui oserait relever la tête ou élever la voix.

Tout est mis en œuvre pour faire peur aux Marocains. L'opposition nationaliste est loin d'être intimidée. Elle déchaîne une campagne de presse pour dénoncer la politique du nouveau Résident et donner la réplique à la presse colonialiste qui le soutient.

Cette opposition, par voix de presse, est dirigée par *Rai' Al-Amm*, organe du PDI, malgré la censure de la Résidence qui rend sa tâche difficile. Plusieurs numéros du journal sont entièrement censurés. Ils ne paraissent pas.

Au début de septembre 1947, le PDI est convoqué à la Résidence générale. Pour la première fois, un parti nationaliste marocain est admis à s'expliquer franchement avec le Résident général sur la situation du peuple marocain et sur la solution préconisée par ce parti pour régler le problème

franco-marocain. Le PDI ne peut se dérober à cette explication mutuelle. Il est désireux, d'une part, de voir mettre fin à la crise politique qui pèse sur les rapports entre le Palais Royal et la Résidence générale, d'autre part, d'engager, avec les dirigeants français à Rabat, un dialogue préparant la voie à des négociations entre le Maroc et la France en vue d'abolir le protectorat et de faire reconnaître l'indépendance du peuple marocain. Un mémorandum est remis par le PDI le 23 septembre 1947 au Résident général. Il contient un plan d'action immédiate pour résoudre le problème marocain. Les négociations qui suivent la remise de ce mémorandum, n'aboutissent pas (*infra*, page: 173 et suivantes).

En plus de la campagne de presse menée par *Raï Al-Amm*, le PDI manifeste énergiquement son opposition à la politique du Général Juin par l'envoi à la Résidence générale des mémoires à l'occasion du sixième anniversaire des manifestes de l'Indépendance et du 38^e anniversaire de la signature du traité de protectorat.

Dans ces deux documents, le PDI attire l'attention des autorités françaises sur la gravité de la situation au Maroc en rappelant les aspirations légitimes du peuple marocain, conformes à l'évolution du monde. Il proteste contre les discours et les déclarations du Général Juin tendant à maintenir le régime du protectorat. Il proteste également contre les interventions du Résident général et du Grand Vizir lors de la séance du Conseil du Gouvernement et qui constituent une atteinte à la souveraineté marocaine. Il rejette les solutions françaises pour le règlement du problème marocain. Il propose les solutions concrètes qui permettent de résoudre le dit problème. Il « lance au nom du peuple marocain, en cette journée de deuil et de protestation (30 mars), un pressant appel au peuple de France et à son gouvernement, comme à tous les pays et organismes internationaux, pour que la souveraineté et l'indépendance soient rendues au Maroc qui, avant 1912, n'avait jamais subi de domination étrangère à travers sa longue et glorieuse histoire ».

(Ces deux mémoires sont publiés dans *Les Cahiers du Maroc* édité par le PDI, n° 2, pages: 20-25).

Dans un tract distribué le 30 mars 1951, le PDI, tout en relevant la faillite du traité de 1912, explique que le problème franco-marocain ne peut être résolu qu'en dehors du régime du protectorat et dans le cadre de l'indépendance basée sur une démocratie véritable. Il manifeste son opposition formelle à toute collaboration au sein des Conseils consultatifs actuels qui ne cessent d'être des piliers du régime colonial pratiqué au Maroc au nom et pour le protectorat. Il appelle le peuple marocain dans les villes et dans les campagnes à accentuer la lutte nationale pour la démocratie et pour l'indépendance du Maroc. Il adresse un appel à la conscience universelle de toutes les nations libres du monde civilisé pour

aider le peuple marocain à s'émanciper du régime colonialiste qui lui est imposé par la France.

Au début de 1948, le Général Juin se rapproche du parti de l'Istiqlal qui participe aux élections organisées par la Résidence générale. Les représentants du parti istiqlalien ne quittent le Conseil du Gouvernement qu'en 1950 (*infra*, page: 205 et suivantes).

Sous le «proconsultat» du Général Juin, le Maroc vit dans un climat de méfiance, de tension et de crise politique. Devant l'échec du plan de réformes du Général Juin, le Gouvernement français le rappelle en France en septembre 1951. Son remplaçant, le Général Augustin Guillaume débarque à Casablanca le 3 octobre 1951.

SECTION 2:

LE VOYAGE ROYAL A PARIS

Le Général Juin ne cesse de vouloir accroître ses pouvoirs au détriment du Maghzen. Il veut enlever à S.M. le Roi le pouvoir de nommer et de révoquer les agents d'autorité relevant essentiellement du Maghzen. C'est ainsi qu'en janvier 1950, les autorités françaises du contrôle suspendent le pacha d'Agadir.

Tout cela crée des heurts permanents entre la Résidence générale et le Palais Royal.

Pour détendre l'atmosphère, le Gouvernement français invite S.M. le Roi à effectuer un voyage à Paris. Sa Majesté accepte le principe de l'invitation mais à condition d'avoir des *entretiens politiques* sur le problème marocain avec les dirigeants français. Il ne peut s'agir d'un voyage d'agrément. Après des discussions, un accord se fait sur le caractère *politique* du voyage projeté.

Le Palais Royal publie un communiqué précisant qu'au cours de son séjour à Paris, S.M. le Roi aurait des *entretiens politiques* avec le Gouvernement français.

Si le parti de l'Istiqlal est contre le voyage du Souverain, le PDI y est favorable à condition que les entretiens de Paris concernent l'abrogation du traité de protectorat et la reconnaissance par la France de la souveraineté et de l'indépendance du peuple marocain. Mohamed Hassan Ouazzani, dans une interview à *La République Algérienne* n° 244 du 27 novembre 1950, donne le point de vue du PDI sur le voyage royal à Paris:

«Je vous dirai, d'abord, que le peuple marocain a été sensible à l'accueil chaleureux que le peuple de France ne cesse de réserver à notre Souverain depuis qu'il a pris contact avec la terre française.

Je vous exprimerai, ensuite, le *mécontentement* que nous, Marocains, éprouvons à la lecture de certaine presse française qui, d'elle même, à l'instigation de quelque officine, exploite à fond le voyage du Sultan d'une manière parfois *insultante* pour les Marocains, leur patrie et leur Souverain.

En effet, beaucoup de journaux français, au Maroc et en France ont tenu à tirer en épingle ce qu'ils appellent «l'œuvre du protectorat». Ce faisant, ils ont *délibérément* contrevenu à la vérité en parlant du *revers* de la médaille sans dire un traître mot de son *envers* dont le peuple marocain depuis 38 ans, éprouve les cruautés. Ainsi, tous nos compatriotes qui ont lu les articles inspirés et orchestrés, ici et ailleurs, sur la politique coloniale, sont convaincus que les journaux qui les ont publiés n'ont fait, à la vérité que trahir le peuple français. Ce peuple est, une fois de plus, victime de la propagande coloniale et de la presse qui est à la dévotion de celle-ci et qui mérite bien, nous venons de le constater, son titre de *grande menteuse*.

Ceci dit, je vous résumerai le point de vue du *Parti Démocrate de l'Indépendance* (Hizb Choura Wa l'Istiqlal) sur le voyage de Sa Majesté le Sultan en France.

Trois semaines environ avant le départ du Souverain, plus exactement le 18 septembre, une délégation de notre Bureau politique dont je faisais partie, a été reçue par S.E. le Grand Vizir à qui elle a remis une pétition destinée à Sa Majesté. Ce document faisait connaître au Sultan notre point de vue relatif à son voyage.

En principe le PDI n'y voyait aucun inconvénient. Cependant il désirait qu'un tel voyage ne fut pas une simple visite de courtoisie mais un déplacement ayant un caractère officiel bien défini et un but non moins bien précis.

Nous avons bien tenu, en effet, à exprimer dans notre document au Sultan que le peuple marocain fondait sur son voyage *les plus grands espoirs* et que les entretiens politiques qu'il aurait éventuellement avec le Gouvernement français, durant son séjour à Paris, devraient porter, non pas sur des questions de détails ou de personne, mais avant tout sur le fond même du problème marocain et sur ce que le peuple depuis plus de six ans, considère comme sa *revendication fondamentale et nationale: l'abrogation du traité du protectorat et le retour au peuple marocain de sa souveraineté et son indépendance*.

A ceci, notre document ajoutait que, quoiqu'il en fût, le peuple marocain ne se considérait pas comme lié par *tout nouvel accord* qui porterait atteinte à ses droits sacrés, ou qui ne serait pas approuvé par lui.

Enfin, dans le document en question, notre Parti rappelait au Souverain le mémorandum dont il l'avait saisi, ainsi que le Gouvernement français, par l'intermédiaire de son représentant au Maroc, à la date du 23 septembre 1947. Ce programme ayant fait en novembre et décembre de la même année, l'objet de discussions officielles entre notre Parti et la Résidence générale, demeure toujours valable et apporte au problème marocain la seule solution pratique et susceptible de réaliser les profondes aspirations de notre peuple et de garantir les intérêts légitimes des Français et des autres étrangers.

Quelques jours après la remise à Sa Majesté du document dont je viens de résumer les grandes lignes, une délégation de notre Bureau politique a été

reçue par le Souverain à l'occasion de la grande fête musulmane El Aid Kebir (le Sacrifice). Au cours de cette entrevue, nous avons, à nouveau, exposé de vive voix au Sultan le point de vue du Parti concernant le voyage impérial en France.

Le 11 octobre, jour où Sa Majesté avait eu un long entretien à l'Elysée avec le Président Auriol, le chef du Gouvernement français et le Ministre des Affaires étrangères, notre Parti a fait parvenir au Souverain le message suivant:...

Ce message est bien arrivé à destination le 13 octobre à 8h. 10.

Telle est, résumée en peu de mots, la position du Parti Démocrate de l'Indépendance dans l'affaire du voyage impérial en France. Inutile de vous dire que nous attendons de connaître les résultats positifs de ce voyage avant de nous prononcer définitivement»¹.

En ce qui concerne le message adressé à S.M. le Roi le 11 octobre 1950, il s'agit d'un télégramme d'Abdelkader Benjelloun dont voici le texte:

Monsieur Mhamed Bahnini
Directeur du Cabinet Impérial
Palais de l'Elysée
Paris

«Vous serais reconnaissant transmettre à Sa Majesté le Sultan message suivant stop au nom Parti Démocrate Indépendance fidèle interprète peuple marocain transmets respectueusement à Votre Majesté vœux bon séjour stop exprime confiance votre ardent patriotisme stop formule espoirs ce voyage qui aura de grandes repercussions sur avenir Maroc donnera résultats conformes à intérêts et aspirations peuple marocain et rappelle à la veille conversations politiques avec Gouvernement français que peuple marocain n'admettra pas solution autre pleine souveraineté et indépendance et octroi libertés démocratiques stop profonds respects stop pour le secrétaire général».

Abdelkader Benjelloun

Les entretiens politiques ont lieu effectivement le 11 octobre 1950 au Palais de l'Elysée.

Après ces premiers entretiens, S.M. le Roi fait remettre au Gouvernement français un mémoire.

Dans un second mémoire en date du 1^{er} novembre 1950, S.M. le Roi précise davantage sa position.

Les deux mémoires ne sont pas publiés, ce qui permet à la presse française de donner libre cours à son imagination sur leur contenu.

Pour couper cours aux «divulgations» de certains journaux, le Palais Royal publie un communiqué qui permet de connaître la position françai-

1. Lire également l'article de Mohamed Hassan Ouazzani: «En attendant les documents officiels relatifs aux discussions royales avec la France»: *Rai Al-Amm* n° 176 du 27 novembre 1950, *Harbo Al-Qalam*: Mohamed Hassan Ouazzani, volume 4, pages: 323-333.

Office des Postes, des Télégraphes et des Téléphones du Maroc

RECEPTE

Télégramme N° 487

Communication téléphonique pour Paris

Nombre de mots 109

Nombre unités 1

Avec CC = 1200 parques

Tax 1200

CASABLANCA POSTES
10
1955

Monsieur MOHAMED BAKKINI
DIRECTEUR CABINET IMPERIAL
PALAIS DE L'ELYSEE
PARIS

VOUS SERAIEZ PROCHAINEMENT TRANSMETTRE A SA MAJESTE LE
SULTAN MESSAGE SUIVANT CUI AU NOM PARTI DEMOCRATIQUE
INDEPENDANCE PEBLE INTERPRETE PEUPLE MAROCAIN FRANÇAISES
RESPECTUEUSEMENT A VOTRE MAJESTE MEILLEURS VOUSI BON SERVICER
STO. EXPRIME CONFIANCE VOTRE ARDEUR PATRIOTISME STO
FORMULE ESPERES CE VOYAGE QUI AURA DE GRANDES REPRESENTATIONS
SUR AVENIR MAROC DONNERA RESULTATS CONFORMES A INTERETS ET
ASPIRATIONS PEUPLE MAROCAIN ET RAPPELLE A LA VEILLE
CONVERSATIONS POLITIQUES AVEC GOUVERNEMENT FRANÇAISE QUE
PEUPLE MAROCAIN OPPRIMÉ N'ADMETTRA PAS SOLUTION AUTRE QUE
PLEINE SOUVERAINETE ET INDEPENDANCE ET OBTROI LIBERTES
DEMOCRATIQUES STO. PROPOSER RESPECTS STO.
POUR LE SECRETAIRE GENERAL
ABDELKADER BENJELLOUN

A. Benjelloun, Villa Madie, Rue du M. de la Bourse,
Casablanca

Benjelloun

Copies adressées à :

- Petit Marocain Casablanca
- Vigi Marocain Casablanca
- Maroc Pion et Petit Marocain Casablanca
- Echo du Maroc Rabat
- Courrier du Maroc Fès
- Depêche Marocain Tanger

Fac-similé de la copie du télégramme adressé par A. Benjelloun
à S.M. le Roi à Paris et du récépissé de la poste de Casablanca.

se. Le Gouvernement français juge prématurée toute modification du régime établi au Maroc, se bornant à proposer des réformes partielles.

Le communiqué du Palais Royal apporte les précisions suivantes :

« A l'issue des entretiens qui se sont déroulés au Palais de l'Élysée, le 11 octobre 1950, entre Sa Majesté le Sultan du Maroc et les hommes d'Etat intéressés, Sa Majesté le Sultan avait remis au Président de la République française un mémorandum étayé de notes explicatives. Ce document exposait les données du problème marocain et exprimait le désir du Souverain de rechercher, de concert avec le Gouvernement français, une solution satisfaisante sur des bases nouvelles.

Le 31 octobre, le Ministre des Affaires étrangères par intérim remit à Sa Majesté le Sultan la réponse du Gouvernement français au mémorandum susvisé. Un Conseil des Ministres chérifiens, présidé par Sa Majesté le Sultan, se réunit dans la soirée pour procéder à l'étude de cette réponse. Il constate que des divergences existent entre les thèses chérifienne et française quant à la solution du problème marocain.

Sa Majesté le Sultan ne perd pas, néanmoins, l'espoir d'une entente éventuelle. »

Dans son discours du Trône du 18 novembre 1950, S.M. le Roi déclare :

« Nous avons donc exposé Notre désir, par écrit et oralement, aux hommes d'Etat français, avec tous les éclaircissements nécessaires. Il tend à asseoir les rapports franco-marocains sur des bases nouvelles par un accord définissant à la fois le but de ces rapports et les moyens de l'atteindre avec le concours de la France. »

SECTION 3 :

LE PROTOCOLE DU 25 FÉVRIER 1951

Le 21 décembre 1950, El Glaoui, Pacha de Marrakech est renvoyé du Palais Royal. La presse française exploite l'incident. Sur ordre de S.M. le Roi, le Grand Vizir fait paraître une mise au point en date du 4 janvier 1951. Le 26 janvier, le Général Juin a, avec Sa Majesté le Roi, une entrevue houleuse, à la veille de son voyage aux Etats-Unis en compagnie du Président du Conseil, Plevin. Il reproche à S.M. le Roi de laisser en souffrance les projets des dahirs envoyés par les services de la Résidence. Il Lui reproche également le comportement des responsables du Cabinet impérial. Il Lui demande de renvoyer le directeur, le directeur-adjoint du Cabinet Impérial, et de désavouer l'Istiqlal.

« En cas de refus de Votre Majesté, nous aurions le regret d'envisager votre abdication et même votre déposition, si cela était nécessaire. »

Les partis nationalistes dénoncent le comportement du Général Juin à l'égard de S.M. le Roi et alertent l'opinion mondiale.

Le 12 février, après son retour des Etats-Unis, le Général Juin renouvelle à S.M. le Roi les sommations présentées le 21 janvier et qui sont demeurées sans réponse. Les cavaliers levés dans les tribus marchent sur Fès et sur Rabat. Le Palais Royal est investi par les troupes.

Sa Majesté le Roi saisit Vincent Auriol par une lettre en date du 22 février en lui demandant son arbitrage. Après la réponse du Président de la République, S.M. le Roi réunit le 25 février le Maghzen pour étudier le projet du Résident général qui lui est remis à 18 heures.

Sa Majesté le Roi signe sous la menace, à 20 heures, la convention présentée par la Résidence connue sous le nom de: *protocole du 25 février 1951*. Ce protocole règle tous les points de désaccord entre le Palais et la Résidence. Le Général Juin considère la signature du protocole par le Souverain comme une grande victoire.

Le contenu dudit protocole reste confidentiel. Tout ce qu'on peut savoir à son sujet résulte des déclarations du Général Juin au journal parisien *France-Soir*.

Les nationalistes n'apprécient pas le caractère secret des documents échangés entre le Palais Royal et la Résidence générale et la non-publication du protocole.

Mohamed Hassan Ouazzani consacre un important article à ce protocole dans *Raï Al-Amm* (n° 189 du 9 mars 1951). Il proteste contre la signature du protocole dont le contenu n'est connu que grâce à l'indiscrétion de la presse française. Il se pose beaucoup d'interrogations à son sujet. Il «demande à ce que le peuple marocain soit informé de ce qui s'est passé. Si le protocole met fin à la crise entre le Palais Royal et la Résidence, il ne règle pas le problème franco-marocain. Ce problème concerne la vie et l'avenir d'une nation et d'un pays. Son règlement ne doit intervenir qu'avec l'accord du peuple marocain». (*Harbo Al-Qalam*, Mohamed Hassan Ouazzani, volume 5, page 15 et suivantes).

SECTION 4:

LE PDI ET LE CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION RADICALE
SOCIALISTE DU MAROC (MARS 1952)

La Fédération Radicale Socialiste du Maroc tient un congrès à Fès les 10 et 11 mars 1952.

Une résolution est ainsi libellée:

«Les Français du Maroc sont ici chez eux; le Maroc est leur pays comme il est celui des Berbères, des Arabes et des Juifs qui y vivent.»

Le PDI adresse des télégrammes de protestation au président de la République française, au ministre des Affaires étrangères et au Général Juin contre la résolution du congrès. Il la considère comme *une atteinte à l'unité et à la souveraineté du Maroc*.

SECTION 5:

TÉLÉGRAMME DE MOHAMED HASSAN OUAZZANI A DEAN
ACHESON (SEPTEMBRE 1951)

Dans un télégramme en date du 17 septembre 1951 adressé à Dean Acheson, secrétaire d'Etat américain et président de la délégation des Etats-Unis à l'ONU, Mohamed Hassan Ouazzani proteste contre les propositions françaises d'engager avec l'Angleterre des conversations sur les problèmes de l'Afrique du Nord et du Proche-Orient.

Voici le texte du télégramme:

Le Caire, le 17 septembre 1951
Son Excellence Monsieur Acheson
State Department-Washington

«L'opinion internationale est surprise par la proposition française d'engager en novembre avec l'Angleterre des conversations sur les problèmes du Nord de l'Afrique et du Proche-Orient pour accorder l'entière liberté d'action dans les zones d'influence respectives. En ressuscitant la diplomatie secrète au service de l'impérialisme visant le partage des continents en zone d'influence, les Grandes Puissances travailleraient contre la liberté des peuples et contreviendraient aux obligations du pacte des Nations unies. Légitimement indigné, le peuple marocain demande le rejet de la proposition française et proteste énergiquement contre tout accord diplomatique contraire à la loi internationale et dirigé contre l'indépendance des nations.»

Mohamed Hassan Ouazzani
Secrétaire général du Parti Démocrate de l'Indépendance

SECTION 6:

LE MÉMORANDUM ROYAL DU 14 MARS 1952

Le 14 mars 1952, S.M. le Roi présente au Gouvernement français un mémorandum dans lequel Elle propose une nouvelle définition des rapports franco-marocains:

«Nous proposâmes l'assainissement du climat politique par la levée de l'état de siège, l'octroi des libertés et notamment des libertés syndicales, la constitution d'un gouvernement marocain provisoire, chargé de négocier en Notre nom et sous Notre égide, avec le Gouvernement français». (Extrait du discours du Trône prononcé le 18 novembre 1952).

Le 17 mars, le Gouvernement français répond au mémorandum royal. Il se limite à un plan de réformes «solidaires, d'une conception d'ensemble, formant un tout qui ne peut être fragmenté». Il exprime de nouveau sa détermination de maintenir le traité de protectorat.

Le 3 octobre, S.M. le Roi rejette les réformes ainsi proposées qui tendent «dans leur esprit et leur orientation à un partage de la souveraineté marocaine».

Le 8 octobre, à l'issue de l'audience de quarante cinq minutes accordée par S.M. le Roi au Général Guillaume, le Palais Royal publie un long communiqué dans lequel il fait part de l'échange des documents en donnant le résumé de leur contenu.

En publiant le communiqué, le Palais Royal abandonne la diplomatie secrète pratiquée lors de la signature du protocole du 25 février 1951. Il répond ainsi à la demande des partis politiques formulée dans leur presse et qui avaient insisté pour que soient rendus publics le mémorandum et les propositions françaises.

SECTION 7:

LE DISCOURS DU TRÔNE DU 18 NOVEMBRE 1952

Le discours du Trône du 18 novembre 1952, prononcé par S.M. le Roi à l'occasion de Ses vingt cinq ans de règne est très attendu, étant donné la position prise à l'ONU par le groupe arabo-asiatique dans l'affaire marocaine et la thèse du Gouvernement français en ce qui concerne les soi-disant négociations franco-marocaines en cours.

Un éditorial de *Rai Al-Amm*, n° 257 du 13 novembre 1952, paru avant la fête du Trône sous le titre «*Ce que le peuple attend du discours du Trône*», formule le souhait, au nom du peuple marocain, de voir Sa Majesté traiter certains points précis. Compte tenu de l'importance de cet article, nous en donnons ci-après la traduction :

Ce que le peuple attend du discours du Trône

«Le 18 novembre est célébré par le peuple marocain tout entier en tant que fête nationale. C'est à cette journée de l'année 1927 que Sa Majesté Sidi Mohamed Ben Youssef s'est installé sur le Trône de Ses ancêtres, comme Sultan du Maroc.

Sous le régime actuel, le peuple marocain se trouve privé de commémorer d'autres souvenirs historiques.

Cette fête du Trône que tous les habitants du pays célèbrent avec grand branle-bas : drapeaux, portraits du Sultan, chants nationaux, gâteaux et thé à la menthe, etc..., revêt ces dernières années une importance toute particulière. A cette occasion, le peuple marocain dresse le bilan de son passé qui le lie à son présent lourd de sacrifices. Son refus de se soumettre au joug des colonialistes et son ardent désir d'indépendance et de liberté, donne à ce jour du 18 novembre, son vrai sens.

Alors qu'une grande partie du Maroc résistait encore à l'agresseur français par les armes, on vit naître, dans la partie soumise à l'impérialisme français, un mouvement de résistance nationale. Celui-ci pensa faire, du jour de l'accession du Trône de Sa Majesté Sidi Mohamed, une fête nationale. Le peuple marocain répondit à cet appel et les autorités occupantes durent se plier à cette volonté. Ce jour devint alors une fête officielle devant être célébrée dans toutes les villes et les campagnes marocaines².

Cependant, cette fête du Trône a lieu cette année dans des circonstances tout à fait particulières. Les aspirations nationales qui n'étaient alors qu'un espoir lointain, sont aujourd'hui la seule raison d'être du peuple marocain. Les revendications partielles qui faisaient alors l'objet de la lutte, se sont transformées après la dernière guerre mondiale en deux aspirations chères au peuple marocain : *la démocratie* et *l'indépendance*.

A l'intérieur, la conscience nationale repose sur un peuple qui redouble d'efforts, qu'un même sentiment unit et qui fait courageusement face à la répression qui ne cesse de déferler sur lui. Ce peuple brave et fier de son passé et de sa civilisation, affronte aujourd'hui le colonialisme qui, se sentant mourir, use de tous les moyens pour endiguer la vague de patriotisme qui le submerge.

A l'extérieur, le bloc arabo-asiatique, et une grande partie du monde libre, appuie la juste cause marocaine et la défend avec ardeur. L'affaire marocaine gagne, jour après jour, de nouveaux amis. Ses adversaires commencent à en connaître son poids dans la balance internationale, et c'est pourquoi le peuple marocain a la ferme certitude que ses aspirations seront bientôt réalisées.

2. En ce qui concerne la création de la fête du Trône : lire *les Mémoires d'une Vie et d'un Combat* de Mohamed Hassan Ouazzani, volume 3, pages : 468-483.

N'est-ce pas des raisons suffisantes pour que la fête du Trône de cette année revête un caractère solennel et pour que le peuple marocain exprime unanimement son désir de se libérer du statut actuel incompatible avec l'esprit des temps nouveaux?

A cette occasion, Sa Majesté le Sultan prononce, devant des milliers de personnes invitées à Rabat et venues de tous les coins du Maroc, un discours où Elle relate les événements les plus importants de l'année.

Dans le cadre de notre statut actuel, Sa Majesté le Sultan remplace le Gouvernement et le Parlement, dont nous sommes privés, pour la rédaction du discours du Trône.

Plus que les années antérieures, le peuple marocain attend ce discours avec impatience. Il formule l'espoir que la franchise, la clarté et la précision donnent à ce discours l'importance qu'on en attend.

Alors que le ministre français des Affaires étrangères a déclaré à l'Assemblée générale de l'Organisation internationale que le Sultan du Maroc peut faire connaître librement et publiquement sa position et exprimer son point de vue, le monde entier attend, lui aussi, le contenu du discours impérial.

Dans sa conférence de presse à l'ONU, Monsieur Schumann a déclaré que le Sultan du Maroc n'a jamais pris position au sujet de la plainte déposée à l'ONU concernant son pays, et que, l'année dernière Il s'était abstenu de toute intervention, qu'Il avait reçu des délégués de divers pays membres de l'ONU et que Son attitude envers la France avait toujours été correcte et loyale.

Cette déclaration de Monsieur Schumann laisse présumer que Sa Majesté le Sultan dira, dans son discours du Trône de cette année, ce que le monde sait de sa position et de son point de vue, et qu'Il relèvera le défi lancé par le ministre français à l'ONU. Les discours du Trône des années précédentes, étaient empreints d'une certaine discrétion que le temps est venu de faire disparaître. Sa Majesté se contentait, en effet, d'employer les termes de «revendications légitimes du peuple marocain»; pourquoi cette année ne leur sera-t-il pas substitué le mot clair *d'indépendance*, unanimement revendiqué par le peuple marocain? Ce mot donnera son plein sens à cette expression contenue dans le mémoire impérial et rappelée dans le dernier communiqué du Palais: «Nouvelle définition des rapports franco-marocains», car le colonialisme pourrait interpréter à sa manière cette «définition nouvelle», en voulant établir les rapports franco-marocains sur une nouvelle base de co-souveraineté. Cette équivoque ne pourra se dissiper que par la revendication d'abolir le protectorat et de proclamer l'indépendance du pays.

Il est temps que ce discours précise la position officielle de l'Etat marocain à l'égard de l'intervention internationale que la France rejette et demande à l'ONU de poursuivre le débat sur l'affaire marocaine.

Il est temps qu'il exprime les sentiments de reconnaissance et de gratitude aux délégués arabo-asiatiques, pour leur attitude digne d'éloge et d'admiration à l'égard de l'affaire marocaine, et qu'il les assure de l'appui du Gouvernement marocain, tout aussi bien que celui du peuple. Ils ont, en effet, grand besoin de cet appui officiel, qu'ils ont attendu du discours du Trône l'année dernière, lorsque l'affaire marocaine était examinée au Palais de Chaillot.

D'autre part, il est temps de déclarer où en est le dialogue, s'il existe et si

les communiqués publiés par la Résidence générale au sujet d'entretien entre Sa Majesté le Sultan et le Résident général se situant dans le cadre de ce dialogue, correspondent à la réalité.

Le 18 novembre est une occasion propice pour déjouer toutes ces manœuvres qui tendent à faire échouer l'affaire marocaine sur le plan international; des négociations biparties n'auraient de succès que sous l'égide de l'ONU entre les mains de laquelle se trouve l'affaire du Maroc.

Voilà les points essentiels que les Marocains espèrent voir traiter avec franchise et clarté par le discours chérifien. C'est cette franchise et cette clarté qui donneront du poids à l'affaire marocaine.

Il est certain que la position officielle du Maroc, annoncée par Sa Majesté le Sultan, renforcera notre affaire à tous; le monde aura alors la conviction de la solidarité du peuple marocain et de son Trône et de leur union autour d'un but commun. En plus, ce sera un important document ajouté au dossier marocain sur lequel compte le bloc arabo-asiatique dans son combat contre le colonialisme.

Nous formulons l'espoir de voir réalisées, dans un proche avenir, les aspirations du peuple marocain dans la démocratie et l'indépendance, afin que le discours du Trône soit prononcé devant un parlement marocain représentatif.»

* * *

Dans son discours, Sa Majesté, après avoir rappelé l'œuvre du protectorat et les réalisations françaises, sollicite l'instauration d'un nouveau régime «conforme à l'esprit des temps modernes et aux vrais principes de l'Islam». Le Souverain estimant que le protectorat est devenu un vêtement trop petit, demande non pas qu'on l'élargisse, mais qu'on le change. Si Sa Majesté ne prononce pas le terme «indépendance», il condamne le régime qui sévit au Maroc.

Sur le plan de la politique extérieure, Sa Majesté estime que «le Maroc, doté d'une position géographique et stratégique appréciables et jouissant d'un régime tel que Nous le préconisons, est digne de jouer un rôle important dans le cadre d'une coopération internationale et de figurer dans le concert des nations libres».

Elle exprime par ailleurs le vœu que les nations arabes «puissent coopérer avec les autres nations libres au triomphe des principes de justice et de démocratie, sous l'égide de la Charte de l'Organisation des Nations unies, cette organisation qui veille à la consolidation de la paix dans le monde, et à la sauvegarde de la liberté et de la justice entre les nations pour que tous les peuples, assurés quant à leurs droits, puissent contribuer au bonheur de l'humanité».

Par ailleurs, Sa Majesté, tout en donnant l'assurance que le désir de libérer le Maroc n'est pas incompatible avec l'amitié franco-marocaine, affirme que *le dialogue* franco-marocain est interrompu tout en demandant implicitement la réouverture.

Après le discours royal, si les Français du Maroc font remarquer que Sa Majesté n'a pas précisé les moyens qu'Elle offre pour garantir les intérêts et les libertés des colonies étrangères, les Marocains ne cachent pas leur satisfaction. Quant aux délégués arabes à l'ONU, ils accueillent les déclarations du souverain comme un encouragement à leur action en faveur de la question marocaine. Pour la délégation égyptienne, le discours royal indique qu'il n'y a jamais eu des négociations franco-marocaines, mais simplement un échange de notes et de mémoires, ce qui constitue un démenti aux allégations de R. Schumann devant l'Assemblée générale des Nations unies (1951), (*infra*, page: 264).

Le discours du Trône est adressé officiellement par le représentant permanent du Pakistan à l'ONU au secrétaire général des Nations unies (A./C.1/738), (*infra*, page: 265).

SECTION 8:

LES ÉVÉNEMENTS DE TANGER

30 MARS 1952

A l'occasion du 40^e anniversaire de la signature du traité de Fès du 30 mars 1912, la population marocaine de Tanger proteste contre le régime du protectorat imposé au Maroc. Elle organise dans les rues de la ville du Détroit des manifestations pacifiques, dans un ordre parfait. Pour empêcher le déroulement de ces manifestations, la police internationale intervient violemment en utilisant ses armes et même les blindés. La répression est terrible. Elle fait plusieurs dizaines de morts et des centaines de blessés parmi les manifestants qui lancent des pierres sur les forces de l'ordre (ou plutôt de désordre!) pour se défendre. Des Européens et des Israélites sortent leurs armes et tirent des fenêtres de leurs appartements sur la foule.

Le PDI proteste contre l'intervention armée de la police et contre le silence du Mendoub qui lance un appel au calme après la fin de la répression! (*Raï Al-Amm*, n° 238 du 8 mai 1952 et n° 239 du 15 mai 1952).

Par ailleurs, dans un mémoire en date du 22 mai 1952 adressé au secrétaire général des Nations unies, Mohamed Hassan Ouazzani évoque les incidents de Tanger dans ces termes:

«Le 30 mars 1952 fut non seulement une journée de *deuil national* pour le peuple marocain, mais une date marquée par des événements sanglants notamment à Tanger où la provocation et la répression policières firent une cinquantaine de morts dont la plupart ne purent être retrouvés par les leurs et



La population marocaine de Tanger enterre ses morts — Mars 1952.



Les renforts français arrivent à la gare de Tanger – Mars 1952.

plus de deux cents blessés. Toutes ces victimes sont marocaines. Tués et blessés, ils le furent par balles de révolvers ou de mitrailleuses. Parmi eux, il y eut des vieillards, des femmes et des enfants. Ce fut un véritable massacre. Bien plus, la police internationale de Tanger procéda à des arrestations arbitraires qui dépassent maintenant cent vingt hommes et femmes et qui continuent parmi les Marocains. Les condamnations par le Tribunal Mixte de Tanger soulevèrent l'indignation de tout le peuple marocain qui, non seulement paya très cher la répression policière, mais assista par la suite à une vaste parodie de la justice montée au milieu d'un déploiement de forces qui en dit bien long sur le caractère et l'issue de la mise en jugement des Marocains arrêtés, le 30 mars dernier, à tour de bras et au hasard parce qu'ils se trouvaient à portée de la main de la police déchaînée et assoiffée de sang. Le 16 mai 1952, la section d'appel du Tribunal Mixte de Tanger — celui-ci étant uniquement composé de ressortissants étrangers — prononça à l'encontre des accusés marocains du 30 mars des condamnations d'une impitoyable sévérité. Celles-ci soulevèrent d'ailleurs à l'audience même, de la part de tous les accusés, des *«mouvements divers, les uns hurlant à l'injustice pendant que d'autres récitent la prière «Ya Latif» en usage dans les cas de malheur.»* (La Dépêche Marocaine du 17 mai 1952, journal officieux français de Tanger). Les sentences furent, en effet, de véritables verdicts de race et de vengeance. Par ailleurs, la police internationale de Tanger, responsable des événements sanglants du 30 mars 1952, fut, quelques jours après, renforcée et suppléée par de la troupe montée dépendant de l'armée espagnole et par des forces blindées françaises. Ainsi la ville paisible de Tanger tend depuis à se transformer en une sorte de camp retranché.»

SECTION 9:

L'ARRÊT DE LA COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE DE LA HAYE 27 AOÛT 1952

Il s'agit de l'arrêt rendu par la CJI de La Haye le 27 août 1952 à la suite du procès intenté par la France aux Etats-Unis d'Amérique au sujet de la liberté économique au Maroc.

L'arrêt de la Cour proclame:

«Les parties sont d'accord pour admettre que la caractéristique du statut du Maroc, tel qu'il résulte de l'Acte Général d'Algésiras du 7 avril 1906, est le respect des trois principes énoncés dans le préambule de l'Acte, à savoir «de la souveraineté et de l'indépendance de S.M. le Sultan, de l'intégrité de Ses Etats et de la liberté économique sans aucune inégalité.»

L'opinion de cette haute instance juridique internationale sur la nature des rapports du Maroc avec la France d'après le traité de Fès du 30 mars 1912 est ainsi précisée dans l'arrêt :

«L'établissement du protectorat français sur le Maroc par le traité du 30 mars 1912 entre la France et le Maroc n'a pas entraîné de modification à cet égard... Le Gouvernement français ne conteste pas que le Maroc, même sous le protectorat, a conservé sa personnalité d'Etat en droit international. Les droits de la France sont définis par le traité du protectorat de 1912... En vertu de ce traité, le Maroc demeurait un Etat souverain, mais il concluait un accord de caractère contractuel par lequel la France s'engageait à exercer certains pouvoirs souverains au nom et pour le compte du Maroc, et à se charger, en principe, de toutes les relations internationales du Maroc. Dans l'exercice de cette fonction, la France est liée non seulement par les dispositions du traité de Fès, mais également par toutes les obligations conventionnelles auxquelles le Maroc avait été soumis avant le protectorat et qui, depuis lors, n'ont pas pris fin ou n'ont pas été suspendues par un accord avec les Etats intéressés.»

Il résulte de ce qui précède, que le Maroc, malgré le traité du 30 mars 1913, conserve encore sa personnalité d'Etat autonome et souverain, que les liens qui existent entre lui et la France, du fait même de ce traité, ont un caractère purement conventionnel, que certains pouvoirs confiés par ce traité à la France, le sont au nom et pour le compte du Maroc. L'exercice de tels pouvoirs est conditionné par le respect des obligations contractées antérieurement aussi bien par le Maroc que par la France.

Les principes ainsi énoncés par la Cij de La Haye sont repris par les nationalistes marocains dans leurs mémoires pour la défense, sur le plan international (ONU, Ligue Arabe), de la souveraineté et l'indépendance de leur pays. Ils font souvent référence à cet arrêt.

* * *

Le Front National adresse le 9 mai 1952 un mémoire à la Cour Internationale dans lequel il émet les réserves sur la décision à intervenir et déclare que le Maroc ne sera pas lié par l'arrêt qui sera rendu.

Le PDI définit sa position par rapport au conflit franco-américain dans un article paru dans *Raï Al-Amm* n° 241 du 24 juillet 1952 et donne ses appréciations et commentaires sur l'arrêt de la Cour Internationale dans un autre article publié dans *Raï Al-Amm* n° 247 du 4 septembre 1952 sous le titre : «*A la séparation économique s'ajoute la séparation politique.*»

SECTION 10:
LES INCIDENTS DE CASABLANCA
7-8 DÉCEMBRE 1952

La tension politique s'accroît au Maroc depuis plusieurs semaines. Mais rien ne laisse prévoir un développement violent et tragique.

Dès le samedi 6 décembre, le mot d'ordre de grève pour le lundi 8 commence à circuler à Casablanca. Il paraît évident que les syndicats marocains sont décidés à manifester en signe de protestation contre l'assassinat du leader syndicaliste tunisien Ferhat Hachad.

Le 7 décembre, une réunion se tient à dix heures du matin à la Maison des Syndicats à Casablanca, rue Lassalle. Y assistent entre 1600 et 2000 Marocains.

L'objet de cette réunion est de manifester la solidarité des travailleurs du Maroc avec ceux de la Tunisie, à la suite de l'assassinat de Ferhat Hachad.

Une grève générale de protestation et de solidarité est décidée pour le lendemain 8 décembre. A part quelques arrestations faites au cours de l'après-midi, la journée se passe sans incidents notables. Casablanca s'endort dans le calme. Mais dans la soirée, vers 22h.45, un premier incident se produit au quartier des Carrières Centrales, aux environs du poste de police. Un groupe de manifestants est attaqué par les agents de police qui veulent le disperser. Les manifestants se défendent à coups de pierres. La police ne tarde pas à recevoir des renforts musclés. Les Français et les Européens de ce quartier sont évacués. Seuls les Marocains y demeurent en face des forces de répression qui usent de leurs armes à feu. Des dizaines de morts et de blessés sont faits parmi les Marocains exposés à la furie répressive de la police déchaînée. De nombreuses arrestations ont lieu.

Une dépêche de l'AFP met en circulation, en accord avec la Résidence, la thèse de la *conjuración*: «Dans les milieux officiels, on note également la collusion évidente, dans l'ordre de grève, des nationalistes et de la CGT marocaine», écrit l'agence de presse.

On fait jouer le fameux amalgame: nationalistes-communistes.

Si le bilan de cette soirée se solde par plusieurs morts et blessés parmi les Marocains, du côté européen, il n'y a pas une seule victime.

Le lundi 8 décembre, le Maroc entier observe une grève générale.

Des manifestations se déroulent le matin aux Carrières Centrales, et à la Route de Médiouna. Les forces de police appuyées par des éléments de l'armée font largement usage de leurs armes. C'est une hécatombe parmi les Marocains. C'est un véritable carnage.



Abdelkader Benjelloun, secrétaire général par intérim du PDI défend des militants du PDI devant le Tribunal du Pacha de Casablanca à la suite des événements de décembre 1952, (photo parue dans *Maroc-Presse* du 9/1/53).

C'est, comme disent les journaux français du Maroc, une «*matinée sanglante*». La satisfaction de la presse coloniale se traduit par les articles élogieux, pleins d'admiration à l'égard des forces répressives.

Trois bombes explosent à Casablanca: deux, dans les locaux du journal *Al-Azima* faisant trois blessés; une, dans une pharmacie.

Malgré l'interdiction d'une réunion à la Maison des Syndicats, les forces de l'ordre laissent passer les syndicalistes qui viennent y assister.

Après la réunion, au moment où ils sortent, ils sont alors «cueillis». On parle alors de la «*souricière de la rue Lassalle*». Les dirigeants syndicalistes sont arrêtés. Les ouvriers sont livrés au lynchage à une foule d'Européens en délire.

Parallèlement à ces «*opérations actives*» — ce sont les termes mêmes des journaux français — de nombreuses arrestations sont opérées parmi les nationalistes. Toute la presse nationaliste est interdite. Les imprimeries où sont confectionnés les journaux du PDI et de l'Istiqlal sont mises sous scellés et gardées.

Partout, ce n'est que provocation, répression, massacres, arrestations et perquisitions. Un nombre incalculable de morts et de blessés est dénombré parmi la population civile marocaine qui vit sous une terreur noire.

Les Marocains enterrent leurs morts dans le silence le plus absolu et pansent leurs blessures dans le deuil et la souffrance.

Les sept victimes européennes ont droit à des obsèques officielles en présence des autorités.

L'hymne marocain joué à cette occasion est sifflé et conspué par la foule française. Le Général Guillaume prononce une allocution pleine de menaces.

Le mercredi 10 décembre, des incidents sanglants se produisent à Rabat et à Bni-Mellal.

Dans ce climat d'agitation et de terreur, le PDI veut montrer que les Marocains n'ont pas peur.

Il distribue des tracts dans lesquels il appelle le peuple marocain à observer une grève générale, le vendredi 19 décembre, à l'occasion de l'examen de la question marocaine à l'ONU.

Il fait de cette journée de grève générale, «*la journée du Maroc aux Nations unies.*»

Malgré les moyens d'intimidation de la Résidence, l'ordre de grève est suivi. Des prières sont faites dans les mosquées, à cette occasion.

A Casablanca, Boniface, contrôleur civil, convoque Abdelkader Benjelloun secrétaire général adjoint du PDI pour lui demander d'annuler l'ordre de grève. A. Benjelloun confirme la position de son Parti qui prend toutes ses responsabilités et assume la responsabilité des tracts distribués.

Sur tous ces incidents, le PDI diffuse au Moyen-Orient une brochure

ملف القضية المراكشية :

مراكش المعبدة ...

في

صور

(في سبيل الحرية الغالية: كفاح، وثبات، وتضحية)



وفد

حزب الشورى والاستقلال بالشرق

لجنة تحرير المغرب العربي

Fac-similé de la couverture de la brochure *Le Maroc malmené*
éditée au Caire après les événements de Casablanca de
décembre 1952.

intitulée: «*Le Maroc malmené*» مراکش المعذبة contenant beaucoup de photos qui témoignent de l'ampleur de la répression colonialiste.

Par ailleurs, Mohamed Hassan Ouazzani se trouvant à New York pour suivre les débats sur la question marocaine à l'ONU fait une déclaration à la presse pour rendre hommage à la mémoire de Ferhat Hachad et dénoncer la répression en Tunisie. Il adresse également un appel solennel aux Nations unies pour faire cesser les massacres perpétrés par la France en Tunisie.

Voici la traduction du texte de la déclaration faite en anglais:

«Ferhat Hachad a été liquidé, sa tête sauvagement mutilée par les agents du régime colonial en Tunisie. Militant pour l'unité du mouvement national et fervent démocrate, on se souviendra de Ferhat Hachad comme d'un homme qui s'est battu, durant sa vie, constamment et courageusement, pour la libération de son pays. Il s'est battu aussi, durement, pour créer l'unité du mouvement qui a refusé de se soumettre à la domination étrangère.

A la suite de la dernière démonstration de force de la France en Tunisie, il est devenu le chef qui a conduit la lutte pour la libération.

Le Gouvernement français prétendant agir au nom de l'ordre public et exprimant son désir de maintenir la paix, a commis de nombreux actes outrageants envers les patriotes tunisiens en s'attaquant à leurs biens. Il a porté atteinte aussi au symbole même de la résistance tunisienne: Ferhat Hachad.

A l'appel plein de sagesse et d'humanité de Sir Zafrullah Khan, le pouvoir colonial en Tunisie a révélé sa mauvaise foi en frappant à mort Ferhat Hachad. La mémoire de ce martyr restera toujours vénérée et respectée par tous les hommes de bonne volonté.

Le Parti Démocrate de l'Indépendance du Maroc, membre de la délégation marocaine aux Nations unies dénonce expressément cet acte odieux et demande aux Nations unies d'agir au nom de la conscience universelle pour mettre un terme à ce massacre d'hommes libres en Tunisie.»

Une partie de l'opinion française est choquée par les événements sanglants de Casablanca.

François Mauriac témoigne en particulier son inquiétude dans un éditorial du *Figaro* du 13 janvier 1953.

Le Centre Catholique des Intellectuels français se penche sur ces incidents.

Une enquête est demandée.

Dans un numéro des *Cahiers du Témoignage Chrétien - Le drame Marocain devant la Conscience française* - les catholiques expliquent pourquoi il leur est impossible de rester muets devant cette *sanglante histoire*. Dans la préface de ce numéro spécial consacré aux événements de Casablanca, François Mauriac écrit:

«Nous sommes intervenus comme chrétiens, parce que nous ne pouvions pas ne pas parler.

«Nous ne nous laisserons pas de chercher avec eux (ces peuples) toutes

les occasions de rencontre et de rapprochement. Et d'abord sur le plan religieux: le christianisme et l'Islam, après des siècles de luttes, ont aujourd'hui un combat à mener côte à côte et cœur à cœur. Ici, nous sommes sur un terrain qui échappe à la politique et dont aucun conflit d'intérêts ne parviendra à nous chasser. Les adorateurs du même Père se reconnaissent pour des frères, désormais quoi qu'il advienne. Les pauvres abattus de Casablanca ne seront pas morts pour rien.»

CHAPITRE: 3

La crise franco-marocaine et son dénouement

SECTION 1

LES ÉVÉNEMENTS PRÉCÉDANT LES COUPS DE FORCE DES 13 ET 20 AOÛT 1953

La déclaration d'investiture de R. Mayer devant l'Assemblée Nationale française contient le passage suivant sur l'Afrique du Nord :

« Dans cette évolution, mon gouvernement recherchera sans se lasser l'accord des souverains tunisien et marocain dans le cadre des traités qui nous lient à eux. La négociation doit reprendre à Tunis comme à Rabat. Elle suppose le maintien de la paix politique. La France en a la charge. Elle saura s'acquitter sans jamais tolérer aucune ingérence étrangère. »

S.M. le Roi saisit l'occasion pour adresser le 12 janvier 1953 une note à Vincent Auriol à remettre au Gouvernement dans laquelle Elle propose la reprise des négociations « en vue de rechercher en commun une solution tendant notamment à l'établissement d'une coopération féconde entre la France et le Maroc. »

Mais le climat politique est défavorable. Les graves incidents des 7 et 8 décembre 1952 de Casablanca sont encore présents dans les esprits. Des sanctions sont prises à l'encontre des fonctionnaires relevant de l'autorité de Sa Majesté. En effet, par décision en date du 19 janvier, la Résidence générale suspend le pacha de Khouribga et quatre caïds (Zaërs, Cherarda, R'houna — Moulay Idriss).

Georges Bidault, ministre des Affaires étrangères adresse à S.M. le Roi le 7 février 1953 une lettre remise le 9 par le Résident général.

Dans cette lettre, le Gouvernement français « se félicite des intentions exprimées par S.M. le Sultan et suggère que soit abordée dès que possible l'étude des réformes proposées et tendant à développer progressivement les institutions démocratiques dans le respect de la souveraineté marocaine et avec la coopération active des éléments français. »

Il souligne sa « détermination de poursuivre l'œuvre de modernisation de l'économie et des institutions du Maroc, qui doit aller de pair avec une intensification de l'action dans les domaines social et intellectuel. »

L'obstacle le plus important reste la question de la participation française à la gestion et à l'administration des affaires publiques maintes fois réclamée par le Gouvernement français et que les Marocains rejettent puisqu'il s'agit d'une atteinte à la souveraineté de leur pays.

Encore une fois, le Général Guillaume remet en mars, à Sa Majesté le Roi, un projet de réformes qui prévoit la participation française à la gestion municipale.

Absents du Maroc, exilés au Caire, les chefs des partis politiques tiennent à faire connaître au Gouvernement français leur position en ce qui concerne les réformes proposées à Sa Majesté.

Le 5 mars, Mohamed Hassan Ouazzani — PDI — Allal Fassi, agissant au nom de l'Istiqlal et du Parti de la Réforme Nationale —, Mekki Naciri — Parti de l'Unité et de l'Indépendance —, adressent du Caire un long mémoire à Vincent Auriol dans lequel, ils rejettent les réformes. Pour les nationalistes marocains, les réformes à caractères politique et administratif proposées au nom d'une soi-disant démocratisation des institutions organiques du Maroc portent atteinte à la souveraineté marocaine. La réalisation desdites réformes transfère illégitimement aux Français résidant au Maroc des droits qui appartiennent exclusivement aux citoyens marocains, aggravant ainsi *le système d'administration directe*. Les responsables politiques marocains rappellent le statut international du Maroc qui, même sous le protectorat, reste un *Etat* organisé et distinct de l'Etat français auquel il est lié par un traité avec toutes les conséquences qui en découlent. Ils font remarquer que la réalisation du projet de réformes par voie d'arrêtés résidentiels constituera une grave atteinte au pouvoir législatif marocain.

Nous relevons dans ce long mémoire des partis politiques adressé à Vincent Auriol les passages les plus significatifs et qui reflètent sans aucune ambiguïté la position marocaine :

« Dans le plan de réformes qui est actuellement proposé au Gouvernement marocain, la réforme municipale est présentée comme la réforme-clé devant ouvrir une grande brèche dans la souveraineté marocaine et préparer ainsi la voie à ce que la Résidence générale appelle *l'association politique franco-marocaine*. Telle qu'elle est conçue par ses auteurs, dont le Général Guillaume, cette réforme, si elle venait à se réaliser, serait une *violation flagrante et*

inadmissible des traités formant la charte juridique et diplomatique du Maroc.»

«Elle (la réforme) opérerait le *bouleversement des assises de l'Etat marocain*, et aurait pour première conséquence *l'aggravation* du différend qui ne cesse d'opposer les aspirations nationales du peuple marocain à toute politique d'assimilation pratiquée, au nom de la soi-disant collaboration franco-marocaine, par des voies détournées et sous des formes déguisées et apparemment anodines pour commencer.»

«La souveraineté marocaine, garantie par des traités, doit rester intacte.»

«Au nom du peuple marocain, conscient de ses droits et confiant dans son avenir, nous repoussons tout projet de réformes de nature à saper les bases de la souveraineté marocaine.»

«Nous mettons en garde le Gouvernement français contre toute action tendant directement ou indirectement à imposer au Maroc une nouvelle structure politique et administrative incompatible avec les droits et prérogatives du peuple et de l'Etat marocains.»

«En dénonçant le projet de réforme municipale comme étant, en plus, en général, une violation de la lettre et de l'esprit de cette résolution internationale (Résolution de l'Assemblée générale des Nations unies du 19 décembre 1952) et en particulier, comme étant opposé aux normes établies et aux usages du droit des gens, le Maroc — peuple et gouvernement — entend repousser de la façon la plus formelle *toute participation*, à quelque échelon et sous quelque forme que ce soit, des Français résidant dans l'Empire chérifien aux assemblées municipales, régionales ou nationales, existant déjà ou prévues par les projets actuels de la Résidence générale.»

Par ailleurs, Abdelkader Benjelloun remet au Général Guillaume le 30 mars 1953, un mémoire au nom du PDI. Après avoir rappelé *«l'inéluctable existence du sentiment marocain»*, il dénonce l'administration directe pratiquée par la France au Maroc. Il s'oppose à toute idée de réformes.

Il écrit :

«Il n'est pas possible, alors que le mal dont nous souffrons est si profond, d'essayer d'y remédier par des réformes partielles, municipales ou autres. Avant toute chose, il faut rendre au Marocain le sentiment de sa dignité humaine qui est, aujourd'hui, écrasée par un régime d'arbitraire administratif, économique et policier. Rien ne sert de mettre un bulletin de vote entre ses mains, alors qu'il lui est impossible de défendre ses droits les plus élémentaires à la sauvegarde de sa personne et de ses biens.»

Après avoir affirmé que «le Maroc est une nation dont les enfants sont décidés à recouvrer la souveraineté effective», il réclame les mesures suivantes :

1. abolition de l'état de siège;
2. libération et amnistie des détenus et des condamnés politiques;
3. levée de la censure édictée contre la presse et les imprimeries des partis nationaux marocains;



Manifestation des militants du P.D. Sur la banderole, on peut lire: La section de Casablanca du P.D. célèbre les obsèques du protectorat. Sur le cercueil, il est écrit: le protectorat.

4. liberté de réunion, d'association et de circulation;

5. constitution d'un gouvernement de négociation qui entrerait en pourparlers avec le Gouvernement français.

* * *

A l'offre des réformes qui Lui est faite (mars 1953), Sa Majesté répond qu'Elle souhaite une décision sur l'ensemble des problèmes franco-marocains à Paris et non à Rabat. G. Bidault, favorable à l'idée royale, ne voit aucune raison de transporter la dialogue dans la capitale française.

Le communiqué français du 24 avril 1953 se termine par cette phrase essentielle: «On ajoute que le Général Guillaume, investi de toute la confiance du Gouvernement et dépositaire de ses pouvoirs au Maroc, est parfaitement qualifié pour assurer l'heureux aboutissement de cette réforme dans un climat d'amitié et de sérénité.»

Le Gouvernement français ne cesse d'insister sur l'application des réformes projetées, les Marocains s'y opposent fermement. C'est alors l'impasse qui ne fait qu'aggraver la situation au Maroc.

Vers la fin mai, selon une certaine rumeur, le Général Guillaume aurait remis à G. Bidault une pétition des caïds et pachas qui sont hostiles à Sa Majesté.

Des pétitions, notamment celle des Oulamas, parviennent au Palais Royal pour appuyer Sa Majesté et protester contre l'attitude des caïds et pachas.

Pendant ce temps, les partis marocains réunis au sein du Front National déploient une grande activité sur le plan international pour dénoncer les graves menaces qui pèsent sur la souveraineté marocaine. Les journaux du Moyen-Orient mènent une campagne en faveur de la cause marocaine.

Le 2 juin, les Frères Musulmans adressent du Caire un télégramme de soutien à Sa Majesté et un autre, au président de la République française.

Voici les textes de ces télégrammes:

Sa Majesté Le Sultan
Rabat-Maroc

«Fidèles combattants pour la cause islamique et solidaires de tous ceux qui s'y consacrent, les Frères Musulmans Vous saluent respectueusement et Vous expriment l'entier appui à Votre résistance patriotique. Flétrissant le complot ourdi par les autorités françaises et leurs créatures parmi les fonctionnaires et les traîtres, les Frères Musulmans Vous soutiennent tant qu'ils peuvent dans Votre position de souverain responsable, profondément pénétré de notions de hautes responsabilités assumées par tout chef à l'égard de sa communauté. Poursuivez Votre voie avec l'appui des Musulmans et sous la bonne garde d'Allah qui est le meilleur protecteur et le meilleur défenseur.

Hassan Hodeibi

Guide Suprême des Frères Musulmans.

Monsieur le Président de la République française.
Palais de l'Élysée, Paris.

« Les agressions poursuivies par les autorités françaises en Afrique du Nord et leur dernier complot contre le Maroc et le Sultan portent gravement atteinte au prestige et aux intérêts français dans l'Orient islamique. En protestant énergiquement auprès de Votre excellence contre de telles agressions antihumaines et contraires aux principes de justice et de liberté, les Frères Musulmans sollicitent votre haute et sage intervention avant que la situation, déjà critique, ne dégénère en conflit semblable à celui de l'Indochine.

Hassan Hodeibi
Guide Suprême des Frères Musulmans

* * *

Le Palais Royal publie le 17 juin un communiqué à l'occasion de l'Aïd Sghir. Il affirme que « l'amitié franco-marocaine n'a jamais été un vain mot. Elle doit être maintenue et développée » — *Le Monde*: 18 juin 1953.

SECTION 2:
COUPS DE FORCE
13 ET 20 AOÛT 1953

Au mois d'août, la crise créée par le mouvement des caïds et pachas s'implifie. Les responsables de la Résidence ainsi que les amis d'El Glaoui jurent la destitution de Sa Majesté. Ils veulent nommer un autre sultan. Des cavaliers se concentrent à Marrakech pour marcher sur Fès.

Dans une conférence de presse à Paris en date du 12 août (*Le Petit Marocain* du 13 août), Bekkaï annonce un coup d'Etat dans les 24 ou 48 heures. Il ajoute: « Sa Majesté est prête à toutes négociations avec le Gouvernement français pour acheminer Son pays dans la voie de la démocratie, de la monarchie constitutionnelle, de l'union française. Elle sait qu'il ne peut pas y avoir de salut pour le Maroc sans l'amitié, l'aide et la collaboration françaises. »

El Glaoui et Abdelhaï Kettani sillonnent tout le pays pour obtenir le maximum de ralliements.

S.M. le Roi remet au député Clostermann un message destiné au Président de la République (11 août).

El Glaoui, Kettani et leur escorte se rendent à Moulay Idriss. Ils prêtent serment «de ne pas se séparer avant d'avoir atteint leur but qui est d'éloigner les ennemis de la religion islamique des marches du trône afin d'élever très haut le livre de Dieu» (12 août).

El Glaoui, en partant pour Marrakech fait une déclaration au *Petit Marocain* (du 13 août) à Rabat :

«Tout le peuple est avec nous.

«Voyez-vous... nous nous sommes rendus à un point crucial. Les positions sont prises et formellement. Il est trop tard... Je ne peux plus rien arrêter... Je ne reculerai pas quoi qu'il advienne.»

Maroc-Presse publie une fetwa des Oulamas excommuniant les caïds et les pachas : «Les pachas et les caïds dissidents doivent faire l'objet de mesures disciplinaires d'emprisonnement, à moins que, reconnaissant leur forfait, ils se repentent». Robert Barrat décrit dans son livre *Justice pour le Maroc*. — Seuil, pages 197-198 — ce qui s'est passé dans l'importante journée du 13 août.

«13 heures. J'apprends par un coup de téléphone du Prince Moulay Hassan que le Général Guillaume a demandé à être reçu par Sa Majesté vers 16 heures. Je lui demande s'il est possible de le voir ensuite pour avoir des nouvelles fraîches. Il passera nous voir vers 17 heures.

17 heures. Atterré, le chauffeur du Prince vient nous prévenir que Moulay Hassan lui a téléphoné. Il est bloqué dans le Palais sans pouvoir en sortir, et s'excuse de ne pouvoir nous rejoindre.

.....
Minuit. J'apprends, de la bouche même du Prince, ce qui s'est passé durant cette après-midi tragique.

Le Général Guillaume est entré dans le Palais vers 16 heures, a vu pendant un quart d'heure Sa Majesté et lui a remis le texte d'un protocole à signer immédiatement. Ce protocole comporte la signature des dahirs en suspens, la délégation des pouvoirs législatifs au Grand Vizir et un conseil composé pour moitié de Marocains, pour moitié de Français, une déclaration déniait à toute puissance étrangère la compétence en matière marocaine.

Le caractère de véritable ultimatum de cette démarche est attesté par une phrase de Guillaume à Si Mammeri qui le raccompagnait dans l'escalier :

— Que Sa Majesté se hâte de signer; à Marrakech on attend des instructions téléphoniques de moi pour stopper le mouvement.

Après quelques moments de réflexion, le Sultan a fait demander à la Résidence confirmation écrite que le Gouvernement français est d'accord sur le texte du protocole. Le conseiller aux Affaires chérifiennes revient au Palais avec la confirmation. Le Sultan, ayant demandé ce qui se passera s'il refuse de signer, il lui est répondu :

— Un coup de téléphone à Paris et vous êtes déposé. Le Sultan a paraphé le document à 18h. 55.»

Ben Arafa est convoqué à Marrakech pour être nommé Sultan. (14 août).

De Blesson, Vallat et Boniface rejoignent El Glaoui et ses amis à Marrakech. « Les incendiaires sont priés d'aller éteindre le feu... »!

Le 15 août, le Général Guillaume accompagné de Vimont, directeur-adjoint du cabinet de G. Bidault, se rend à son tour à Marrakech. Ben Arafà est nommé Imam.

Le dimanche 16 août, la presse publie le texte du protocole signé conjointement par Sa Majesté et le Général Guillaume. La publication de ce document déclenche des manifestations à Casablanca, Marrakech, Rabat, Oujda qui font plusieurs morts et blessés.

Sa Majesté publie alors un communiqué dans lequel Elle affirme sa position :

« Ils (caïds et pachas signataires de la pétition en faveur de Ben Arafà) sont hérétiques car, en prêtant serment de renverser le pouvoir légitime, ils ont enfreint les règles de la loi musulmane. Cette loi impose à tout Musulman d'obéir au Souverain reconnu, dépositaire intangible des pouvoirs spirituel et temporel qui ne doivent jamais être séparés selon l'esprit de l'Islam orthodoxe.

Nous sommes et demeurons le seul souverain du Maroc et son seul chef spirituel.

Le lien spirituel qui a toujours existé entre Nos sujets et Nous-mêmes, et qui ne fait que se renforcer dans les heures tragiques que nous vivons, consacre notre légitimité reconnue par le monde entier et garantie par les traités internationaux.

Nous espérons encore que le Gouvernement français, abusé par les campagnes mensongères et séditeuses de ces derniers mois, saura redresser une situation qui risque non seulement de porter définitivement atteinte à l'amitié franco-marocaine mais encore de faire verser des flots de sang innocent, marocain et français, à travers tout le Maroc.

Il est impensable que puisse disparaître cette fraternité franco-marocaine créée par notre appel de 1939, scellée sur les champs de bataille par tant de sacrifices communs et personnifiée par les anciens combattants et résistants. »

Le 17 août, Sa Majesté lance un appel au calme diffusé par l'AFP à 17 heures :

« Nous invitons Nos fidèles sujets à garder leur sang-froid, à éviter toute effusion de sang. Prenez patience. Nous vous affirmons Notre confiance en l'avenir et Notre espoir que l'épreuve présente ne durera pas et que la justice, le droit et le bon sens finiront par l'emporter.

Aux heures les plus troubles de l'histoire du monde, Notre peuple rassemblé autour de Notre Trône, a su donner à l'Univers un exemple presque unique de calme et de sérénité. Il serait inconcevable que les fautes de quelques-uns plongent aujourd'hui ce pays dans le désordre et préparent aux générations futures un avenir d'incompréhension et de discorde.

Nous demandons au Gouvernement français qu'il mette tout en œuvre pour créer une atmosphère propice à la pacification rapide des esprits et à la reprise de relations franches et amicales, dans le respect des institutions marocaines et la légitime garantie des intérêts marocains et français. »

El Glaoui s'impatiente. A travers *Le Petit Marocain* du 18 août, il adresse un ultimatum à la France.

«Le peuple marocain attend des décisions.

.....
 Nos amis, demain, peuvent devenir des ennemis de la France.

.....
 Pour nous, le moment est décisif. Qui ne sera pas avec nous sera contre nous, car l'heure des tergiversations est passée.

Depuis quarante ans, je suis l'ami de la France parce que je suis au service du Maroc.

Aujourd'hui je veux sauver le Maroc de l'anarchie et du néant. Je veux croire que l'on comprendra en France les limites de ma fidélité.

Homme de ce pays, je ne puis empêcher la France d'agir à sa guise. Mais ce pays, le Maroc, je le sauverai coûte que coûte sans autre considération, dussé-je renier une amitié qui me tient tant au cœur et à laquelle j'ai consacré mes biens, ma vie et un fils.»

Parti pour Paris, le Général Guillaume revient aussitôt au Maroc. Il rencontre El Glaoui et contacte par téléphone le Gouvernement français vers midi, le 20 août 1953.

A 13h.45, le Général Guillaume se rend au Palais pour demander au Souverain d'abdiquer. Devant le refus de Mohamed V, le Résident général le destitue de force.

Sa Majesté le Roi et Sa famille prennent le chemin de l'exil (Corse, Madagascar). La famille royale ne reviendra au Maroc qu'en novembre 1955.

SECTION 3:

LES RÉACTIONS IMMÉDIATES DU PDI

Dès le début du mois de juin 1953, le PDI adresse un mémoire à la Ligue Arabe qui l'envoie à son tour à tous les gouvernements des pays arabes.

Dans ce document, le PDI attire l'attention de la Ligue Arabe sur la gravité de la situation au Maroc en donnant des précisions sur le mouvement des caïds qui se fixe pour objectif le renversement de Sa Majesté.

Le PDI demande la convocation de la Commission politique de la Ligue Arabe en vue d'étudier les moyens appropriés pour mettre en échec le complot qui se trame contre S.M. le Roi et contre la souveraineté marocaine.

Par ailleurs, Mohamed Hassan Ouazzani quitte Le Caire pour venir s'installer à Ceuta, il veut suivre de près l'évolution de la situation politi-

que au Maroc et s'approcher du centre des événements: Rabat. Il est en contact permanent avec Abdelkader Berrada¹ qui se trouve à Tanger et avec ses amis de la zone sous domination française par l'intermédiaire du résistant Cherkaoui qui joue le rôle de «facteur» entre Ceuta et Casablanca². (Voir: *Harbo Al-Qalam* — Mohamed Hassan Ouazzani — volume 5, pages: 236-244). Ainsi, les positions du Parti face aux graves événements qui se déroulent au Maroc sont-elles arrêtées d'un commun accord, après concertation entre tous les responsables.

Après le coup de force engagé contre la souveraineté marocaine par la signature du protocole du 13 août 1953, le PDI lance un appel au peuple marocain pour lui expliquer les menaces qui pèsent sur le pays et lui faire part de sa position politique.

Il est dit dans cet appel:

«Durant ces derniers jours, tu as pu assister à d'importants événements qui ont de nouveau levé le voile sur les visées du colonialisme et augmenté d'un nouveau clairon historique, la chaîne de ses méfaits.

Le colonialisme a tramé une comédie dont les scènes ont été minutieusement élaborées.

La dernière scène de cette pièce fut l'encerclement avant-hier du Palais Impérial par les forces armées et la menace de la déchéance faite à S.M. le Sultan, s'Il ne donnait pas son accord sur les réformes qu'Il a si longtemps refusées, et qui ont été l'objet d'un échange de mémoires officiels dans lesquels Sa Majesté donnait les raisons de Son refus.

Pourtant, au su et au vu du monde entier et des autorités françaises responsables de maintenir la paix et la sécurité dans ce pays, les complots étaient tramés contre la sécurité de l'Etat chérifien alors que la presse locale annonçait les préparatifs de l'avènement d'un nouveau Sultan.

Et comme avait pris fin le dernier acte de la mise en scène colonialiste en 1951 par l'accord de S.M. le Sultan obtenu par la force des armes afin qu'Il signe le protocole de février, prend fin cette nouvelle mise en scène de la même manière.

S.M. le Sultan a donné Son accord sur les réformes auxquelles Il s'est opposé durant de nombreux mois. Ainsi furent acceptées «les réformes» sur les municipalités et la justice. Et, si nous ajoutons foi aux dires de la presse, S.M. aurait été forcée de déclarer qu'aucune ingérence étrangère ne serait plus permise dans les relations franco-marocaines. De surcroît le colonialisme s'efforcera de soutenir sa thèse pour faire échec aux efforts des nations arabo-asiatiques auprès de l'ONU lors des prochains débats sur l'affaire marocaine.

Grâce à ce protocole, le colonialisme imposera les conseils municipaux, qu'il avait proposés de créer afin d'octroyer le droit de vote aux Français

-
1. Abdelkader Berrada: l'un des premiers nationalistes, militant d'Al Haraka Al-Qawmiya, responsable du PDI, enlevé en 1956 avec son gendre Bouslikhene par leurs adversaires politiques. Ils n'ont plus revu le jour.
 2. Mohamed Cherkaoui a été assassiné par ses adversaires politiques au lendemain de l'indépendance du Maroc.

établis au Maroc bien que ce soit un droit politique strictement réservé aux seuls nationaux, ainsi que le stipule, le Droit Public et le reconnaît la position juridique du Maroc reconnue par la France elle-même.

Le colonialisme tentera aussi d'exploiter l'accord chérifien extorqué par la force et dans un climat de terreur pour édifier une position nouvelle à caractère légal.

Ainsi, le peuple marocain, sans le savoir et sans en être auparavant informé, fut placé devant le fait accompli.

Le peuple marocain, qui ignore le contenu du nouveau protocole comme il ignore jusqu'à présent le contenu du précédent, saura s'opposer par tous les moyens légitimes, au complot ourdi contre lui.

Dès à présent, il proclame sa non-reconnaissance de la légalité de ce protocole. Toute situation créée par la force est une situation injuste et non légale. Le peuple ne saurait l'accueillir qu'avec mécontentement.

Devant le danger qui pèse sur la situation actuelle, le PDI a adressé des télégrammes de protestation aux responsables de la politique française tant à Rabat qu'à Paris.

Le PDI attire de nouveau l'attention de l'opinion publique française sur le péril de la situation créée par ce nouveau complot et demande de mettre fin à cette tension qui ne pourrait avoir pour résultat que la provocation de troubles dont le PDI tente par tous les moyens de s'en écarter afin de promouvoir des relations harmonieuses entre les peuples français et marocain.

Cette harmonie ne saurait se réaliser que par une nouvelle politique basée sur la compréhension réciproque, non sur la terreur et la frustration des droits par des moyens illégitimes.»

Par ailleurs, Abdelkader Benjelloun, secrétaire général par intérim de PDI, adresse au nom de son parti deux télégrammes au président de la République française et au Général Guillaume pour protester contre la signature forcée du protocole par Sa Majesté et attire leur attention sur les graves conséquences qui peuvent en résulter.

Abdelkader Benjelloun est convoqué par Boniface, Contrôleur civil de la région de Casablanca pour s'entendre signifier que le PDI sera tenu pour responsable, en cas d'effusion de sang à Casablanca.

Après cette entrevue, A. Benjelloun adresse à Boniface la lettre suivante en date du 16 août 1953:

«Vous m'avez convoqué ce matin à l'Hôtel de la Région pour me faire connaître qu'en raison de la gravité de la situation, vous tenez absolument à ce que le calme continue à régner en la ville de Casablanca, et qu'en cas d'effusion de sang, vous tiendrez le PDI pour responsable.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Bureau politique du PDI m'a chargé de porter à votre connaissance la décision suivante qu'il vient de prendre et qu'il vous prie de vouloir bien porter à la connaissance de Monsieur le Général Guillaume, Commissaire Résident général de la République française au Maroc:

Le Bureau politique du PDI:

Considérant l'extrême gravité de la situation au Maroc où des caïds et pachas *séditieux* se sont rencontrés à Marrakech pour, après discussion avec

les plus hauts représentants du Gouvernement de la République française au Maroc, désigner, *sans mandat du peuple marocain* avec lequel ils n'ont d'autres liens que ceux de l'oppression et de l'exploitation, un soit-disant « Imam » des croyants.

Considérant d'autre part, que Sa Majesté le Sultan a été mis dans l'obligation de signer des dahirs *qui consacrent notamment au Maroc la co-souveraineté*, en violation avec les engagements pris par la France.

Considérant que ces faits ont provoqué, chez le peuple marocain, une agitation et une effervescence d'une intensité telle que le PDI qui est un parti d'ordre, de concorde et de démocratie, se sent dans l'impossibilité d'endiguer et qu'il ne peut en aucun cas, dans de pareilles conditions, être tenu pour responsable de l'ordre public à Casablanca et au Maroc et empêcher l'effusion du sang qui pourrait être provoquée par la rencontre du peuple avec le service d'ordre.

Décide de porter cette décision à la connaissance des pouvoirs publics.»

A. Benjelloun adresse par ailleurs une lettre en date du 17 août au ministre français des Affaires étrangères.

Après lui avoir rappelé sa correspondance du 15 août, il proteste au nom du PDI contre les mesures prises à Rabat et à Marrakech et lance un appel au Gouvernement français afin de reconsidérer sa politique à l'égard du problème marocain.

Dans cette lettre du 17 août, il est notamment dit :

«Le Parti Démocrate de l'Indépendance a l'honneur de vous rappeler la lettre qu'il vous a adressée en date du 15 août 1953, relative aux événements tragiques qui agitaient alors le Maroc, à la position du Parti à l'égard du mouvement séditionnel de Marrakech et aux propositions concrètes qu'il convenait de promulguer immédiatement afin de ramener le calme dans l'esprit et le cœur des Marocains et des Français.

Depuis lors, d'autres événements, d'une gravité sans précédent dans l'histoire du Maroc, se sont produits. Rappelons la signature, arrachée sous l'emprise de la force et des machinations, officiellement confirmée, d'un nouveau protocole, par Sa Majesté le Sultan du Maroc, Sidi Mohammed Ben Youssef, la proclamation, à Marrakech, d'un Imam des croyants, par une infime assemblée des fonctionnaires de l'Etat en rébellion ouverte, après réunion et entretien avec les plus hautes autorités représentatives du Gouvernement de la République française; les événements sanglants et regrettables qui se sont produits à Marrakech, Casablanca, Rabat, Meknès, Fès et Oujda.

Le Parti Démocrate de l'Indépendance se fait un devoir sacré de porter à votre connaissance les sentiments unanimes du peuple marocain, à la suite de ces événements précités.

La nation marocaine est consciente de ce que le protocole imposé par la violence porte atteinte à l'unité politique du pays, proclame la co-souveraineté, contraire aux traités de 1906 et du 30 mars 1912 signé à Fès. Elle s'élève énergiquement et de toute sa force contre l'association imposée que ce protocole institue. Elle n'ignore pas la loi d'interdépendance de plus en plus souveraine qui gouverne les relations entre les peuples. Elle est loin de vouloir vivre dans l'isolement, mais elle répugne à tout «diktat» qui vise à

l'asservissement et la destruction de sa personnalité sous le vocable de «l'association».

Sur le plan spirituel, la proclamation illégale, inconstitutionnelle, contraire à la tradition historique du pays, religieusement une hérésie monstre, vient de jeter le trouble le plus noir dans la conscience de l'ensemble des croyants.

L'Islam est en péril au Maroc. Le Musulman est outragé dans ce qu'il a de plus valable, dans l'essence même de sa raison d'exister.

Vous êtes croyant, vous estimez les valeurs spirituelles à leur juste prix et vous sentez mieux que quiconque le tumulte violent qui domine les âmes des Musulmans de ce pays, après une pareille proclamation.

La France, dont la tradition historique a été de respecter la religion musulmane et de s'assurer des liens amicaux avec les pays d'Islam, vient, en laissant agir librement, et en toute sécurité, les séditeux ignorants et intéressés de Marrakech, ces hérétiques que vomit la communauté musulmane, de porter atteinte à son prestige auprès de tous les croyants musulmans du monde.

.....
Faites de nous des amis libres et non des esclaves haineux. La haine et la violence n'ont jamais engendré la paix et la tranquillité.»

De son côté, de Ceuta, Mohamed Hassan Ouazzani envoie le 15 août au secrétaire général des Nations unies, au président du Groupe Asie-Afrique à New York et à Abdelkhalek Hassouna, secrétaire général de la Ligue Arabe au Caire le télégramme suivant :

«Devant les manœuvres de la Résidence générale et la recrudescence de l'agitation de gens à sa solde, le Sultan a signé tous les projets de prétendues réformes proposées par le protectorat, entre autres, celui octroyant aux Français le droit de vote aux municipalités. Ceci porte gravement atteinte à la souveraineté marocaine garantie par les traités. Le Sultan a accepté également de proclamer l'incompétence de l'ONU dans le problème marocain, tout ceci soulève l'indignation profonde du peuple marocain plus que jamais résolu dans sa lutte pour recouvrer la souveraineté et l'indépendance. Sa première réaction est une grève générale de protestation contre la signature du nouveau protocole anti-national. La crise actuelle menace de dégénérer en événements graves. Traduisant la volonté inébranlable et les aspirations profondes du peuple marocain unanime, nous sollicitons votre énergique et salutaire intervention contre le plan colonialiste français constituant de sérieuses menaces contre la paix autant qu'un défi aux Nations unies dont la compétence s'impose plus que jamais dans le conflit franco-marocain mettant en cause les Droits de l'homme et les principes des peuples à disposer d'eux-mêmes.»

A la même date, le 15 août, toujours de Ceuta, Mohamed Hassan Ouazzani saisit Hassan Hodeibi, Guide Suprême des Frères Musulmans et Cheikh Khader Hessein, recteur de l'Université Azhar dans ces termes :

«La situation est extrêmement confuse et grave au Maroc, conséquence de la signature par le Sultan des décrets relatifs aux réformes imposées par les Français contre la souveraineté marocaine. Pour incorporer les ressortissants français dans la communauté marocaine et intégrer le Maroc dans l'Union



A. Choukairi, secrétaire général adjoint de la Ligue Arabe
(levant la main) et Brahim Ouazzani.

française, les autorités du protectorat enlèvent le caractère islamique à l'Etat marocain en faisant proclamer à côté du Sultan, chef temporel, un nouvel Amir-El-Mouminine investi du pouvoir spirituel, visant ainsi à diviser l'Islam jugé par le colonialisme comme un obstacle à la politique d'assimilation et de domination au Maroc. Au nom du peuple marocain musulman, nous vous demandons d'alerter le monde islamique dont l'action doit être décisive pour sauver l'Islam en danger et soutenir la cause nationale du pays frère.»

Toutes les personnalités arabes répondent à Mohamed Hassan Ouazzani en l'assurant de leur appui, tout en lui faisant part de leur entière disposition à intervenir en faveur du Maroc.

Après le coup de force du 20 août, Brahim Ouazzani³ qui était avec Mohamed Hassan Ouazzani quitte Ceuta pour le Moyen-Orient où il mène une grande activité. Il informe l'opinion arabe et musulmane de la réalité des événements que vient de connaître le Maroc. Il attire l'attention des dirigeants arabes et musulmans sur la gravité de la situation. «Le peuple marocain attend la Ligue Arabe aux actes.»

Le 25 août, Mohamed Hassan Ouazzani adresse un important message à Farid Zeineddine, président du groupe Asie-Afrique à l'ONU⁴. (Annexes: document n° 2 pages: 329-330).

Le 25 août, il saisit également le secrétaire général de la Ligue Arabe. Tout en s'élevant contre le coup de force du 20 août, il demande à l'organisation arabe de faire une déclaration publique dans laquelle elle dénonce la nouvelle situation créée par la France au Maroc et reconnaît l'indépendance et la souveraineté de l'Etat chérifien.

Il demande également à la Ligue Arabe d'entreprendre des démarches auprès des pays signataires de l'Acte d'Algésiras de 1906 et de protester auprès d'eux contre la violation par la France de l'unité et de la souveraineté du Maroc.

Il demande la rupture par les pays afro-asiatiques des relations diplomatiques, économiques et culturelles avec la France.

Mohamed Hassan Ouazzani reste à Ceuta pour suivre de près l'évolution de la crise marocaine. Il est en relation permanente avec ses amis du Parti de Casablanca. Il ne quitte Ceuta que pour aller à New York assister à l'Assemblée générale de l'ONU.

3. Brahim Ouazzani est un grand militant nationaliste. Il est plusieurs fois arrêté. Il est condamné à mort par les autorités du protectorat.

Quelques mois après la déclaration de l'indépendance du Maroc, il est enlevé. Personne ne l'a plus revu.

4. Mohamed Hassan Ouazzani et Farid Zeineddine se connaissent depuis qu'ils étaient étudiants à Paris dans les années 30. Farid Zeineddine a écrit dans la revue Maghreb.

Telegramme
 S. E. Mohamed Hassan Ouazzani Ceuta, 25 août 1953
 President Groupe Asie-Afrique
 aux Nations Unies New York

Prière transmettre au groupe et conseil sécurité
 communication suivante stop Situation générale
 au Maroc demeure confuse, alarmante et explosive
 stop Autorités françaises ^{continuent} extorquer signatures favo-
 rables nouveau sultan et font régner terreur
 noire ^{par} moyens militaires et policiers dont déploie-
 ment couvre tout pays ~~stop~~ Civils français et
 européens invités à se joindre ~~forces françaises~~
 à police et armée contractent engagements et
 sont armés pour renforcer ^{considérablement} l'appareil répressif
 mis en place ^{stop} Arrestations arbitraires massives,
 condamnations très sévères et patriotiques ~~stop~~ sauvage-
 ment suppliciés dans commissariats police ~~stop~~
 opératives ~~stop~~ ~~répression~~ ~~opérations~~ ~~répression~~ ~~opérations~~ ~~répression~~ ~~opérations~~
~~répression~~ ~~opérations~~ ~~répression~~ ~~opérations~~ ~~répression~~ ~~opérations~~
 censure rétablie, régime état
 de siège aggravé ^{stop} Presse française publiée que instanc-
 tins officielles ^{sont} inspirées par ~~stop~~ principes faire
 régner ordre colonial en brisant irrémédiablement
 mouvement national, adopter prises position éner-
 giques et imposer politique réformes ~~stop~~
 pendant refonte structure Etat marocain stop
 • communiqué résidentiel public quinze août
 résume réformes projetées entre autres octroi
 droit vote aux Français, création assemblées
 mixtes, instituting cabinet gouvernement mi-
 français et ~~stop~~ conseil ministres prédominance
 pour Français et ^{exerceront} ~~posséderont~~ pouvoir législatif

et chargé d'effectuer



Mohamed Hassan Ouazzani (+) et Farid Zeineddine (+++):
étudiants à Paris en 1928.

SECTION 4:

RÉSISTANCE – TERRORISME EUROPÉEN

Après les événements de Tanger (30 mars 1952), les incidents de Casablanca (7 et 8 décembre 1952), et les coups de force du 13 août et du 20 août, le peuple marocain est réduit au silence, l'activité des partis politiques est pratiquement inexistante. Les journaux nationalistes sont interdits. Les imprimeries appartenant aux partis sont fermées.

Les patriotes responsables sont arrêtés, exilés. De cette politique d'étouffement imposée par la France, est né le mouvement de résistance à l'occupant français.

Ce mouvement de résistance représente la réaction légitime du peuple marocain contre la politique répressive française au Maroc.

Ce mouvement s'organise spontanément et indépendamment des partis politiques. Bien entendu, les membres des comités de résistance sont des militants des partis et des syndicats, mais ils agissent en toute liberté. Ils gardent cependant des contacts secrets avec leurs partis.

Chaque groupe de résistants procède à la collecte des fonds nécessaires à ses activités et se procure les armes et les munitions soit en les achetant soit en les prenant dans des postes de police après les attaques des gardiens.

Des sous-officiers marocains servant dans l'armée française favorisent même des vols d'armes au détriment des magasins militaires.

Si chaque groupe garde son autonomie par rapport aux autres, il y a une concertation et une communication de renseignements entre l'ensemble des organisations de la résistance.

Chaque acte est soigneusement préparé par le petit comité de la résistance. Il est généralement exécuté à deux. La victime est abattue à bout portant en pleine rue. Le silence des témoins est assuré grâce au sentiment de solidarité de la population. La femme marocaine joue un rôle important dans l'activité de la résistance. Elle assure les filières. Elle transporte les armes sous sa djellaba. Les résistants recherchés par la police et « brûlés » passent dans les rangs de l'Armée de Libération. Ils se replient aussi dans la zone nord du Maroc et à Tanger où les partis politiques organisent leur accueil et leur refuge.

Il y a de nombreux groupes de résistants composés de quelques membres chacun. Un roulement d'activité est assuré au sein de chaque groupe dans le but d'échapper à la surveillance policière, de mettre périodiquement en cachette les résistants les plus exposés et de permettre la réorganisation interne rendue nécessaire par les arrestations.

Les résistants s'attaquent aux indicateurs musulmans de la police française, aux collaborateurs et à des Français. Ils jettent des bombes et des grenades en ville européenne. Ils appellent la population à boycotter les produits français (les cigarettes, par exemple) et veillent au respect des consignes de boycott.

Dans la campagne, ils procèdent au sabotage des lignes téléphoniques, des voies des chemins de fer et aux incendies de récolte.

Parallèlement au mouvement de résistance dans les villes, les commandos de l'*Armée de Libération* attaquent l'armée française. Ils reçoivent les ordres d'un état-major central installé en zone marocaine sous domination espagnole. Par leurs activités dans le Rif, le Moyen Atlas, dans le Sud de Taza et à Ifni, ils créent une certaine insécurité parmi les colons européens installés dans le bled.

Ils harcèlent les postes militaires français, tendent des embuscades et sabotent les liaisons entre les éléments de l'armée française.

* * *

La résistance marocaine enregistre des progrès continus malgré la répression, les arrestations et les condamnations à mort. Les autorités françaises sont incapables d'empêcher son développement. C'est alors que les Français pénétrés des idées colonialistes, groupés au sein de l'*Union pour la Présence Française* organisent des attentats contre les nationalistes marocains. (assassinat de Tahar Sebti, Omar Slaoui).

Le 4 février 1954, à la suite d'une vague d'attentats (5 morts en 48 heures), le journal *Maroc Presse* dénonce, dans un éditorial, l'existence d'un *terrorisme européen* organisé et lui impute trois des victimes de la veille.

La première manifestation criminelle de la Présence Française est le dépôt d'une bombe dans la villa d'Abdelkader Benjelloun, secrétaire général par intérim du PDI.

* * *

Au mois de décembre 1954, un jeune inspecteur de la police de Casablanca (ancien coureur cycliste), Albert Forestier fait parvenir à ses chefs et particulièrement à Chevrier, directeur de la Sûreté un « rapport circonstancié » sur les résultats d'une enquête personnelle menée par lui — car il est parvenu à s'infiltrer dans l'un des groupes du terrorisme européen — à la suite des attentats dirigés contre des personnalités marocaines et contre des Français comme Clostermann et Antoine Mazella, favorables aux thèses nationalistes.

Le rapport Forestier est connu de tout le monde, tant à Rabat qu'à Paris. Il est même évoqué par le magazine américain *Time* dans son numéro du 31 janvier.

Dix jours après avoir remis son rapport, A. Forestier trouve la mort dans un accident d'automobile sur la route Casablanca-Rabat. Le caractère criminel de l'accident ne fait aucun doute.

L'enquête ordonnée par la Résidence générale ne connaît pas de suite.

Les responsables du terrorisme européen sont connus. Jo Renucci et ses amis sont des hommes de main, introduits au Maroc avec la complicité des services de la Résidence. Jo Renucci est propriétaire de bars à Casablanca. Il se livre à la traite des blanches et tient un bordel à Fédala (Mohammadia). D'autres personnes ne cachent pas leur appartenance au terrorisme européen: Avival, Cambasio, Poujol.

Les cafés où se réunissent les membres de la Main Rouge (organisation terroriste européenne), où se décident les assassinats ne sont ignorés de personne.

La liste des personnes «condamnées» circule.

La Résidence générale ne réagit pas. Elle laisse faire.

Claude Bourdet pousse un cri (*France-Observateur* du 10 mars 1955): «Il faut enfin que ceci se sache. Il faut que Monsieur Edgar Faure, ses prédécesseurs, ses futurs successeurs et leurs amis en prennent la responsabilité devant le monde. S'ils sont des ministres de bordels et des tueurs, qu'ils le disent.»

Edgar Faure attend l'été 1955 pour envoyer au Maroc, Roger Wybot, directeur général de la DST, enquêter sur le terrorisme européen à la suite de l'assassinat de Jacques Lemaigre-Dubreuil (11 juin 1955).

R. Wybot, tout en se déclarant opposé au terrorisme européen, ne cache pas au Gouvernement français que la population européenne est dans sa très grande majorité favorable aux actions terroristes menées par l'organisation Présence Française, que quatre vingt pour cent des juges français au Maroc en sont partisans, que les policiers venus de France renoncent ou se reprochent d'avoir à travailler contre des Français.

Dans ces conditions, conclut R. Wybot, il est très difficile d'obliger les forces de l'ordre et les juridictions à sévir contre les auteurs des actes commis par le terrorisme français.

Il faut rappeler aussi qu'en juin 1954, les Anciens Combattants du Corps Expéditionnaire Français en Italie créent un «Comité de Vigilance et d'Action pour la sauvegarde et la défense du Maroc.»

Les organisations françaises extrémistes: Présence Française, Fédération des Français et des Amis de la France au Maroc, Union au Maroc, CEF Maroc, se joignent au Comité de Vigilance et d'Action.

En septembre 1955, sur décision du Résident général, des «milices

civiles dites de protection» sont créées.

Il s'agit d'une grave décision.

Le PDI publie alors un communiqué dans lequel il fait remarquer que «l'organisation de telles milices d'inspiration fasciste, constitue un acte d'agression délibéré contre le peuple marocain.»

Il «proteste solennellement contre ce nouvel acte de guerre dirigé contre le peuple marocain et qui crée une menace contre la paix au Maroc.»

Il attire l'attention du Gouvernement français en précisant que «la formation de telles milices risque de saboter la solution du problème franco-marocain envisagée.»

* * *

La résistance marocaine issue des couches populaires agit avec l'appui du peuple marocain, des partis politiques et des syndicats. Cependant, quelques rares marocains de la bourgeoisie dont les noms figurent sur le document reproduit par ailleurs (page: 143) élèvent leurs voix pour dénoncer la résistance et pour se désolidariser avec elle⁵.

En effet, à la suite de l'explosion d'une bombe au marché central de Casablanca (24 décembre 1953), des bourgeois marocains se qualifiant «de notables de Casablanca» n'hésitent pas à traiter les résistants de «terroristes». Ils les excluent même de l'Islam. Ils offrent leur aide aux autorités françaises «dans tout ce qui sera entrepris contre cet état de choses.»

Voici la déclaration que «les notables» remettent à Fauquenot, chef de la région militaire de Casablanca, successeur de Boniface, telle qu'elle est publiée dans *La Vigie Marocaine* n° 15 214 du 27 décembre 1953, (voir page: 143) et reproduite par *Raï Al-Amm* le 5 juillet 1956:

«Nous, chorfas, intellectuels, commerçants et nationalistes, représentant l'opinion des notables de Casablanca, avons tenu à venir présenter à M. le chef de région nos condoléances et exprimer notre émotion devant le récent acte de terrorisme qui a frappé des âmes innocentes, victimes devant lesquelles nous nous inclinons.

Ces actes de terrorisme, cette sauvagerie, nous les réprouvons tous, et tous nous manifestons notre indignation devant des menées contraires à l'Islam et aux principes mêmes du nationalisme.

5. En ce qui concerne la liste des noms des «notables», auteurs de la déclaration: voir note: 4, page: 323.

Le premier signataire de la déclaration est Mohamed Ben Larbi Alami. Ce dernier a été expulsé du PDI en 1950. Après l'indépendance du Maroc, il a été nommé ambassadeur à Tunis, nomination qui a soulevé les protestations énergiques et indignées du PDI. (*Raï Al-Amm* du 5 juillet 1956). Il a occupé aussi d'importants postes: sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, ambassadeur en Egypte et en Arabie Séoudite.

Nous considérons leurs auteurs comme exclus de l'Islam.

Nous sommes venus d'autre part pour remercier le chef de région et ses adjoints pour leur clairvoyance devant une telle situation. Leur attitude constitue la sauvegarde de l'amitié franco-marocaine, absolument indispensable à l'avenir du Maroc.

Nous leur demandons de poursuivre leur action dans ce sens, de façon à impressionner favorablement l'état d'esprit des musulmans marocains et nous réitérons notre indignation devant ce lâche attentat.

D'autre part, nous demandons à ces autorités d'être notre interprète auprès des familles des victimes pour leur exprimer notre douleur et notre deuil.

Nous sommes prêts à apporter toute l'aide possible dans tout ce qui sera entrepris contre cet état de choses.

Dès maintenant, nous prenons toutes nos responsabilités et nous faisons le sacrifice de notre vie pour sauvegarder l'amitié franco-marocaine et l'avenir de notre pays.»

La déclaration des «notables» est abasourdissante. Elle choque la sensibilité marocaine. Elle constitue une invective injurieuse pour tous ceux qui se sont sacrifiés pour le Maroc.

**7 MEMBRES DU P.D.I.
arrêtés à Casablanca**

L'arrestation survient sur les membres du bureau de Casablanca.

LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME
L'arrestation des membres du bureau local
du P.D.I dont l'un était le chef des tueurs
Ainsi que nous l'avons annoncé dans notre édition de 18 heures ...

19 AGITATEURS
DU P.D.I. DÉFÉRÉS
devant les Tribunaux de Casa

(MARPC-PRESSE)
Les membres du bureau du P.D.I.
ont reçu une lettre de menaces

8 SABOTEURS
JUGÉS A CASA
ILS AVAIENT SECTIONNÉ
des lignes téléphoniques

Sous la présidence de M. le conseiller Martinet, s'est ouvert hier devant le Tribunal Interarmes de Casablanca le procès de huit saboteurs, presque tous membres du Parti Démocrate de l'Indépendance.

Les faits reprochés remontent au mois d'août 1953 : ils se produisirent à Khémisset et à Tiflet. Deux lignes téléphoniques furent sabotées et quatre poteaux abattus.

Un nombre des accusés se trouve un membre du bureau politique du P.D.I. ancien directeur d'une école musulmane de Sald.

(VOIR EN PAGE 2).

UNE BOMBE
EXPLOSE
devant la villa de
Me Benjelloun

Une dizaine de terroristes
ont été arrêtés par la police

Deux ont avoué avoir, à Fédala, tué deux Marocains et blessé le secrétaire
de police Corneille. Ils sont en outre les auteurs d'un sabotage commis en
août 1953 sur la voie ferrée près de l'oued Nefifik

Tous les individus arrêtés appartiennent au P.D.I.

ARRESTATION A CASA
DE 14 TERRORISTES
qui se réclament du Parti Démocrate de l'Indépendance

Quelques coupures de journaux relatent les activités des militants du PDI dans la Résistance.



A. Benjelloun (+), secrétaire général par intérim du PDI défend les résistants: Hansali (à côté du gendarme), Smiha, Youssi (second plan). Photographie publiée dans *Le Petit Marocain* du 11 février 1953.



Hadj Ahmed Maaninou (+) et ses compagnons poursuivis devant le Tribunal Interarmes de Casablanca pour leurs activités dans la Résistance. (Photo parue dans *Le Petit Marocain* du 25/5/1954).

FRANC-TIREUR X

Après la "bombe" du Glaoui
**DE L'ISTIQLAL A "PRÉSENCE FRANÇAISE"
UNANIMITÉ POUR DEMANDER LE RETOUR
DE BEN YOUSSEF SUR LE TRONE**

Boyer de Latour, qui a conféré avec le gouvernement, est reparti pour Rabat



LE LAC.

Caricature bien significative du sort des accords d'Aix-les-Bains après la déclaration d'El Glaoui en faveur du retour de S.M. le Roi — *Franc-Tireur* du 27 octobre 1955.

(٢٥)

في يوم ٥ غنشت سنة ١٩٥٣ قامت جماعة من الجوزة المغربية
 واجانب بوجوه جنسية بمساحة الحكومتين المغربية
 سيد محمد بن يوسف السلطان الشريف علي فايد الشعب المغربي
 وامام الدين بنين ومنذ ذلك اليوم المغربي يكاد يجمع الشعب
 المغربى من اجل المشرع جامع صياحه ثم ذكر اسمته المغموبية
 ومغيبا عن سلايدك من الاستعمار من فمع وعشني وسبعك
 دماء وبينها الشعب المغربي يكاد يجمع وينادى ويستنميت
 شامب بجملة من مغربين سيد سيد تديا وديا بل الشعب
 يبارك الملك وهو في الجيف لا تمثل الشعب ولا ملك
 يزودك بملكه بنسبنا روحنا وملكنا وامامنا الشريف علي
 والشعب المغربي لا يقبل اية مفلا وقتا تتناهي مع مكافئ
 ومكانه كما لا يقبل اية مفلا وقتا متروك متدخل سواء حكمة
 موافقة او مجلس وملائمة ويعتبر الشعب المغربي كل من
 من شرك في تلك الحكومة وذلك المجلس كخيار للشعب
 والاعين والاركان والملك الشريفى والشعب المغربي
 برأي فتكلم بلدهم الاصلح الخالص من تشدق الورد عبيد وسير
 لكياح سيبيل المغربي وسيعال الذين كمالوا ابي مغرب بينفسوك

أيدج الحسنية * المال الأسود * افيادك الاعلى *
 سيد الزمر * جنه الاتمدال العبد ذى

Fac-similé d'un tract signé par cinq organisations de la Résistance.

PEUPLE NOIR AFRICAÏN

L'Armée de Libération Nord Africaine, constituée par l'ensemble des Mouvements de résistance d'Afrique du Nord à engagé la lutte historique contre l'envahisseur étranger en déclenchant des opérations communes.

Le Commandement de l'Armée de Libération, véritable émanation des Mouvements de résistance Nord-Africains, tient à proclamer solennellement tant auprès de l'opinion du Peuple Africain qu'auprès de l'opinion mondiale :

- Qu'il mènera la lutte jusqu'à la réalisation de l'indépendance totale des pays du Maghreb Arabe et tient le retour du Sultan Sidi Mohamed Ben Youssef sur son Trône est une des réalités intangibles
- Qu'il ne se considérera nullement lié par tout accord passé ou futur ne réalisant pas l'objectif précédent
- Qu'il considérera comme ne représentant qu'elle-même toute personne s'étant mise ou se mettant en contradiction avec les objectifs poursuivis par l'Armée de Libération et qui symbolisent les Aspirations réelles du Peuple Nord-Africain.

PATRIOTES MAROCAÏNS

L'Armée de Libération, convaincue que la voie choisie étant la seule susceptible de réaliser nos objectifs sacrés, peut affirmer qu'après une longue préparation, elle possède désormais les moyens nécessaires pour mener une lutte victorieuse.

Le Commandement de l'Armée de Libération

- Publiera périodiquement des communiqués émanant de son Etat-Major installé à l'intérieur du Pays
- Fait appel à tous les Patriotes pour que notre lutte soit une lutte organisée et les ait en garde contre les fausses rumeurs que notre ennemi ne manquera certainement pas de faire circuler dans le but évident de discréditer le caractère sacré de notre combat et de créer une confusion propice à l'accomplissement de ses noirs desseins
- Invite les Patriotes tout en cherchant la destruction de toutes les forces du colonialisme, à ne pas imiter les méthodes criminelles, et à épargner les enfants, les femmes et les invalides selon les prescriptions de notre sainte religion
- Demande aux Etrangers résidant en Afrique du Nord d'être server pour le moins la plus stricte neutralité dans le conflit qui nous oppose au colonialisme français.

PATRIOTES MAGHRÉBINS

L'Armée de Libération, Votre Armée, fière des traditions héroïques de nos grands Combattants Nord-Africains, fidèle à la mémoire de nos dizaines de milliers de martyrs, vous invite au Grand Combat sacré qui doit mener le Peuple Nord-Africain vers une ère de dignité et d'honneur.

ARMÉE DE LIBÉRATION
DU MAGHREB

(Mouvement de Résistance Marocaine
Front de Libération Nationale Algérien)



جيش التحرير للمغرب العربي

بلاغ رقم ١

" بسم الله الرحمن الرحيم "

" واحدوا لهم ما استطعتم من قوة ومن رباط الخيل ترهبون به عدو الله وعدوكم والذين من دونهم لا تعلمونهم وما تلقوا من شيء في سبيل الله يوفى اليكم وانتم لا تعلمون "

يتولى من الله الفتوح جيش التحرير المكون من مجموع الحركات الوطنية الفدائية في جميع اقطار الشمال الافريقي بكافة كفاءه بالصلوات المشتركة الاخيره . وافتقاده المشترك لجيش التحرير التي هي من صفوة الكفائين والمجاهدين والمخلصين الحقيقيين لانفراد الحركات الوطنية الفدائية في داخل البلاد بعد ان نفلت الرجعية الفاسده فيما قصده واحسن الخطة الشخصية المستصين وكهولتهم من الخونه عن رؤيه الحق - تعلن للحاكم اجمع عن اعدائها الاتيه :

- ١ - الكفاح حتى النهاية في سبيل الاستقلال التام لاقطار المغرب العربي مع عودة سلطان المغرب العربي الى عرشه بالسرطان .
- ٢ - عزم التمسك بأي اتفاقات عقدت او تصفد مستجيلا لا تحقق الهدف الا بطل الكفاح .
- ٣ - اختيار كل مواطن يتبادى بخلاف ما ذكر خارج طي ما اجتمعت عليه البلاد والحركات الوطنية الفدائية وان ظل هو لاه لا يخلون الا انفسهم وكفى ما فاسد من فاسدهم .

وستوالي القهاده المشتركة لجيش التحرير اصدار بلاقات دوريه من مركز قيادتها السريه في داخل بلادنا المنزوه لتوضح الحاله للشعب المكافح واطلاعه على الاساليب الطقيه التي يلجا اليها المنضويين لاستمرار الزج بالفصلي في افعال الاستعمار الفرنسي الابدي .
بعد الاستعداد الطويل يعلن جيش التحرير للشعب انه بعد الله لديه الاكثريات الكافيه للاستمرار في كفا حتى يحقق اهدافه كاطلة غير مفوضه . ويحبوب بالمواطنين ان يقوم كل منهم بواجبه نحو وطنه وان يكون لرجاء يحيى ظهور المجاهدين . كما يحذرهم من الخونه الذين قد يبتغون في صغرهم ومن المخرشين الانتهازيين وضمايف البؤس ويضجلى الهمم .

وتدعو قيادة الجيش المواطنين ان يكون شعارهم دائما الكفاح المنظم وان يحمروا الطيقه عن افعال الطاويه واخبارها من بلاقاتنا الدوريه وتحذرهم من الاستماع الى الاشاعات المخرسه التي تزيى الى العنابل من شان الكفاح

يا أهمل المغرب

ان جيش التحرير يؤمن بان الطريق الذي سلكه لتحرير بلادنا من ذل الاستعمار الفرنسي هو السبيل الوحيد لتحقيق اهدافنا الساميه وان العالم اليوم لم يعد فيه مكان للفصحاء . ان هدفنا الاكبر هو القضاء على قوات الاستعمار الفرنسي في جميع صوره وفي الوقت نفسه نهيب بالمواطنين الا يتسببوا بالمستعمرين في الاذعان طوى الاطفال والنساء والمجزه تشبها مع جبايى ديتنا الخنيه .

" يا ايها النبي حرض الموتى حين طوى القتال ان يكن منكم مشرون صبورون يخلبوا ماتنين وان يكن منكم مائمه يخلبوا لغا من الذين تكروا بانهم قوم لا يفقهون "

الله أكبر وحسى على الجهاد

جيش التحرير للمغرب العربي

(حركة القاوه المغربيه - جبهة التحرير الوطنيه الجزائريه)



UNION POUR LA PRÉSENCE FRANÇAISE

Association franco-marocaine pour la Défense des Intérêts Moraux et Matériels
des Habitants du Maroc

SIEGE CENTRAL
39, rue Gayssamer - CASABLANCA
Téléphone : 686-89
Chèque Postal : Robot 297.85

DELEGATION GENERALE A PARIS

43, avenue de Wagram
Téléphone : Etoile 26-10

Quitter le Maroc ?... **NON**

Alors aidez-nous : C'EST VOUS AIDER VOUS-MEME

Aidez-nous aujourd'hui

PAS DEMAIN, PAS TROP TARD !

BULLETIN D'ADHESION

Nom et prénom : FRIMAT Ali
 Profession : Interprète au Contrôle Civil de SEFELU
 Adresse : Boulevard Hassan, Ait Meener TIFLET
 déclare adhérer à l' « UNION POUR LA PRESENCE FRANÇAISE » en qualité de membre : Bienfaiteur
 Somme versée : (1) Six mille France

Signature



(1) Membre adhérent : 500 Frs
 Membre actif : 1.000 Frs
 Membre bienfaiteur : à partir de 5.000 Frs.

Français du Maroc

réveillons-nous !

Notre seconde Patrie est en danger

Ici, à Paris, et dans le Monde, des êtres malfaisants
veulent votre départ, veulent la démission de la France

*Le Gouvernement hésite, s'interroge et glissera peut-être demain
vers des solutions de facilité, voire d'abandon.*

LAISSEREZ-VOUS FAIRE ?

Le terrorisme croît de jour en jour, d'heure en heure !

*Les populations des villes, saoulées de mensonges, tremblantes de
peur, sont prêtes aux pires excès que souhaitent les agitateurs.*

Et, pourtant, il n'est question ni du Trône ni de réformes
ni du peuple marocain lui-même. Ce ne sont que
prétextes qui cachent l'espoir honteux et secret de
pouvoir, dès notre départ, détrousser enfin le cadavre
"MAROC" entre bandits.

*L'immense majorité des Marocains et, parmi eux, les millions de
BERBERES, c'est-à-dire LE PAYS REEL, pense comme vous.*

*Soldats courageux, amis fidèles, les hommes des montagnes et des
plaines sont descendus sur les villes pourries pour leur rendre
la paix.*

Soyons dignes de nos amis, AIDONS-LES par notre calme et notre
discipline. Sachons dire et prouver à Paris et au Monde qu'eux, les
vrais Marocains, et nous, ne formons QU'UN.

Formons bloc ! Faisons face !

L'Union pour la Présence Française

SECTION 5:

CONSEIL D'ÉTUDE DES RÉFORMES

Dans sa déclaration d'investiture devant l'Assemblée Nationale le 18 juin 1954, Pierre Mendès France aborde les questions tunisienne et marocaine dans ces termes:

«L'accomplissement des tâches qui viennent d'être énumérées doit aller de pair avec le rétablissement de la concorde et de la sécurité de ces deux pays d'Afrique du Nord qu'endeuillent, en ce moment même le fanatisme et le terrorisme. Le Maroc et la Tunisie auxquels la France a ouvert les voies du progrès économique, social et politique, ne doivent pas devenir, sur les flancs de nos départements algériens, des foyers d'insécurité et d'agitation; cela je ne l'admettrai jamais.

Mais j'ajoute avec la même netteté que je ne tolérerai pas non plus d'hésitations ou de réticences dans la réalisation des promesses que nous avons faites à des populations qui ont foi en nous.

Nous leur avons promis de les mettre en état de gérer elles-mêmes leurs propres affaires. Nous tiendrons cette promesse et nous sommes prêts dans cette perspective à reprendre des dialogues, malheureusement interrompus.

Je suis sûr en effet qu'il est possible de concilier l'existence de structures communes au sein de l'Union française avec l'exercice constamment perfectionné des institutions propres à chacun de ces deux pays.»

Le vote de confiance émis par les députés français en faveur du gouvernement Mendès France fait naître beaucoup d'espoir chez les nationalistes marocains qui sont convaincus que le nouveau Président du Conseil, vu ses idées libérales, ne manquera pas de se pencher et de régler le problème marocain. Les sentiments qu'éprouvent les Marocains à l'égard de Mendès France se dégagent du contenu de la lettre qui lui est adressée de Lausanne le 18 juin par A. Benjelloun au nom du PDI et dont voici le texte:

«Je viens féliciter en vous l'un des hommes politiques les plus lucides et les plus clairvoyants de France et vous souhaiter sincèrement, bonne réussite dans la lourde tâche que vous entreprenez.

Vos écrits et vos discours à la jeunesse française, ont été lus, médités et commentés par les patriotes marocains, en particulier par mes amis du PDI.

Nous avons souvent espéré voir à la tête du Gouvernement français un homme d'action qui aura le courage, la probité et la force de dénoncer un «pacte colonial» qui est incompatible avec les temps modernes et l'évolution des «peuples colonisés» et de rappeler à la France qu'elle doit tenir ses engagements.

Grâce à vous, Monsieur Mendès France, un espoir est né cette nuit, non seulement pour le peuple de France que nous aimons et pour lequel nous avons une grande admiration, mais aussi pour les peuples sur lesquels s'est appesantie une oppression indigne des traditions de la France.

Si vous redonnez au peuple marocain des raisons d'espérer, si vous faites exécuter par vos représentants les instructions que vous leur donnerez de laisser la personnalité marocaine s'épanouir suivant son génie propre et de faire aimer les Français au lieu de les faire haïr, si vous faites rétablir intacte la souveraineté marocaine, alors vous n'aurez pas déçu, Monsieur le Président Mendès France, l'élan d'espérance qui est allé vers vous cette nuit, cette nuit qui vous a rappelé, n'est ce pas, l'appel du 18 juin 1940 et la colère des patriotes français, traqués, persécutés, torturés, emprisonnés et condamnés?

Le Maroc a été mis à feu et à sang. La situation s'est aggravée à tel point qu'une solution doit être trouvée et appliquée d'urgence.

Je ne doute pas que vous agirez, Monsieur le Président, avec célérité, avec audace, avec clairvoyance dans l'intérêt de la France et du Maroc.

Je vous prie...»

Malheureusement, les Marocains sont très déçus après la déclaration radiodiffusée de Francis Lacoste le 18 septembre 1954.

Le nouveau Résident général se limite à un programme de réformes et annonce la création d'un *Conseil d'Etude des Réformes*, comprenant toutes les tendances de l'opinion.

Les nationalistes marocains rejettent en bloc toutes les propositions de la Résidence générale.

Mohamed Hassan Ouazzani, dans une note rédigée à la main à Lausanne, et datée du 28 septembre 1954, analyse le discours de Francis Lacoste avant de conclure:

«Le discours laisse entier le problème marocain. Le peuple marocain ne peut répondre au discours que par un : *NON*».

Mohamed Hassan Ouazzani fait les observations suivantes en ce qui concerne la politique de réformes envisagée par le Gouvernement français telle qu'elle se dégage du discours du Résident général:

«Le discours situe tout le problème dans le cadre du protectorat, initiative des réformes, collaboration des Marocains à l'exécution de ces réformes.

Le discours met le peuple marocain devant le fait accompli à savoir devant un schéma important des réformes partielles.

Le schéma des réformes procède d'une décision unilatérale du Gouvernement français alors que celui-ci, par la voix de son chef, a déjà annoncé, que rien ne serait décidé unilatéralement.

Le Conseil d'Etude des Réformes est une réédition des anciennes commissions de réformes ayant déjà existé ou demeurées seulement en projet.

Le discours accorde la priorité aux problèmes économiques et sociaux et renvoie le problème politique alors que celui-ci conditionne tous les autres.

Le discours annonce la continuation de la politique de force et de répression au moyen des méthodes déjà employées (ratissage etc...) et une détente par des mesures partielles d'élargissement.

Le discours contient une contradiction: d'une part, il affirme le respect de la souveraineté marocaine; d'autre part, il prévoit la participation des Français aux institutions marocaines.

Le discours insiste sur les «garanties formelles» pour les Français au Maroc, mais se contente de vagues promesses en ce qui concerne le peuple marocain.

Le discours passe sous silence la question du Trône.

Le discours reste imprécis quant au syndicalisme. Qu'entend le Résident général par: *l'expression valable de la souveraineté marocaine?*»

Le PDI publie également un communiqué à Lausanne pour faire part de sa position. On y lit notamment:

«Pas plus les déclarations du chef du Gouvernement français (faites le 27 août au Parlement) que celles de son représentant au Maroc n'apportent les solutions que commandent la situation dans ce pays et dans le monde, que réclame le peuple marocain et qui sont seules susceptibles d'apporter la paix et la prospérité au Maroc et d'asseoir les relations franco-marocaines sur des bases solides et durables.»

Après avoir rappelé les revendications marocaines, le communiqué conclut: «Le PDI ne peut que regretter cette nouvelle prise de position du Gouvernement français... qui ne fera que renforcer la lutte libératrice que mène le peuple marocain contre le régime d'oppression qui lui est imposé par la force.»

Par ailleurs, Mohamed Hassan Ouazzani propose le 4 octobre 1954 au nom de son Parti «la réunion immédiate, à Paris, d'une conférence, à laquelle prendront part les représentants qualifiés du peuple marocain et les représentants du Gouvernement français.»

Malgré l'opposition des nationalistes, Francis Lacoste tient plusieurs réunions avec le Maghzen pour examiner le plan des réformes proposées.

Pour détendre l'atmosphère, il fait libérer quelques prisonniers politiques parmi lesquels Omar Abdeljelil, Abderrahim Bouabid et Mohamed Lyazidi.

Les dirigeants de l'Istiqlal libérés sont reçus par Francis Lacoste. Félix Nataf apporte son témoignage en ce qui concerne cette rencontre. Il écrit dans son livre *L'Indépendance du Maroc* — Plon — pages 125, 126 et 127:

«Le 6 octobre, j'étais reçu par M. Lacoste. Je venais lui rapporter mes impressions sur notre première rencontre avec les chefs nationalistes libérés et connaître ses dispositions à leur égard. Allait-il les recevoir? Sa réponse fut nette et immédiate: oui, où ils voudront, ici, chez eux ou sur un terrain neutre.

A ma sortie de la Résidence, j'allais directement chez M. Lyazidi que je retrouvais avec Hadj Omar Ben Abdeljelil et Bouabid. Leur ayant rapporté mon entretien avec M. Lacoste, ils me déclarèrent sans hésiter qu'ils étaient d'accord pour se rendre à la Résidence.

J'en informais aussitôt M. Lacoste par lettre du 7 octobre:

J'ai revu les trois personnes de Rabat que vous comptez convoquer la semaine prochaine.

Elles m'ont confirmé qu'elles sont prêtes à répondre à votre invitation. Elles ne voient aucun inconvénient à se rendre à la Résidence même.

Je me permets de vous suggérer de les recevoir seul.

Je pense qu'elles vous proposeront elles-mêmes d'autres personnes qui pourraient être convoquées ultérieurement.

L'entrevue des leaders politiques avec le Résident général eut lieu presque aussitôt. Ils me rapportèrent qu'elle fut très courtoise, que M. Lacoste leur inspirait confiance par sa loyauté et sa sincérité, mais que forcément dans ce premier contact l'entretien avec le Résident général ne pouvait pas avoir une grande importance. Pour nous, ce qui était important, c'est que le contact était enfin établi et le dialogue noué à l'échelon le plus élevé entre «interlocuteurs valables.»

Avant cette entrevue, le 8 octobre, par la voie devenue habituelle, j'avais mis au courant le président du Conseil :

Nous avons trouvé nos hôtes très détendus et sans aucune amertume pour leur longue incarcération. Hadj Omar Ben Abdeljelil a déclaré que la collaboration franco-marocaine était devenue désormais possible maintenant que des Français se sont comportés comme l'ont fait ceux des «Amitiés marocaines.»

Sur le plan politique ils m'ont donné l'impression de gens raisonnables et modérés, acceptant sans hésiter de rencontrer le Résident général à titre officieux et de participer éventuellement à une négociation également officieuse.

Ils savent qu'il ne peut pas être question pour le moment du retour au Maroc de l'ancien sultan, ils demandent son retour en France et surtout, étant donné l'état d'esprit qui règne dans la masse de la population, qu'on ne ferme pas absolument la porte à l'espoir de le voir revenir un jour au Maroc.

Ils accepteraient donc la constitution d'un conseil de régence qui remplacerait le sultan actuel et laisserait la porte ouverte à la désignation d'un nouveau sultan dans un avenir éloigné, souhaitant que ce nouveau sultan puisse être Sidi Mohammed, selon le vœu de la population.»

Le 23 décembre, Francis Lacoste réunit à la Résidence générale au cours d'un déjeuner des personnalités marocaines d'opinions opposées. Les tendances représentées vont des nationalistes de nuance istiqlalienne modérée comme Zeghari et Bahnini, jusqu'à des caïds proches d'El Glaoui.

Par contre, les responsables de PDI et de l'Istiqlal déclinent l'invitation du Résident à déjeuner le 11 janvier à la Résidence. Seuls les caïds, cette fois-ci, sont présents, en l'absence des nationalistes.

A Paris, la délégation du PDI demande une audience à Mendès France. Elle est reçue par le directeur du cabinet de C. Fouchet, ministre des Affaires tunisiennes et marocaines.

La délégation expose au responsable français le problème marocain, les solutions susceptibles d'assainir le climat politique au Maroc. Elle dénonce l'attentisme du Gouvernement français et la répression qui sévit de plus en plus au Maroc.

Le gouvernement Mendès France occupé à régler le problème indo-chinois dans le délai qu'il s'est imparti, néglige la question marocaine.

«Le Maroc? Je n'ai pas eu le temps de m'en occuper» dira Mendès France à son successeur E. Faure.

Tous les Marocains sont profondément déçus par l'attitude négative du Gouvernement français à leur égard.

Cette déception se reflète dans la déclaration de Mohamad Hassan Ouazzani à un journaliste:

«Tous les gouvernements français, y compris celui du Front populaire et qui m'a valu personnellement neuf ans d'exil, dont celui de Monsieur Mendès France, dit pourtant gouvernement libéral, nous ont tous habitués à une répression féroce indigne des traditions libératrices dont se réclame la France.»

Les partis politiques, dans des tracts où ils appellent la population à observer une grève générale le 18 novembre, manifestent leur déception à l'égard de Mendès France.

SECTION 6:

AIX-LES-BAINS:

CONSULTATIONS – COMPROMIS

Edgar Faure remplace Pierre Mendès France à la tête du Gouvernement français, en février 1955. Pierre July est nommé ministre des Affaires tunisiennes et marocaines. Francis Lacoste reste à la Résidence générale à Rabat jusqu'au 29 juin 1955 remplacé par Gilbert Grandval.

Jusqu'à la première quinzaine du mois d'août 1955, la politique française au Maroc ne connaît pas de changement. Le Gouvernement français maintient sa position. Il parle toujours de réformes. Le problème dynastique n'est pas abordé.

Les Marocains vivent sous une répression impitoyable. La résistance armée multiplie ses activités. Le terrorisme européen s'agite. Les dirigeants nationalistes en exil, alertent l'opinion internationale sur la gravité de la situation au Maroc. Les partis ne cessent de répéter leur opposition à toute réforme et à tout compromis. Ils exigent un règlement politique au problème marocain.

Dans un communiqué remis le 21 mars 1955 à la presse parisienne, Bekkaï, Bouabid (Istiqlal), Bensouda (PDI), évoquant les déclarations faites au Ministère des Affaires tunisiennes et marocaines, notent que la prise

de position du Gouvernement français «provoque chez l'ensemble du peuple marocain une indignation désespérée».

Ils soulignent :

«En soutenant en dépit d'une réalité tragique que la question du Trône ne se pose pas, le Gouvernement français semble marquer sa volonté de maintenir la situation illégale née du coup de force d'août 1953...

D'autre part, en affirmant que le souci de promouvoir des réformes appartient au seul Gouvernement français, celui-ci marque encore son intention de maintenir le régime d'administration directe dénoncé par le peuple marocain et jugé dépassé par un grand nombre de Français du Maroc. Quant au contenu des soi-disant réformes prévues, il tend en fait, sous le couvert fallacieux de décentralisation administrative, à renforcer les pouvoirs abusifs de l'administration directe... et à développer la politique des grands caïds.»

Déclarant «rejeter en bloc» les mesures préconisées, ils ajoutent :

«Quant aux rapports franco-marocains, les représentants des mouvements nationaux rejettent toute «politique de réformes» octroyées ou imposées. La seule solution au problème réside dans une nouvelle définition des rapports franco-marocains, à vocation d'indépendance dans un cadre d'interdépendance franco-marocaine librement et volontairement acceptée par les deux parties.

Ils tiennent à souligner, une fois de plus, le caractère préalable et préjudiciel de la question du Trône. Les consultations provoquées par le Résident général, successivement en décembre 1954 et en janvier 1955, l'ont fait apparaître de façon frappante dans les différents milieux de l'opinion marocaine. Des Français du Maroc, appartenant à plusieurs tendances politiques ou sociales, mettent en évidence l'urgence de cette question et préconisent son règlement préalable.»

Le PDI réaffirme une fois de plus sa position dans un communiqué du 13 août dont voici la teneur :

«Le PDI constate que la «solution de compromis» que le Gouvernement français a adoptée le 12 août dans la crise franco-marocaine ne répond pas à l'attente et aux aspirations légitimes du peuple marocain et qu'elle ne peut, en aucune façon, aider au dénouement de cette crise.

Il constate au contraire que cette solution ne fera qu'aggraver davantage une situation déjà sérieusement compromise par les fautes commises, les atermoiements et l'ignorance des données fondamentales du problème marocain.

Le PDI rejette en conséquence, comme inefficace et vouée d'avance à un échec certain, «la tentative probatoire» inutile qui a été confiée à Monsieur Gilbert Grandval et il ne pourra, en aucune façon, associer son nom à cette expérience.

Le peuple marocain a exprimé clairement et sans équivoque possible, à maintes reprises et de différentes manières, notamment lors des réceptions faites au nouveau représentant de la France au Maroc à Casablanca, Marrakech et Meknès, son désaveu total et irrévocable de la politique de force qui

lui a été imposée depuis le 30 mars 1912 et qui a abouti au protocole du 13 août 1953 et à la déposition, le 20 août 1953, du Sultan Sidi Mohamed Ben Youssef gardien légitime de la souveraineté marocaine, actes intervenus en violation des traditions constitutionnelles marocaines, des usages diplomatiques et des traités internationaux, notamment de l'Acte Général d'Algésiras du 7 avril 1906 et du traité de Fès du 30 mars 1912.

Le PDI tient à renouveler les protestations orales que ses représentants à Paris ont faites auprès de Monsieur Gilbert Grandval et qui ont été portées à la connaissance du Gouvernement français contre la décision prise par celui-ci et la procédure qu'il a adoptée.

Par ailleurs le PDI tient à s'élever contre le déploiement extraordinaire des forces de police et de l'armée qui occupent les villes et les campagnes et laisse au Gouvernement français et à l'administration française du Maroc, l'entière responsabilité des conséquences quelles qu'elles soient qui pourraient découler de la situation ainsi créée.

Enfin le PDI rappelle de plus fort qu'aucune politique basée sur un traité qui date de 43 ans et qui n'a jamais été appliquée, ou inspirée par l'idée de réformes, ne saurait avoir l'adhésion du peuple marocain et que seul le rétablissement de la souveraineté et de l'indépendance marocaines pourrait constituer une base sérieuse de négociations en vue de la conclusion d'un nouveau traité garantissant et sauvegardant les intérêts légitimes de la France, des Français et des étrangers résidant au Maroc.»

Pierre July cherche une solution au problème marocain. Il suggère à Edgar Faure d'écouter toutes les personnalités marocaines. Le président du Conseil, après réflexion, lui téléphone pour lui donner son accord et lui faire part de l'acceptation par Kœning de la suggestion.

Le choix du lieu où se dérouleront les consultations se porte sur Aix-les-Bains — au lieu de Nice — où Antoine Pinay fait sa cure.

Le Conseil des ministres donne carte blanche à la délégation composée d'E. Faure, R. Schumann, A. Pinay, le Général Kœning et Pierre July pour mener les consultations en vue du règlement du problème marocain.

Les consultations d'Aix-les-Bains constituent un tournant dans l'histoire du Maroc, car c'est la première fois que les représentants du Gouvernement français discutent officiellement avec les délégations des partis politiques marocains.

Avant l'ouverture des consultations prévues pour le 22 août, le Gouvernement français prend acte de l'incapacité de Ben Arafa de constituer un gouvernement comprenant toutes les tendances, le PDI et l'Istiqlal ayant refusé le 16 août de participer à un tel gouvernement.

Edgar Faure dépêche deux émissaires à Lausanne auprès de Mohamed Hassan Ouazzani pour discuter avec lui des solutions à envisager pour résoudre le problème marocain.

La délégation française reçoit toutes les personnalités marocaines invitées à Aix-les-Bains: le Grand Vizir et les membres du Maghzen central, les caïds et pachas, El Glaoui, des personnes connues par leur modé-

ration, un représentant de la communauté israélite, les délégations des partis politiques, celle des Oulamas présidée par Abdelwahed Laraki⁶, les délégués de la communauté française.

Le délégué du PDI A. Benjelloun est reçu le 23 août dans l'après-midi. La première réunion d'une durée de trois heures permet de préciser le point de vue du Parti et de dégager les points de divergences. Interrompue à 21 heures, la réunion reprend à 23 heures pour se terminer à 3 heures du matin. Au cours de cette deuxième séance de travail, le délégué du PDI aborde les problèmes séparément en portant à la connaissance des représentants du Gouvernement français la solution que son Parti entend donner à chacun d'eux. Il répond aux nombreuses questions posées par les ministres français et intéressant l'avenir des relations franco-marocaines. En conclusion, il suggère les décisions qu'il est urgent de prendre, à savoir :

1. l'abrogation du protocole du 13 août 1953;
2. le départ immédiat de Ben Arafa;
3. le transfert immédiat de Sidi Mohamed Ben Youssef en France;
4. la constitution d'un Conseil du Trône pour une période déterminée;
5. la constitution d'un gouvernement provisoire de négociation et la définition de ses compétences.

La délégation du PDI à Aix-les-Bains proteste par ailleurs auprès des émissaires français contre la répression féroce qui continue de s'abattre sur le Maroc.

A propos d'A. Benjelloun, Pierre July écrit : « Ben Youssef, nous dit-il, est le symbole de la souveraineté marocaine. Notre attachement à sa personne n'est qu'une protestation contre la violation de la souveraineté chérifienne. Le Parti Démocrate de l'Indépendance se fait l'écho de la résistance marocaine, qui lutte pour la souveraineté et l'indépendance du Maroc. Le Sultan, dans cette perspective, est le gardien fidèle et le symbole de l'Etat marocain ». *Une République pour un Roi*, page 188 — Fayard.

Le 25 août, la délégation française reçoit Abderrahim Bouabid qui expose le point de vue de l'Istiqlal.

Au sujet d'A. Bouabid, Pierre July note :

« Aux yeux des jeunes et des femmes, expliqua-t-il posément, Ben Youssef incarne le Maroc et vous n'y pouvez rien. L'Istiqlal n'acceptera le principe d'un Conseil du Trône que s'il est assorti de l'accord de Ben Youssef. Mais le problème essentiel, Messieurs, n'est pas là. Le problème essentiel, ce sont les rapports franco-marocains. Le protectorat français nous a mis en rapport

6. Abdelwahed Laraki: responsable du PDI, assassiné à Fès le 9 mai 1956, au lendemain de l'indépendance du Maroc, par ses adversaires politiques. (Lire *Khoutab* — Recueil des discours de Mohamed Hassan Ouazzani, volume 1, pages: 179-191 et volume 2, pages 219-221).

avec le monde, même vis-à-vis de l'Islam. Grâce à la France, notre personnalité s'est affermie. Elle ne demande, toujours grâce à la France, qu'à s'épanouir. Avec l'aide de la France, nous voulons devenir un Etat libre et souverain, mais nous sommes prêts à respecter les étapes que nécessiteront les circonstances. L'indépendance n'est sans doute pas pour aujourd'hui, ni même pour demain. Le but ultime de notre combat est l'indépendance, mais, s'il n'est pas possible de nous l'accorder, qu'au moins la France reconnaisse officiellement la vocation du Maroc à cette indépendance.» *Une République pour un Roi*, pages: 189 et 190-Fayard.

Les ministres français sont très surpris par l'attitude très modérée du représentant de l'Istiqlal. Les paroles conciliantes d'A. Bouabid nous rappellent l'interview accordée par A. Balafrej au journal *Le Monde*, le 21 août 1954 dans laquelle il s'est prononcé pour «l'indépendance du Maroc qui sera LIMITEE par le respect des intérêts français.»

Nous sommes loin de la thèse: «L'indépendance totale et immédiate» et des positions d'apparence extrémiste de l'Istiqlal.

Cependant, il faut noter qu'à cette période, il y a un désaccord profond entre la majorité des membres du Comité exécutif du parti de l'Istiqlal et Allal Fassi.

Des éléments, comme Lyazidi, Ben Barka, Omar Abdeljalil, Abderrahim Bouabid se prononcent pour la négociation pour régler le problème franco-marocain. Ils agissent ainsi sous la pression des militants de leur mouvement. Tous ces dirigeants istiqlaliens sont en relation avec les membres de leur parti au Maroc. Ils connaissent leur position quant à la manière pacifique de résoudre la question marocaine avec la France.

Par contre, Allal Fassi vit au Caire. Il est loin des réalités marocaines. Il ignore la vraie attitude des istiqlaliens de la base. Il s'enflamme. Il se sent écarté par ses amis. Il pratique une politique de la surenchère, quitte à créer une scission au sein de son parti et à torpiller ainsi les négociations en cours avec la France.

Le journal *Paris-Presse* des 23-24 octobre 1955, sous le titre: «L'Istiqlal n'est pas d'accord avec El Fassi, mais ne veut pas rompre avec lui» reproduit une conférence de presse donnée par Lyazidi à Rabat:

«— Partagez-vous la façon de voir d'El Fassi qui vient de lancer un appel pour la formation d'une armée de libération?

— Non, nous voulons aboutir par la voie des négociations.

— Dans ce cas, envisagez-vous une rupture avec El Fassi?

— Nous ne voulons pas en arriver là. Nous espérons que la France réalisera nos aspirations et que nous pourrions convaincre El Fassi. L'indépendance est un problème très grave qui doit être étudié à fond. Allal El Fassi jouit d'un grand prestige et il n'est pas question de l'exclure.»

L'Aurore du 24 octobre 1955 écrit:

«Avec Al Fassi, nos buts sont les mêmes, ont dit les Istiqlaliens. Comme lui,

nous voulons l'indépendance. Mais nous différons de lui sur les moyens à employer pour y parvenir. En tout état de cause, nous ne voulons pas au Maroc une scission analogue à celle qui vient de se produire entre les nationalistes tunisiens»⁷.

Paris-Presse l'Intransigeant daté du 18 octobre 1955, publie un entretien de son correspondant au Caire avec Allal Fassi :

«— Peut-on alors parler de rupture entre vous et l'Istiqlal?

— Il n'y aura jamais de rupture. Il n'y a que des divergences motivées par le manque de contacts permanents. Il est certain qu'il y a dans l'Istiqlal aujourd'hui deux tendances: une politique, une révolutionnaire. Je fais partie de la seconde.

— Pourquoi? et n'est-ce pas là un désaccord avec Lyazidi?

Je diffère de lui par les méthodes... Seules les armes pourraient arracher à la France ce qu'elle nous refusait de bon cœur.

— Estimez-vous donc que les interlocuteurs actuels de l'Istiqlal à Paris ne sont pas représentatifs de votre parti?

— Je ne dis pas qu'ils ne sont pas représentatifs. Mais j'affirme qu'ils ne sont pas «libres», et que la peur, la contrainte les font agir. Seul un congrès général de l'Istiqlal pourrait unifier notre politique.»

Si la prise de position d'Allal Fassi est désagréable pour la délégation de son parti qui négocie en France, elle n'a aucun effet sur le cours des événements.

* * *

De nouveau, la délégation française rencontre le 28 août l'ensemble de la délégation du PDI composée de quatre membres du Bureau politique et la délégation de l'Istiqlal comprenant trois membres du Comité exécutif.

De toutes ces consultations, est né ce qu'on appelle *le compromis d'Aix-les-Bains*.

Le Gouvernement français demande aux délégués des partis politiques et à certaines personnalités de venir à Paris pour poursuivre les discussions d'Aix-les-Bains.

Gilbert Grandval qui n'est pas favorable aux consultations d'Aix-les-Bains démissionne. Il quitte le Maroc le 27 août.

Le 29 août, le Conseil des ministres français nomme le Général Boyer de la Tour Résident général au Maroc.

7. Il s'agit d'une scission intervenue dans le mouvement tunisien destourien entre Habib Bourguiba et Salah Ben Youssef. Le Comité de Libération du Maghreb au Caire reconnaît Salah Ben Youssef comme représentant dudit mouvement, H. Bourguiba se trouvant exclu.

SECTION 7:

LE PDI A ANTSIRABÉ

Un congrès restreint du PDI se tient le 5 septembre 1955 à Lausanne sous la présidence de Mohamed Hassan Ouazzani.

En étudiant l'état des conversations qui se déroulent à Paris entre les Marocains et le Gouvernement français, le congrès arrête la position du Parti en ce qui concerne une éventuelle mission à Madagascar, et l'avenir des pourparlers franco-marocains.

De retour à Paris, la délégation du PDI se réunit le 7 septembre avec le président du Conseil. C'est au cours de cet entretien qu'il est décidé que deux membres du Bureau politique se rendent le 9 septembre à Antsirabé. Une délégation du parti de l'Istiqlal fera également le voyage.

Le voyage des deux délégations nationalistes est précédé par celui du docteur Dubois-Roquebert, (octobre 1954), du Colonel Touya, du Général Catroux, d'Yrissou, de Bekkaï, de Benslimane, de Driss Ben Hassan Alaoui (septembre 1955).

Le Général Catroux fait part à Sa Majesté de la future politique de la France à l'égard du Maroc. Sa Majesté donne son accord. Il y a alors un échange de lettres entre Catroux et Sa Majesté (8-9 septembre) (voir à ce sujet: *Une République pour un Roi*, Pierre July, pages: 197-209, Fayard).

Avant de quitter Paris pour Antsirabé, A. Benjelloun fait à la presse la communication suivante:

«La délégation du Parti Démocrate de l'Indépendance composée de M. Abdelkader Benjelloun, secrétaire général par intérim, et de M. Hadi Boutaleb, membre du Bureau politique, se rend à Madagascar pour prendre contact avec Sa Majesté le Sultan Sidi Mohamed Ben Youssef, souverain légitime, et symbole de la souveraineté marocaine. Elle le mettra au courant des consultations d'Aix-les-Bains et l'informerá de l'état actuel des échanges de vues qui ont eu lieu à Paris avec les membres et les délégués du Gouvernement français. Elle portera à Sa connaissance les décisions du PDI prises à la suite du dernier congrès restreint de Lausanne, et définira devant le Sultan les positions du Parti face aux différents problèmes qui se posent.

Au moment où sa délégation entreprend cette mission, le Parti Démocrate de l'Indépendance déplore que des tractations continuent à Rabat avec Ben Arafa, en dépit des décisions du Gouvernement français, et dont le seul effet ne pourrait être que d'envenimer davantage une situation déjà trop compromise. Il est regrettable qu'on fasse dire, à seule fin de tromper l'opinion publique française que Ben Arafa ait reçu une quelconque mission divine.

Le Parti Démocrate de l'Indépendance, qui s'est toujours élevé contre le coup de force des 13 et 20 août 1953 et qui n'a jamais reconnu Ben Arafa, souhaite que le Gouvernement français fidèle à son propre compromis de réconciliation, fasse exécuter ses décisions par le départ de celui dont le

maintien sur le Trône, en raison de ses conséquences cruelles, apparaît de plus en plus comme un crime contre le Maroc et contre la France. Le PDI réaffirme que la libération de la souveraineté marocaine — dont la question du Trône est un des aspects fondamentaux — reste un impératif catégorique pour le peuple marocain. Le Parti entend ne ménager aucun effort pour arriver à une solution acceptable, et œuvrer de son mieux pour que ne soient pas déçus les espoirs du peuple marocain, et la volonté de l'opinion publique française qui souhaite voir s'ériger sous une forme nouvelle et sincèrement amicale, les relations franco-marocaines.»

La délégation du PDI est reçue par Sa Majesté en présence de Leurs Altesses Royales les Princes Moulay Hassan et Moulay Abdellah le 10 septembre. La première séance de travail dure cinq heures. C'est une rencontre émouvante. Sa Majesté est très sensible aux témoignages d'attachement et de fidélité manifestés pour Sa Personne et pour la famille royale. Sa Majesté et la délégation du PDI traitent la ligne politique générale à suivre à l'égard de la France. Sa Majesté laisse aux partis politiques et au Gouvernement marocain à former le soin de régler les questions de détail. La teneur de tous les entretiens résulte de la déclaration faite par A. Benjelloun à son retour à Paris le 16 septembre 1955:

«Nous sommes heureux de nous retrouver à Paris après avoir passé à Antsirabé des jours agréables.

Nos entretiens avec S.M. Sidi Mohamed Ben Youssef se sont déroulés dans une atmosphère des plus cordiales.

Son exil injuste n'a en rien altéré sa santé et sa foi inébranlable en l'avenir des destinées de son pays.

Nous avons eu la grande satisfaction de constater qu'il existe entre S.M. Sidi Mohamed Ben Youssef et le Parti Démocrate de l'Indépendance une parfaite communion de vue sur le programme politique qui devra faire du Maroc un pays moderne, démocratique, libre et souverain lié à la France par des liens d'interdépendance librement consentis et négociés sur un même pied d'égalité, les intérêts des Français du Maroc étant garantis et sauvegardés.

S.M. Sidi Mohamed Ben Youssef approuve la politique qui s'est dégagée des entretiens d'Aix-les-Bains et de Paris et que le Gouvernement français est décidé à mettre en pratique, rompant ainsi avec la politique d'attribution et de demi-mesures qui nous a fait tant de mal.

La mise en application de cette nouvelle politique reste subordonnée à l'effacement de Ben Arafa qui bloque, par sa présence trop prolongée à Rabat, l'instauration du Conseil des gardiens du Trône et la constitution d'un Gouvernement marocain largement et réellement représentatif ayant la tâche de gouverner et démocratiser le pays et de négocier avec la France le nouveau régime des rapports franco-marocains.

S.M. Sidi Mohamed Ben Youssef dont le transfert en France est décidé pour être réellement effectif, vers le 20 octobre prochain, nous a chargés de transmettre à nos compatriotes marocains sans distinction de confession, l'expression de ses sentiments de reconnaissance et d'affection.

Nous espérons vivement qu'une ère nouvelle de paix, de prospérité et de concorde s'ouvre bientôt au Maroc.»

Au cours des réunions du Bureau politique à Lausanne du 23 au 26 septembre, Mohamed Hassan Ouazzani est informé d'une manière précise des entretiens d'Antsirabé. Par ailleurs, le Bureau politique fait le point de l'état des pourparlers du Parti avec le Gouvernement français.

SECTION 8 :

RETOUR DE SA MAJESTÉ LE ROI AU MAROC

Le 12 septembre 1955, Mohamed Hassan Ouazzani adresse une lettre à Edgar Faure.

Dans cette missive, il rappelle que «les rapports franco-marocains doivent devenir ceux de deux Etats libres, de deux peuples souverains et de deux nations amies et solidaires». Il ajoute: «Là est la clé du problème franco-marocain actuel, le dénouement de la crise, et la fin du drame qui se joue au Maroc entre le Maroc et la France».

Il demande au Gouvernement français de résoudre le préalable dynastique et la formation d'un gouvernement représentatif et pleinement responsable.

Il proteste contre les opérations de guerre et de représailles entreprises contre certaines tribus et agglomérations marocaines. «Nous demandons que cela cesse effectivement et définitivement: le succès du présent dialogue franco-marocain et de la solution en perspective est à ce prix».

Le 17 septembre, après les entretiens d'Antsirabé, Pierre July réunit à son domicile, les représentants des partis politiques, Bekkaï, Benslimane, Boyer de la Tour pour discuter de la composition du Conseil du Trône, prévu à Aix-les-Bains et accepté par Sa Majesté le Roi.

Le 1^{er} octobre, Ben Arafa quitte Rabat pour Tanger. Il délègue cependant à son cousin Abdellah Ben Hafid «le soin de s'occuper des affaires relatives à la couronne». Cette délégation est contraire au compromis d'Aix-les-Bains qui prévoit uniquement la constitution d'un Conseil du Trône. C'est une surprise qui crée un certain malaise dans les milieux marocains. Dans un esprit d'apaisement, P. July apporte la précision suivante le 6 octobre devant la Commission des Affaires étrangères: «Ben Arafa avait seulement chargé son cousin Moulay Abdellah de veiller aux affaires privées de la couronne, sans lui déléguer le sceau».

— La France entend conduire le Maroc au stade *d'Etat souverain et démocratique* et maintenir avec lui des *liens permanents d'une interdépendance librement consentie*.

Le jour même du départ de Ben Arafa, P. July donne à la presse lecture de la déclaration gouvernementale. Les principes suivants sont énoncés :

— La France affirme la souveraineté marocaine.

— La France permettra à l'institution monarchique de continuer à être, pour tous les Marocains, le symbole de leur union et de leur foi commune dans la destinée de l'Empire chérifien.

— La France donne son accord pour la constitution d'un gouvernement marocain.

Commentant les événements de cette journée du 1^{er} octobre, Boyer de la Tour déclare que « l'évolution était inévitable ».

Le 15 octobre, le Conseil du Trône est institué. Il est composé de quatre membres : Bekkaï, Mokri, Sbihi et Tahar Ouassou. Il s'agit d'un « Sultan à quatre têtes, mais avec une seule voix ». La désignation d'un quatrième membre en la personne de Tahar Ouassou surprend, l'accord d'Aix-les-Bains prévoyant un Conseil comprenant seulement trois personnalités.

Les milieux nationalistes se posent des questions. Ils ne cachent pas leurs hésitations à avaliser un tel Conseil du Trône. C'est alors que Bekkaï donne lecture d'un télégramme émanant de S.M. Sidi Mohamed Ben Youssef dans lequel Sa Majesté « approuve le Conseil du Trône, donne Son accord sur la présence de Tahar Ouassou et demande aux partis politiques, dans l'intérêt général, d'accepter sa composition ».

Après le télégramme de Sa Majesté, le PDI accepte le Conseil du Trône comme solution provisoire.

L'Istiqlal publie alors un communiqué dans lequel il « conteste la légitimité du Conseil des Gardiens du Trône, tel qu'il est instauré, tel qu'il a été reconnu à l'heure actuelle à la fois par le Gouvernement français, par le Sultan Ben Youssef et par le PDI ».

En réalité, la confusion règne au sein du parti de l'Istiqlal, confusion qui n'a aucune conséquence sur l'évolution de la situation.

Allal Fassi semble ignorer tout ce qui s'est passé à Aix-les-Bains, à Antsirabé, et tout ce qui se passe à Paris et à Rabat. Il continue à prêcher au Caire une « guerre sainte et unifiée » pour résoudre le problème franco-marocain.

Lyazidi, à Rabat, pose comme condition, le retour de Sidi Mohamed Ben Youssef sur son Trône.

Entre la position d'Allal Fassi et celle de Lyazidi, il y a les dirigeants istiqlaliens qui sont d'accord sur la politique approuvée par Sa Majesté dans Son télégramme à Bekkaï.



Mohamed Hassan Ouazzani est reçu par S.M. Sidi Mohamed Ben Youssef et par S.A.R. le Prince Moulay Hassan, Pavillon Henri IV-Saint-Germain-en-Laye: 1955.

Le Conseil du Trône désigne Ben Slimane pour former un gouvernement. Les partis politiques refusent d'y participer. Est-ce l'impasse?

C'est alors que se produit *un coup de théâtre*. El Glaoui, après avoir été reçu par les membres du Conseil du Trône le 25 octobre, fait une déclaration à la presse :

«J'éprouve la joie qui est celle de tout le peuple marocain à l'annonce du retour en France de S.M. Sidi Mohamed Ben Youssef. Je fais mien le vœu de la nation marocaine qui est la prompte restauration de Sa Majesté et Son retour sur le Trône. Ainsi seulement, sera rétablie l'union dans les esprits et dans les cœurs».

Le ralliement d'El Glaoui à la cause du peuple marocain fait *«l'effet d'une bombe»* :

La nouvelle attitude d'El Glaoui en ce qui concerne le retour de Sa Majesté Sidi Mohamed Ben Youssef sur le Trône, précipite les événements. Les accords d'Aix-les-Bains et le Conseil du Trône perdent toute raison d'être.

Tous les Marocains réclament le retour de S.M. Sidi Mohamed Ben Youssef à Rabat.

De Lausanne, Mohamed Hassan Ouazzani envoie alors un télégramme à El Glaoui pour l'encourager à persister dans sa prise de position, pour lui demander de dissoudre officiellement «le mouvement des caïds» et de réclamer l'indépendance du Maroc. Mohamed Hassan Ouazzani pense qu'El Glaoui a besoin d'un soutien moral.

Il a peur aussi que le pacha de Marrakech change d'avis à la suite d'éventuelles pressions françaises.

Le geste de Mohamed Hassan Ouazzani est d'une grande portée politique.

L'Istiqlal voulant profiter de la situation, souhaite qu'El Glaoui fasse savoir publiquement que le parti istiqlalien est pour beaucoup dans le revirement du pacha de Marrakech. L'Istiqlal veut mettre la «bombe El Glaoui» sur son compte. Mehdi Ben Barka prend contact indirectement avec El Glaoui. Mais le pacha refuse de se prêter à ce petit jeu.

Sa Majesté et Sa famille arrivent le 31 octobre à Nice. Beaucoup de Marocains les attendent à l'aéroport. Le cortège royal quitte Nice pour Beauvallon sous une pluie battante.

Benmasaoud contacte Mohamed Hassan Ouazzani à Marseille vers 21 heures. Il lui fait part du souhait de Sa Majesté de le voir immédiatement.

Mohamed Hassan Ouazzani et les membres du parti qui l'accompagnent sont reçus vers minuit à Beauvallon. C'est une entrevue très émouvante.

Après ses entretiens avec Sa Majesté à Beauvallon, Mohamed Hassan

Ouazzani fait à la presse la déclaration suivante :

« J'ai eu l'honneur ainsi que mes amis du Bureau politique et les représentants des différentes sections du PDI de faire une visite solennelle à Sa Majesté Sidi Mohamed Ben Youssef qui a bien voulu m'inviter à rejoindre Paris, ainsi que les membres de la délégation du PDI qui ont dirigé les négociations d'Aix-les-Bains et de Paris :

Le retour de Sa Majesté sur Son Trône, à Rabat, est une mesure de sagesse politique qui éliminerait de nombreuses difficultés ».

Le 1^{er} novembre, Sa Majesté regagne Saint-Germain-en-Laye.

Sa Majesté réside au pavillon Henri IV du 1^{er} au 16 novembre.

Le 3 novembre, le Conseil du Trône, après avoir été reçu par Sa Majesté considère que sa mission est terminée. Il démissionne alors.

Le jeudi 3 novembre, Sa Majesté reçoit une délégation du PDI qui publie, à la suite de l'entrevue, le communiqué suivant :

« La délégation renouvelle l'attachement du PDI à Sa Majesté et Lui apporte l'hommage et les salutations très respectueuses du peuple marocain unanime.

Elle a réitéré à Sa Majesté le désir ardent de La voir revenir sur le Trône avant la fête du 18 novembre 1955.

Les questions suivantes ont été examinées au cours de cette audience :

- Les rapports futurs entre la France et le Maroc librement négociés.
- Les accords d'Aix-les-Bains et d'Antsirabé.
- Le Conseil du Trône.
- La formation d'un gouvernement marocain de gestion, de démocratisation et de négociation.
- Le régime de monarchie constitutionnelle du Maroc moderne.
- La réconciliation et l'union des Marocains autour de S.M. Mohamed V.

Une parfaite communauté de vues et de conceptions s'est dégagée de cet entretien qui est historique.

A la fin de cet entretien, la délégation du PDI a vivement souhaité que le retour du Souverain coïncide avec l'amnistie pour toutes les victimes de la répression.»

Sa Majesté reçoit tous les matins les délégations du PDI et de l'Istiqlal avec lesquelles Elle prépare les négociations menées du côté français, par Antoine Pinay.

Ces négociations aboutissent à la déclaration de La-Celle-Saint-Cloud du 6 novembre ci-dessous reproduite :

« Sa Majesté le Sultan du Maroc, Sidi Mohamed Ben Youssef, et le Président Antoine Pinay, ministre des Affaires étrangères se sont rencontrés le 6 novembre 1955, au château de La Celle-Saint-Cloud.

Le Président Pinay a exposé les principes généraux de la politique du Gouvernement français visés par le communiqué du Conseil des ministres du 5 novembre 1955.

S.M. le Sultan du Maroc a confirmé son accord sur ces principes. En attendant son retour à Rabat, Elle a en accord avec le Gouvernement français, chargé le Conseil du Trône, institué le 17 octobre 1955 et démissionnaire de ses fonctions le 3 novembre 1955 de continuer à gérer les affaires courantes de l'Empire.

Sa Majesté le Sultan du Maroc a confirmé sa volonté de constituer un gouvernement marocain de gestion et de négociations, représentatif des différentes tendances de l'opinion marocaine. Ce gouvernement aura notamment pour mission d'élaborer les réformes institutionnelles, qui feront du Maroc un Etat démocratique, à la monarchie constitutionnelle, de conduire avec la France les négociations destinées à faire accéder le Maroc au statut d'Etat indépendant, uni à la France par les liens permanents d'une interdépendance librement consentie et définie.

Sa Majesté le Sultan du Maroc et le Président Pinay ont été d'accord pour confirmer que la France et le Maroc doivent bâtir ensemble, et sans intervention de tiers, leur avenir solidaire dans l'affirmation de leur souveraineté, par la garantie mutuelle de leurs droits et des droits de leurs ressortissants et dans le respect de la situation faite par les traités aux puissances étrangères.

Avant de quitter S.M. Sidi Mohamed Ben Youssef, qu'il venait d'accompagner jusqu'à sa résidence du pavillon Henri IV, à Saint-Germain — en Laye, M. Antoine Pinay déclara: «Au soir de cette journée historique, je suis convaincu que des accords sortira une ère nouvelle pour le Maroc et pour la France.»

* * *

Pendant son séjour à Paris, Mohamed Hassan Ouazzani reçoit un jour un émissaire d'El Glaoui: Haj Ali Houari. Ce dernier veut avoir l'avis de Mohamed Hassan Ouazzani en ce qui concerne le projet du pacha de Marrakech de venir rendre visite à Sa Majesté.

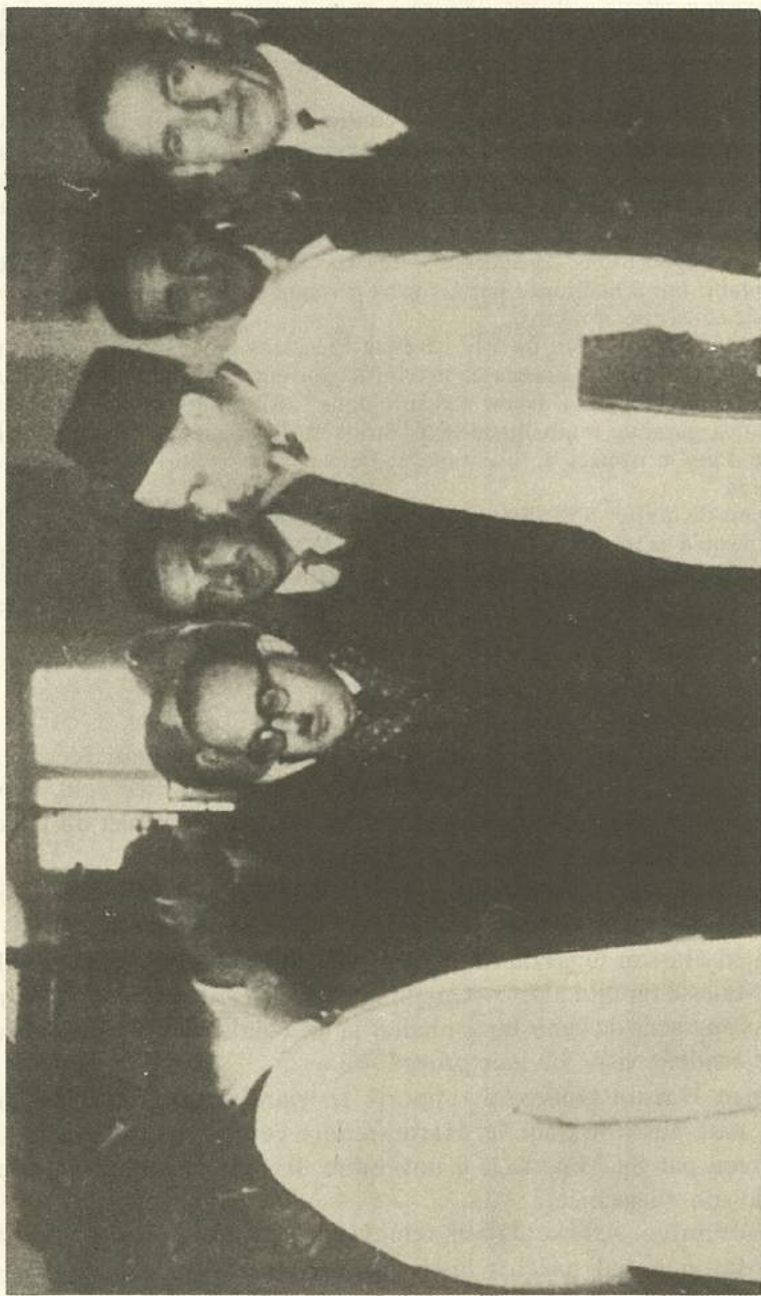
Mohamed Hassan Ouazzani lui dit qu'il n'a pas d'avis à donner. L'avis appartient à Sa Majesté.

Mohamed Hassan Ouazzani fait part à Sa Majesté de l'intention d'El Glaoui. Sa Majesté répond alors: «Quand un voyageur revient chez lui, il ne demande pas aux gens de venir lui souhaiter la bienvenue. Mais il reçoit tous ceux qui lui rendent visite de leur propre gré.»

Mohamed Hassan Ouazzani rapporte les paroles royales à Haj Ali Houari qui part aussitôt pour le Maroc rendre compte à El Glaoui. Ce dernier est reçu par Sa Majesté le 8 novembre. Il implore le pardon royal et renouvelle son allégeance.

Le 11 novembre, André Dubois remplace Boyer de la Tour. Dès son arrivée au Maroc, il fait relâcher les prisonniers politiques et lève l'interdiction de la presse nationale.

Le 16 novembre, Sa Majesté regagne le Maroc. Le PDI assure le maintien de l'ordre, sur instructions de Sa Majesté, de l'aéroport de Salé



Mohamed Hassan Ouazzani et Abdelwahed Laraki (à sa gauche). La Celle-Saint-Cloud: 1955.

jusqu'à Rabat. Le parti de l'Istiqlal est chargé de la sécurité de Bab Touar-ga à la porte du Palais Royal.

Le Général Méric, directeur de l'Intérieur à la Résidence générale adresse à Mohamed Hassan Ouazzani le 19 novembre la lettre suivante :

« Je me permets de joindre mes remerciements personnels à ceux que le Souverain et le Résident général vous ont adressés par la voie de la presse pour le concours précieux que vos organisations ont apporté au service d'ordre, lors des manifestations qui ont marqué le retour du Souverain et la Fête du Trône.

Veuillez... »

Le voyage royal à Tanger

En avril 1947, Sa Majesté le Roi décide de se rendre à Tanger. La décision royale ne plaît pas à la Résidence générale. Eirik Labonne ne cache pas son mécontentement.

Casablanca connaît de graves incidents le 7 avril. Des soldats sénégalais de l'armée française tirent sur la population marocaine faisant plusieurs morts et blessés.

Le 9 avril, Sa Majesté effectue le voyage. Le cortège royal s'arrête à Asila pour le déjeuner. Avant de quitter cette ville, Sa Majesté reçoit les représentants de la presse arabe ayant à leur tête, le délégué du journal égyptien *Al Misri* venu spécialement au Maroc pour couvrir le voyage royal. Sa Majesté s'adresse à eux dans ces termes:

«Vous constatez que la Oumma (nation) marocaine est Une et constitue une même famille. Les vœux de la Oumma marocaine sont les mêmes que ceux de tous les peuples arabes. Toutes les nations arabes forment une même et seule nation.»

Le jeudi 10 avril, Sa Majesté reçoit le corps diplomatique et les autorités de la ville de Tanger.

Se considérant chez Elle à Tanger, Sa Majesté Sidi Mohamed Ben Youssef refuse que les membres du corps diplomatique Lui soient présentés par le Résident général. Elle charge une personne de Son entourage de faire les présentations. Sa Majesté décline également l'invitation des ambassadeurs.

S'adressant aux diplomates, Sa Majesté rappelle les aspirations du peuple marocain:

«Vous savez que le Maroc a participé à la deuxième guerre mondiale par ses enfants et tous ses moyens jusqu'à la victoire finale. Et au moment où

toutes les nations réclament des droits conformes au temps présent, le peuple marocain doit recouvrer ses droits légitimes et voir se réaliser Nos aspirations et les siennes, qui sont celles de tous les peuples.»

Au représentant des Etats-Unis qui Lui annonce sa nomination en Syrie, Sa Majesté lui fait remarquer:

«Tous les pays arabes constituent une même nation (Oumma Wahida). Que vous soyez à Tanger ou à Damas, c'est la même chose». Sa Majesté lui exprime «Sa considération et Son respect pour ce que font les Etats-Unis pour les peuples arabes et particulièrement leur action pour libérer les peuples et les débarrasser de toute oppression».

En recevant le représentant du Royaume-Uni d'Angleterre, Sa Majesté lui rappelle la participation effective du Maroc à la seconde guerre mondiale et la présence du soldat marocain à côté du soldat anglais pour réaliser les grands principes de liberté et de démocratie.

Au représentant de l'Espagne, Sa Majesté exprime sa joie d'avoir profité du voyage à Tanger pour traverser la zone occupée par l'Espagne et «rencontrer le Khalifa qui Lui a exprimé son allégeance et son entière disposition à exécuter les directives royales en vue de réaliser le grand objectif, et qui est l'objectif de tous». Sa Majesté ajoute: «La zone nord fait partie de l'ensemble du territoire marocain. Elle doit vivre paisiblement comme le reste du pays».

En recevant le représentant de la France, Sa Majesté déclare:

«Le Maroc a fait de grands efforts pendant la dernière guerre mondiale, ce qui a contribué au succès de la cause des Alliés. Le Maroc attend de cueillir les fruits de ses efforts, à savoir: l'obtention de tous ses droits, tout en conservant son amitié avec la France sous l'égide des principes de liberté et de démocratie.»

Sa Majesté prononce ensuite un important et long discours dont on relève les passages suivants et les plus marquants.

«La science, après avoir fleuri nos parterres, nous l'avons désertée, nous laissant envahir par l'ignorance. L'injustice est venue s'installer parmi nous. L'avarice, en s'emparant de nos âmes, les a perdues. L'égoïsme nous a précipité dans la décadence. Nous avons préparé les voies de nos malheurs pour subir les vicissitudes de la dispersion. Nous avons perdu par l'inconscience, le plus sacré de nos droits, l'unité du pays...

.....
 Cette Ligue (Arabe) a renforcé les liens de tous les Arabes partout où ils se trouvent et a permis à leurs rois et à leurs chefs, en Orient et en Occident, d'unifier leurs voies et de marcher vers le progrès moral, la grandeur de l'Islam et la gloire arabe.

Le peuple qui s'éveille, enfin, prend conscience de ses droits et suit le chemin le plus efficace pour reprendre son rang parmi les peuples...

Mais s'il est vrai que c'est en se désintéressant de ses droits qu'on les perd, il n'en est pas moins certain que les droits légitimes sont toujours obtenus lorsqu'ils sont recherchés dans les voies de la légalité.

Aussi, les droits légitimes du peuple marocain ne peuvent-ils se perdre et ne se perdront jamais.

Nous veillons, par la Grâce Divine et par l'effet de Sa Bonté, à l'intégrité du pays. Nous travaillons à la garantie de son brillant et glorieux avenir et Nous allons à la réalisation de cet espoir qui fera revivre le cœur de chaque Marocain.»

Dans l'après-midi de cette journée du 10 avril, Son Altesse Royale Le Prince Moulay Hassan visite des écoles, le siège des scouts et l'annexe de l'Institut Moulay Mehdi. Moulay Hassan prononce un discours où il reprend les thèmes développés par Son Auguste père.

Le 11 avril, Sa Majesté assiste à la prière du vendredi.

Son Altesse Royale La Princesse Lalla Aïcha préside dans l'après-midi une fête organisée par les femmes de Tanger. Dans une allocution prononcée à cette occasion, elle précise :

« Notre formation pour être complète, exige ce double et persévérant effort. Sauvegardons tous les bons et essentiels éléments de notre culture et acquérons le nécessaire de la culture moderne occidentale, et notamment les langues étrangères qui sont de puissants moyens d'action. »

Le samedi 12 avril, Sa Majesté pose la première pierre de la construction de l'école Mohammadia à Msalla. Avant de quitter Tanger pour Rabat le 13 avril, Sa Majesté publie le communiqué suivant :

« Avant de quitter Tanger, la capitale diplomatique du Maroc, Nous sommes heureux de remercier toute la population qui a exprimé à Notre égard ses sentiments de fidélité et d'allégeance. Tanger, en Nous accueillant ainsi, montre qu'elle est marocaine, attachée profondément au Trône. Elle donne la preuve que le Maroc forme un tout, le Trône étant son symbole. Nous espérons que ce voyage sera l'occasion pour examiner rapidement la question de Tanger. Le Maroc tient à ce que ses relations soient bonnes avec tous les pays qui ont lutté et qui ne cessent de le faire pour la liberté.

Le Maroc est un pays arabe ayant des liens solides avec l'Orient Arabe. Il est naturel que ces liens se renforcent. La Ligue Arabe étant devenue un organisme qui joue un important rôle dans la politique mondiale, Nous sommes convaincus que la culture a une grande place pour réaliser ces liaisons. C'est pour cela que Nous souhaitons éclairer l'esprit des Marocains en ayant pour objectif la création d'Instituts d'Etudes Supérieures qui ont les mêmes programmes que les facultés de l'Égypte, de la Syrie, du Liban et de l'Irak. De même, Notre but est — depuis que Nous sommes montés sur le Trône — de donner à tous Nos sujets les droits démocratiques.

Nous avons le ferme espoir que tout ce que Nous souhaitons se réalisera. »

Les grands thèmes développés par Sa Majesté lors de son séjour à Tanger sont :

— Le rappel des revendications nationales: intégrité du territoire, souveraineté, indépendance, liberté et démocratie.

— Le Maroc entend, à l'avenir, déborder le cadre étroit de ses rapports extérieurs actuels pour entretenir des relations cordiales avec toutes les nations libres du monde.

— L'appartenance du Maroc au monde arabe et islamique.

— La formation intellectuelle des Marocains.

Le discours de Sa Majesté a un grand écho à l'extérieur du Maroc. La presse internationale ne manque pas de souligner l'importance et les conséquences du voyage royal.

Pour les journaux français, il s'agit d'un discours nationaliste.

Les journaux anglais considèrent qu'il constitue un des événements qui ont une grande importance du point de vue diplomatique.

La presse américaine met en relief les sentiments d'un peuple à l'égard de son Roi.

Radio Le Caire, après avoir fait l'éloge de Sa Majesté, insiste sur le passage du discours qui concerne les relations du Maroc avec la Ligue Arabe.

Les milieux politiques français au Maroc et en France réagissent très mal au discours royal.

Le Gouvernement français fait venir à Paris Eirik Labonne pour consultations.

Il envoie à Rabat un ancien ministre de l'Intérieur, socialiste, Le Troquer pour effectuer un voyage d'études.

A la suite d'un entretien avec Sa Majesté, Le Troquer fait une déclaration, le 16 avril, à l'AFP. Selon l'ancien ministre, Sa Majesté est bien décidée «à examiner avec le Gouvernement français la solution qui garantit la réalisation des droits légitimes des Marocains, droits qui ne sont pas en contradiction avec les grands principes français». Il précise que Sa Majesté qui ne veut de mal à personne, souhaite seulement élever le Maroc au rang des autres pays souverains et indépendants.

Le Congrès du parti socialiste du Maroc réuni à Kénitra prend une résolution blâmant Le Troquer pour sa déclaration, qui n'est pas appréciée par les colons.

La colonie française délègue dix représentants auprès du Gouvernement français pour le convaincre du bien-fondé du régime du protectorat et de la nécessité de conserver la position privilégiée de la France au Maroc.

Devant toutes ces réactions, le Gouvernement français rappelle Eirik Labonne. Il nomme le Général Alphonse Juin à la Résidence générale, à Rabat.

Le Général Juin arrive à Casablanca le 27 mai à bord du croiseur « Georges Leygues » au milieu d'un déploiement de forces impressionnant.

Le Maroc tombe sous le coup de l'autorité d'un militaire connu par sa sévérité et sa dureté.

Le mémorandum du 23 septembre 1947

Depuis la présentation du manifeste de l'Indépendance du parti de l'Istiqlal (11 janvier 1944) et de celui d'Al Haraka Al-Qawmiya (13 janvier 1944), le Maroc vit dans un calme plat. A part le retour de l'exil de Mohamed Hassan Ouazzani et d'Allal Fassi, la vie politique marocaine sommeille. Elle est assoupie. Les Marocains sont dans l'expectative. Ils pensent que les Alliés vont honorer leurs promesses. Ils croient que le vent de liberté va souffler sur leur pays. Ils sont persuadés qu'ils vont cueillir le fruit de leur participation aux côtés des Alliés pendant la seconde guerre mondiale. Ils entendent parler qu'un monde libre où règne le droit et la justice est né de la guerre, l'ONU se portant garante de cette liberté. Pour eux, les Arabes sont devenus forts après la création de la Ligue Arabe. Ils sont convaincus qu'elle constitue un instrument pour réaliser la liberté et l'indépendance pour tous les peuples arabes. Ils pensent que ce qui s'est passé en Syrie et au Liban va se reproduire au Maroc.

Pour la plupart des responsables politiques, l'indépendance du Maroc est un cadeau qui va tomber du ciel.

Mohamed Hassan Ouazzani observe certains de ses compatriotes qui pensent obtenir l'indépendance du Maroc *«en prenant leur rêve pour une réalité, leur passivité pour de l'action, l'attente comme moyen, le tapage comme arme et la propagande comme but.»*!

Mohamed Hassan Ouazzani a une vision réaliste des choses. Pour lui, le monde n'a pas beaucoup changé après la seconde guerre mondiale. Les pays européens sortis affaiblis par la guerre se redresseront et se renforceront. Les pays pauvres, les pays sous domination étrangère, resteront tels qu'ils sont.

Pour Mohamed Hassan Ouazzani, le pouvoir appartient aux pays

forts qui font sur le plan international ce qu'ils veulent, ce qui les arrange, même s'ils sont des pays démocratiques.

Pour Mohamed Hassan Ouazzani, l'ONU n'est pas un tribunal qui règle les problèmes internationaux, sur le plan du droit. Elle ne distribue pas l'indépendance et la liberté aux pays opprimés.

Pour Mohamed Hassan Ouazzani, la Ligue Arabe est une organisation régionale récente qui se trouve devant des problèmes de toutes sortes au Moyen-Orient.

Devant ce tableau pessimiste, Mohamed Hassan Ouazzani est convaincu que si les Marocains veulent réaliser leurs aspirations nationales, ils doivent compter tout d'abord et avant tout sur eux-mêmes. Ils doivent quitter l'état léthargique où ils se trouvent pour se manifester sur le plan du combat politique.

Dans un discours qu'il prononce le jour de son retour de l'exil à Fès (30 mai 1946), Mohamed Hassan Ouazzani précise: «Nous sommes des hommes d'action, pas des hommes de salon». Après avoir constaté l'attitude négative des autorités du protectorat à l'égard du Maroc, il appelle le peuple marocain à engager la lutte pour réaliser ses aspirations. «La liberté et l'indépendance ne s'obtiennent que par de gros efforts et beaucoup de sacrifices». Il constate avec beaucoup de regrets que «jusqu'à présent, nous n'avons rien fait pour mériter cette liberté et cette indépendance».

Mohamed Hassan Ouazzani dit cela, après avoir passé neuf ans d'exil. «Je suis sorti de la prison comme j'y étais entré. Rien n'a changé pour le Maroc», remarque-t-il.

(Lire: *Mémoires d'une Vie et d'un Combat* de Mohamed Hassan Ouazzani, volume 5, pages: 249-251).

Mohamed Hassan Ouazzani recouvre sa liberté. Il engage alors la lutte politique. Il transforme *Al Haraka Al-Qawmiya* en un parti: *Le Parti Démocrate de l'Indépendance* (juillet 1946) doté d'un programme clair et précis. Il rédige et remet à Fès, à Vincent Auriol, dans les circonstances que nous avons relatées (supra page: 83) un mémoire où il donne le point de vue de son Parti sur l'état des relations franco-marocaines. Il rejette expressément les réformes proposées par Eirik Labonne.

Le PDI crée un journal en langue arabe, *Raï Al-Amm* en avril 1947 d'où se dégage son opposition manifeste à l'égard du régime du protectorat.

Le discours de Tanger de Sa Majesté (10 avril 1947) crée un certain effroi parmi les autorités et la colonie françaises. Le diplomate Eirik Labonne est remplacé par un militaire, le Général Juin (mai 1947) avec mission de «mater» le peuple marocain. Une campagne de presse est orchestrée en France et au Maroc pour entourer l'arrivée du Général Juin d'un climat de terreur. Il faut faire peur aux Marocains. Le Général Juin

veut se montrer rassurant. Il déclare en réponse à Sa Majesté, le jour de son arrivée, dans la salle du Trône à Casablanca, en ce qui concerne les aspirations du peuple marocain :

«Ce sont là des aspirations légitimes, car il y a des aspirations illégitimes. Celles-là sont légitimes et rencontreront auprès de moi une grande compréhension... Je comprends les aspirations du peuple marocain. Seulement, il ne faut pas oublier que la plus grande force humaine c'est encore la patience.»

Les paroles confiantes du Résident général ne trompent pas l'opposition nationaliste qui n'est pas intimidée par la réputation qu'il a d'être un homme dur.

Cette opposition dirigée par *Rai' Al-Amm*, revendique l'abrogation du traité du protectorat, l'indépendance et une constitution. Elle mène une grande campagne de presse explicative sur la Constitution qu'elle associe à l'indépendance. Et c'est là l'originalité du PDI par rapport au parti de l'Istiqlal qui réclame seulement l'indépendance.

Au sujet de cette grande activité nationaliste, le Général Juin dira, lors de sa conférence de presse tenue au quai d'Orsay le 23 juin 1948: (*L'Echo du Maroc* du 24 janvier 1948) «Je n'en ai pas fait interner un seul; ils (les nationalistes) crient très fort, mais je leur laisse absolument la paix».

Sur le plan physique, le Général Juin dit vrai. Mais sur le plan de l'action politique, il les dérange beaucoup en muselant leur presse, grâce à la censure qu'il pratique à outrance.

C'est dans cette ambiance qu'arrive au Maroc, un journaliste anglais, Georges Frazer, vivant à Paris et correspondant dans la capitale française de plusieurs journaux anglais, américains et européens.

Il visite le Maroc où il a beaucoup d'amis. Il rencontre les dirigeants du PDI, ceux du parti de l'Istiqlal, il rend visite au Général Juin. Georges Frazer veut connaître le point de vue des uns et des autres. Avant de quitter le Maroc, il est convoqué par le Résident général qui lui demande de lui présenter un rapport sur ses entretiens avec les nationalistes marocains. Georges Frazer accède à la demande du Général Juin. Dans le rapport qu'il remet, il souligne, qu'à son avis, le PDI est le seul parti qui a un programme précis et des idées claires pour résoudre le problème marocain.

Par ailleurs, le Général Juin est au courant des idées défendues par le PDI grâce à M'Brarek Bekkaï, pacha de Sefrou, qui est en contact régulier avec Mohamed Hassan Ouazzani. Les deux hommes se rencontrent souvent chez l'oncle maternel de Mohamed Hassan Ouazzani à Fès. Ils discutent longuement du problème marocain. Bekkaï est très influencé par la position nationaliste du leader marocain.

Début septembre, lors d'une réunion à Fès du Bureau politique, Mohamed Hassan Ouazzani reçoit une communication téléphonique de la Résidence. On lui demande d'appeler un numéro téléphonique à Rabat, lors de son prochain déplacement à Casablanca. Après délibération du Bureau politique, un contact téléphonique est établi avec la Résidence générale qui fait savoir que le Général Juin souhaite rencontrer Mohamed Hassan Ouazzani.

Le 10 septembre, le Général Juin reçoit dans son bureau, à la Résidence, Mohamed Hassan Ouazzani accompagné de quelques membres du Bureau politique.

Le Général Juin est courtois.

Mohamed Hassan Ouazzani fait un long exposé. Il donne avec franchise le point de vue de son Parti sur les véritables causes de la crise franco-marocaine et les solutions qu'il envisage pour la résoudre. Il met l'accent sur les aspirations du peuple marocain.

Le Résident Général écoute avec beaucoup d'intérêt. Il demande à la délégation du PDI de lui remettre un rapport détaillé pour l'étudier et le soumettre à son gouvernement dont il n'est que le délégué au Maroc, souligne-t-il.

Mohamed Hassan Ouazzani réserve sa réponse jusqu'à décision du Bureau politique.

Après avoir quitté le Général Juin, la délégation du PDI se rend au Palais Royal pour informer Sa Majesté de ce qui s'est passé. Sa Majesté est absente. Ce n'est que le lendemain qu'Elle reçoit Mohamed Hassan Ouazzani et ses amis. Rien ne peut être fait sans l'accord royal. Les pourparlers que mène le PDI avec le Général Juin ne peuvent que préparer le terrain pour des négociations avec le Gouvernement français ou son représentant, négociations qui seront dirigées du côté marocain, par Sa Majesté ou par les personnes qu'Elle désignera.

Sa Majesté donne Son accord pour la remise par le PDI d'un mémoire au Général Juin. Avec l'assentiment et les encouragements de Sa Majesté, un mémoire est remis par le PDI à La Haute Autorité Chérifienne et au Général Juin le 23 septembre 1947.

On appelle communément le dit mémoire: *Le mémorandum du 23 septembre 1947.*

Quelques jours plus tard, le Général Juin soumet le mémorandum au Gouvernement français, lors d'un voyage à Paris.

A son retour à Rabat, le Résident général fait savoir au PDI que son Gouvernement trouve le mémorandum sévère, mais il l'autorise cependant à poursuivre les conversations. Sa Majesté est aussitôt avisée de la décision du Gouvernement français.

Sans l'accord de Sa Majesté, le Gouvernement français n'aurait pas

agréé la poursuite des discussions entre le PDI et son représentant au Maroc.

Les discussions se déroulent tous les vendredis à 15 heures. Elles commencent le 28 novembre 1947. La délégation du PDI est conduite par Mohamed Hassan Ouazzani.

Le PDI annonce officiellement, par un communiqué, le début des conversations. Une très grande campagne de presse est menée par le PDI pour expliquer l'importance et l'objectif des discussions.

Des personnalités politiques au Moyen-Orient, dont Mohamed Abdelkrim Khattabi sont informées de la teneur du mémorandum et de l'évolution des contacts avec la Résidence générale.

Le parti de l'Istiqlal sans connaître le texte complet du mémorandum - la censure ayant supprimé beaucoup de passages - se lance dans une croisade contre le PDI, de Rabat au Caire, sans rien négliger.

Les responsables de la Résidence opposés au projet manifestent leur mécontentement. Ainsi, le parti de l'Istiqlal et les extrémistes français, pour des raisons différentes, essaient-ils de saboter les conversations dont-il s'agit.

Les dirigeants du PDI, convaincus du bien-fondé de leur démarche et de l'intérêt général qu'ils défendent, ne reculent pas.

Au cours des séances périodiques, le *mémorandum du 23 septembre* connu également sous le nom de *Plan d'Action Immédiate pour résoudre le problème marocain* est soumis à une étude détaillée. Les délibérations de chaque séance sont consignées dans des procès-verbaux signés par les deux parties, marocaine et française.

Sa Majesté le Roi en est régulièrement et directement tenue au courant par les membres de la délégation du PDI après chaque séance. Elle est pour la continuation des conversations jusqu'à leur aboutissement. Les points sur lesquels un accord ne peut se faire entre les Marocains et les Français sont provisoirement différés pour éviter toute rupture. C'est ainsi qu'un accord intervient sur l'Assemblée Constituante chargée d'établir la Constitution. Un projet de constitution inspiré de la constitution égyptienne est ébauché et présenté à l'étude. Un projet de traité entre le Maroc et la France est élaboré par le PDI. Il allait être présenté aux interlocuteurs français quand les conversations sont rompues.

La lecture des procès-verbaux des réunions montre les grands efforts fournis par le PDI et les étapes difficiles franchies pour régler avec la France le problème marocain dans le sens de la liberté, de l'indépendance et de la démocratie.

Ceux qui ont saboté le projet du PDI doivent assumer une lourde responsabilité.

Les conversations ne reprennent pas à cause du grave incident des

tracts qui crée une vive tension entre la Résidence générale et le Palais Royal.

Les Istiqlaliens profitent de cet incident pour s'agiter davantage dans le but de faire échouer les discussions entre le PDI et la Résidence. Ils utilisent l'intrigue, donnent de fausses interprétations à la démarche des responsables démocrates. Ils n'ont qu'une seule idée en tête: torpiller le mémorandum du 23 septembre 1947. Ils interviennent auprès du Palais Royal pour faire arrêter les conversations. Tous les moyens sont bons. Ils ne cessent de dire ce que les opposants du Parti Wafd de Zeghloul disaient au moment des négociations avec les Anglais: «Nous attendrons l'indépendance encore quarante ans, si ce sont nous qui la négocions et nous n'en voulons pas pour aujourd'hui si elle doit être réalisée par d'autres que nous-mêmes».

Au cours de la dernière séance de travail entre la délégation du PDI et celle de la Résidence, les membres du Bureau politique soulèvent une énergique protestation contre la distribution des tracts qui portent atteinte au Trône. Ils demandent le châtimement de leurs auteurs avant d'annoncer l'arrêt des conversations.

* * *

Pour avoir une idée juste et précise de l'ensemble des documents, on lira ci-après les lettres adressées à Sa Majesté et au Résident général, le mémorandum du 23 septembre 1947. Le texte du projet de la nouvelle convention entre le Maroc et la France rédigé de la main de Mohamed Ouazzani est publié dans le présent ouvrage pour la première fois. (Le fac-similé de la première et de la dernière page de la convention est reproduit par ailleurs: voir pages: 190 et 194).

A- LETTRE DE MOHAMED HASSAN OUAZZANI

A SA MAJESTE LE ROI (Traduction)

Louange à Dieu

Sa Majesté le Roi

Amir Al Mouminine, Défenseur de la Religion

Le Parti Démocrate de l'Indépendance a l'honneur de soumettre à Votre Majesté ce qui suit:

Le Maroc souffre dans les circonstances actuelles d'une crise politique aiguë, due à l'impossibilité de parvenir à une solution équitable du problème marocain et à l'intransigeance de l'Administration française face aux

aspirations légitimes du peuple marocain, aspirations qui se résument dans son droit naturel à recouvrer son indépendance et sa souveraineté.

Si l'on ajoute à cela le fait que le peuple voit tous les jours ses droits se dissoudre, ses biens accaparés, ses libertés étouffées, il ne fait plus de doute que l'absence de volonté de trouver une solution à cette crise ne fera qu'en aggraver l'état et en multiplier à l'excès les conséquences.

Le Parti Démocrate de l'Indépendance qui a donné la preuve de son dévouement et de sa disposition à consentir n'importe quel sacrifice, quel qu'en soit le prix, ne peut rester les bras croisés devant cette pénible situation. Il prend l'initiative de donner son avis en ce qui concerne une solution urgente du problème marocain, solution exigée par les circonstances et les vicissitudes que vit le pays, et qui ne peut constituer qu'une étape indispensable sur la voie de la réalisation des grands objectifs. Ce qui renforce notre conviction dans la réalisation de ces objectifs, c'est le fait que la renaissance de ce noble peuple n'est pas le fait du hasard, mais le résultat d'un travail soutenu qui n'a jamais connu le doute ni le désespoir et qui a la chance de compter sur le soutien et l'appui de Votre Majesté qui en assure la direction jusqu'à la concrétisation des espoirs qui Lui sont chers.

Il ne fait pas de doute que les intellectuels constituent l'appui de la nation dans sa renaissance; mais le bonheur de cette nation ne peut être total que lorsqu'il rejoint celui de la grande majorité de ses enfants. C'est cela que vise le Parti Démocrate de l'Indépendance qui précise que le bonheur d'une nation n'est possible que dans la liberté, et sous l'égide des principes fondamentaux sociaux et économiques.

Pour cela, nous nous sommes vus, Majesté, dans l'obligation de demander l'établissement d'une Constitution qui garantit les droits historiques du Trône, restitue à l'Etat sa souveraineté, au peuple sa liberté et ses droits, qui rénove l'instrument du Pouvoir et insuffle l'esprit démocratique dans la nation.

Il est clair, Majesté, que les peuples qui ont subi ce que nous subissons comme atteintes à leur souveraineté et comme dégradations dans leur propre existence ont pris la Constitution comme moyen pour restaurer leur situation interne et rétablir leur place parmi les nations qui jouissent de leur liberté et de leur indépendance. Il n'y a pas d'inconvénient à prendre chez les autres ce qui est utile à la réalisation de nos buts.

Vous nous permettez, Majesté, de déposer entre Vos mains, le présent memorandum que le Général Juin nous a demandé d'établir et qui peut constituer la base de la solution du problème marocain. Ce mémoire est le fruit d'une réflexion continue sur les causes de la crise, ses prolongements, ses impacts à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

Les solutions préconisées pour sortir de notre crise aiguë sont des

solutions provisoires pour permettre au pays de se redresser et d'aller rapidement vers l'avant sous Votre haute égide en suivant Vos directives éclairées.

Puisse Dieu protéger le pays en la Personne de Sa Majesté, en la Personne du Prince Héritier et des Membres de la famille royale.

Casablanca 23 septembre 1947

Le secrétaire général:

Mohamed Hassan Ouazzani

B- LETTRE DE MOHAMED HASSAN OUAZZANI AU GÉNÉRAL JUIN

Casablanca, le 23 septembre 1947

Monsieur le Résident général,

Vous avez bien voulu accorder, mardi 10 courant, à une délégation du Bureau politique du Parti Démocrate de l'Indépendance, une entrevue au cours de laquelle elle a pu, d'abord, exposer à Votre Excellence, avec clarté et franchise, le point de vue du Parti sur la situation politique au Maroc, et attirer votre attention sur le profond malaise qui y règne. Notre délégation a, ensuite, développé devant vous, Monsieur le Résident général, l'essentiel des solutions immédiates que notre Parti préconise tant pour mettre rapidement fin à l'état de crise politique et morale dont souffre le peuple marocain que pour entreprendre ensemble, en plein accord avec S.M. le Sultan, la véritable solution du problème marocain.

Nous avons fait connaître à Votre Excellence, et nous ne saurions trop insister sur ce point, que notre Parti est fermement convaincu que l'administration française ne peut, à elle seule et sans tenir compte de la volonté du peuple marocain et de ceux qui en sont les interprètes fidèles et qualifiés, résoudre le problème marocain à la satisfaction de l'opinion publique de ce pays.

Nous avons notamment insisté auprès de vous pour qu'il soit procédé immédiatement, en plein accord avec le Souverain, à la constitution d'un GOUVERNEMENT NATIONAL MAROCAIN ayant un PROGRAMME D'ACTION DÉFINI.

Nous avons eu la satisfaction de constater, au cours de cet entretien, qui a été empreint de beaucoup de franchise, que vous étiez, Monsieur le Résident général, d'accord avec notre Parti sur d'importants points de son programme d'action immédiate conçu pour la période transitoire: vous n'êtes pas hostile à l'élaboration d'une constitution démocratique dans le cadre de la monarchie marocaine; vous admettez que le traité de protectorat du 30 mars 1912 a une fin et qu'il sera remplacé par un nouveau traité.

Vous avez, à la fin de cette entrevue, demandé aux représentants du Parti Démocrate de l'Indépendance de vous soumettre des propositions concrètes pour résoudre le problème marocain actuel.

Nous avons l'honneur de remettre entre les mains de Votre Excellence un PLAN D'ACTION IMMEDIATE que notre Parti a élaboré avec le souci constant de servir la cause du pays et de préparer, entre le Maroc et la France, une ère nouvelle de justice et de compréhension.

Le Parti Démocrate de l'Indépendance attire tout particulièrement l'attention de Votre Excellence, en votre qualité de représentant du Gouvernement français, sur la gravité de l'heure présente et sur l'importance, pour l'avenir des rapports entre le Maroc et la France, des PROPOSITIONS CONCRETES que forme ce PROGRAMME MINIMUM.

Le Parti Démocrate de l'Indépendance est persuadé que ces propositions, destinées à être transmises au Gouvernement français, seront étudiées, tant à Rabat qu'à Paris, avec un large esprit de compréhension, de justice et de clairvoyance politique.

Le Parti se déclare prêt à fournir à Votre Excellence toutes les explications et tous les éclaircissements qu'elle désire sur un ou plusieurs points de ce programme, comme il se déclare disposé à développer et à défendre son point de vue auprès du Gouvernement français.

Veuillez agréer, Monsieur le Résident général, l'assurance de nos sentiments respectueux.

Le secrétaire général:
Mohamed Hassan Ouazzani

C- MÉMORANDUM DU 23 SEPTEMBRE 1947

I. Le problème marocain

Il est un fait indéniable que les relations franco-marocaines ne sont pas, à l'heure actuelle, empreintes de cordialité et de compréhension. Il est un fait aussi que ces relations tendues ne font qu'empirer de jour en jour et qu'elles menacent même de provoquer une « coupure » de plus en plus profonde, sinon définitive, entre Marocains et Français.

Du côté du peuple marocain, il y a méfiance et désillusions à l'égard des Français et de l'administration française; à l'égard des premiers, parce qu'ils vivent dans ce pays en marge de la vie marocaine, incompréhensifs et insensibles aux souffrances et aux maux dont souffre ce peuple; à l'égard de l'administration, parce qu'elle s'est substituée entièrement à la souveraineté marocaine et a érigé dans le pays, au nom du « prestige » mal

compris de la France, un système organisé d'arbitraire politique, social et économique.

Du fait aussi bien de la confusion des pouvoirs que de la revendication de droits qu'aucune CONSTITUTION n'a déterminés et organisés, des heurts se produisent fatalement et très fréquemment entre le Maghzen et la Résidence, créant entre eux une tension de plus en plus grande.

Du côté de la colonie et de l'administration françaises de ce pays, il y a, outre l'incompréhension des problèmes du peuple marocain et de ses aspirations légitimes, de l'intransigeance dans la défense de leurs intérêts et de leurs privilèges, et du mépris souvent affiché ostensiblement à l'égard d'un peuple qu'ils considèrent toujours comme un peuple mineur, incapable d'évoluer et de se gouverner par lui-même.

Si l'on ajoute à cela la déception vive et profonde de voir les promesses les plus solennelles faites au moment du danger, complètement foulées au pied après la victoire, l'oubli inadmissible des sacrifices humains et matériels consentis par le peuple marocain pour le triomphe de la cause commune de liberté et d'émancipation, la mauvaise volonté, sinon la mauvaise foi, avec lesquelles certaines autorités françaises de ce pays traitent les problèmes les plus importants et les plus sacrés qui concernent le peuple marocain, l'on ne peut être étonné des progrès que fait la mésentente entre Marocains et Français. Le danger de cet état d'esprit ne peut être mésestimé et il importe de le faire disparaître de toute urgence, dans l'intérêt du Maroc et de la France.

L'absence d'une solution radicale et adéquate au problème perpétue dans le pays un malaise politique qui envenime de plus en plus les rapports franco-marocains et risque de dégénérer en véritable antagonisme.

La solution du problème marocain ne saurait être recherchée dans la continuation ou une nouvelle application du système de protectorat qui est à l'origine du grand malaise actuel et qui a fini, par faire faillite.

Ce point de vue est également celui qu'on trouve, depuis quelque temps, soutenu et défendu dans la presse française, dont un des plus importants organes écrivait tout récemment: «Il faut aller vite et prendre les choses à la base. Pour la Tunisie et pour le Maroc, notamment, il convient d'en finir sans retard avec la solution du Protectorat, qui appartient à l'Histoire et est maintenant révolue». (Georges Duhamel, *Le Figaro*, 7-7-1947).

M. le Général Juin, porte-parole du Gouvernement français au Maroc, ne cesse, de son côté, d'énoncer en termes nets et précis que le traité du 30 mars 1912 a une fin et qu'il sera remplacé par un nouveau traité.

II. Notre but général

Le Parti Démocrate de l'Indépendance se propose, comme l'indique son nom, d'œuvrer par tous les moyens en son pouvoir pour l'avènement au Maroc, au profit du peuple marocain, d'une vraie démocratie politique, sociale et économique, ainsi que pour la restauration et le plein exercice de la souveraineté nationale, dans le cadre de l'intégrité territoriale du pays et de son unité politique, et sous l'égide d'une monarchie constitutionnelle.

III. Plan d'action immédiate

a) *Méthodes et moyens :*

Le Parti Démocrate de l'Indépendance poursuivra la réalisation de tels objectifs nationaux :

1. en recourant à la voie des négociations;
2. en faisant preuve de réalisme autant dans la conception des solutions à apporter aux divers problèmes marocains que dans l'application de telles solutions, ceci en raison des conditions de vie propres au peuple marocain et de l'état d'évolution actuel de ce pays;

3. en admettant une étape de transition qui permettra au Maroc de s'organiser librement, de s'acheminer par les voies les plus rapides vers son avenir plein de promesses et vers son nouveau destin libre, c'est-à-dire sa pleine souveraineté et son indépendance, garanties par un traité d'alliance et d'amitié librement consenti;

4. en faisant franchement appel à la France et en lui demandant de fournir au peuple marocain la preuve de son esprit de compréhension, de sa bonne volonté, de ses dispositions conciliantes, de son propre libéralisme et de sa clairvoyance politique.

Cet appel à la France est, de notre part, le témoignage de notre bonne volonté. Il est également l'expression de notre ferme espoir que la solution du problème marocain soit trouvée sur place et à Paris.

b) *Climat politique :*

Il faut d'abord créer au Maroc un climat de détente. Cela est nécessaire pour faire passer le Maroc de son état de malaise actuel à celui de vrais progrès politiques, matériels et moraux qui doivent l'orienter résolument et le plus rapidement possible vers sa majorité politique et la libre disposition de ses destinées.

Ce « climat » politique favorable peut être obtenu :

1. en proclamant officiellement, au nom de la France, le droit du peuple marocain à disposer librement de lui-même dans le plus bref délai, à la primauté de ses intérêts dans son propre pays et à la pleine sauvegar-

de de sa souveraineté et son indépendance nationales;

2. en abrogeant toutes les lois draconiennes et la législation d'exception qui demeurent en vigueur au Maroc et qui frappent plus particulièrement le peuple marocain et handicapent son évolution générale;

3. en décrétant l'amnistie politique au bénéfice de tous les Marocains victimes de l'arbitraire;

4. le climat politique pourra précéder ou accompagner la période de transition destinée à permettre au Maroc de passer sans heurts et handicap de la minorité à la majorité et de la tutelle à la liberté.

c) *Période de transition:*

Une période de transition est nécessaire pour faire passer le Maroc de son régime politique actuel, périmé et impopulaire, à un nouveau régime de démocratie et d'indépendance.

Cette période de transition devra rendre effective l'autonomie (self government) du Maroc et lui assurer tout le développement constitutionnel, sans lequel il n'y aura ni réel progrès, ni vraie liberté pour le peuple marocain.

La période de transition sera caractérisée par:

1. La formation d'un Gouvernement national marocain. Il sera provisoire, mais responsable et solidement établi. Il jouira de la confiance de la nation et de Sa Majesté le Sultan et aura toute liberté d'action pour s'acquitter de sa mission fondamentale de conduire le Maroc, par la voie de la Constitution, vers sa nouvelle destinée de patrie libre et indépendante.

Le Gouvernement marocain provisoire s'imposera, entre autres tâches, celle particulièrement importante et vitale d'entreprendre une politique hardie de réforme de structure dans tous les domaines de l'activité marocaine. A titre d'exemple, ce gouvernement organisera l'instruction primaire obligatoire et gratuite pour les Marocains des deux sexes. Il dotera les fellahs et les travailleurs marocains d'un statut social et économique adapté aux conditions de vie dans le pays et sauvegardant efficacement leurs intérêts dans le cadre d'une coopération moderne.

Il créera les grandes écoles d'administration et de la magistrature, des écoles normales, d'agriculture, des travaux publics, des mines, etc...

2. La substitution au traité du protectorat du 30 mars 1912 d'un «modus vivendi», en attendant la conclusion d'un traité définitif d'alliance et d'amitié entre le Maroc libre et souverain et la France libre et démocratique. Ce dernier traité interviendra lorsque les conditions ci-dessus énumérées de préparation et de mise en place des organismes réguliers de la nation auront été remplies.

Le «modus vivendi» contiendra les clauses garantissant l'organisation

de la période transitoire. Il fixera les délais de cette période et aménagera les rapports franco-marocains jusqu'à la conclusion du traité. Il sauvegardera les intérêts légitimes des Français et des étrangers.

3. L'élaboration, par un Conseil national représentatif de l'opinion publique marocaine, d'une Constitution qui sera, dans le cadre d'une monarchie démocratique, la loi organique, le statut fondamental du Maroc libre de demain.

La future Constitution marocaine organisera les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire sur le principe de la séparation; elle garantira à tous les Marocains l'égalité devant la loi, la liberté individuelle, l'inviolabilité du domicile, de la propriété individuelle et collective et de la correspondance; elle assurera la liberté de conscience, d'opinion, de réunion, d'association et de pétition dans les limites déterminées par la loi; elle garantira la liberté de la presse et de l'imprimerie et interdira la censure préventive en temps normal. Enfin, elle sauvegardera:

a) L'Islam, religion du peuple et de l'Etat marocain, ainsi que les institutions qui en découlent (Chrâa, Habous, etc...);

b) La langue arabe, langue spirituelle et nationale du Maroc;

c) Les principes de la monarchie constitutionnelle marocaine.

4. La promulgation d'une législation destinée à marocaniser progressivement l'administration du pays, à tous les échelons, en transférant, au fur et à mesure de la préparation des cadres, aux nouvelles autorités marocaines compétentes, les responsabilités exercées par les fonctionnaires français sous le régime actuel.

5. La suppression de cette anomalie propre au Maroc que constituent les « zones » dites « d'insécurité », où le pouvoir est despotique et le peuple est vassal.

6. La réorganisation autonome de l'armée et de la police marocaines, qui seront chargées du maintien de l'ordre à l'intérieur et, le cas échéant, de la défense militaire et de la sécurité du territoire national. Cette réorganisation sera entreprise avec le concours de compétences françaises sous forme de missions spéciales qui auront également pour tâche d'organiser la défense commune.

Telles sont les grandes lignes du programme minimum que le Parti Démocrate de l'Indépendance croit devoir proposer pour la période de transition entre le régime du protectorat et celui de l'organisation constitutionnelle en vue de l'indépendance.

Ce programme, que le Parti adopte comme base principale de son action immédiate, est destiné, dans son ensemble, à permettre d'apporter, dans le système général du gouvernement et de l'administration du pays, tous les changements profonds qui sont rendus nécessaires tant par l'évo-

lution nationale du peuple marocain que par la gravité des circonstances politiques où vit le monde d'à présent.

Le Parti espère voir bientôt arriver le jour où le peuple marocain pourra, dans une atmosphère de paix, faite de justice sociale et politique, s'orienter résolument, par la voie de la vraie démocratie et avec le concours loyal du Gouvernement français, vers son indépendance.

En dehors de cette voie et de ce cadre, le Parti ne conçoit point de progrès réel et rapide ni d'avenir radieux pour le Maroc, qui entend diriger sa propre évolution, redevenir maître de ses destinées et forger lui-même son avenir. En d'autres termes, le Maroc veut entrer en possession de tous les moyens et de tous les instruments propres à assurer son développement politique, social et matériel, et, dans une paix publique reposant non sur la force des baïonnettes et le pouvoir arbitraire, mais sur la liberté et la justice, parfaire ainsi son évolution nationale et son éducation politique, qui seules assureront le grand destin auquel il est promu.

La France, qui se donne une mission au Maroc, se doit sans tarder de transformer radicalement sa politique et de la conformer aux nobles buts que le peuple marocain se propose d'atteindre avec son aide sincère et sans réserve. Le Gouvernement français ne doit plus tergiverser devant le problème dont il se trouve une fois de plus saisi. Il doit, au contraire, prendre conscience des dangers que présente toute politique d'atermoiements et de demi-mesures.

Il doit le faire d'autant plus que les principes des solutions à apporter aux problèmes des pays non autonomes sont déjà fixés par la Constitution française qui proclame de nouveau le principe du gouvernement du peuple, pour le peuple, par le peuple (article 2).

Quant au problème de la liberté des peuples, la Constitution en proclame la solution dans le préambule qui dit: «Fidèle à sa mission traditionnelle, la France entend conduire les peuples dont elle a pris la charge à la liberté de s'administrer eux-mêmes et de gérer démocratiquement leurs propres affaires».

Enfin, la Constitution répudie expressément tout système de colonisation fondé sur la force et l'arbitraire, et garantit dans les pays liés à la France l'exercice individuel et collectif des droits de la personne humaine.

Ceci est la théorie écrite et officielle. Nous demandons au Gouvernement français de mettre celle-ci en pratique, en donnant mission à ses représentants de conformer leur politique aux déclarations de principe et aux discours officiels.

Par ailleurs, la France est signataire de la Charte des Nations unies. Comme celles-ci, elle s'engage à respecter les principes des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, de la primauté des intérêts des

peuples non autonomes, de l'égalité des droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes.

IV. Responsabilités

Soucieux de voir rapidement le Maroc sortir de la situation faite d'incertitude et de confusion où il se trouve actuellement, pénétré de la gravité des circonstances politiques présentes, à l'intérieur et à l'extérieur, et conscient que l'heure est venue où le Maroc pourrait, dans une atmosphère rassérénée et paisible, traiter le problème de son organisation autonome et constitutionnelle, le Parti Démocrate de l'Indépendance se déclare entièrement prêt à prendre ses responsabilités et à assurer la direction des affaires publiques sous l'égide de Sa Majesté chérifienne Sidi Mohamed Ben Youssef; son indépendance totale, son intégrité morale et son dévouement entier et éprouvé à la cause marocaine Le désignent particulièrement pour diriger le pays dans la voie sûre de la démocratie et de la libération, et ils sont la meilleure preuve qu'Il ne revendique pas le pouvoir pour le pouvoir, mais uniquement dans l'intérêt général et le bien de la nation.

V. Conclusion

Le réveil du peuple marocain est désormais un fait accompli, et un fait avec lequel la France doit compter.

La France, pour inspirer à nouveau confiance, doit rendre à l'idée de la civilisation sa valeur spirituelle et morale.

Le peuple marocain, qui revendique ses droits légitimes, veut vivre sa vie libre et propre.

Porte-parole de l'opinion marocaine, le Parti Démocrate de l'Indépendance, en faisant des propositions concrètes que forme son plan d'action immédiate, a la ferme conviction qu'il rend, dans les conjonctures actuelles, un grand service au pays.

La question marocaine est grave. Conscient de ses responsabilités et de sa mission, le Parti Démocrate de l'Indépendance la pose, à nouveau, avec clarté et franchise. Le bien du pays est son seul guide.

D- AVANT-PROJET DE TRAITÉ ENTRE LA FRANCE ET LE MAROC

Sa Majesté le Sultan du Maroc et Monsieur le Président de la République,

DÉSIREUX :

de maintenir les relations de bonne entente et de consolider les liens d'amitié existant entre leurs deux pays,

RÉSOLUS :

à faire accéder le Maroc à ses pleines et entières souveraineté et indépendance nationales,

ET A CES FINS :

à ouvrir une période de *transition* à partir de l'abrogation formelle du traité dit du « protectorat » du 30 mars 1912 et de la reconnaissance officielle de l'indépendance du Maroc. Cette période de transition est limitée à *deux années* à dater de l'entrée en vigueur de la présente convention et est destinée à permettre au Maroc de rendre *effectives* la souveraineté et l'indépendance qui lui sont dès maintenant reconnues. Au cours de cette même période, le peuple marocain sera doté d'un régime démocratique ayant pour base une *constitution libérale* à élaborer, dans le plus bref délai, par ses représentants légitimes dûment mandatés.

ONT DÉCIDÉ :

d'associer leurs efforts pour réaliser ces desseins.

En conséquence, les deux Gouvernements marocain et français adoptent la présente convention *temporaire*, en attendant la conclusion — au terme de la période transitoire — d'un traité d'alliance et d'amitié et établissent, par les dispositions suivantes, l'organisation essentielle de cette même période.

La présente convention a deux objectifs :

1. un objectif immédiat : libérer le Maroc de tout protectorat, de toute occupation militaire et de tout contrôle politique.
2. un objectif plus lointain :
 - a) faire recouvrer au Maroc, avec sa pleine souveraineté et son indépendance nationale, son intégrité territoriale conformément aux traités qui la garantissent, notamment l'Acte Général d'Algésiras ;
 - b) intégrer le Maroc souverain et indépendant, sur une base d'égalité, dans la communauté des Nations libres.

Article 1 : Le Gouvernement français reconnaît le Maroc comme Etat souverain et indépendant se gouvernant démocratiquement dans le cadre d'une monarchie constitutionnelle. Cette reconnaissance implique l'abrogation du traité de Fès du 30 mars 1912, laquelle devient effective avec la mise en vigueur de la présente convention provisoire.

Article 2 : Le Gouvernement français s'engage à assurer au Gouvernement marocain toute l'aide dont il aura besoin pour l'organisation souveraine et démocratique du Maroc indépendant. Le Gouvernement français

Avant-projet de traité entre le Maroc et la France.

—
Sa Majesté le Sultan du Maroc et
Messieurs le Président de la République,

Desirons :

de maintenir les relations de bonne
entente et de consolider les liens d'a-
mitié existant entre leurs ^{deux} pays,

Résolus :

à faire accéder le Maroc à ^{sa} pleine
et entière souveraineté et à son indé-
pendance nationale,

Et à ces fins :

à ouvrir une période de transition
à partir de l'abrogation formelle du
traité dit de « protectorat » du 30 mars
1912 et de la reconnaissance ^{officielle} de l'indé-
pendance du Maroc. Cette période de transi-
tion ^{est} limitée à deux ^{années} à dater
de ~~l'entrée en vigueur~~ de la présente conven-
tion et sera destinée à permettre au
Maroc de rendre effectives la souve-
raineté et l'indépendance qui lui
sont, ^{des maintenant} ~~par la présente~~, reconnues. ~~Le~~

assume une telle obligation comme une mission sacrée en conformité avec la Charte des Nations unies.

Article 3: L'Etat marocain est dirigé, sous l'égide de Sa Majesté le Sultan, par un gouvernement national légitime et reponsable devant un parlement issu d'élections libres en vertu d'une constitution démocratique.

L'Etat marocain dispose librement, dès maintenant, de ses finances, de sa représentation diplomatique, de sa police et de son armée nationale.

Article 4: Le transfert à l'Etat marocain durant la période transitoire limitée à deux ans, de l'exercice de tous les pouvoirs et de la direction de tous les services publics s'accomplira suivant des modalités et dans les délais qui seront déterminés par accord des deux gouvernements. L'Etat marocain est assuré de trouver auprès du Gouvernement français — dans la mesure où il en aura besoin — le concours de ses techniciens. Ceux-ci seront rétribués sur le budget marocain et, tant qu'ils demeureront au service de l'Etat marocain, assimilés à ses propres fonctionnaires nationaux. Les techniciens français n'auront pas d'attributions si étendues que l'on pourra redouter leur ingérence dans les affaires du Maroc.

Le Gouvernement français s'engage à favoriser, dès à présent, l'application de toute législation destinée à introduire les Marocains dans l'administration générale du pays et à opérer, à leur profit et au fur et à mesure de la préparation d'éléments de remplacement et de la formation des cadres, le transfert des charges publiques et des responsabilités exercées par les fonctionnaires, agents et techniciens français en service au Maroc.

L'arabe est la langue officielle dans tous les services de l'Etat marocain. Dans certains cas, le français lui est adjoint par décret marocain.

Article 5: Le Gouvernement marocain jouit de toutes sa liberté d'action dans l'exercice de ses pouvoirs et prérogatives, soit pour diriger les affaires publiques, en général, soit, plus particulièrement, pour organiser le Maroc en Etat souverain, démocratique et indépendant.

Le Gouvernement marocain entreprendra, à cet effet, la réalisation de toutes les réformes de structure rendues nécessaires par l'évolution rapide et profonde du peuple marocain dans les villes et les campagnes, et la rénovation de ses institutions propres. A titre d'exemple, il organisera l'instruction primaire et gratuite pour les Marocains des deux sexes. Il créera de grandes écoles pour la formation des cadres marocains. Il fera élaborer, par une assemblée constituante marocaine, élue au suffrage universel et dans le délai d'un an à dater de l'entrée en vigueur de la présente convention temporaire, une constitution qui sera, dans le cadre d'une monarchie libérale et démocratique, le statut organique du nouvel Etat marocain. La constitution marocaine déterminera la nature et la forme de l'Etat (monarchie constitutionnelle), garantira tous les droits individuels et

toutes les libertés publiques, organisera les pouvoirs sur le principe de leur séparation et sauvegardera l'Islam et ses constitutions au Maroc, la langue arabe et les principes d'une monarchie marocaine rénovée.

En attendant la mise en application de la constitution, l'administration générale du Maroc sera conduite en accord avec les stipulations et l'esprit de la présente convention.

Article 6: Le Gouvernement marocain édictera toutes mesures propres à faciliter et à accélérer le développement du Maroc libre et unifié. Ceci implique, entre autre, l'abrogation de toute législation d'exception et la suppression des zones dites d'insécurité.

Article 7: Le Gouvernement marocain organisera, dès la mise en application de la présente convention, une police et une armée marocaines autonomes. Elles seront chargées du maintien de l'ordre et de la sécurité générale et, le cas échéant, de la défense militaire du territoire national marocain. La réorganisation autonome de la police et de l'armée marocaines sera entreprise avec le concours de compétences françaises, sous forme de missions spéciales temporaires qui auront également pour tâche d'organiser la défense commune.

Pour entreprendre leur instruction militaire et perfectionner leur entraînement professionnel, les officiers marocains bénéficieront de toutes facilités dans les écoles et camps français.

Article 8: Les intérêts légitimes — culturels et économiques — de la France au Maroc et la défense commune sont garantis et feront l'objet d'accords spéciaux entre les deux Gouvernements, en pleine conformité avec les dispositions et l'esprit de la présente convention.

Article 9: En attendant la réorganisation d'une armée marocaine, les troupes françaises tenant garnison au Maroc seront à la charge du Gouvernement français et réduites au stricte nécessaire. Leur stationnement provisoire en territoire marocain cessera d'avoir le caractère d'une occupation militaire et le Gouvernement français prend l'engagement de veiller à ce que, durant leur présence, elles ne constituent en aucune façon une entrave à l'action du Gouvernement marocain ou une atteinte à la souveraineté de l'Etat marocain. Leur évacuation se fera au fur et à mesure que les troupes marocaines seront prêtes à les relever. Pour assurer la défense commune, l'armée marocaine coopérera avec l'armée française. Cette coopération militaire franco-marocaine fera l'objet d'accords ultérieurs.

Article 10: Dans le cas d'une menace imminente de guerre, les deux Gouvernements se concerteront sur les mesures à prendre pour faire face à la situation. Si l'une des hautes parties contractantes était engagée dans une guerre, l'autre partie contractante lui prêterait, dans la mesure de ses

capacités, aide et assistance, conformément aux accords à intervenir à ce sujet entre les deux Gouvernements.

Article 11: Le Maroc possède sa représentation diplomatique à tous les échelons. Toutefois, dans les pays où le Maroc ne jugera pas utile d'avoir ses propres représentants, le Gouvernement français s'engage à assurer la protection diplomatique et consulaire des ressortissants et des intérêts marocains.

Les Gouvernements marocain et français seront représentés l'un auprès de l'autre par des ambassadeurs dûment accrédités.

Article 12: Il y aura franche et entière consultation entre les deux Gouvernements pour toute question de politique extérieure qui pourrait affecter leurs intérêts communs. Les deux Gouvernements s'engagent à ne pas adopter, à l'égard des autres pays, une attitude incompatible avec la Charte des Nations unies.

Article 13: Le Gouvernement marocain entend réserver entièrement et expressément son droit de ne pas confirmer son attitude à l'action internationale de la France dans toute la mesure où il la jugerait incompatible avec les devoirs de solidarité et de coopération du Maroc avec les Etats arabo-islamiques.

Article 14: Le Gouvernement français prend l'engagement de prêter son appui diplomatique au Gouvernement marocain en vue de libérer la souveraineté marocaine des restrictions du régime capitulaire et de toute hypothèque étrangère, de quelque nature qu'elle soit.

Article 15: En attendant la réorganisation complète du système judiciaire marocain, un régime transitoire sera institué pour les ressortissants étrangers, au moyen de Tribunaux mixtes composés, en plus de magistrats marocains et français comme membres permanents, de juges de la nationalité des ressortissants dont ces tribunaux auront à connaître de leurs affaires. Les membres des Tribunaux mixtes seront nommés et révoqués par le Gouvernement marocain. Les jugements seront rendus au nom de Sa Majesté le Sultan du Maroc. Au sein de ces Tribunaux mixtes, fonctionnera une section d'appel.

Article 16: Le respect du statut personnel des diverses colonies étrangères, de leurs intérêts religieux et de leurs œuvres d'éducation et d'assistance sociale, est garanti sous réserve du maintien de l'ordre public et du droit général de réglementation et de contrôle de l'Etat marocain.

Article 17: Les autres intérêts légitimes des étrangers au Maroc sont également garantis sur la base de l'égalité juridique et économique avec les ressortissants français. La protection de la vie et des biens des étrangers y compris les Français, incombe exclusivement au Gouvernement marocain.

La législation marocaine favorisera, dans la mesure du possible, la coopération économique des citoyens marocains avec les ressortissants des autres puissances.

Article 18: Les établissements étrangers d'enseignement qui existent au Maroc doivent se conformer aux prescriptions générales édictées par le Gouvernement marocain en matière d'instruction publique.

Article 19: Le Gouvernement français reconnaissant le Maroc comme Etat souverain et indépendant, appuiera toute demande d'admission à l'ONU que le Gouvernement marocain présentera dans les conditions prescrites par la Charte des Nations unies. Le Maroc pourra, avant la fin de la période transitoire, formuler cette demande.

Article 20: Toutes les questions traitées sommairement dans la présente convention et celles que pourra soulever l'application des présentes dispositions, feront l'objet d'accords annexes qui seront considérés comme faisant partie intégrante de cette convention.

Article 21: Si un différend venait à s'élever au sujet de l'application ou de l'interprétation de la présente convention, les deux hautes parties contractantes essaieraient de le régler par négociation directe. Si celle-ci n'aboutissait pas, les deux hautes parties contractantes nommeraient, chacune, deux arbitres ou davantage, pour former une commission de conciliation à laquelle seraient soumises toutes les questions litigieuses. En cas de désaccord, le différend sera réglé conformément aux dispositions sur l'arbitrage international de la Charte des Nations unies.

Article 22: La présente convention conclue pour la période transitoire de deux années, sera remplacée par un traité d'alliance et d'amitié assurant la continuité, en toutes circonstances, de l'entente cordiale des deux Gouvernements, de leurs bonnes relations et de leur coopération amicale. A cet effet, des négociations s'engagent avec le consentement des deux Gouvernements, avant l'échéance de la présente convention, en vue de conclure le nouveau traité qui sera approprié aux circonstances alors existantes.

Dans le cas où les hautes parties contractantes se trouveraient en désaccord au sujet de cette conclusion, le différend serait soumis à l'arbitrage international, conformément aux principes de la Charte des Nations unies.

Article 23: La présente convention sera mise de suite à exécution et se substituera au traité de Fès du 30 mars 1912, sans attendre les ratifications. Celles-ci seront échangées aussitôt que possible et enregistrées au Secrétariat général des Nations unies. Les ratifications auront un effet rétroactif depuis la date de la signature des présentes.

La présente convention est rédigée en double exemplaire, en arabe et

en français, les deux textes considérés comme faisant foi.

En foi de quoi, les plénipotentiaires respectifs ont signé la présente convention temporaire et ont apposé leurs sceaux ci-dessous.

Fait à en deux exemplaires, le de l'hégire, qui correspond à de l'ère chrétienne.

* * *

Les textes sont clairs. On ne peut s'empêcher de dire que l'échec des conversations constitue une occasion perdue pour le Maroc pour recouvrer son indépendance sans effusion de sang dans un délai bref. Le Maroc aurait été totalement indépendant en 1949 et non en 1955, doté d'une constitution en 1947 et non en 1962!

Trois idées se dégagent des documents précités :

1. La solution du problème marocain passe d'abord par *l'abrogation du protectorat et la reconnaissance de l'indépendance du Maroc par un nouveau traité.*

2. La solution dudit problème ne peut pas provenir d'un arbitrage international. Les Marocains doivent résoudre leur problème eux-mêmes en donnant la priorité à la *négociation.*

3. L'état du Maroc nécessite une période transitoire de deux ans, période qui *commence* par l'abrogation du protectorat et la reconnaissance de l'indépendance.

Pendant cette période transitoire de *deux ans*, le Maroc est un *Etat* souverain qui a :

a) une constitution qui organise l'Etat et les pouvoirs publics.

b) une assemblée.

c) un gouvernement qui gouverne sur la base d'un programme précis. Il est à noter que dans la lettre de présentation du mémorandum à Sa Majesté, le PDI réclame une Constitution. C'est la première fois qu'un parti politique marocain demande officiellement que l'Etat marocain soit régi par une Constitution.

Quelles observations générales peut-on faire au sujet du mémorandum du 23 septembre 1947?

— C'est la première fois dans l'histoire du Maroc qu'un parti présente d'une manière officielle au représentant du Gouvernement français un document politique contenant des solutions urgentes pour résoudre le problème franco-marocain sur la base de la liberté, de la souveraineté, de l'indépendance et de la démocratie, conformément aux aspirations légitimes du peuple marocain, *sans aucune concession.*

— Il s'agit d'un fait historique important : l'opposition nationaliste au

régime du protectorat est écoutée par le représentant du Gouvernement français.

— Le PDI fait ainsi preuve d'un grand sens de responsabilité, de réalisme et d'une grande habileté politique pour acculer le Général Juin qui se dit favorable aux aspirations légitimes des Marocains.

— La position agressive et intransigeante du PDI ne l'empêche pas d'avoir une entrevue au grand jour avec le Résident général pour exposer son point de vue et essayer de régler le problème marocain par des voies pacifiques.

— Le PDI montre qu'il n'a pas seulement un programme qui se limite à l'indépendance. Il a aussi des idées précises en ce qui concerne l'avenir d'un Maroc souverain.

— Il prouve qu'il ne fait pas l'opposition pour l'opposition, la critique pour la critique, mais qu'il est capable de proposer des solutions concrètes pour dénouer la crise franco-marocaine par la négociation.

— Il faut préciser que le PDI ne mène pas des négociations avec le Gouvernement français par l'intermédiaire de son représentant au Maroc mais il engage des *conversations* en vue de préparer le terrain à des négociations officielles.

A ce sujet, Mohamed Hassan Ouazzani écrit :

«En présentant le mémorandum politique, nous ne sommes pas entrés en négociation avec le Gouvernement français. Cependant, ce mémorandum — à notre avis — peut constituer les bases de toute négociation actuelle ou future entre notre Parti et le représentant du Gouvernement français avec l'accord total de Sa Majesté, sous Son contrôle et sous Sa bénédiction». (*Raï Al-Amm* n° 25 du 11 octobre 1947).

Aucune personne mûre politiquement et raisonnable ne conteste la nécessité et l'utilité de régler les problèmes entre les pays par les voies pacifiques et par la négociation.

Sa Majesté Sidi Mohamed Ben Youssef, jusqu'à son départ pour l'exil, ne prêche pas la violence. Elle ne demande pas à Son peuple de se soulever et de prendre les armes. Pour la réalisation des aspirations marocaines, Elle négocie. Elle effectue même des déplacements en France pour remettre des mémoires au Gouvernement français.

Même le chef guerrier Mohamed Abdelkrim Khattabi est pour le règlement des problèmes par la voie pacifique :

Au sujet des conversations menées par le PDI, il déclare au journal égyptien *Al Koutla* du 19 novembre 1947 :

«Ce qui je souhaite, c'est que le Maroc accède à son indépendance, à sa liberté et à son unité. Je souhaite également que la France et l'Espagne règlent le problème marocain par la voie pacifique en lui rendant tous les droits dont il a été dépossédé au début du siècle, toute son unité.

١٠ مليمات

السنة ٧٤ - العدد ٢٢٤٦٢
 الاثنين ٥ يناير ١٩٤٨
 ٢٢ سطر ١٢٦٧
 ٢٦ كجم ١٦٦٤



مونت الأهرام سنة ١٨٧٥ - سليم وبشارة شللا
 الانشراكات | مصر: سنة ١٩٠٠ - ليلانة أشهر ٦٣ قريا
 | طنجان : رسورتمة ١٩٤٨ شللا - رسور يادية ٧١
 * تار الأهرام : ١٤ شاع مفلور بأشأ بمصر

محاولة جديدة للتوفيق بين فرنسا والمغرب :

الامير عبد الكريم يتحدث الى « الأهرام » « اتفاق الفرنسيين معنا خير لهم واطمن لمصالحهم »

لتصليان الشروع الجديد - فرنسا والجامعة العربية - لا خصومة بعد الفاهم

والتحيرة موهلم - وبغوا على كس هذه
 السبحة السخية الحنة الشبيهة برون
 اود والمسألة الشريفة

لا رجاء في التحكيم
 وهنا استطاع إندوب رأي الأمير في
 التحكيم الدولي . ومدى نيته . فقل :
 إن ما رايتنا من عرض فمستأصيا مصر
 وفلسطين والندوبيا وغيرهما على مجلس
 الأمن وهيئة الامم . يجيب قئين التفتق
 بأن عدم الثقة في قينة الانجاء اني
 هيئت التحكيم الدولي . ان مشكلات
 لا تحل الا بايديا . ول داخل اواستيا
 لسلا كل ذلك ام حريا . وادن من
 الخبر لفرسا - ولصالح الفرنسيين
 ايضا ، ان ناي خطرنا لسان من جانبهم
 هم . نحن مستعدون للتفاهم . ولكن على
 اساس الاعتراف الكامن بحريتنا واستقلالنا
 ونسأ القلوب سمو الأمير أهرويد
 اراي القائل باختيار مرحلة انتقال
 بيد اعلان استقلال البلاد . تمهيدا
 لتقد مساعدة جديدة فقل : لانتك في
 ان تريد الاستقلال مرة واحدة . لكن
 ليس هناك ما يمنع من التفاهم على
 تعدد فترة انتق الى تحقيق هذا
 الاستقلال . وهو ما يمكن الرسول اليه
 بالهادنة التي اعلم انها تجري الآن
 والتي أرجو لها ان توفيق لنا فيسه
 تحقيق اهدافنا واغاياتنا
 « وانى من يتبين وثقة بان في بلادي
 اليوم هيئت وضية حرة توجه سياسة
 الرض . توجيها مسجحا . مسترشدة في
 البقية صفحة ٤

الى تحقيق سيادته التامة واستقلاله
 للشعوب بمساعدة تحالف ومدافه
 ليرم في ظل الحرية والمساواة بين
 التحالفين .
 ويمكن هيئة الجو السياسي ان تقرر
 لتحقيق ما تقدم . بان يعلن رساليا

هدكرة حزب الشورى
 ويكاد حزب الشورى والاستقلال
 بمراكش ينضم بتهيئة القربان التي لمجد
 سبيل تحقيق مطالب البلاد . وقد وضع
 اخيرا مذكرة شفافية لرساليا الى الجزائر
 جبران . القيم الفرنسي العام . لتمثل

التي تدر تنظيم الدستور من اجيب
 الاستقلال
 ويتم التعزب ان يرى قريبا التحول
 التي يمكن ان يهيئها من الاجزاء
 نحو الاستقلال عن طريق الديمقراطية
 الصحيحة والنازورة التريفة من جانب
 الحكومة الفرنسية اسي يجب لا نعد
 موعف التردد من مشككة المغربية التي
 يرمسه امتارية ايوم مرة اخرى . ان
 يجب ان تكون قوية الشعور بالاحترار
 التي لتعوى ضية كتي سياسة تقوم على
 التسوية والتمتعة والتحول الخرجه
 مع الاحمر عبد الكريم
 وقد راي مدوب « الأهرام » ان
 يستفتح راي الامير عبد الكريم بمقدم
 وفيما يرى ان تقوم فيه ائتلاف بين
 اصوليين انثريه والفرنسيه . فادلى
 الامير بحديث اسنله بعونه



Al Ahram du 5/1/48 publie l'interview de Mohamed Abdelkrim Khattabi dans laquelle il commente favorablement le memorandum du 23/9/47.

Si je demande la réalisation des aspirations marocaines par la voie pacifique, c'est pour éviter une situation catastrophique et pénible pour ces deux Etats qui ignorent les droits légitimes du peuple marocain.»

Quant à l'idée de prévoir une période transitoire de deux ans, elle provient d'une constatation simple. Les Marocains et les Français ayant à leur tête le Général Juin sont *d'accord* pour dire que le régime du protectorat a une fin. Le Résident général, lors de son entrée officielle à Fédala (Mohammédia) ne déclare-t-il pas :

«Le traité du protectorat n'est pas perpétuel, et je l'ai déjà déclaré solennellement parce que la France a apposé sa signature au bas de la Charte de San Francisco et qu'elle s'est donnée une constitution où l'évolution des peuples coloniaux figure en bonne place». (*Le Petit Marocain* — 21 novembre 1947). A Sefrou, il s'adresse le 7 novembre 1947 au pacha M'Barek Bekkaï dans ces termes :

«Ce pays doit être aidé. Il faut qu'il évolue, qu'il évolue très vite, pour lui donner la capacité de se diriger lui-même... Il vous faut d'abord former les équipes de remplacement».

Dans sa conférence de presse au Quai d'Orsay (23 juin 1948), il répète :

«Il existe un nationalisme raisonnable... Certes, certaines aspirations sont légitimes. Tout cela est une question de temps.»

Les premiers veulent avoir l'indépendance immédiatement. Les seconds souhaitent avoir un délai leur permettant de former, sur le plan technique, les futurs cadres marocains.

Les deux parties en présence, les Français et les Marocains sont d'accord sur le principe, mais ils divergent quant au moyen et au délai.

Le PDI rapproche les deux points de vue en proposant une période transitoire *précédée par l'abrogation du protectorat et la reconnaissance de l'indépendance*, le Maroc étant, pendant cette période transitoire, un Etat souverain et organisé.

Grâce à la campagne d'explication menée par le PDI, le monde politique arabe accueille favorablement le projet du parti marocain. La presse au Moyen-Orient et en Afrique du Nord consacre beaucoup d'articles au mémorandum du 23 septembre 1947. Au Caire, le journal *Al Ahram* publie une longue interview de Mohamed Abdelkrim Khattabi dans laquelle le leader marocain commente ledit mémorandum. (*Al-Ahram* n° 22426 du 23 safar 1367-5 janvier 1948). A la question du journaliste :

«Etes-vous favorable à l'idée d'une période transitoire après la reconnaissance de l'indépendance, période qui prépare l'établissement d'une nouvelle convention?»

Mohamed Abdelkrim Khattabi répond clairement :

بسم الله الرحمن الرحيم

حذرة الاستاذ الزعيم الشريف محمد بن الحسن الوزاني

الامين العام لحزب الثورت والاسقلال

السلام عليكم ورحمة الله وبعد ، فقد وعى الي ثبا خذوا ثمن المباركة وحملتكم الدعوة الى مواصلة العمل والكفاح في سبيل القضية المغربية والعت ندائتم الاخير بمناسبة ذكرى ٣٠ مارس سنة ١٩١٢ فاجبت به وتفاقت خيرا بروحه اذ كان ندا الحرية وكسر الاغلال ودعوة صريحة رئيسية الى السيادة والاستقلال وعهدنا للفترة الانتقالية التي واقتناكم عليها منذ سنوات حيث تغيرت الأوضاع الان واي الحال فيما كان عليه سنة ١٩٤٧ اذ لبت ندائنا برنماتات الدول العربية واهدت متقنا شعوبها وحكوماتها وشعوب الدول الاسلامية اخرى وعلى رأسها جامعة الدول العربية التي تترت مالبة فرنسا رسميا " بالعمل على تحقيق استقلال المغرب " وحيث اعترف وزخارجية مسررسما في مجلس النواب المصري بان المغرب لا تقتضه من مقومات السيادة والاستقلال الا القوة الغاشمة وحدها ، لذلك ، ولاصوار فرنسا على تجاهل مذكرة ٢٣ سبتمبر التي تقدم بها حزبكم الى المراجع الفرنسية فتكروا لها ورفضوها . فاني ادعوكم واضعا " حزبكم اجمعين ان تعلقوا تراجمكم عنها وتصارحوا المسؤولين بانكم لن تقبلوا حل المشكلة المغربية الا طر اساسا الاعتراف بالاستقلال الناجز فاننا لانقر اهدا بعد الان الدعوة الى الفترة الانتقالية او قبولها اساسا لحل مشكلتنا مع فرنسا . ومهما تاله المستعمرون وبدا لهم انهم قاهضون على ناصية الامور فان للهادل جولة ثم يضمحل " ونريد ان نمن على الذين اسضعفوا في الارض وجعلهم ائمة وجعلهم الوارثين ونمكن لهم في الارض ونرى فرعون وهامان وجنودهما منهم ما كانوا يحذرون " .

والسلام عليكم ورحمة الله وبركاته .

محمد بن عبد الله الوزاني
الامين العام لحزب الثورت والاسقلال

٢٨ جمادى الاخرة ١٣٧٠

٠ ابريل ١٩٥١

«Certainement, nous voulons l'indépendance d'un seul coup. Cependant, rien n'interdit une négociation pour arrêter une période transitoire aboutissant à cette indépendance. Cela peut être atteint par des discussions qui sont actuellement en cours et dont je suis informé et pour lesquelles je souhaite du succès.» (Voir page: 198).

L'interview accordée par Mohamed Abdelkrim Khattabi à *Al Ahram* a une grande répercussion sur le plan international. *Le Figaro* en reproduit le résumé dans son édition du 8 janvier 1948. *Le Petit Marocain* en parle dans son numéro du 6 janvier 1948 dans ces termes:

«Le journal *Al Ahram* publie un plan élaboré par le Parti nationaliste marocain *Al Choura Wal Istiqlal*. Après avoir prôné la formation d'un gouvernement national provisoire chargé de jeter les bases d'une réforme, le plan prévoit la création d'une Assemblée Nationale chargée d'établir la Constitution d'une monarchie démocratique.

Abdelkrim commente pour le journal *Al Ahram* l'ensemble du projet. La France et le Maroc, assure-t-il, sont inspirés des mêmes principes démocratiques, et c'est une erreur de croire que les Marocains deviendraient des ennemis des Français s'ils recouvreraient leurs droits.

Le moment est actuellement propice, écrit-il, pour arriver à une solution reconnaissant, et à notre pays ses droits et à la France ses intérêts acquis avec le temps.

.....
Enfin, Abdelkrim déclare accepter une période de transition pour la réalisation de ces projets et exprime sa confiance au Sultan du Maroc pour diriger ces pourparlers».

Par ailleurs, l'accord donné par Mohamed Abdelkrim Khattabi en ce qui concerne le mémorandum du 23 septembre 1947 se dégage d'une lettre qu'il adresse du Caire le 5 avril 1951 à Mohamed Hassan Ouazzani. Dans cette correspondance, Mohamed Abdelkrim Khattabi écrit:

«J'ai appris vos démarches fructueuses, votre appel pour la continuation de la lutte en faveur de la cause marocaine. J'ai pris connaissance de votre manifeste à l'occasion de l'anniversaire du 30 mars 1912. Je l'ai apprécié, car il s'agit d'un manifeste pour la liberté et un appel franc pour la souveraineté et l'indépendance. Il va au-delà de la période transitoire pour laquelle je vous ai donné mon accord depuis quelques années». (Voir fac-similé de la lettre du 5 avril 1951, page: 200).

La prise de position de Mohamed Abdelkrim Khattabi réduit à néant au Maroc et au Moyen-Orient la publicité tendancieuse et fallacieuse faite par le parti de l'Istiqlal autour du mémorandum du PDI.

Par ailleurs, Mohmoud Azmi, personnalité arabe bien connue, appuie le projet du PDI dans une déclaration faite à la Radio de Paris (*Rai Al Amm* n° 41 du 4 février 1948).

Le parti de l'Istiqlal se mobilise pour faire échouer les conversations que mène le PDI avec la Résidence.

En plus des journaux istiqlaliens, le *Bureau du Maghreb arabe* dont le siège est au Caire et qui est sous la coupe de l'Istiqlal ne ménage aucun effort à cet effet. Que reproche le parti de l'Istiqlal au PDI? Il lui fait grief d'être «modéré», de négocier avec le Général Juin l'abrogation du protectorat et la reconnaissance de l'indépendance du Maroc, de proposer une période transitoire durant laquelle le Maroc constitue un Etat souverain.

Que propose le parti de l'Istiqlal?

L'Istiqlal prétend vouloir pour le Maroc l'indépendance totale et immédiate. Mais il garde le silence sur les moyens qu'il envisage pour l'obtenir. Par la négociation? Il ne veut pas négocier avec le représentant du Gouvernement français. Par la force? Il n'appelle pas les Marocains à prendre les armes! Attendre que l'indépendance tombe du ciel? Peut-être!...

L'Istiqlal ne dit pas comment le futur Etat marocain doit être organisé. Il ne veut pas entendre parler de la Constitution tant que le Maroc n'est pas indépendant. Il fait de l'indépendance totale et immédiate une foucade!

C'est du moins ce qu'il clame aux Marocains. Mais à l'égard de la France, il se montre conciliant. Il pratique la politique de l'ambivalence.

D'un côté, l'Istiqlal reproche aux dirigeants du PDI de discuter — sérieusement et publiquement — avec le représentant du Gouvernement Français, sur la base d'un memorandum consistant, et s'emploie par tous les moyens à saboter les conversations engagées; de l'autre, il joue le jeu de la Résidence en faisant participer ses membres aux élections de 1948 organisées par le Général Juin et à les faire siéger au Conseil du Gouvernement qui est un «conseil résidentiel» pendant trois ans. Ce n'est pas dans ces conditions qu'il milite pour l'indépendance totale et immédiate! C'est le moins qu'on puisse dire...

* * *

Depuis 1946, nous ne pouvons nous empêcher de noter qu'il y a toujours une grande différence entre les déclarations extrémistes et démagogiques des dirigeants istiqlaliens destinées à la consommation locale marocaine et leur comportement modéré à l'égard des autorités du protectorat. C'est ainsi que le parti de l'Istiqlal fait *participer ses membres au Conseil du Gouvernement* (*infra*, pages: 205 - 211). En octobre 1954, d'après Félix Nataf (déjà cité: *supra*, pages: 148 - 149), les personnalités de l'Istiqlal reçues à la Résidence par Francis Lacoste donnent «l'impression de gens raisonnables et modérés». En août 1954, Ahmed Balafrej se prononce pour

une «indépendance qui sera LIMITEE par le respect des intérêts français» (lire la déclaration d'A. Balafrej au journal *Le Monde*, le 21 août 1954). En mars 1955, lors d'une réunion franco-marocaine à Lille, Omar Abdeljalil «frappe l'auditoire par la modération de son ton». (*infra*, pages: 288 - 290). En août 1955, selon le témoignage de P. July (*supra*, pages: 153-154), A. Bouabid déclare à Aix-les-Bains, aux négociateurs français:

«Avec l'aide de la France, nous voulons être un Etat libre et souverain, mais nous sommes prêts à respecter les étapes que nécessiteront les circonstances.»

N.B.: En plus de nombreux articles parus dans *Raï Al-Amm* de 1947 à 1952 relatifs au mémorandum du 23 septembre 1947, Mohamed Hassan Ouazzani consacre plusieurs articles au mémorandum dans le journal *Addastour*: n° 2 du 12 novembre 1962, n° 9 du 24 décembre 1962, n° 10 du 3 décembre 1962, n° 11 du 7 janvier 1963, n° 12 du 14 janvier 1963, n° 14 du 28 janvier 1963, n° 15 du 4 février 1963, n° 16 du 11 décembre 1963.

La participation de l'Istiqlal au Conseil du Gouvernement

Les négociations du PDI avec la Résidence générale sur la base du mémorandum du 23 septembre 1947 tendant à l'abrogation du traité de protectorat échouent.

Rai Al-Amm ne cesse de mener une large campagne contre la politique pratiquée par le Général Juin.

Les Marocains ont encore présent dans l'esprit, le contenu de l'important discours de Sa Majesté Sidi Mohamed Ben Youssef (Tanger: 10 avril 1947). Le peuple marocain est plein d'espoir. Il est à la fois mobilisé et vigilant. Il pense que l'indépendance est pour bientôt. Il regarde vers le parti de l'Istiqlal qui prône «*l'indépendance totale et immédiate*», qui reproche au PDI le principe même de la discussion avec la Résidence générale pour l'abrogation du traité du 30 mars 1912. Mais comment peut-on régler un problème — et il y a un problème franco-marocain — si on ne discute pas? L'histoire des relations franco-marocaines est jalonnée de conversations soit à Rabat soit à Paris.

C'est alors que se produit un fait étonnant, incompréhensible en 1948.

Des membres honorables et distingués du parti de l'Istiqlal participent aux élections organisées par la Résidence pour siéger au Conseil du Gouvernement. Ils jouent le jeu de la Résidence dont la préoccupation est «*d'associer les Marocains à la conduite des affaires publiques*», «*de les initier et de les intéresser aux problèmes de la chose publique*»!

Le Général Juin ne peut en être que satisfait.

André De Laubadère écrit dans son livre: *Les Réformes des Pouvoirs*



Les membres de l'Istiqlal au Conseil du Gouvernement. A gauche: Mohamed Laghzaoui (lunettes).

Publics au Maroc, page 41: «Aux élections de décembre 1947, les électeurs marocains se sont intéressés. Certains membres des groupements nationalistes ont été élus et ainsi amenés à participer aux travaux du Conseil, à rapporter certains budgets.»

Robert Rézette, de son côté, note dans son manuel: *Les Partis Politiques Marocains*, page 45: «Le caractère limité du droit de suffrage que la réforme de 1947 accordait aux Marocains, loin d'être un obstacle à la représentation du parti de l'Istiqlal au Conseil du Gouvernement, en fut la condition essentielle.

«La véritable force de ce parti résidait moins dans un appui des masses, dont les dirigeants eux-mêmes ignoraient l'importance exacte, que dans un appui de l'aristocratie industrielle et commerçante, désireuse de réglementer elle-même un régime économique dont le contrôle lui échappait sous le Protectorat. Ce sont les représentants de cette classe évoluée et ambitieuse que les élections de 1948 portèrent aux Chambres de Commerce et d'Industrie et au deuxième Collège de la section marocaine du Conseil du Gouvernement: 11 membres et 4 sympathisants du Parti de l'Istiqlal, la plupart riches commerçants ou industriels, soit 15 délégués au deuxième Collège sur 21 au total.»

Quels sont ces membres et ces sympathisants du parti de l'Istiqlal qui siègent au Conseil du Gouvernement?

Les membres sont: Mohamed Laghzaoui, Ahmed Lyazidi, Djilali Ben Mohamed Bennani, Mohamed Laraki, Mohamed Ezzizi, Abbès Benjeloun, Mohamed Ben Lahbib Filali, Mohamed Amor, Mehdi Zniber, Hadj Abdeslam Ben Mohamed Guédira, Abbès Kabbaj.

Les sympathisants sont: Hadj Hamid Ben Abdejlil, Mohamed Ben Lahoucine Bou Dad, Hadj Ghaï Benhima, Mohamed Ben Hadj Ahmed Lahbabi.

R. Rézette qui fait un calcul précis, observe que 19 % des membres de la section marocaine appartiennent au parti de l'Istiqlal.

Il n'y a pas seulement la Résidence qui soit contente de la participation de certains nationalistes au Conseil du Gouvernement. Allal Fassi l'est aussi. Il s'en vante même! Dans son livre: *Al Harakat Al Istiqlalia fi Al Maghreb Al Arabi*, (pages 370 et 371), Allal Fassi fait remarquer que 98 % des électeurs ont donné leurs voix aux candidats qui défendent les principes et l'idéologie du parti de l'Istiqlal. Le taux de pourcentage avancé par le leader du parti de l'Istiqlal crée un doute certain sur la sincérité et sur la véracité du scrutin.

La Résidence n'est-elle pas pour quelque chose dans ce «vote massif»? Dans la conjoncture de 1948, il est très difficile de concevoir des élections libres organisées par le Général Juin. Allal Fassi est très fier des félicitations du président de la République française adressées au parti de

بيان

إلى الشعب المغربي :

في مساء يوم الخميس 14/12/50 اجتمع المكتب السياسي للحزب الشوري والاستقلال لدراسة الموقف اثر المواقف التي جرت في الدورة الأخيرة لمجلس شورى الحكومة، وبعد استعراض الموقف من جميع نواحيه رأى المكتب السياسي ان يدعى على الشعب المغربي البيان التالي:

«1» يذكر المكتب السياسي للحزب بالموقف الوكفي الحازم الذي التزمه حزب الشوري والاستقلال منذ ثلاث سنوات من مجلس شورى الحكومة وفيه المجالس التعاونه، ذلك للموقف الصريح الذي يتلخص في رفض المشاركة فيها والتشهير والتخديع بما يتعد ونون داخلها لكوتهل تقوم على أساس الحماية التي حكمت على نفسها بالاحتشال والاختفاف.

«2» ان المصير الذي انتهى اليه بعض الاعضاء الذين دخلوا مجلس شورى الحكومة - بمساندة بعض الهيئات - كان متوقعا، ذلك ان الادارة التي تعودت ان ترى جوار التعاون يسود هذه المجالس منذ ثلاث سنوات لم يكن منتظرا منها ان تملك اعضاءها حتى النهاية امام الانتقادات الموجهة الى سياسة الحماية.

«3» يسجل المكتب السياسي ان هؤلاء الاعضاء بعد افتتاحهم وتصريحهم مؤخرا بعدم جدوى هذه المجالس التعاونه كلوا مستمرين على مواصلة العمل داخلها وعدم الانسحاب منها حتى اجبروا على مغادرتها من لدن الادارة المديكهرلة عليها.

«4» بالرغم من معارضةنا للمشاركة في هذه المجالس التعاونه وعدم تحملنا لمسؤوليات الناتجة عن هذه الحكة العفمية، يستنكي المكتب السياسي للحزب الموقف الذي وقفته الامة العامة في الدورة الأخيرة من مجلس شورى الحكومة ويعتبر كهره اى عضو من اعضاءه مخالفا لاسك ما ذى الديمقراطية وان الحزب لن يزداد امام توالي الاحداث الا انابا الى السياسة التعاونه ما كملها للاخفاق، وان الحكة الرشيدة هي التي رسمتها مذكرة 23/ننننر 1947 القائة على أساس إلغاء الحماية وإعلان الاستقلال المعزز بالسنور والحريات الديمقراطية.

المكتب السياسي
للحزب الشوري والاستقلال

الدار البيضاء في 14/12/50

l'Istiqlal, à ses hommes et aux rapporteurs marocains au Conseil du Gouvernement. (Voir *Al Haraka Al Istiqlalia fi Al Maghreb Al Arabi*).

Pour se défendre, les dirigeants istiqlaliens prétendent que si certains membres de leur parti se trouvent au Conseil du Gouvernement, c'est pour critiquer la politique de la Résidence.

Mais quelle est la valeur de ces critiques qui se passent entre quatre murs?

La presse arabe étant soumise à la censure, elle ne publie que les débats qui plaisent à la Résidence et les critiques qu'elle considère sans importance. Même le journal *Al Alam* du parti de l'Istiqlal qui rapporte pratiquement tous les débats comme le font les journaux proches de la Résidence est soumis à la censure. C'est ainsi qu'on relève quelquefois dans le journal des passages censurés dans les articles qu'il publie sur les séances du Conseil du Gouvernement. Quant au journal *Rai Al-Amm*, tous les articles concernant ledit Conseil sont systématiquement censurés.

L'opinion publique marocaine n'étant pas informée des critiques et des débats, on peut s'interroger sur leur efficacité et leur utilité.

En réalité, les rares critiques faites au cours des séances du Conseil du Gouvernement par les membres istiqlaliens ne prêtent pas à conséquence et ne peuvent avoir aucune répercussion. Le Général Juin ne peut admettre en aucun cas, que des membres de «son» Conseil discutent la politique française au Maroc. La preuve en est donnée en 1950 lorsqu'il expulse les rapporteurs istiqlaliens qui osent critiquer l'œuvre de la France au Maroc. Il écrit dans son livre *Le Maghreb en feu*, page 77: «Deux rapporteurs appartenant à l'Istiqlal s'y étaient permis, à propos de l'œuvre accomplie par la France au Maroc, de faire des exposés pleins de contrevérités grossières. J'avais réagi sur-le-champ en les expulsant du Conseil...»

Allal Fassi le reconnaît lui même quand il observe: «Ceux des conseillers marocains qui n'ont pu s'accommoder d'un *conformisme, qui est de rigueur dans toutes les institutions créées par le protectorat*, se sont vus à l'occasion de l'accomplissement de leur mandat (session de décembre 1950), non seulement chassés solennellement du Conseil, mais inquiétés dans leurs personnes et leurs biens». (Mémoire présenté au Congrès Interparlementaire tenu à Berne du 28 août au 2 septembre 1952).

En suivant l'affirmation et le raisonnement d'Allal Fassi, on ne peut s'empêcher de dire que *jusqu'à décembre 1950*, les conseillers istiqlaliens se sont accommodés du «*conformisme qui est de rigueur dans toutes les institutions créées par le protectorat*».

Connaissant la réalité du Conseil du Gouvernement et son inutilité pour les Marocains, le PDI le boycotte et ne cesse de critiquer la participation du parti de l'Istiqlal. Le PDI considère la présence des membres de l'Istiqlal — et non les moindres — au sein de ce Conseil comme une grave

erreur¹. Le PDI est choqué par la collaboration d'un parti nationaliste dans une «institution résidentielle». C'est ainsi que De Laubadère définit le Conseil du Gouvernement: «Malgré la réforme de 1947 qui décide l'élection des Marocains, le Conseil du Gouvernement est demeuré une institution résidentielle. Il est demeuré un Conseil du Résident, que celui-ci s'est donné à lui-même pour s'éclairer de ses avis et qu'il préside — et non un organe de l'Etat Chérifien».

Le Front National, pour éviter l'expérience malheureuse du parti de l'Istiqlal de 1948, appelle les Marocains à boycotter les élections organisées en 1951. «Les partis composant le Front National décident que leurs adhérents ne participeront pas aux élections des chambres de Commerce, d'Industrie, d'Artisanat, d'Agriculture».

Avant de clore ce chapitre, il faut rappeler que les membres istiqlaliens du Conseil du Gouvernement: Ahmed Lyazidi, Mohamed Laghzaoui, Djilali Bennani sont signataires du manifeste de l'Indépendance du 11 janvier 1944. Quelle contradiction!

1. Voir page: 209. Le fac-similé du tract dans lequel le PDI rappelle son opposition à toute collaboration nationaliste au sein du Conseil du Gouvernement, constate l'échec de la participation des éléments nationalistes au «Conseil résidentiel» et confirme une fois de plus les principes d'indépendance et de démocratie pour le Maroc.

Les Israélites marocains

Si les partis politiques marocains considèrent les Israélites vivant au Maroc des sujets marocains à part entière (*supra*, page: 57), ils ne peuvent tolérer en aucune manière qu'ils aient des relations avec le sionisme international ou qu'ils s'adonnent à des activités sionistes dans le pays¹.

En ce qui concerne le PDI, il ne cesse d'engager les Israélites marocains à jouer le jeu marocain d'une manière franche, à travailler pour leur pays, le Maroc, et à ne pas organiser pour les Israélites désireux de rejoindre la Palestine le passage clandestin de la frontière marocaine.

Durant la période du protectorat, les Israélites marocains restent à l'écart de la vie politique. Ils ne se prononcent jamais publiquement sur les événements que connaît le Maroc. Ils gardent une attitude d'observateurs silencieux.

Meyer Tolédano dépeint bien les sentiments partagés des Israélites marocains entre la France et le Maroc.

Sous le titre: «*L'opinion juive marocaine sur les problèmes actuels*», il écrit à ce sujet dans *Maroc-Press* du 22 juillet 1955: «Les Juifs marocains ont suivi avec anxiété depuis 1950, le déroulement des affaires marocaines. Ils aiment leur pays et souffrent de le voir livré à toutes sortes de troubles. Silencieux et apparemment indifférents au conflit actuel, ils sont en fait bouleversés par les drames quotidiens qu'il suscite entre Français et Marocains.

«Les uns et les autres les pressent de prendre une position formelle et manifeste. Mais depuis longtemps, leurs sentiments sont bien fixés». Après

2. Au moment de sa création en 1946, le PDI consacre l'article 8 de la *Charte de l'Indépendance Marocaine* aux Israélites marocains, voir *supra*, page: 18.

avoir rappelé l'apport du Maroc et de la France pour les Juifs du Maroc, M. Tolédano ajoute: «*Les Juifs du Maroc ont donc pour leurs compatriotes musulmans et la France une égale affection, une gratitude semblable*».

Incontestablement, les Juifs du Maroc aiment beaucoup le Maroc. Mais ils ne peuvent concevoir le Maroc sans la présence de la France à laquelle ils sont attachés moralement et intellectuellement. M. Tolédano résume bien, dans son article, les liens qui unissent les Juifs marocains à la France: «*Mais les Juifs marocains ne peuvent non plus être ingrats vis-à-vis de la France sans laquelle n'aurait pu avoir lieu leur émancipation intellectuelle et sociale. La France n'a point contrecarré leur volonté de libération sociale. S'ils doivent leur progrès, principalement à leurs propres efforts, ils savent cependant qu'ils n'auraient pas atteint leur évolution actuelle sans les encouragements et la bonne volonté de la France. Sans doute, la France n'a pas toujours eu le souci de dégager le judaïsme marocain de ses institutions anachroniques que Lyautey et après lui tous les Résidents généraux ont toujours maintenues.*

«*Du moins, il est sûr que sans la France, les valeurs de la civilisation occidentale, qui sont conformes aux valeurs juives, n'auraient jamais pénétré au Maroc, ni permis à la vie juive de s'épanouir librement selon ses aspirations.*»

Les Juifs marocains suivent avec inquiétude l'évolution des événements. Que deviendront-ils si la France est appelée à quitter le Maroc? Quelle sera l'attitude des futurs dirigeants marocains musulmans à leur égard?

Ils se posent beaucoup de questions malgré tous les apaisements qui leur sont donnés par les responsables des mouvements politiques marocains. L'Etat marocain les a bien protégés contre les nazis pendant la seconde guerre mondiale, mais la France était présente. La présence de la France, même affaiblie, était rassurante. Mais, demain, dans le Maroc indépendant, la France sera absente. Alors, que deviendront-ils? Un sentiment de méfiance et d'insécurité commence à gagner la communauté juive du Maroc.

Ce sentiment est constamment entretenu par des éléments de la Résidence générale qui veulent créer un problème entre les Juifs et les Musulmans marocains. Au fur et à mesure que la crise franco-marocaine évolue vers sa solution finale, des Français proches de la Résidence font circuler des bruits dans le but d'apeurer les Israélites marocains et de créer ainsi, parmi eux, une certaine psychose. Des Juifs marocains sensibles à ces différentes rumeurs quittent alors le Maroc pour aller s'établir en Israël et en Europe.

Il faut noter que jusqu'au début de 1955, les partis politiques marocains négligent involontairement d'exprimer publiquement leur opinion sur

les questions que se posent les Israélites marocains.

Ni le PDI, ni le parti de l'Istiqlal ne pensent le faire. Pour ces deux partis, il n'y a pas de problème en ce qui concerne les Juifs marocains qui sont des sujets marocains.

Un fait se produit en janvier 1955. Le journal *Combat* de la fin de janvier 1955 publie une déclaration du *Congrès Juif Mondial* qu'on peut résumer ainsi :

« Les nationalistes tunisiens réservent une bonne place aux juifs, puisqu'ils les considèrent comme des nationaux jouissant de tous les droits. Par contre, les nationalistes marocains qui militent pour l'élimination de la présence française se gardent bien de parler des Israélites qui vivent au Maroc. »

A la suite de la publication de cette déclaration ainsi résumée du Congrès Juif Mondial, Bekkaï réunit à Paris début février, au cours d'un déjeuner, les représentants du Congrès Juif Mondial : Joseph Gouldin, Maurice Perlzweig, MAL Easterman, Dr. Gerhard M. Rieger, les dirigeants du PDI et de l'Istiqlal.

Le but de cette rencontre est de clarifier la situation des Juifs dans le Maroc indépendant.

Après cette réunion, Dr. Gerhard M. Rieger, directeur pour les affaires juridiques du Congrès Juif Mondial dont les bureaux se trouvent à Genève, Quai Wilson, doit discuter avec Mohamed Hassan Ouazzani qui est de passage à ce moment à Genève.

* * *

Lors des conversations d'Aix-les-Bains, le Gouvernement français estime nécessaire de connaître l'avis de la Communauté israélite du Maroc forte de 250.000 personnes. Le Gouvernement français fait bien la distinction entre les Marocains. Pour lui, il y a les Juifs marocains et les Musulmans marocains. Les Juifs marocains doivent être reçus et écoutés à part. Et c'est le 26 août 1955 que la délégation ministérielle française à Aix-les-Bains reçoit Jacques Dahan, diplômé en philosophie et philologie, en tant que représentant de la Communauté israélite du Maroc.

Easterman, directeur politique du Congrès Juif Mondial dont les bureaux se trouvent à Londres se déplace à Aix-les-Bains. Il suit de près les conversations franco-marocaines.

A son retour dans la capitale anglaise, il fait une longue déclaration diffusée par la BBC le 30 août à 21 h 15 au cours de l'importante émission « Home and Abroad », déclaration qu'on peut résumer ainsi :

« Le fait que le Gouvernement français ait convoqué les partis nationalistes pour discuter avec eux administre la preuve que l'avenir de leur pays ne

saurait être construit sans leur participation. En tout cas, le fait même qu'il y ait eu conférence a entièrement dissipé l'idée insidieusement entretenue par les ennemis du Maroc et selon laquelle les partis nationalistes ne sont qu'un agglomérat d'éléments désordonnés et primitifs.

M. EASTERMAN a été impressionné par les leaders nationalistes, par leur culture moderne, et a été frappé par la persévérance et la sincérité qu'ils mettent dans la poursuite de leurs idéaux. Loin de chercher à éliminer l'influence de la France, ils sont partisans d'une coopération avec celle-ci pour aider le Maroc à promouvoir une société démocratique.

M. EASTERMAN note la cordialité de l'atmosphère de la conférence d'Aix, mais regrette que la nouvelle de la démission du Résident général Grandval soit venue l'alourdir considérablement.

En ce qui concerne les Juifs du Maroc, après avoir rappelé que ceux-ci sont en grande partie des exilés de l'Inquisition d'Espagne au 15^e siècle, et rappelé les conditions dans lesquelles ils vivent, il remarque que plusieurs juifs ont perdu leur vie et leurs biens dans la confusion actuelle, et affirme que, en dépit de leur non participation active aux côtés de l'un quelconque des adversaires en présence, la grande majorité se sent solidaire des Marocains.

Enfin, le délégué du Congrès Juif Mondial souhaite que les intérêts des Juifs marocains soient sauvegardés dans un Maroc futur, et souligne que les partis nationalistes marocains lui ont, à ce propos, donné toutes assurances désirables»

* * *

Courant 1955, on assiste à un départ massif des Israélites du Maroc. (Voir: *Le Monde* des 15 et 16 septembre: *Israël pays en expansion*).

Devant cet important exode, le PDI dans un esprit d'apaisement, publie le communiqué suivant:

«L'attention du PDI a été attirée par des nouvelles provenant des diverses régions du Maroc d'où il ressort qu'un grand nombre de nos compatriotes de confession israélite quittent ou ont exprimé le désir de quitter le Maroc pour se fixer en Israël.

Dans les circonstances présentes et au moment où une ère nouvelle se dessine pour le Maroc, le PDI considère cette attitude comme injustifiée.

Le PDI rappelle, en effet, que son programme conforme à la politique qu'il a toujours suivie, ne comporte aucune discrimination.

Tous les Marocains, sans aucune distinction de race ou de religion, sont considérés à ses yeux comme des citoyens jouissant de la plénitude de leurs droits sur le sol national, mais ayant aussi les mêmes devoirs envers leur patrie.

Le PDI lance un appel solennel à ses compatriotes de confession israélite afin de leur demander de reprendre confiance et de servir leur patrie avec laquelle ils ont des attaches millénaires.

Le PDI invite tous les Marocains — musulmans ou israélites — à s'épauler dans tous les domaines afin de réaliser cette union nationale qui, plus que jamais, demeure l'impératif pour la réalisation de leurs communes aspirations légitimes.

Il déclare que toute propagande, quelqu'en soit l'origine, inspirée par des considérations rétrogrades ou abusives et de nature à empêcher cette union, constituerait en fin de compte une attitude anti-nationale.»

L'expression «attitude anti-nationale» employée dans le communiqué, soulève l'étonnement des responsables du Congrès Juif Mondial. Ils en font part à Abdelkader Benjelloun. Ce dernier répond au nom du PDI aux objections du Congrès Juif Mondial par une lettre en date du 15 septembre 1955 adressée à Joseph Gouldin-Golan. Il écrit: «Cependant à l'époque où le Maroc est secoué par de grands courants, conséquences de crises tragiques, l'union des Marocains pour faire face à cette tourmente et pour faire triompher nos idées, est un impératif plus que jamais catégorique. Les Juifs marocains sont nos compatriotes. Notre lutte doit être la leur. Le climat est le même pour nous tous. Il serait le moins étrange que des compatriotes de confession musulmane décidaient brusquement de partir en Egypte ou ailleurs. Notre faiblesse dans la lutte se ferait certainement sentir devant les forces rétrogrades de la réaction.

«C'est dans cet esprit qu'il faut interpréter le mot «anti-national». Quitter avec grand éclat sa patrie au moment où elle a besoin de l'énergie de tous ses ressortissants pour défendre ses droits et sa dignité, est un acte difficilement conciliable avec les aspirations légitimes de notre cause.»

Par ailleurs, Abdelkader Benjelloun dans une interview accordée au correspondant du «Jewish Chronicle» de Londres dont on extrait les passages suivants, définit la position du P.D.I.:

«Question: On a parlé d'un ministre marocain juif. Est-ce que cela veut dire qu'il y aura un ministre juif chargé des affaires juives, ou au contraire un ministre qui, tout en étant juif, détiendra un portefeuille non confessionnel?»

Réponse: Le PDI a été le premier parti à souhaiter la participation d'un Marocain de confession israélite au gouvernement de négociations. Il entend ainsi habituer les citoyens de notre pays à l'idée qu'aucune distinction basée sur des considérations religieuses ne doit exister entre eux. Tous les Marocains doivent participer à la vie publique de leur pays, à tous les échelons jusque y compris le gouvernement, comme je l'ai déclaré moi-même au correspondant du journal *France-Observateur*.

Nous souhaiterions que notre compatriote de confession israélite qui participera au futur gouvernement se présente comme indépendant, s'il ne peut se prévaloir de l'étiquette d'une quelconque formation politique existant actuellement. Nous nous refusons pour notre parti, à le voir assumer ses responsabilités sous le vocable de «Juif Marocain représentant la communauté juive au Maroc». Une fois encore, une telle position serait contraire à nos conceptions politiques qui ne font aucune distinction entre les citoyens de ce pays quelles que soient leur croyance ou leur origine. Il ne peut donc être question d'un Ministre des Affaires juives. Le ministre marocain de confession israélite pourrait se voir octroyer n'importe quel portefeuille.

Question: Les conventions franco-tunisiennes reconnaissent et donnent force de loi à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Est-ce que ce

point — universel à vrai dire — devra être également adopté par le Maroc?

Réponse: Nous considérons effectivement que notre statut futur doit reconnaître et donner force de loi à la Déclaration des Droits de l'Homme.

.....
 Question: Souhaitez-vous que cette fraternisation judéo-arabe que vous préconisez pour le Maroc serve d'exemple dans le monde?

Réponse: Nous souhaitons sincèrement que cette fraternisation que nous désirons voir s'établir dans notre pays serve d'exemple dans le monde. Nous ne pouvons pas imaginer qu'une fraction de la population d'un pays puisse être traitée d'une manière discriminatoire ou être privée d'une partie de ses droits. L'égalité doit régner entre tous les citoyens d'un pays dans tous les domaines. Ce critère établi, une harmonie complète doit régner au sein d'une même société. Nous sommes les batisseurs d'une telle harmonie dans notre pays et nous souhaitons ardemment que notre exemple soit médité et adopté.»

Troisième Partie

L'internationalisation de la question
marocaine
Les activités internationales du PDI

CHAPITRE: 1

Les activités au Moyen-Orient

SECTION I:

LE CAIRE

A) La question marocaine devant la Ligue Arabe

Les négociations menées par le PDI en septembre 1947 (*supra*, page: 173 et suivantes) avec le représentant du Gouvernement français échouent. Malgré le voyage de Sa Majesté le Roi à Paris en octobre 1950, la France maintient sa politique coloniale au Maroc. Le PDI envisage alors de porter la question marocaine sur le plan international. Il décide en 1951 d'envoyer au Caire Mohamed Hassan Ouazzani accompagné d'un membre du Bureau politique pour prendre des contacts avec la Ligue Arabe. Mais, Mohamed Hassan Ouazzani n'a plus de passeport. Sous prétexte d'aller faire une cure à Mont Dore en France, il obtient, sur la base d'un certificat médical, un passeport et un visa valables jusqu'au 4 août 1951. Avant cette date, il quitte Fès où il réside pour se rendre à Tanger en passant par Kser El-Kbir.

Dans l'après-midi du mardi 31 juillet, il est reçu à Rabat par Sa Majesté le Roi. (*Raï Al-Amm* n°202 du 4 août 1951). Mohamed Hassan Ouazzani informe le Souverain de sa véritable intention, à savoir sa décision de se rendre à l'étranger pour porter l'affaire marocaine devant l'opinion internationale.

A Tanger, il confère avec les représentants des partis politiques marocains, signataires du Pacte de Tanger du 9 avril 1951 et membres du Front National. (*Supra*, page: 58 et suivantes). Ils arrêtent ensemble la démarche à suivre pour faire connaître les revendications marocaines aux organisations internationales et dénoncer la politique coloniale française.



Mohamed Abdelkrim Khattabi dédicace sa photo à Mohamed Hassan Ouazzani – (Le Caire 1952).

Après un bref séjour dans la ville du Détroit, — l'Espagne lui ayant interdit de passer quelques jours à Tétouan — il se rend au Caire en passant par Madrid.

Il arrive dans la capitale égyptienne le vendredi 10 août. Il est accueilli à l'aéroport par Abou Rakik, représentant la Ligue Arabe, un délégué du Muphti de la Palestine, Amine Hosseini, par Allal Fassi, Haroun Al Moujaddidi, premier secrétaire de l'Ambassade d'Afghanistan.

Le jour même de son arrivée, Amine Hosseini offre un déjeuner en son honneur.

Il rend visite à Mohamed Abdelkrim Khattabi. Les deux hommes se rencontrent pour la première fois. Pour Mohamed Hassan Ouazzani, plein d'admiration pour le héros du Rif, cette entrevue constitue un grand événement.

Mohamed Abdelkrim Khattabi qui suit les activités du PDI, manifeste à Mohamed Hassan Ouazzani beaucoup de sympathie et de considération.

Sans tarder, Mohamed Hassan Ouazzani se rend à Alexandrie où siège, en été, le Gouvernement égyptien et la Ligue Arabe.

Dans une déclaration à l'Agence France-Presse, il précise que son premier objectif est de convaincre les gouvernements arabes pour porter l'affaire marocaine devant les Nations unies (*Raï Al-Amm* n° 204 du 18 août 1951).

Au moment où il arrive au Caire, les journaux égyptiens dont *Al Ahram*, publient une information selon laquelle la Ligue Arabe n'examinera pas la question marocaine lors de sa prochaine session et n'appliquera pas sa décision du 17 mars de soumettre l'affaire marocaine à l'ONU.

Cette dépêche inquiète beaucoup Mohamed Hassan Ouazzani d'autant plus que le Roi Farouk n'est pas favorable à la cause marocaine. (Voir *Tasrihat Sahafiya* — Recueil des interviews de Mohamed Hassan Ouazzani — volume 1, pages 88-95).

Le 12 août, il s'entretient longuement avec Abderrahmane Azzam, secrétaire général de la Ligue Arabe. Il lui remet un dossier complet sur la question marocaine en insistant sur la nécessité de la soumettre à l'Assemblée générale de l'ONU. Abderrahmane Azzam promet d'agir dans ce sens.

Mohamed Hassan Ouazzani rencontre également Ahmed Choukairi, secrétaire général adjoint de la Ligue Arabe et Mohamed Salah Eddine, ministre égyptien des Affaires étrangères.

Il faut rappeler que Mohamed Hassan Ouazzani et Mohamed Salah Eddine se sont connus à Paris dans les années 30, quand il étaient tous les deux étudiants. Ils ont milité ensemble au sein de l'*Association de l'Unité Arabe* dont Mohamed Salah Eddine était le président. Les deux hommes sont liés par une profonde et solide amitié. Cela facilite bien des choses au profit de la cause marocaine.



Abderrahman Azzam, secrétaire général de la Ligue Arabe se lève pour saluer Mohamed Hassan Ouazzani - Le Caire, septembre 1951.

Mohamed Salah Eddine est convaincu par le point de vue de Mohamed Hassan Ouazzani, mais il ne peut agir que s'il a des instructions précises du président du Gouvernement égyptien, Nahhas.

Mohamed Salah Eddine réussit à réunir Nahhas et Mohamed Hassan Ouazzani.

Mohamed Hassan Ouazzani plaide l'affaire marocaine. Mohamed Salah Eddine appuie la thèse du leader marocain.

Nahhas demande alors à son ministre des Affaires étrangères d'agir pour que la question marocaine soit examinée très rapidement par la Ligue Arabe en vue de la soumettre aux Nations unies. A partir de ce moment, Mohamed Salah Eddine prend l'affaire marocaine en main. Il devient son défenseur déclaré devant la Ligue Arabe et devant l'ONU.

Après son entrevue avec Nahhas, et grâce à l'appui de son ami Mohamed Salah Eddine, Mohamed Hassan Ouazzani sait que l'affaire marocaine va connaître un tournant décisif. Il ne doute plus de son internationalisation. Il remet le 25 août à Azzam un long mémoire destiné à la Commission politique dans lequel il insiste pour que la Ligue Arabe ne revienne pas sur sa décision du 17 mars qui prévoit la demande de l'inscription de l'affaire marocaine à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'ONU (*Rai' Al-Amm* n° 208 du 13 septembre 1951).

Avant de présenter le mémoire, il obtient l'accord de Mohamed Abdelkrim Khattabi sur son contenu. Le mémoire dont il s'agit constitue le résumé de l'exposé fait par Mohamed Hassan Ouazzani devant les responsables de la Ligue Arabe, lors d'une réunion informelle.

Au nom du Front National, Mohamed Hassan Ouazzani et Allal Fassi envoient un télégramme le 27 août 1951 à la Commission politique de la Ligue Arabe pour lui demander de prendre officiellement la décision de soumettre l'affaire marocaine à la prochaine session de l'ONU (le télégramme est publié dans *Rai' Al-Amm* n° 207 du 8 septembre 1951).

Avant la réunion de la Commission politique, Mohamed Hassan Ouazzani quitte Alexandrie pour Le Caire afin de rencontrer Mohamed Abdelkrim Khattabi. Il informe le héros du Rif de l'évolution de l'affaire marocaine et de toutes les démarches entreprises auprès du Gouvernement égyptien et de la Ligue Arabe.

Mohamed Abdelkrim Khattabi manifeste son accord et charge Mohamed Hassan Ouazzani de le faire savoir à la Ligue Arabe. Mohamed Hassan Ouazzani regagne aussitôt Alexandrie dans la voiture personnelle de Khattabi.

Le premier septembre 1951, Mohamed Hassan Ouazzani expose devant la Commission politique réunie en session d'été à Alexandrie, le dossier marocain et demande à ce que la Ligue Arabe fasse de la cause marocaine sa propre cause et qu'elle soumette la question marocaine à la

future Assemblée des Nations unies. (*Raï Al-Amm* n° 209 du 22 septembre et *Khoutab* de Mohamed Hassan Ouazzani — volume I — page 55 et suivantes).

Allal Fassi se limite à parler des activités de son parti, en ajoutant que si le problème marocain n'est pas réglé, il sera la cause de la troisième guerre mondiale!

Le 2 septembre, la Ligue Arabe décide de demander l'inscription de la question marocaine à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'ONU et désigné le 27 septembre le pays arabe qui doit saisir le secrétariat général des Nations unies. C'est l'Égypte représenté par son ministre des Affaires étrangères qui est chargé de cette mission.

La décision de la Ligue Arabe est le point de départ de l'internationalisation de la question marocaine. Elle constitue une grande victoire pour les nationalistes marocains et un choc amer pour le Gouvernement français. Elle marque la solidarité des pays arabes avec les nationalistes marocains. Mohamed Hassan Ouazzani adresse alors le 3 septembre à Sa Majesté le Roi un télégramme ainsi libellé:

«J'ai l'honneur de saluer respectueusement Votre Majesté. Je confirme à Votre Majesté la décision de la Commission politique de la Ligue Arabe de soumettre la question de l'indépendance de notre pays aux Nations unies. J'espère que le Maroc réalisera ses aspirations sous Votre glorieux règne. Hommages dévoués.»

Par ailleurs, il envoie aux chefs d'État arabes des messages de remerciements pour leur soutien à la cause marocaine. Il se réunit avec les présidents de Gouvernement syrien et libanais.

En marge des travaux de la Commission politique, Mohamed Salah Eddine donne une réception au cours de laquelle il félicite publiquement Mohamed Hassan Ouazzani pour son exposé.

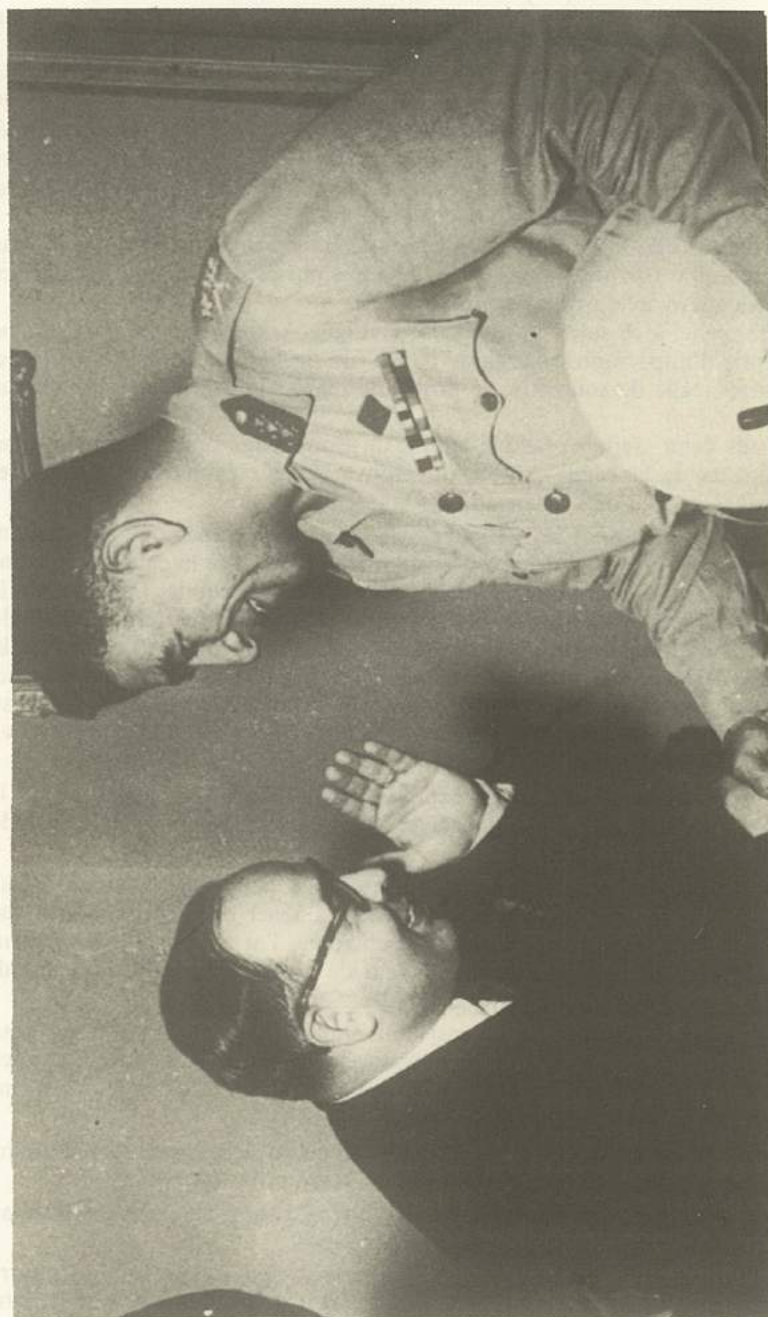
Au cours d'un déjeuner qu'il offre en l'honneur de la presse et des hommes politiques arabes, Mohamed Hassan Ouazzani fait la déclaration suivante:

«Les droits d'un pays à l'indépendance ne se discutent pas.

En ce qui concerne mon pays, je tiens à rappeler qu'il n'a jamais au cours de sa longue histoire subi de domination étrangère.

Même les Turcs, qui dominèrent longtemps en Asie, en Europe et en Afrique du Nord ne purent jamais franchir la frontière orientale du Maroc durant leur règne en Algérie.

Aussi, le Maroc fut toujours puissant et indépendant jusqu'en 1912 date à laquelle la France et l'Espagne, après avoir obtenu carte blanche des autres puissances intéressées dans les affaires marocaines (sauf les États-Unis d'Amérique et la Russie), imposèrent leur protection coloniale au Maroc. Ni l'ancien Gouvernement chérifien, ni le peuple marocain n'ont accepté la domination franco-espagnole que nous avons combattue par les armes jusqu'en 1934.



Mohamed Hassan Ouazzani et le Général Mohamed Naguib —
Le Caire, 1952.

L'époque rifaine de l'Emir Abdelkrim est un des grands épisodes de la lutte nationale armée du peuple marocain contre l'occupation étrangère. Et si la lutte armée de notre peuple prit fin en 1934, les occupants étrangers connurent la lutte politique dès 1930 dans les régions déjà soumises par la force.

Cette lutte s'est développée avec les années et les méfaits de l'occupation étrangère n'ont fait et ne font encore que propager la résistance politique du Maroc. Celui-ci, dès janvier 1944, revendique d'une voix unanime son indépendance. Celle-ci demeure l'aspiration nationale sur laquelle se concentrent tous les efforts du peuple marocain conduit par son Roi et son Front National réalisé sur la base du Pacte de Tanger du 9 avril 1951.

Le peuple marocain jouit, dans sa lutte pour l'indépendance de l'appui du monde arabo-islamique qui, durant les mois passés, a su manifester par des actes son entière solidarité avec nous.

Je rappelle, à ce sujet, l'attitude de la Ligue Arabe en mars 1951 où son conseil prit d'importantes décisions en faveur de l'indépendance du Maroc, entre autres, celle de soumettre le problème marocain à la prochaine session de l'ONU.

Je suis venu, depuis quelque temps, au Caire pour prendre contact avec les dirigeants de la Ligue Arabe, du Gouvernement égyptien et des autres Etats arabes en vue de l'indépendance marocaine.

J'affirme que toutes les personnalités politiques arabes que j'ai rencontrées au Caire et à Alexandrie sont absolument acquises à la cause marocaine qui fait partie intégrante de la grande cause arabe. Le comité politique de la Ligue Arabe vient d'en donner une éclatante preuve en invitant les chefs du mouvement national marocain présents en Egypte et à leur tête l'Emir Abdelkrim et son frère l'Emir Mhamed alité. L'Emir Abdelkrim n'a pas pu assister à la séance consacrée au problème marocain. Mais l'Emir a télégraphié au Comité politique pour l'engager à aller de l'avant dans l'action entreprise en faveur de l'indépendance du Maroc.

Moi-même, dans mon long exposé devant le Comité politique de la Ligue Arabe, je viens de développer avec amples précisions le point de vue du mouvement national marocain.

Après avoir indiqué tous les efforts entrepris depuis 1930 par le Sultan du Maroc et le mouvement national en vue d'amener la France à abolir son protectorat et à reconnaître notre indépendance, j'ai exposé les *dix raisons majeures* qui, à mon sens militent en faveur de la soumission du problème de l'indépendance marocaine à la prochaine session de l'ONU.

J'ai terminé mon exposé en insistant auprès du Comité politique pour déjouer les *récentes manœuvres* des puissances occupantes du Maroc, et décider les mesures nécessaires en vue de soumettre sans tarder le problème marocain à la prochaine Assemblée générale de l'ONU.

Je tiens à préciser que le Maroc, en s'adressant à la Ligue Arabe, ne lui demande que son appui sur le plan diplomatique et international.

Il ne vient pas à notre pensée que la Ligue Arabe puisse se substituer au Maroc pour lui faire recouvrer son indépendance.

Celle-ci, en effet est une affaire proprement marocaine. Elle ne pourra être acquise que par les propres efforts du Maroc, notamment par la *lutte intérieure* du peuple marocain lui-même. Notre peuple qui, avant 1912, ne subit nulle domination étrangère et qui, depuis cette date, mena jusqu'en 1934

une résistance armée de plus héroïque, saura se sacrifier pour arracher son indépendance.»

Mohamed Hassan Ouazzani présente par la suite un rapport de 18 pages à la Ligue Arabe à l'occasion de la réunion du Conseil de la Ligue le 29 septembre (*Rai' Al-Amm*: n° 212 du 13 octobre 1951 et suivants).

Dans ce document, il décrit la situation au Maroc, et informe les délégués arabes des moyens utilisés par les autorités du protectorat pour appliquer leur politique coloniale. Il formule par ailleurs des suggestions en vue de la préparation du dossier marocain.

Pendant son long séjour au Caire (août 1951-août 1955) entrecoupé par des déplacements à Paris, New York, Genève, Lausanne, Bandoeng, Karatchi, Ceuta, Mohamed Hassan Ouazzani mène une grande activité.

Il informe régulièrement la Ligue Arabe de tout ce qui se passe au Maroc en dénonçant la politique de la France et de l'Espagne.

Il sensibilise les responsables arabes en ce qui concerne le problème marocain.

Il formule les revendications marocaines.

Il expose le point de vue nationaliste par rapport à l'évolution de la question marocaine, sur les plans interne et international.

En septembre 1952, il remet au Conseil de la Ligue Arabe un rapport sur l'affaire marocaine à l'occasion de la prochaine session de l'ONU. Il se réunit avec Fadel Al Jamali et Dafer Rifai, ministres des Affaires étrangères de l'Irak et de la Syrie. (Le rapport est publié dans *Rai' Al-Amm*: n° 249 du 18-9-52, voir également *Rai' Al-Amm* n° 251 du 2-10-52).

Début avril 1953, la Commission politique de la Ligue Arabe entend de longs exposés faits par Mohamed Hassan Ouazzani au nom des partis marocains, par Salah Ben Youssef et Mohamed Badra au nom des partis tunisiens et par Cheikh Mohamed Bachir El-Ibrahimi au nom des Oulamas algériens.

Dans son intervention, Mohamed Hassan Ouazzani demande:

1. Que soit réunie la commission arabo-asiatique de l'ONU pour examiner la question marocaine.
2. Que le Maroc soit représenté au sein de la Ligue Arabe par les délégués des quatre partis.
3. Que la Ligue Arabe par une déclaration publique, reconnaisse l'unité du Maroc, son indépendance et sa souveraineté.

Au mois de mai 1953, il remet un long mémoire au ministre égyptien des Affaires étrangères.

Après avoir exposé la situation au Maroc, il demande:

- Que les gouvernements arabes dénoncent publiquement et ouvertement la politique française au Maroc.

— Que des démarches soient entreprises auprès des pays signataires de l'Acte d'Algésiras qui garantit au Maroc son unité et son indépendance pour faire cesser la politique française dans ce pays.

— Que des diplomates arabes soient dépêchés au Maroc pour étudier la situation.

Par ailleurs, Mohamed Hassan Ouazzani veille chaque année à ce que la Ligue Arabe demande l'inscription de la question marocaine à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'ONU.

Il participe aux côtés des responsables arabes à la préparation du dossier marocain.

A travers la presse, il éclaire l'opinion publique arabe sur le problème marocain.

Il accorde aux journaux des interviews. (Voir: *Tasrihat Sahafiya*. Recueil des interviews de Mohamed Hassan Ouazzani, volume 1).

Pour faire connaître la question marocaine, il édite au nom du PDI des brochures qu'il diffuse dans tous les pays arabes.

B) Le congrès du Maghreb Arabe

Les étudiants marocains au Caire sont très actifs. Ils sont en contact avec les hommes politiques, les journalistes et les responsables de la Ligue Arabe. Ils décident de tenir du 15 au 22 février 1947 un congrès sous la présidence du secrétaire général de la Ligue Arabe.

Mohamed Hassan Ouazzani adresse au congrès un télégramme ainsi rédigé:

«Le PDI souhaite un succès total au congrès. Il se solidarise avec les congressistes pour demander l'indépendance et la liberté du Maroc et l'abrogation du protectorat qui a échoué dans sa mission.»

Les résolutions du congrès du Maghreb Arabe sont publiées dans un petit recueil.

Dans une de ses résolutions, le congrès salue les chefs politiques de l'Afrique du Nord: Habib Bourguiba, Messali Hadj, Mohamed Hassan Ouazzani, Allal Fassi, Abdelkhalek Torres, Cheikh Mohamed ben Mrad, Saleh ben Youssef, Laaroussi et Saleh Ferhat.

Le congrès leur rend hommage pour leurs sacrifices et les efforts qu'ils déploient pour la réalisation de l'indépendance de l'Afrique du Nord.

Le congrès leur recommande d'unifier les mouvements politiques dans chaque pays nord-africain.

C) Le Comité de Libération du Maghreb Arabe

Le bateau qui transporte Mohamed Abdelkrim Khattabi et sa famille

de l'île de la Réunion à Marseille transite par le canal de Suez. Il s'arrête dans un port égyptien.

Mohamed Abdelkrim Khattabi et sa famille réussissent à quitter le bateau. Ils se réfugient en Egypte où ils sont les hôtes du Gouvernement.

La première action de Mohamed Abdelkrim Khattabi est d'unifier les mouvements nationalistes nord-africains et ce, pour lutter efficacement contre le colonialisme. L'idée du héros du Rif est accueillie très favorablement par le Gouvernement égyptien et la Ligue Arabe. Il crée alors en 1947, le *Comité de Libération du Maghreb Arabe*. Il contacte par écrit tous les partis nationalistes nord-africains en leur demandant d'adhérer à ce Comité. Allal Fassi qui ferraille au Caire contre Mohamed Hassan Ouazzani, s'oppose à la participation du PDI au Comité de Libération du Maghreb Arabe. Il veut imposer un droit de veto à son profit, au profit de Habib Bourguiba et de l'Algérien Chadli Mekki. Mohamed Abdelkrim Khattabi passe outre la position d'Allal Fassi. Il adresse alors une lettre en date du 6 décembre 1947 au PDI pour lui demander d'adhérer au Comité de Libération du Maghreb Arabe. Il joint à sa correspondance les statuts et le règlement intérieur du Comité. (Voir page: 233).

Le 12 décembre 1947, Habib Bourguiba adresse de son côté, en tant que secrétaire général du Comité, une correspondance dans le même sens à Mohamed Hassan Ouazzani qui donne l'accord de son Parti. (Lettres du 27 décembre 1947 et du 15 février 1948).

Malgré l'attitude hostile d'Allal Fassi, le PDI est membre du Comité de Libération du Maghreb Arabe.

Certains nationalistes nord-africains — parmi lesquels figurent les éléments du parti de l'Istiqlal — ne veulent pas collaborer franchement avec les membres du Comité de Libération du Maghreb Arabe présidé par Mohamed Abdelkrim Khattabi. Ils concentrent toutes leurs activités au sein d'une association dénommée: *Bureau du Maghreb Arabe*. Ainsi, des heurts se produisent-ils entre les deux organisations nord-africaines, heurts qui sont préjudiciables à la cause de l'indépendance des pays de l'Afrique du Nord, qui paralysent pratiquement toute activité du Comité de Libération et qui le plongent dans un profond sommeil.

* * *

Au début de 1953, Mohamed Hassan Ouazzani essaie de faire sortir le Comité de Libération du Maghreb Arabe de sa torpeur.

Il adresse le 21 février des lettres aux personnalités nord-africaines pour les inviter à s'unir. Il joint à ces lettres un projet d'une nouvelle organisation du Comité de Libération en dix points.

بسم الله الرحمن الرحيم

الحمد لله وحده والصلاة والسلام على سيدنا محمد وعلى آله وصحبه وسلم

حضرة الاخ المحترم الاستاذ محمد بن الحسن الوزاني الأمين العام لحزب التحرير، والاسئدال المراكشي
السلام عليكم ورحمة الله وبركاته . وبعد حيث ان قضايها بلدان المغرب العربي الثلاثة
تونس والجزائر ومراكش دخلت في مرحلتها الحاسمة فاصبح من الضروري توحيد العمل بين
كل الاحزاب الاستقلالية داخل البلاد وخارجها لتقف شعوبها كتلة واحدة في وجه الاستعمار
الاجنبي استقر رأي رؤساء تلك الاحزاب ومنه وبهها في الشرق العربي على تشكيل لجنة عليا
من ممثلي تلك الاحزاب تحت رئاستي تدبر دقة الكفاح الوطني المغربي حتى يتم استقلال
اقطار المغرب الثلاثة وتترجع سيادتها الكاملة .

بناء على ذلك فقد تم تشكيل لجنة تحرير المغرب العربي واشترك في تأسيسها ممثلو
الاحزاب الاتية : حزب الاستقلال وحزب الشورى والاستقلال وكلاهما في المنطقة السلطانية
بمراكش . وحزب الاصلاح وحزب الوحدة المغربية وكلاهما في المنطقة الخلفية
بمراكش . وحزب الشعب الجزائري في الجزائر . والحزب الحر الدستوري التونسي في تونس .
وتم الاتفاق في جلسة يوم الاثنين ٨ ديسمبر ١٩٤٧ على ان يكون مكتب اللجنة المذكورة على الصورة
الآتية :

الرئيس - محمد بن عبد الكريم الخطابي

وكيل الرئيس - محمد بن عبد الكريم الخطابي

الامين العام - الاستاذ الحبيب بورتية

امين الصندوق - الاستاذ محمد ابن عود

فانذا وافق حزبكم على الاصول والمبادئ الاساسية التي تترتها اللجنة في قانونها العام الذي تصلكم
طي هذا نسخة منه ارجوكم ان تعلقوا موافقتكم عليها في الصحافة وتعملوا بمقتضاها في الداخل
والخارج كما نوافوننا بتأييدكم لها وتعينوا من ينوب عن حزبكم في اللجنة المذكورة حتى تكون
لجنتنا شاملة لكل الاحزاب الاستقلالية المجاهدة في سبيل الوطن المشترك وبصبح مغربنا
العزير كالبنيان المرصوص يشد بعضه بعضا . وان تنصروا الله ينصركم ويثبت اقدامكم .

وفي انتظار رد سريع من حضرتكم تفضلوا بقبول فائق الاحترام

من اخيكم في الله

محمد بن عبد الكريم
خطابي

القاهرة في ٩/١٢/١٩٤٧

الحمد لله وحده .

القاهرة في ١٢ ديسمبر ١٩٤٧

حجرة الاخ المحترم الامتداند محمد بن الحمن الزواني الذيين العام لحزب الثورة والاستقلال
المركزي تيمية فالله ويمد فتيمنا لخالد الرئيس سمو الامور محمد عبد الكريم الخطابي الواصل
لكم مع هذا اعرفكم ان لجنة تحرير المبر السفري قررت - عملا بالفقرة
الاولى من المادة ١٤ من القانون الاساس - ان يكون رسم دخول كل حزب في
اللجنة المذكورة مائة جنيتها مبرسا ومعلوم الاشتراك خمسين جنيتها كل
شهر ابتداء من غرة يناير ١٩٤٧ .
بناء على ذلك فالرجاء من وطنيتكم المبادرة بتسديد تلك العقادير في اقرب
وقت ممكن حتى ينتمى اللجنة للاختلال بحسب الكناج على اكمل وجه ومشلكم
لا يخفى عليه ان المال قوام الاعمال .
وفي الختام اعزكم ان اللجنة قررت مراعاة للضرورة الراحنة في الشرة العربي
تأجيل الاعلان بتأسيسها الى يوم ٥ يناير ١٩٤٨ . ويستحسن ان تقوموا
بالاعلان عنها عندكم في نفس التاريخ المذكور

والسلام من اخيكم
ابن بينا العام

الحبيب بورقيبة

١٠ شارع ضريح سعد القاهرة مصر

10 St. Saïd Le Caire

Fac-similé de la lettre de Habib Bourguiba en date du 12
décembre 1947 adressée à Mohamed Hassan Ouazzani au sujet
de l'adhésion du PDI au Comité de Libération du Maghreb
Arabe.

Des lettres similaires sont envoyées également à des personnalités égyptiennes.

Le projet de la réorganisation du Comité se résume ainsi :

1. Le Comité doit élargir sa composition pour être une véritable représentation des mouvements de libération en Afrique du Nord ;

2. Le Comité ne doit pas comprendre seulement les partis politiques ; il doit s'adjoindre les nationalistes marocains indépendants se trouvant en Égypte et désireux d'œuvrer pour la cause de leur pays ;

3. Le Comité doit également s'adjoindre des personnalités égyptiennes intéressées par la question marocaine ;

4. Le Comité doit avoir un siège pour ses activités et écarter tout esprit partisan ;

5. Les organes et bureaux existants composés de certains partis politiques doivent être dissouts ;

6. Tous les membres du Comité de Libération sont égaux ;

7. L'absence de tout leadership de qui que ce soit doit être affirmée.

8. La trésorerie du Comité doit être réglementée ; toutes les dépenses doivent être agréées par le Comité ;

9. Personne ne doit parler ou agir au nom du Comité que s'il est expressément mandaté par ce dernier.

10. Toute publication doit être agréée par le Comité.

Le projet de Mohamed Hassan Ouazzani ainsi présenté est bien accueilli par ceux qui s'intéressent au problème nord-africain. Cependant, il ne connaît pas de suite.

* * *

Le pacte du Comité de Libération du Maghreb Arabe est signé le 4 avril 1954 au Caire, au secrétariat général de la Ligue Arabe par les représentants de la Ligue, du Parti Démocrate de l'Indépendance, du Parti de l'Istiqlal, du Parti réformiste marocain, du Parti de l'Unité et de l'Indépendance, du vieux et du néo-destour, de la mission politique tunisienne, du Parti populaire algérien et du Parti El Bayane pour l'Algérie.

Le pacte comprend dix articles et un préambule. Les principaux points de ce pacte sont les suivants :

— Les représentants des partis et des missions politiques du Maghreb en Orient arabe fusionnent en « Comité de Libération du Maghreb arabe », dont le siège est au Caire. Cet organisme pourra fonder d'autres branches en dehors des pays nord-africains.

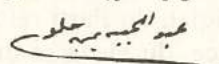
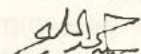
— Le Comité se propose de lutter pour que le Maroc, l'Algérie et la Tunisie « obtiennent leur indépendance complète et s'unissent à la Ligue

- اتفق ممثلو الاحزاب المراكشية بالقاهرة على أن يكونوا منهم وفداً موحداً للتعاون على تنفيذ ما هو
موكول اليهم من خدمة للقضية المراكشية في الشرق العربي ، وذلك ضمن ائتلاف مع وفدي تونس
والجزائر .
- يلتدب كل حزب من الاحزاب المراكشية طدياً واحداً على الاقل للعمل داخل الوفد المراكشي .
- يوزع المدد ويوزع الاعمال المفوضة بالوفد عليهم مع التساوي في المسؤوليات والواجبات .
- المهام القارة للوفد هي امانة الصندوق والدعاية والنشر ، والحالة المدنية للمراكشيين ، والاتصال .
تكون كل من احزاب تونس والجزائر وفداً مائتلاً .
- تربط الوفود الثلاثة داخل المكتب المشترك رابطة تقوم على اساس انتداب ثلاثة من المندوبين لقيادة لجنة
واحد عن كل وفد ، ويتولى هؤلاء الثلاثة تعيين مدير وامين صندوق عام ووكيل للمدبر لمدة خمسة
من بينهم .
- يختص المدير بالاشراف على المسائل المشتركة بين الوفود ، ويقوم بتشغيل المكتب ، ويقع ما يعرضه
عليه كل وفد من المكاتبات .
- يقوم وكيل المدير بمساعدته والنيابة عنه في حالة غيابه .
- يتولى امين الصندوق استلام الاشتراكات والمساعدات ويرصد ما في دفتر حسابات الخصاص ،
والاشراف على المصروفات العامة ، وتوزيع مخصصات الوفود حسب المتفق عليه ، ومحاكاة الانشاء
الخاصين بكل وفد .
- يدفع كل وفد قيمة اشتراك قدرها لامين الصندوق غرة كل شهر ، وتتكون مداخيل
المكتب من هذه الاشتراكات ومن المساعدات التي يمكن الحصول عليها .
- تخصص الوفود الثلاثة قدرها في الميزانية العامة للمصروفات المشتركة بنسبة ثم يوزع
توزيع ثلاثة أخماس الباقي على الوفود بنسبة خمس لكل وفد لنشاطه الخاص بقطره ، ثم يسوزع
الخمسان الباقيان على جميع الاحزاب المتفوية بالتساوي ، ولاي حزب أن يتخلى عن نصيبه
لصندوق وفده الخاص .

القاهرة نسي ١٧ مارس ١٩٥٤

من وفد حزب الشورى والاستقلال

 من وفد حزب الوحدة والاستقلال


من وفد حزب الاستقلال

 من وفد حزب الاصلاح


الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

الإدارة السياسية

القاهرة في

بشأن

ملف رقم
مرفقت

بسم الله الرحمن الرحيم

ميثاق لجنة تحرير المنضرب العربي

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

ديباج

ستلو الاحزاب والبعثات السياسية المنربية في الشرق العربي .

تعدوهم الرغبة الصادقة الطحة في جمع شملهم . وتوحيد جهودهم اوتوجهها الى مانه خير بلادهم قاطبة وصلاح احوالها وتأمين مستقبلها ، والقرارا بضرورة التضامن في الكفاح والستولية المشتركة الواقعة عليهم . لادراك اهداتهم ولاسيما في هذه الظروف الخطيرة التي يتحول فيها مجرى التاريخ .

قد قرروا عقد ميثاق ولهذا الغاية اجتمع بدار الامانة العامة لجامعة الدول العربية السادة المذكورون فيما بعد :

اسماء الحاضرين اسم الحزب أو البعثة السياسية

من تونس

الحزب الحر الدستوري الجديد
الحزب الحر الدستوري القديم
البعثة السياسية

علي البلهوان
محمد صالح

عن الجزائر

حزب الشعب الجزائري
حزب البيان الجزائري

محمد خيضر
احمد بيوض

عن مراکش

حزب الاستقلال المراكشي
حزب الاملاح بتطوان
حزب الوحدة والاستقلال
حزب الشورى والاستقلال

عبد المجيد بن جلون
احمد بن الطيبح
الذكي التامصري
م.د. حسن السوزاني

واتفقوا على ما يأتي :

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

الإدارة السياسية

القاهرة في
بشأن
- ٢ -

ملف رقم
مرقات

المادة الأولى

ينضم ممثلو الأحزاب والبعثات الصحابية المغربية في الشرق العربي في هيئة
تسمى " لجنة تحرير المغرب العربي " .

المادة الثانية

يكون المركز الرئيسي لهذه اللجنة مدينة القاهرة وجوزانشا . فروع لها في
بلاد المغرب حسب ما تقتضيه الصلحة .

المادة الثالثة

خاية اللجنة العمل على نيل أقطار المغرب العربي الثلاثة لاستقلالها التام والانضمام
الى الجامعة العربية مع رفض فكرة الدخول في الاتحاد الفرنسي بأي شكل من أشكاله
وفكرة الصيادة مزدوجة ، وفقاً باننا .

المادة الرابعة

اتفق ممثلو الأحزاب والبعثات السياسية المغربية على ان تكون أحزاب وبعثات
كل قطر وفداً موحداً للتعاون على تنفيذ ما هو موكول اليهم من خدمة للقضية المغربية .

المادة الخامسة

يقتدب كل حزب وكل بعثة سياسية مندوباً واحداً على الأقل للعمل داخل الوحد
المستقل لبلاد .

المادة السادسة

يوزع المندوبون الاصال المنوطة بكل وفد عليهم مع التساوي في المسؤوليات
والتواجبات والحقوق .

المادة السابعة

السهام الدائمة لكل وفد هي أمانة الصندوق والدعاية والنشر ووضعية الوطنيين المغاربة
والاتصال .

المادة الثامنة

يتكون داخل لجنة التحرير مكتب مشترك يربط الوفود الثلاثة . وتقوم هذا المكتب
على أساس انتداب ثلاثة من المندوبين لمدة سنة . واحد من كل وفد . ويتولى
هو " ٧ " الثلاثة تعيين مدير وأمين صندوق عام . ويوكيل للتدير - لمدة سنة - من بينهم .

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

الإدارة السياسية

القاهرة في

بشأن

- ٢ -

ملف رقم

مرهف

المادة التاسعة

يختص المدير بالإشراف على المسائل المشتركة بين الوفود ويقوم بتعديل الكتب لسي دائرة اختصاص الادارية و يوقع ما يحضره عليه كل وفد من المكاتبات ويسموم وكيل المدير بمساعدته في اعماله والنهابة عنه في حالة غيابه .

ويتولى أمين الصندوق استلام الاشتراكات والاطانات ورصدها في دفتر حساب خاص والإشراف على المدفوعات العامة وتوزيع مخصصات الوفود حسب ما يقره الاطلسال عليه . ومحاسبة امثا الوفود .

المادة العاشرة

يدفع كل وفد قيمة اشتراكه لأمين الصندوق غرة كل شهر . وتحدد قيمة الاشتراك في اللائحة الداخلية وتكفي ايرادات المكتب من هذه الاشتراكات ومن الاطانات التي يمكن الحصول عليها .

واشباتا لما تقدم . قد وقصوا هذا الميثاق ويحمل به من تاريخ توقيعه .

اسم الحزب أو الهيئة السياسية

الحزب الحر الدستوري الجديد

الحزب الحر الدستوري القديم

الهيئة السياسية

حزب الشعب الجزائري

حزب الدين الجزائري

حزب الاستقلال المراكشي

حزب الإصلاح بتونس

حزب الوحدة والائتق للال

حزب الشورى والائتق للال

اسم الحزب

عن تونس

علي البلاد

محمد طاقا

عكابلهما

بالنيابة

عن الجزائر

محمد بوعرض

عن مراكش

عك آسان
محمد بوعرض
محمد بوعرض

محمد بوعرض

القاهرة في غرة شعبان ١٢٧٢
٤ ابريل ١٩٥٤

بسمه والجماعة العامة للامانة الدول العربية

المدير
المساعد

Arabe, en rejetant toute perspective soit d'union avec la France, soit de souveraineté partagée».

— Les partis et les missions politiques n'auront, dans chacun des pays du Maghreb, qu'une délégation unique au sein de laquelle ils collaboreront à l'exécution des tâches qui lui seront confiées dans l'intérêt général de la cause nord-africaine.

Le pacte du Comité de Libération du Maghreb Arabe est précédé par la signature le 17 mars 1954 d'un protocole d'accord par les quatre partis marocains.

Dans ce protocole du 17 mars, les partis marocains s'engagent à constituer une délégation unifiée et à s'entraider dans l'intérêt de la cause marocaine. Tout en se répartissant les tâches, ils affirment leur volonté de collaborer avec les délégations tunisienne et algérienne.

Le protocole du 17 mars prépare ainsi le terrain pour la signature du pacte du Comité de Libération du 4 avril. (Voir fac-similés du protocole et du pacte: pages: 236-239).

Le pacte du Comité de Libération du Maghreb Arabe reste lettre morte. Il ne reçoit aucune application. Des dissensions continuent à opposer les partis marocains.

C'est ainsi que les délégués du parti de l'Istiqlal et du parti réformiste refusent de se réunir avec Brahim Ouazzani en tant que représentant du PDI. Quant à Ahmed Balafrej, secrétaire général de l'Istiqlal, il fait à Genève une déclaration au journal *Le Monde* (du 21 août 1954) dont le contenu est en contradiction flagrante avec l'article 3 du pacte.

En effet, Ahmed Balafrej, contrairement à l'engagement pris par son parti, *se prononce pour l'indépendance du Maroc LIMITÉE par le respect des intérêts de la France. Il n'exclut pas aussi d'une manière ferme la participation du Maroc à l'Union française.* (*Supra*, pages: 84-86).

Dans une lettre en date du 7 septembre 1954 adressée au secrétaire général de la Ligue Arabe, Mohamed Hassan Ouazzani demande à l'organisation arabe de veiller à l'application stricte des clauses du pacte du Comité de Libération du Maghreb Arabe, et d'assainir les relations entre les partis politiques marocains.

Il proteste par ailleurs, avec indignation, contre le comportement des représentants du parti de l'Istiqlal et du parti réformiste à l'égard de Brahim Ouazzani et contre la déclaration d'Ahmed Balafrej au journal *Le Monde*.

D) Mohamed Hassan Ouazzani dénonce devant la Ligue Arabe la politique espagnole au Maroc

Au début du mois de janvier 1954, la Résidence générale espagnole à Tétouan annonce qu'un important événement est attendu dans la zone nord du Maroc. Une pétition commence à circuler chez les caïds et les pachas.

Le 21 janvier, au cours d'une grande manifestation à Tétouan présidée par les autorités espagnoles ayant à leur tête le Général Garcia Valino, la pétition signée par des caïds et des pachas et adressée au Résident général — qui est présent à la cérémonie — est lue. L'absence du Khalifa, Moulay Hassan Ben Mehdi, est très remarquable.

Les signataires de la pétition :

— dénoncent la politique française au Maroc, politique qui est contraire à la convention internationale;

— approuvent la politique espagnole au Maroc, politique qui ne reconnaît pas Ben Arafa. Ils demandent — à titre provisoire — la séparation de la zone nord du reste du pays, l'octroi des pleins pouvoirs au Khalifa qui deviendra indépendant de Ben Arafa;

— rendent hommage à l'Espagne et à son grand chef à qui ils font allégeance.

Telle est la teneur de la pétition.

Par son absence à la manifestation, le Khalifa Moulay Hassan Ben Mehdi entend marquer son désaccord sur ce qui se passe.

Les gouvernements français, anglais et américain déclarent ouvertement leur opposition à l'initiative espagnole.

Une délégation des pachas et caïds se rend, malgré tout, à Madrid. Le Résident général la présente à Franco dans ces termes :

« J'ai la satisfaction de vous présenter les représentants de ce peuple marocain qui est disposé à servir le Caudillo et à obéir à tous les ordres que celui-ci voudra bien lui donner... Je considère aussi cet acte comme la fin de ma première étape de commandant au Maroc. »

Mais devant les fortes réactions françaises, anglaises et américaines, l'Espagne renonce à ses prétentions. Cela ressort de la réponse de Franco au Résident général : « Les droits, les libertés et la personnalité du peuple marocain étaient sauvegardés par les traités internationaux et par l'esprit chevaleresque et le sentiment de l'honneur qui animent les nations protectrices. La double présence de l'Espagne et de la France dans leurs zones respectives constituait une garantie.

« La zone marocaine confiée à notre protection sera maintenue sous la souveraineté de S.A. Impériale Moulay El Mehdi, assisté par notre Haut

Commissaire de la zone, en maintenant la pure quintessence du protectorat.»

On relève une certaine amertume de Franco à l'égard du Khalifa. Le chef d'État espagnol parle de S. A. Impériale et non pas de Khalifa.

Il se trompe même sur son nom! Il oublie qu'il s'appelle Moulay Hassan Ben Mehdi, Moulay Mehdi étant le nom du père.

Les milieux arabes du Caire ne connaissent pas les véritables intentions de l'Espagne. C'est ainsi que la Ligue Arabe, dans sa réunion du 27 janvier, prend des recommandations en ce qui concerne la zone nord du Maroc sans consulter les partis politiques marocains. Les journaux égyptiens traitent les pachas et caïds, signataires de la pétition, de «leaders marocains»: زعماء مراکش!

C'est alors que Mohamed Hassan Ouazzani saisit le secrétariat général de la Ligue Arabe pour clarifier les choses.

Dans un mémoire de vingt six pages en date du premier avril 1954, il expose la situation dans la zone nord du Maroc et dévoile les arrières-pensées de l'Espagne¹.

Après avoir rappelé le fondement juridique sur la base duquel l'Espagne est présente au Maroc (la convention du 3 octobre 1904 — l'Acte d'Algésiras du 7 avril 1906 — le traité du 27 novembre 1912), Mohamed Hassan Ouazzani explique que l'Espagne n'a, au Maroc, qu'une zone *sous son influence* et non un véritable protectorat. Elle est en quelque sorte dans une situation de sous-locataire, le traité du 27 novembre 1912 étant établi entre la France et l'Espagne et non entre cette dernière et le Maroc. Depuis cette date, l'Espagne cherche l'occasion pour «tourner la difficulté» et renforcer sa présence au Maroc en faisant du nord du Maroc un protectorat et non une «zone sous influence». Elle veut rompre le statu quo établi par la convention du 3 octobre 1904 pour avoir la liberté d'action au Maroc.

Par ailleurs, Mohamed Hassan Ouazzani rappelle que les conventions internationales garantissent au Maroc son unité sous *la seule autorité du Sultan*, le khalifa n'étant que le représentant du Sultan dans la zone nord. Il s'agit ainsi d'une «fiction diplomatique» permettant de garder au Maroc son unité.

Mohamed Hassan Ouazzani précise également que si l'Espagne ne reconnaît pas Ben Arafat, ce n'est pas par solidarité avec le peuple marocain. C'est seulement parce que la France n'a pas pris son avis au moment où elle a exilé Sa Majesté Sidi Mohamed Ben Youssef. L'Espagne estime

1. Le mémoire est publié dans la version arabe du présent ouvrage *Haddathani Walidi*-Annexes: document n° 1, pages: 409-431.

que la France a violé son engagement puisqu'elle ne l'a pas consultée. De ce fait, elle ignore le changement de Sultan intervenu à Rabat.

Mohamed Hassan Ouazzani dénonce avec vigueur le mouvement des caïds et pachas et la politique espagnole au Maroc. Il révèle très clairement les véritables visées des responsables espagnols qui, en soutenant la pétition des caïds et pachas et en réclament les pleins pouvoirs pour le khalifa et son indépendance, veulent diviser le pays, porter atteinte à sa souveraineté et établir d'une manière renforcée leur autorité.

Mohamed Hassan Ouazzani conclut dans ces termes :

«المطالبة بالسيادة المطلقة للخليفة وباستقلاله التام عن السلطان ، إنما يقصد بها فصل المنطقة فصلاً تاماً بقطع تلك الرابطة التقليدية التي كانت وما زالت تربط بين مناطق مراكش باعتبار أنها مملكة موحدة تحت عرش واحد ، ولهذا كان السلطان وما يزال (أي محمد بن يوسف) رمز الوحدة والسيادة في عهد الحماية الأجنبية وهذه شبهة سياسية» .

Tout en demandant à la Ligue Arabe de reconsidérer sa position à l'égard de l'Espagne, Mohamed Hassan Ouazzani lui rappelle que «le véritable objectif des Marocains reste l'indépendance de *TOUT* le Maroc».

L'Espagne n'apprécie pas la prise de position de Mohamed Hassan Ouazzani à son égard.

Une répression aveugle s'abat sur les militants et sympathisants du PDI qui se trouvent dans la zone nord. Brahim Ouazzani, Mohamed Larbi Khattabi, Hassan Ahmed Masmoudi, Abdeslam Tadlaoui sont arrêtés. Les résistants, membres du PDI et réfugiés à Tétouan, sont traqués. Ils subissent le chantage des autorités espagnoles qui leur demandent d'adhérer au parti réformiste d'Abdelkhalek Torres s'ils ne veulent pas être expulsés.

Au sujet de ces arrestations, *Maroc-Presse* écrit le 17 juin 1954 : «On laisse entendre à Tanger que ces mesures ont été arrêtées contre le PDI à la suite de la position prise au Caire par Mohamed El Ouazzani, Chef du Parti Démocrate de l'Indépendance, qui aurait refusé de s'associer au plan élaboré en commun par le secrétaire général de la Ligue Arabe et les autorités espagnoles au sujet d'une éventuelle rupture entre les deux zones».

Mohamed Hassan Ouazzani ne se limite pas au mémoire qu'il a adressé à la Ligue Arabe le 1^{er} avril 1954. Il demande aux représentants des partis politiques marocains, membres du Comité de Libération du Maghreb Arabe d'entreprendre une démarche commune auprès de la Ligue Arabe afin de faire connaître leur attitude à l'égard de l'Espagne. C'est ainsi qu'un mémoire signé par les quatre partis marocains le 19 avril est remis au secrétaire général de la Ligue Arabe à l'occasion de son voyage en Espagne.

Dans ce document du 19 avril, les partis marocains demandent à l'Espagne de respecter l'unité du Maroc. Ils s'opposent à toute politique tendant à diviser le Maroc et au mouvement des caïds et pachas. Ils affirment que seul le peuple marocain est détenteur de toute souveraineté sur l'ensemble du territoire. «Le nationalisme marocain œuvre pour l'indépendance de TOUT le Maroc. Nous demandons à ce que l'Espagne reconnaisse le principe de l'indépendance et l'applique à la partie du Maroc qu'elle occupe».

Par ailleurs, les partis marocains formulent ce qu'ils appellent les «revendications immédiates» (abandon de l'administration directe et marocanisisation de l'administration — octroi aux Marocains les libertés publiques — respect de la religion musulmane — liberté de circulation des nationalistes entre les zones nord et sud et Tanger — amnistie pour tous les détenus politiques).

Pendant ce temps, Allal Fassi rend hommage à l'Espagne et à ses dirigeants. C'est ce qui ressort d'une interview accordée par le leader du parti de l'Istiqlal au journal espagnol *El Alcazar* et que *Le Monde* du 21 août 1954 aborde dans ces termes: Si Allal El Fassi a enfin évoqué «la noble attitude de l'Espagne dans le conflit du Maroc français. Tous mes compatriotes en éprouvent de la gratitude, tout particulièrement pour l'habileté du Général Garcia Valino et le tact du chef de l'État, le généralissimo Franco».

Quelle est alors la véritable position de l'Istiqlal par rapport à la politique espagnole au Maroc? Celle qui se dégage du mémoire du 19 avril 1954 qui est signé par un représentant istiqlalien ou bien celle qui résulte de la déclaration d'Allal Fassi à *El Alcazar*?

En tout cas, Mohamed Hassan Ouazzani et Allal Fassi ne réagissent pas de la même manière à l'égard de la politique de l'Espagne au Maroc, qui, sous des apparences pro-marocaines, revêt un caractère colonialiste et dont les véritables objectifs n'échappent pas au leader du PDI.

Quant à Abdelkhalek Torres, il ne trouve rien de mieux que d'assister personnellement à la cérémonie du 21 janvier présidée par le Résident général espagnol et en l'absence du khalifa. Des tracts comportant la photographie d'A. Torres saluant chaleureusement Garcia Valino et stigmatisant l'attitude du chef du parti réformiste marocain sont distribués: voir page: 245 — (Sur les rapports entre l'Espagne franquiste et A. Torres, lire: Annexes — note: 5, page: 323).

* * *

Il faut rappeler qu'en 1953, Mohamed Hassan Ouazzani a été reçu par Garcia Valino qui lui a dit que l'Espagne était du côté des nationalis-

عبد الخالق الطريس
يعانق المقيم العام الاسباني



في حفلة 21 يناير ويقول له
ان خطابك نفذ الى اعماق قلبي

Un tract stigmatise la présence d'A. Torres à la cérémonie du 21 janvier 1954. La photographie représente A. Torres saluant García Valino.

tes. Le Résident général espagnol lui a proposé le ralliement des nationalistes marocains à l'Espagne pour combattre la politique française au Maroc. Mohamed Hassan Ouazzani lui a répondu que les nationalistes ne pouvaient en aucune manière s'allier avec l'Espagne, car l'Espagne comme la France occupait le Maroc. De ce fait, les nationalistes avaient un problème avec ces deux pays. Il a fait alors à Garcia Valino une contre-proposition: si l'Espagne appuyait réellement et sincèrement les nationalistes marocains, elle devrait rendre l'indépendance à la zone nord pour leur permettre de former un gouvernement et de combattre ainsi la présence française dans leur pays.

Le point de vue de Mohamed Hassan Ouazzani a déplu à Garcia Valino qui n'a pas caché son irritation. Il a éconduit alors sans aucune courtoisie Mohamed Hassan Ouazzani et la personne qui l'accompagnait. Garcia Valino s'est certainement rappelé à ce moment-là, le soutien du leader marocain aux républicains espagnols en 1936.

Il faut noter qu'après la reconnaissance par la France de l'indépendance du Maroc en 1955, l'Espagne a essayé encore, par des manœuvres, de détacher la zone nord du Maroc du reste du pays. Elle n'a pas quitté facilement et de son propre gré la partie qu'elle occupait. (lire le témoignage de Mohamed Hassan Ouazzani dans: *les Mémoires d'Une Vie et d'Un Combat-L'Histoire du Mouvement de Libération Nationale au Maroc*: volume 4-pages: 237-239).

SECTION 2:

LE CONGRÈS DE LA MECQUE: 9 AOÛT 1954

Le 9 août 1954, se tient à la Mecque, un congrès avec la participation des représentants des pays islamiques.

Le congrès qui devait se réunir à Al Qods pour examiner la question palestinienne sur l'initiative du Pakistan, est présidé par le roi Saoud.

L'objectif du congrès est d'unir les Arabes et de rassembler la grande famille musulmane. Le congrès veut également défendre toutes les causes arabes parmi lesquelles, les causes marocaine et tunisienne.

Effectivement, le congrès examine les questions marocaine et tunisienne. Il décide d'entreprendre des démarches pour aider les deux pays frères dans leur lutte pour l'indépendance et la liberté. Pour définir ces démarches, des contacts seront pris entre l'Arabie Saoudite et l'Égypte représentée au congrès par Jamal Abde Nasser.

Mohamed Hassan Ouazzani, empêché de se rendre au congrès islamique de la Mecque, adresse le 6 août 1954 des messages au Roi Saoud et à Jamal Abde Nasser.

Dans le premier message, Mohamed Hassan Ouazzani salue au nom du peuple marocain le président du congrès et tous les participants.

Il leur fait part de «la solidarité et de l'appui du mouvement de libération nationale pour le triomphe de l'Islam et la défense des droits des musulmans».

Il demande au Roi Saoud d'être «le porte-parole de la cause marocaine et l'expression des espoirs des Marocains» dans ce congrès et d'influencer les congressistes pour adresser un appel solennel à la France pour qu'elle abandonne sa politique répressive au Maroc afin de permettre au Maroc de recouvrer son indépendance et sa souveraineté et à Sa Majesté le Roi de retourner sur son Trône.

Dans le message adressé à Jamal Abde Nasser, Mohamed Hassan Ouazzani le prie d'attirer l'attention du congrès sur la gravité de la situation au Maroc et de veiller à ce que le congrès prenne une décision ferme et concrète en ce qui concerne la question marocaine.

Le congrès islamique de la Mecque ne retient pas les propositions de Mohamed Hassan Ouazzani. Il se contente de formules vagues.

CHAPITRE: 2

La question marocaine — Les États-Unis — *L'ONU*

SECTION 1:

LA QUESTION MAROCAINE ET LES ÉTATS-UNIS

A) La conférence américaine de Tanger: 2 octobre 1950

La conférence qui réunit les diplomates américains accrédités en Afrique du Nord — Tunisie, Maroc, Algérie, Libye — s'ouvre le lundi 2 octobre 1950 à Tanger sous la présidence de Mac Ghee, secrétaire d'État adjoint.

Mac Ghee est accompagné par Lewis Clark, représentant des États-Unis au Conseil consultatif des États-Unis pour la Libye, de Richard P. Butrick, directeur général du Foreign Service, d'Elmer H. Bourgerie, suppléant du directeur du Bureau des Affaires africaines et de Samuel K.C. Kopper, directeur adjoint du Bureau des Affaires du Proche-Orient.

Cette conférence qui se compose d'une cinquantaine de membres choisis dans le corps consulaire a pour objet l'étude des relations politiques, économiques, culturelles et consulaires des États-Unis avec les pays de l'Afrique du Nord.

Les travaux de la conférence sont secrets. Les conclusions auxquelles aboutissent les conférenciers sont ignorées du public. Cependant, la conférence suscite beaucoup d'espoir parmi les peuples nord-africains. Elle est suivie avec intérêt par les mouvements nationalistes qui saisissent les personnalités américaines présentes à Tanger de la situation en Afrique du Nord. C'est ainsi, que Mohamed Abdelkrim Khattabi, président du Comité de Libération du Maghreb Arabe, fait remettre un mémorandum à Mac Ghee.

Quant à Mohamed Hassan Ouazzani, il adresse une longue lettre au président de la délégation américaine. (La lettre est publiée dans *Les Cahiers du Maroc* édité par le PDI, n° 3, pages 9-15).

Mac Ghee, avant de quitter Tanger, tient le 3 octobre une conférence de presse à l'hôtel Minzah. Après avoir qualifié les entretiens avec S.M. le Roi de «très amicaux», il déclare que les travaux de la conférence avaient un caractère purement régional et qu'il ne peut donner des précisions sur les questions traitées. Il s'abstient de répondre à beaucoup de journalistes, notamment en ce qui concerne la politique française et espagnole au Maroc.

B) L'appel à une médiation américaine

Le Conseil de la Ligue Arabe approuve dans sa réunion du 17 mars 1951 les résolutions adoptées par la Commission politique, en ce qui concerne la question marocaine.

Les résolutions sont les suivantes:

1. Envoi au Gouvernement français par tous les pays arabes d'une note demandant le règlement de la question marocaine.

2. Demande aux gouvernements des pays islamiques et orientaux de se joindre à cette démarche auprès du Gouvernement français.

3. Si ses efforts ne sont pas couronnés de succès, la Ligue a l'intention de présenter l'ensemble de la question marocaine à la prochaine Assemblée générale de l'ONU.

4. Dès maintenant la Ligue demandera au secrétariat général de l'ONU d'inscrire la question du Maroc au programme de la petite assemblée en vue d'un possible débat devant l'Assemblée générale.

5. Le secrétariat de la Ligue Arabe est chargé de réunir toutes les informations utiles et de procéder à une enquête complète sur les aspects du problème marocain.

6. Le Comité politique de la Ligue devra se réunir avant la session de l'Assemblée de l'ONU pour étudier l'attitude du Gouvernement français à la suite des démarches qui seront faites.

Ainsi, avant le recours à l'ONU, la Ligue Arabe décide-t-elle de s'adresser directement à la France. Chaque État arabe, membre de la Ligue soumet au Gouvernement français un mémoire sur la question marocaine. La France garde le silence.

Les démarches entreprises séparément par les États arabes n'ayant pas abouti, la Ligue Arabe recourt alors à la médiation d'une tierce puissance en vue d'amener la France à envisager une solution satisfaisante du problème marocain.

Au cours d'une conférence de presse tenue au Palais de Chaillot à

Paris à l'occasion de la réunion de l'Assemblée générale des Nations unies en décembre 1951, Abderrahmane Azzam, secrétaire général de la Ligue Arabe fait part de ses efforts pour une *médiation américaine et brésilienne* auprès de la France pour résoudre le problème marocain. Il déclare à ce sujet :

«La question du Maroc, dit-il, requerrait une solution depuis plusieurs années. Ceci fut reconnu par le Président Roosevelt, en 1942, à Casablanca, quand il promit au Sultan l'indépendance en échange de la coopération de son peuple à la cause alliée. Durant les cinq dernières années, la Ligue Arabe a recherché la solution pacifique de ce problème. Elle a eu recours à différents moyens, entre autres, à l'intervention d'une tierce partie. Les USA et le Brésil ont été pressentis à cet effet en vue d'une médiation. Tous ces efforts furent vains. La répression, l'oppression et l'humiliation du peuple marocain ont continué. L'hiver dernier, le Général Juin prit un certain nombre de mesures pour arrêter la poussée du nationalisme marocain, notamment en tentant de déposer le Sultan...»

A la question du journaliste français :

«N'avez-vous pas pensé à d'autres solutions avant le recours à l'ONU ?

Azzam Pacha répond :

«J'ai parlé de cette affaire aux Américains... Ils m'ont dit que le moment n'était pas opportun pour la soulever. J'ai essayé de susciter une médiation des USA, du Brésil. Ils se sont récusés. C'est maintenant au Gouvernement français à prendre ses responsabilités. Dans l'état actuel des choses, nous sommes décidés, quant à nous, à porter le débat devant la prochaine Assemblée générale des Nations unies et à tout faire pour que l'ONU n'élude pas le débat.»

Quant à Mohamed Hassan Ouazzani, il demande, au nom de son Parti, la médiation américaine dans la lettre adressée en octobre 1950 à Mac Ghee, secrétaire d'État adjoint et président de la conférence de Tanger (*supra*, page: 250).

Dans cette correspondance, Mohamed Hassan Ouazzani rappelle la participation marocaine aux côtés des Alliés et les déclarations des différentes personnalités politiques américaines favorables à la libération des peuples sous domination étrangère. Il souligne le rôle joué par la résistance du peuple marocain à la pénétration française et les démarches faites par le mouvement nationaliste marocain pour «*l'abolition du protectorat et le rétablissement du Maroc dans ses droits.*» Il constate avec regret que, depuis la fin de la guerre, les États-Unis ne s'intéressent au Maroc que du point de vue stratégique.

Après avoir réclamé un *ordre nouveau* «englobant toutes les nations, grandes et petites, et reposant sur l'idéal humain et démocratique de justice et de paix que les États-Unis s'étaient engagés durant la guerre à établir», Mohamed Hassan Ouazzani pose la question suivante :

« En ce qui concerne plus particulièrement le Maroc, nous croyons devoir poser la question de savoir si l'heure d'une médiation américaine entre le Maroc et la France n'a pas déjà sonné ?

La diplomatie américaine répondra, sans doute, affirmativement à la question qui vient de lui être nettement posée et agira en conséquence, n'ayant en vue que l'intérêt supérieur de la paix et de l'ordre nouveau qui est à créer dans le monde au profit de toutes les nations.

Les relations d'amitié et de solidarité que notre pays a toujours eues avec le vôtre, d'une part, et, d'autre part, les sentiments universellement connus du noble peuple des États-Unis pour la liberté, la démocratie et l'humanité opprimée, sont, nous en sommes persuadés, les plus sûrs garants que notre présent message recevra le meilleur accueil de la part du Gouvernement américain. »

La question marocaine embarrasse beaucoup les Américains qui sont partagés entre deux tendances.

Le Département d'État reste fidèle au principe de l'encouragement des nationalistes. En revanche, le Pentagone et les milieux d'affaires estiment que les intérêts stratégiques et économiques des États-Unis sont mieux défendus par la présence française que par les nationalistes dont l'action, en fin de compte, est dirigée contre l'ensemble des puissances occidentales.

Finalement, c'est cette deuxième tendance qui l'emporte. C'est ce qui ressort de la position américaine dans le débat sur la question marocaine devant l'Assemblée générale de l'ONU (13 octobre 1951).

C) La question marocaine et les États-Unis

Les relations politiques et économiques entre les États-Unis et le Maroc sont très anciennes.

Les Marocains ont participé aux côtés des Alliés à l'effort de guerre. Les dirigeants américains ont promis d'aider le peuple marocain à recouvrer son indépendance dès la fin de la deuxième guerre mondiale.

La paix signée, les pays occidentaux retrouvent la liberté. Quant au Maroc, sa situation ne change pas. Bien au contraire, elle empire. La pression coloniale s'exerce fortement sur les Marocains qui rappellent — sans aucun résultat — aux champions de la liberté leurs promesses. Comme réponse, ils se voient opposer un silence absolu. Ils comprennent qu'ils ne peuvent compter que sur eux-mêmes et sur leur propre combat politique. Mais pour le succès de leur cause, ils sollicitent, sur le plan international, l'appui diplomatique de certains pays. Parmi ces pays — dont l'aide est capitale —, figurent les États-Unis d'Amérique.

Dans une lettre en date du 30 mars 1947 (la lettre est publiée dans *Les Cahiers du Maroc du PDI*, n° 3, pages 5-8) adressée à l'occasion du trente cinquième anniversaire de la signature du traité de protectorat au Consul général des USA et aux représentants diplomatiques des Puissances au

Maroc, Mohamed Hassan Ouazzani rappelle la position marocaine à l'égard du protectorat. Il écrit à ce sujet :

« On continue en haut lieu d'ignorer la volonté du peuple marocain qui ne cesse de revendiquer, avec l'appui total de la Ligue Arabe, *son plein droit à disposer de lui même*.

Toute tentative de l'en détourner par une soi-disant politique de réformes est vouée à l'échec. Toute manœuvre d'intimidation à l'égard de notre peuple connaît le même sort. Le Maroc est sûr de son droit et a pleine confiance dans le triomphe de sa cause nationale, l'avenir n'étant pas à l'impérialisme colonial, condamné irrévocablement par la morale internationale et la conscience universelle, mais aux droits des nations, grandes et petites, à disposer d'elles-mêmes dans le cadre d'une solidarité et d'une coopération mondiales au service de la Justice et de la Paix. »

En octobre 1950, Mohamed Hassan Ouazzani saisit Mac Ghee, président de la conférence américaine de Tanger (*supra*, page: 251) pour demander l'établissement par les États-Unis d'un ordre nouveau et lui proposer une *médiation américaine* entre le Maroc et la France.

En septembre 1951, se tient à Washington une Conférence Tripartite qui réunit la France, l'Angleterre et les États-Unis. La question marocaine est inscrite à l'ordre du jour de la Conférence à la demande de la France qui veut convaincre ses partenaires du bien-fondé de sa politique au Maroc.

Mohamed Hassan Ouazzani adresse le 9 septembre à Acheson, secrétaire d'État américain, un télégramme dans lequel il confirme l'opposition des Marocains au régime du protectorat. Le télégramme est ainsi libellé :

Son Excellence Monsieur Acheson
Département d'État
Washington

Occasion réunion Conférence Tripartite, ai honneur vous saluer très respectueusement ainsi que vos honorables collègues et vous rappeler opposition peuple marocain au régime de protectorat et sa volonté unanime de recouvrer avec appui Nations unies sa souveraineté et son indépendance nationales.

Mohamed Hassan Ouazzani
Secrétaire général
du Parti Démocrate
de l'Indépendance

Les décisions prises par la Conférence Tripartite ne sont pas publiées. Cependant selon *Le Figaro* du 14 septembre 1951, la France obtient l'appui des États-Unis en ce qui concerne la politique qu'elle pratique au Maroc.

A l'occasion de la sixième session des Nations unies qui se tient à Paris en décembre 1951, les délégués du PDI à Paris prennent contact avec la délégation américaine à l'ONU.

Un dossier complet sur l'affaire marocaine ainsi qu'un mémoire sur la compétence de l'Assemblée générale de l'ONU en ce qui concerne la question marocaine sont remis à cette délégation.

Dans une lettre de présentation en date du 11 décembre 1951 adressée à Dean Acheson, secrétaire d'État américain et président de la délégation américaine à l'ONU (la lettre est publiée dans *Les Cahiers du Maroc* édité par le PDI, n° 3, pages 16-22), Mohamed Hassan Ouazzani, après avoir rappelé les liens historiques qui existent entre les États-Unis et le Maroc, dénonce «l'attitude équivoque de la délégation américaine à la réunion de la commission chargée de l'établissement de l'ordre du jour de l'ONU, réunion où elle a, contrairement à ses habitudes et ses principes, écarté la plainte déposée par les Nations arabes au sujet du Maroc et son inscription à l'ordre du jour de la présente session de l'ONU se solidarissant en cela avec la délégation française, n'est qu'un des multiples symptômes de ce changement politique à l'égard de notre pays».

Par ailleurs, Mohamed Hassan Ouazzani relève un *changement* total de l'attitude de l'Administration américaine à l'égard du Maroc dans deux faits:

a) Le procès pendant devant la Cour Internationale de justice de La Haye.

b) L'installation des bases aériennes américaines en territoire marocain, ce qui intègre le Maroc dans le système de défense atlantique.

«Nous constatons donc avec étonnement que le Gouvernement des États-Unis a laissé agir la France dans ces deux affaires comme si, s'agissant du Maroc, elle en disposait comme d'un territoire français, d'une sorte de colonie, et non d'un État qui, internationalement parlant, a conservé sa souveraineté».

S'agissant d'un pays souverain, «il n'appartient ni au Résident général, ni au Gouvernement français, de se substituer à l'État marocain pour conclure des traités au nom de S.M. le Sultan. Toute disposition internationale qui engage l'avenir du Maroc doit *obligatoirement* être conclue par le Gouvernement de S.M. le Sultan».

«En conséquence de ce qui précède, les États-Unis occupent aujourd'hui sans droit ni titre, d'importantes surfaces de notre pays.

«Serait-ce la raison pour laquelle une discussion de l'affaire marocaine, devant l'Assemblée des Nations unies, leur serait particulièrement désagréable?», s'interroge Mohamed Hassan Ouazzani.

Le PDI rappelle à la délégation américaine la détermination du peuple

marocain à lutter jusqu'au bout pour la réalisation de ses aspirations nationales.

Le PDI insiste auprès de la délégation des États-Unis afin qu'elle «révise sa position et la rende plus conforme à ses intérêts bien compris et aux aspirations du peuple marocain».

Le 11 mai 1953, Mohamed Hassan Ouazzani écrit à John Foster Dulles, secrétaire d'État américain, de passage au Caire, une longue lettre.

Dans cette correspondance, Mohamed Hassan Ouazzani, après avoir rappelé les lettres et mémoires que son Parti a adressés aux responsables américains et la lutte du peuple marocain pour l'indépendance conclut :

«Le Maroc, désireux d'acquiescer le plus d'appui à sa cause, pense naturellement aux États-Unis d'Amérique auxquels il est lié par d'importants souvenirs historiques qui remontent au temps de l'indépendance que notre pays fut le premier à reconnaître et à faire reconnaître par d'autres États nord-africains. Les messages échangés, en effet, entre le Premier Président des États-Unis, Georges Washington et le Souverain contemporain du Maroc, scellèrent entre nos deux peuples une amitié que leurs traditions conservèrent précieusement à travers l'histoire jusqu'au moment où, pendant la dernière guerre mondiale, feu le Président Roosevelt vint, sur la terre marocaine, renouer les liens de cette amitié séculaire.

Une telle amitié, née au temps de l'indépendance des États-Unis, dicte à ceux-ci leur devoir, précisément au moment où se pose le problème de l'indépendance du Maroc.

De même, l'intérêt supérieur de la justice, de la paix et de la coopération internationale exige que les États-Unis, en tant que grande puissance garante, aussi bien du statut diplomatique s'appliquant au Maroc que du nouvel ordre international établi par la Charte des Nations unies, interviennent de toute leur influence en vue de mettre fin au colonialisme qui n'engendre pour ses victimes que paupérisme, régression et exploitation. Semeur de discorde, le colonialisme accule de plus en plus les peuples opprimés au désespoir et à l'aventure...

Pour n'avoir pas voulu transiger à temps, la France a perdu la partie en Syrie et au Liban. Pour la même raison, elle a jeté l'Indochine dans l'aventure. D'autres pays, peut-être, subiront le même sort.

C'est encore l'intransigeance française qui est en train de pousser au désespoir, et le Maroc, et la Tunisie. Attend-t-on vraiment que l'Afrique du Nord, par les fautes accumulées des Français, se transforme en une Indochine africaine face à l'Europe et à l'Amérique?»

Malgré toutes les démarches, les États-Unis choisissent le camp de la France pour des considérations d'ordre stratégique. Leur position, en ce qui concerne l'affaire marocaine, se dégage d'une manière claire lors de l'intervention de leur délégué devant l'Assemblée générale de l'ONU le 13 décembre 1951.

En effet, le délégué américain déclare que son pays est «partisan de négociations directes entre le Sultan et le Gouvernement français» en vue

de la réalisation de certaines «réformes démocratiques». En prenant fait et cause pour la thèse française, il explique le point de vue américain par le souci de «sauvegarder les pouvoirs et les responsabilités de l'Assemblée générale en tenant compte des principes de la Charte des Nations unies» et par le «désir de défendre les intérêts supérieurs du peuple marocain».

Ainsi, tout en refusant le débat sur le problème marocain à l'Assemblée générale de l'ONU, les États-Unis prétendent-ils défendre les Marocains!

Mais le délégué tchèque prenant la parole juste après le représentant américain dévoile les véritables raisons de la position des États-Unis. «Le Maroc joue et doit jouer un rôle important dans la stratégie atlantique; c'est que le Gouvernement français a permis aux États-Unis d'Amérique de s'installer sur le territoire du Maroc pour y établir leurs bases aéronautiques. Avec l'approbation du Gouvernement français, les États-Unis transforment le Maroc en une base d'agression supplémentaire importante. On transforme donc le Maroc contre sa propre volonté... La paix est, au Maroc, menacée, entre autres, par le seul fait que l'on y crée actuellement des bases militaires, et cela, comme je l'ai dit, contre la volonté du peuple marocain».

Le vote américain pour le report du débat sur le problème marocain est dicté uniquement par les intérêts stratégiques des USA au Maroc. On fait jouer le «mécanisme de la solidarité atlantique».

Déjà, avant le scrutin du 13 décembre 1951, la presse française demande aux États-Unis de prendre en considération son intérêt stratégique. Sous le titre: «*L'affaire marocaine, test majeur de la solidarité atlantique*» *Le Monde* écrit le 25 octobre 1951: «... Se douterait-on au Caire que cette manœuvre de dissociation... constitue un test majeur de la solidarité atlantique? Déjà Londres et Paris sont tout naturellement convenus de se prêter moralement assistance. Reste à savoir ce que Washington va décider... Une simple abstention au moment du vote sur l'inscription éventuelle de la plainte égyptienne serait interprétée comme une manifestation tangible d'approbation... Il dépend essentiellement des États-Unis que la politique de coopération avec les autorités chérifiennes pratiquée par la France au Maroc continue de se développer dans une atmosphère de calme et de justice. Il suffirait probablement que Washington soutînt aux côtés de Paris la thèse de l'incompétence des Nations unies à connaître l'affaire marocaine, pour éviter que ne fût artificiellement créé un différend encore imaginaire. Mais verra-t-on pour autant la délégation américaine prendre à cet égard nettement attitude? Il lui est en tout cas fourni une occasion magnifique de mettre en action cette solidarité atlantique dont Washington ne cesse d'exhorter ses amis à faire preuve».

Les mobiles de la position des États-Unis n'échappent pas à la presse mondiale.

Le journal anglais *Economist* (cité dans le n° 3 des *Cahiers du Maroc* du PDI) explique la solidarité occidentale comme suit :

« En somme, du point de vue diplomatique, la thèse française concernant le Maroc a l'appui britannique — en échange de la solidarité franco-britannique concernant l'Égypte et le Soudan — tandis que l'une et l'autre puissances sont soutenues par les États-Unis, en partie, dans l'intérêt de la sécurité alliée, en partie, en application du principe de l'inviolabilité des traités. »

La Tribune de Lausanne écrit, à son tour, le 16 décembre 1951 :

« Les États-Unis et l'Angleterre n'ont pas abandonné leur partenaire principal du Pacte Atlantique, ainsi que les puissances coloniales ou ex-coloniales, comme la Hollande et la Belgique. »

La position des pays occidentaux qui s'opposent à l'examen de l'affaire marocaine par l'Assemblée générale des Nations unies est sévèrement jugée par le délégué égyptien, Andraos Pacha :

« Je ne peux pas dire à quel point cette tactique qui consiste à se dérober à la discussion peut faire mauvaise impression. Il est un adage de droit français qui dit : « Il plaide en droit, donc il a tort. » Les personnes qui invoquent des exceptions de procédure sont généralement celles qui craignent que l'on examine le fond. »

Reprenant la parole après le délégué américain, Zafrullah Khan, ministre pakistanais des Affaires étrangères et représentant du Pakistan à l'ONU, tout en refutant les arguments américains, attire l'attention des États-Unis sur les graves conséquences d'un vote négatif de l'Assemblée générale des Nations unies.

Il dit en substance :

« ... Le représentant des États-Unis d'Amérique, outre son habileté indéniable, a apporté dans son argumentation beaucoup de subtilité. Cela m'a convaincu que son opinion n'était pas fondée, car j'ai eu avec lui bien des conversations qui m'ont inspiré un grand respect pour sa façon de penser, et je sais que, lorsqu'il doit défendre une opinion solide, il n'a pas besoin de recourir à des subtilités... »

Qu'il me soit permis de dire ici que l'expérience que nous avons acquise, au sein de l'Organisation, nous a montré que l'on entend beaucoup parler ici de liberté, de démocratie, de droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Nous en entendons beaucoup parler de la part du groupe des États occidentaux. Cependant, chaque fois que nous avons dû traiter, sur un plan précis, de la liberté, de l'indépendance ou du droit d'un certain peuple à disposer de lui-même, alors nous avons vu généralement les États occidentaux abandonner ce rôle. Dans ce cas-là, nous avons toujours trouvé les États de l'Europe orientale dans le même camp que nous. Nous sommes bien obligés de le constater...

On est venu nous dire que si l'Assemblée discutait la question marocaine, cela ne ferait qu'accroître la tension. En vérité, il est étrange que le même

argument soit employé dans des sens contraires lorsque, pour des raisons que l'on n'avoue pas, on ne juge pas opportun de discuter une certaine question...

Pour le représentant des États-Unis, il semble que le peuple du Maroc lui-même ne peut savoir où se trouvent ses intérêts. Selon lui, on ne saurait non plus s'attendre à ce que les pays arabes sachent où est l'intérêt du peuple marocain, puisque les peuples arabes ont connu le même sort, puisqu'ils appartiennent pratiquement à la même race. C'est donc au représentant des États-Unis de nous dire où est l'intérêt véritable du peuple marocain. Cela nous rappelle une légende du Punjab où il est question d'une femme qui dit éprouver plus d'affection pour un enfant que la propre mère de cet enfant. Cela est décevant.

... Mais actuellement, on tente d'écarter une question importante qui touche à la liberté de neuf millions de personnes.

Si la question n'est pas inscrite à l'ordre du jour, que se passera-t-il?

Nous connaissons la nature humaine. Lorsque des gens luttent pour être au moins entendus, ils peuvent se tromper quant au fond de la question qu'ils veulent exposer. Mais si on refuse de les écouter, que se passe-t-il? Certainement pas une diminution de la tension. Si c'est là ce que vous souhaitez, fort bien. Mais lorsque cela se produira, ceux dont les actes auront provoqué cet état de choses, seront responsables de la tension, de la lutte, des emprisonnements, des meurtres, de tout ce qui pourra se produire. Du sang français, du sang marocain sera peut-être versé. Qui en sera responsable? Le représentant des États-Unis, car il déclare que, s'il y a tension, la question ne doit pas être discutée...

L'espoir déçu rend le cœur malade... Si nous ne soignons pas à temps le cœur malade, cela peut conduire à une folie dévorante. C'est le risque que nous courons si nous ne discutons pas des questions telles que la question marocaine.»

* * *

En 1952, à l'ONU, lors des débats sur la question marocaine, les États-Unis adoptent une position moins rigide qu'en 1951, ce qui permet le vote de la résolution sur le Maroc (*infra*, pages: 265-268).

Mais, il ne faut pas voir là un changement quelconque dans l'attitude américaine à l'égard de la cause marocaine.

Il ne s'agit, en réalité, que d'un «malentendu», comme le précise l'ambassadeur des États-Unis à Paris au Gouvernement français.

Les Américains soutiennent à fond la politique de la Résidence générale. L'Administration américaine change même tout le personnel de l'Ambassade à Rabat, à la demande du Général Guillaume. (Lire les Mémoires du Général Guillaume: *Homme de Guerre* — Editions France — Empire: pages 250-253).

* * *

En 1954, après le vote par l'Assemblée générale de l'ONU de l'ajournement de l'examen de la question marocaine à cause des négociations franco-marocaines, (*infra*, page: 269) le représentant des États-Unis exprime sa satisfaction dans ces termes: «La délégation des États-Unis félicite les diverses délégations dont l'attitude conciliante a permis cet appui écrasant donné à la résolution sur la question marocaine. Le Gouvernement des États-Unis et sa délégation sont particulièrement heureux d'avoir pu se joindre aux délégations arabes dans ce vote exprimant notre confiance qu'une solution satisfaisante sera atteinte.»

Telle est brièvement résumée la position des États-Unis dans le conflit entre la France et le Maroc.

SECTION 2:

LA QUESTION MAROCAINE ET L'ONU

A) L'ONU: décembre 1951

La France, saisie du problème marocain, ne répond pas aux mémoires des délégués des pays membres de la Ligue Arabe.

Les États-Unis, sollicités pour une médiation entre le Maroc et la France, préfèrent s'abstenir de toute intervention. (*Supra*, pages: 250-252).

La Ligue Arabe, à la demande des nationalistes marocains décide alors de porter l'affaire marocaine devant les Nations unies.

Par un télégramme en date d'Alexandrie du 4 octobre 1951, Mohamed Salah Eddine, ministre égyptien des Affaires étrangères demande au secrétaire général des Nations unies d'inscrire la question marocaine à l'ordre du jour de la sixième session ordinaire de l'ONU qui se tiendra à Paris, au Palais de Chaillot.

Mohamed Salah Eddine écrit dans son message:

«Je suis chargé par mon Gouvernement de vous prier d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale la question suivante: Violation par la France au Maroc des principes de la Charte et de la Déclaration des Droits de l'Homme.

Mémoire explicatif ci-dessous: Le conflit entre la France et le Maroc issu des revendications nationales du Gouvernement et du peuple marocains est entré à nouveau dans une phase des plus critiques comme en témoignent les incidents survenus depuis le début de cette année.

Le Dossier Marocain

Parti Démocrate de l'Indépendance
(Hizb Choura - Istiqlal)



LES CAHIERS DU MAROC

en lutte pour

La Démocratie et l'Indépendance
(DESTOUR) (ISTIQLAL)

MÉMOIRE

SUR LA

**COMPÉTENCE
DE L'O. N. U.**

Dans l'Affaire Marocaine

N° 1

Bureau d'Édition du P. D. I.

Édition Française

Novembre 1951

Fac-similé de la couverture de la brochure: *Les Cahiers du Maroc* relative au mémoire du PDI sur la compétence de l'ONU dans l'affaire marocaine.



De gauche à droite: Mohamed Hassan Ouazzani, M. Salah Eddine, A. Choukairi, F. Khoury - Paris: 1951.



Au cours d'une réception offerte par A. Azzam, secrétaire général de la Ligue Arabe. Assis de droite à gauche: Mahmoud Azmi - Salah Badra (Tunisite) - Mohamed Hassan Ouazzani - Madame Azzam - Salah Ben Youssef - A. Azzam - le représentant du Néo-Destour: Mohamed Masmoudi - Paris 1951.



Mohamed Hassan Ouazzani à l'intérieur du Palais de Chaillot
où se tient la sixième session de l'ONU - Paris 1951.

Mon Gouvernement, vu les rapports qui lient le peuple marocain aux autres peuples arabes, ne pouvait rester indifférent à cet état de choses qui, non seulement constitue une violation du traité de 1911¹, lequel est par surcroît incompatible avec les principes de la Charte des Nations unies, mais enfreint également les dispositions de celle-ci et de la Déclaration des Droits de l'Homme.

Les démarches amicales, faites auprès du Gouvernement français par les États de la Ligue Arabe, étant restées sans effet, mon Gouvernement se trouve dans l'obligation de porter l'affaire devant l'Assemblée générale des Nations unies en vue de satisfaire les justes aspirations du peuple marocain et d'éviter les développements que pourrait prendre cet état de tension susceptible de compromettre la paix dans cette région.» (A/1894).

Par des lettres en date des 8-9-10 octobre, les délégués des pays arabes membres de la Ligue Arabe saisissent à leur tour le secrétaire général de l'ONU.

La Commission politique étudie le 9 novembre 1951 la demande égyptienne.

Le Bureau recommande à l'Assemblée générale de différer pour l'instant l'examen de l'inscription de la question marocaine à l'ordre du jour définitif de l'Assemblée.

Le 13 novembre, à la suite de la déclaration de Robert Schumann, ministre français des Affaires étrangères qui soulève l'incompétence de l'ONU et qui prétend que des négociations entre le Palais Royal et le Gouvernement français sont en cours, l'Assemblée décide, sur demande de l'Égypte, de différer le débat de quelques jours.

Le 26 novembre, Mohamed Salah Eddine demande à l'Assemblée la reprise des débats sur l'affaire marocaine (A/1980).

Le 13 décembre, la 354^e séance de l'Assemblée est consacrée à la question marocaine. Beaucoup de délégués arabo-asiatiques, sud-américains interviennent pour répondre à Robert Schumann. Si l'URSS, la Pologne, la Tchécoslovaquie se rangent du côté des pays arabes, les États-Unis se prononcent pour l'ajournement.

A la fin de cette très longue séance, il est procédé au vote sur la recommandation du Bureau.

Votent pour : Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Norvège, Paraguay, Pérou, Suède, Turquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne, Uruguay, Vénézuëla, Australie, Belgique, Bolivie, Brésil, Canada, Colombie, Costa-Rica, Cuba, Danemark, République Dominicaine, France, Haïti, Honduras, Irlande, Israël, Luxembourg, États-Unis.

Votent contre : Pakistan, Philippines, Pologne, Arabie Saoudite, Syrie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socia-

1. Il s'agit en réalité du traité de 1912.

listes soviétiques, Yémen, Yougoslavie, Afghanistan, Birmanie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Tchécoslovaquie, Equateur, Egypte, Ethiopie, Guatémala, Inde, Indonésie, Iran, Irak, Liban, Mexique.

S'abstiennent: Thaïlande, Argentine, Chili, Chine, Salvador, Grèce, Libéria.

Par 28 voix contre 23, avec 7 abstentions, la recommandation du Bureau est adoptée.

L'examen de la question marocaine est ajourné.

* * *

Mohamed Hassan Ouazzani qui assiste au débat de l'ONU sur la question marocaine remet à tous les délégués présents au Palais de Chaillot un mémoire, en langues française et anglaise, sur la compétence des Nations unies en ce qui concerne la question marocaine. Ce mémoire imprimé dans un petit livre est largement diffusé. Traduit en arabe, il est publié dans *Raï Al-Amm* n° 255 du 30 octobre 1952 et suivants².

B) L'ONU: décembre 1952

Par une lettre en date du 7 août 1952 (A/2153), le représentant permanent par intérim de l'Irak demande l'inscription de la question marocaine à l'ordre du jour de la septième session de l'ONU qui se tient à New York.

Par une lettre du 3 septembre (A/2175), les représentants permanents de l'Afghanistan, de l'Arabie Saoudite, de la Birmanie, de l'Egypte, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Irak, de l'Iran, du Liban, du Pakistan, des Philippines, de la Syrie et du Yémen formulent la même demande.

Le 8 septembre (A/2153/Add.1), le représentant permanent par intérim de l'Irak déclare que la demande présentée par les treize membres du groupe afro-asiatique remplace la demande initiale de l'Irak.

Les treize délégués du groupe afro-asiatique adressent au secrétaire général le 15 septembre (A/2175/Add.1) un mémoire explicatif et le 15 octobre (A/2175/Add.2), le communiqué de Sa Majesté le Roi du Maroc du 8 octobre 1952.

Par ailleurs, le représentant permanent du Pakistan auprès de l'ONU adresse le 11 décembre (A/C.1/738) au secrétaire général le discours du Trône du 18 novembre 1952 et un mémorandum sur la situation au Maroc

2. En ce qui concerne les débats sur la question marocaine et les activités de Mohamed Hassan Ouazzani à Paris en 1951, lire *Raï Al-Amm* n° 219 du 1-12-51, n° 220 du 8-12-51, n° 221 du 15-12-51, n° 222 du 24-12-51, n° 224 du 5-1-52, n° 225 du 12-1-52.

Moroccan Delegation
60 Sutton Place South
New York 22, N.Y.

December 4, 1952

H.E. Sir Mohammed Zafarullah Khan
Minister of Foreign Affairs of Pakistan
Pakistan House
12 East 65 Street
New York, N. Y.

Dear Sirs:

The Moroccan Delegation, consisting of the representatives of the Moroccan National Front, has the honor to present to Your Excellency the memorandum herewith attached.

This memorandum gives a summary of the situation in Morocco and the precise demands of our people.

We request your Excellency to present the attached document to the Secretary-General of the United Nations either in the name of the Pakistan Delegation or of the Arab-Asian group.

Reiterating the gratitude of the Moroccan people for your great efforts in the liberation of Morocco, we beg Your Excellency to accept our thanks.

Yours very faithfully,

Ahmed Palafrej, for the Istiqlal Party

Mohammed Hassan Wassani, for the Democratic Party for Independence

Mohammed Mekki Nasiri, for the Unity and Independence Party

Mehdi Benneuna, for the National Reformist Party

Ahmed Palafrej

Mohammed Hassan Wassani

Mohammed Mekki Nasiri

Mehdi Benneuna

émanant des partis politiques marocains et signé de Mohamed Hassan Ouazzani, Ahmed Balafrej, Mekki Naciri et Mehdi Bennouna. (Voir page: 266).

Le 15 octobre, Henri Hoppenot, représentant permanent de la France à l'ONU déclare devant le bureau de l'Assemblée que le Gouvernement français ne peut accepter une ingérence des Nations unies dans ses rapports avec la Tunisie et le Maroc.

Le 16 octobre, l'Assemblée générale décide d'inscrire la question marocaine à son ordre du jour.

Le 17 octobre, elle renvoie cette affaire à la Première Commission pour examen et rapport.

Le 10 novembre, Robert Schumann, devant l'Assemblée générale réunie en séance plénière, expose les motifs de la position française. Il met en garde l'Assemblée contre les suites d'une ingérence quelconque.

Le 4 décembre, le représentant de la France fait savoir au président de la Première Commission que la délégation française ne pourra pas assister aux débats relatifs à la question marocaine.

La Première Commission examine cette question du 13 au 17 décembre.

Plusieurs projets de résolution sont présentés.

Le 19 décembre 1952, l'Assemblée générale adopte le projet de résolution présenté par la Première Commission par 45 voix contre 3 et 11 abstentions.

La résolution sur la question marocaine est ainsi libellée:

«*L'Assemblée générale,*

Ayant examiné la «Question marocaine», conformément à la proposition formulée par treize États membres dans le document A/2175;

Consciente de la nécessité de développer, entre les nations, des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité des droits et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes,

Considérant que l'Organisation des Nations unies, centre où s'harmonisent les efforts des nations vers leurs fins communes aux termes de la Charte, devrait s'efforcer d'éliminer toutes les causes et tous les facteurs qui créent des malentendus entre les États Membres, réaffirmant ainsi les principes généraux de coopération dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales;

Exprime sa confiance que, conformément à sa politique déclarée, le Gouvernement français s'efforcera de favoriser les libertés fondamentales du peuple marocain, conformément aux buts et aux principes de la Charte;

Exprime l'espoir que les parties poursuivront sans retard leurs négociations en vue de permettre aux Marocains de se gouverner eux-mêmes, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations unies;

Fait appel aux parties pour que leurs relations se déroulent dans une atmosphère de bonne volonté, de confiance mutuelle et de respect et pour

qu'elles règlent leurs différends conformément à l'esprit de la Charte, s'abstenant ainsi de tout acte ou mesure qui risquerait d'aggraver la tension actuelle.»

* * *

Après le vote de l'Assemblée générale, le porte-parole du Gouvernement français déclare que son pays, absent du débat puisqu'il dénie toute compétence de l'ONU, ne reconnaîtra pas plus la décision sur le Maroc que celle sur la Tunisie.

Quant à Mohamed Hassan Ouazzani, dans une déclaration à la presse (*L'Information* — Paris — 19 décembre 1952), regrette que la solution adoptée ne soit pas aussi énergique qu'il l'avait souhaitée.

Tout en estimant que le Maroc a remporté une victoire morale, il ajoute: «Les Alliés occidentaux devraient inviter la France à poursuivre les négociations aussi bien avec la Tunisie qu'avec le Maroc».

C) L'ONU: décembre 1953

Le 9 juillet 1953, le groupe afro-asiatique demande l'inscription de la question marocaine à l'ordre du jour de la huitième Assemblée générale de l'ONU.

Le 21 août, il fait assortir sa demande d'inscription primitive d'une plainte au Conseil de sécurité.

Le 31 août, l'URSS et la Chine nationaliste se prononcent en faveur de la plainte des États afro-asiatiques à laquelle les États-Unis se sont opposés le 27.

Le 3 septembre, le Conseil de sécurité rejette la demande d'inscription de la plainte des États afro-asiatiques.

Dans sa séance du 17 septembre 1953, l'Assemblée générale décide d'inscrire la question marocaine à son ordre du jour et la confie à la Première Commission pour examen et rapport.

La Première Commission étudie la question marocaine du 7 au 19 octobre.

Le 7 octobre (A/C. 1/L. 58), le représentant de la France fait savoir qu'il ne participera pas aux discussions relatives à l'affaire marocaine.

La Première Commission rejette la résolution présentée par le groupe afro-asiatique.

Elle recommande l'adoption par l'Assemblée d'un projet de résolution de la Bolivie, amendé par la Birmanie, l'Inde et l'Indonésie.

Ce projet de résolution rappelle la résolution adoptée le 19 décembre 1952 par l'Assemblée et déclare que «par ces motifs et ces fins, ladite résolution conserve le mérite de reconnaître la nécessité du développement

des libres institutions politiques du Maroc». Il déclare, par ailleurs, que le maintien de cette question à l'ordre du jour de la huitième session indique que «ces fins n'ont pas encore été atteintes».

Le projet de résolution fait l'objet d'un vote par division, c'est-à-dire par paragraphe.

Le paragraphe 6 ainsi rédigé: «*réitère son appel en vue d'un apaisement de la tension au Maroc et demande instamment que soit garanti le respect du droit du peuple marocain à de libres institutions politiques.*» qui constitue le dispositif du projet de résolution n'obtient pas la majorité des deux tiers requise à son adoption (32 voix pour, 22 contre, 5 abstentions).

Mohamed Zafrullah Khan, représentant permanent du Pakistan, fait observer «que le dispositif du projet de résolution étant rejeté, il serait parfaitement absurde que l'Assemblée se prononce sur l'ensemble de la proposition».

D) L'ONU: décembre 1954

Le 28 juillet 1954, le groupe afro-asiatique demande à nouveau l'inscription de la question marocaine à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'ONU.

Le 8 octobre, la Commission politique adopte un ordre du jour où figure la question marocaine qui est débattue du 9 au 17 décembre 1954. Dans toutes leurs interventions, les délégués des pays afro-asiatiques ne cachent pas leur confiance de voir le Gouvernement Mendès France régler le problème marocain.

La Commission politique approuve le 13 décembre un projet de résolution proposé par les pays afro-asiatiques. Elle recommande à l'Assemblée son adoption.

L'Assemblée suit l'avis de la Commission en l'adoptant le 17 décembre 1954 (55 voix pour et 4 abstentions).

L'Assemblée «ayant examiné la question marocaine, prenant acte des déclarations de quelques délégations, selon lesquelles des négociations entre la France et le Maroc allaient être entamées, exprime sa confiance qu'une solution satisfaisante sera réalisée et décide d'ajourner pour le moment la suite de l'examen de cette question».

* * *

Mohamed Hassan Ouazzani tombe malade quelques jours après son arrivée à New York. Il souffre d'un calcul urétral droit. Il est soigné à l'hôpital Park East Hospital du 14 novembre au 22 décembre 1954.

E) L'ONU: décembre 1955

Le 26 juillet 1955, les pays afro-asiatiques sollicitent du secrétaire général des Nations unies l'inscription de la question marocaine à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale. Ils lui demandent par ailleurs d'intervenir auprès de la France pour mettre fin à la violence qui sévit au Maroc. Ils attirent l'attention du Conseil de sécurité «sur la grave situation qui règne au Maroc» et qui constitue «une menace pour la paix et la sécurité internationales».

La crise franco-marocaine se dénoue en novembre 1955.

Le 3 décembre 1955, l'Assemblée générale ajourne une fois pour toutes la question marocaine, étant donné le règlement du problème franco-marocain.

F) Quelques «ennuis» de Mohamed Hassan Ouazzani en marge de la septième session de l'ONU (1952)

a) *Difficultés pour obtenir le visa américain*

Mohamed Hassan Ouazzani assiste, depuis 1951, à toutes les sessions des Nations unies où la question marocaine est débattue.

A Paris, en décembre 1951, la délégation du PDI qu'il préside est la seule délégation nationaliste marocaine présente au Palais de Chaillot.

Mohamed Hassan Ouazzani est très actif. Mais ses activités ne sont pas «appréciées» par ses adversaires politiques qui souhaitent être les seuls à suivre les débats sur le Maroc à l'ONU. Sa présence les gêne. Aussi, utilisent-ils de basses manœuvres pour l'empêcher de se rendre dans le pays où se trouve le siège des Nations unies.

Ainsi, en 1952, les membres de la délégation du PDI ont beaucoup de difficultés pour obtenir le visa américain qui leur permet de se rendre aux États-Unis pour assister à la session des Nations unies. Beaucoup de démarches sont alors entreprises au Maroc et au Caire où se trouve Mohamed Hassan Ouazzani.

D'après une information émanant du Caire, certains responsables du parti de l'Istiqlal sont intervenus auprès du ministère égyptien des Affaires étrangères et auprès de l'Ambassade américaine dans la capitale égyptienne pour que les membres de la délégation du PDI n'obtiennent pas de visa.

Pour débloquer la situation et permettre à Mohamed Hassan Ouazzani et à ses amis de se rendre à New York, Mohamed Abdelkrim Khattabi adresse une lettre en date du 24 octobre 1952 au ministère égyptien des Affaires étrangères pour lui demander d'entreprendre des démarches auprès de l'Ambassade des États-Unis.

Dans cette lettre, Mohamed Abdelkrim Khattabi porte un jugement très sévère sur Allal Fassi.

Voici le texte de la traduction de cette correspondance dont le fac-similé est reproduit par ailleurs. (Page: 272).

Monsieur Abderrahmane Haqqi
Ministère égyptien des Affaires étrangères

«Il nous a été rapporté que des intrigues partisans, suscitées par de vulgaires intérêts préjudiciables à la cause marocaine et qui sont malheureusement le fait de Marocains, ont été montées afin de faire obstacle au départ de Monsieur Mohamed Hassan Ouazzani, président du PDI marocain, pour New York.

Ces individus ont ainsi entrepris sciemment des démarches pour induire en erreur votre honorable Ministère ainsi que certains milieux étrangers afin de faire échec à votre intervention.

C'est pourquoi, nous tenons à porter à votre connaissance que Monsieur Mohamed Hassan Ouazzani est le président d'un grand parti nationaliste au Maroc, parti qui jouit de notre confiance et de notre considération, ainsi que de la confiance et du soutien du peuple marocain et ce, du fait de la popularité acquise par ses militants depuis la création du Mouvement National Marocain pour les services inestimables rendus à la cause marocaine et pour les lourds sacrifices consentis et toutes les pires formes de tortures endurées tant dans les prisons que dans l'exil.

Et il m'est personnellement porté atteinte, ainsi qu'au peuple marocain quand de tels hommes dévoués sont l'objet d'intrigues et de complots motivés par des intérêts personnels et partisans, atteinte beaucoup plus profonde encore si de tels agissements parvenaient à exercer une quelconque influence sur votre Ministère et sur les divers autres milieux arabes en vue de saper un parti militant et auquel est rendu hommage pour le dévouement et le sacrifice total dont il fait preuve, à la cause marocaine.

Le secrétariat général de la Ligue Arabe a déjà adressé une requête au consulat américain pour la délivrance d'un visa d'entrée aux USA à Monsieur Mohamed Hassan Ouazzani, ainsi qu'à votre Ministère pour solliciter votre intervention et ce, à l'occasion de l'examen de la question marocaine devant les instances de l'ONU, afin que Monsieur Mohamed Hassan Ouazzani puisse agir, lui et ses compagnons, au même titre que les autres partis composant le Front National et qui sont à cet effet déjà aux États-Unis depuis quelque temps.

C'est la raison pour laquelle nous ne voyons dans ces manœuvres qu'un complot contre la personne même de Monsieur Mohamed Hassan Ouazzani qui a participé avec ses amis à la dernière session des Nations unies à Paris et au cours de laquelle ils ont déployé un effort qui a eu le meilleur impact dans les milieux de l'ONU.

Nous n'écartons nullement l'hypothèse selon laquelle l'auteur de la lettre de dénigrement visant Monsieur Mohamed Hassan Ouazzani et son voyage aux USA, parvenue à votre Ministère ne serait autre qu'Allal Fassi poussé en cela par de sordides calculs personnels, au détriment des vrais patriotes marocains compétents et efficaces, voire même au détriment du peuple marocain lui-même.

حضرة السيد عبد الرحمن حلق وكهل وزارة الخارجية المصرية
 السلام عليكم ورحمة الله وبركاته وبعد فقد تراسلنا ان دماغنا حزبية تملها
 شهوات رخيصة غارة بالقضية المراكشيه دبرت من بعض المراكشيين مع الأسف حاولوا وضع
 الصراخيل في طريق سفر السيد محمد حسن الوزاني زعيم حزب الشورى والاستقلال المراكشي
 الى امريكا وقاموا لدى وزارتك الموقرة ولدى بعض الدوائر الاحتمية لمنع كرم وساطتكم لديهما
 ويهمني ان تملوا حضرتكم ان حضرة الاستاذ الوزاني رئيس لحزب وطني كبير
 في مراكش وانه الحزب الذي ينتج مثقتنا وتقديرنا وفي مراكش نفسها بثقة الشعب وتأيدته
 وذلك لما عرف به رجاله منذ نشأة الحركة الوطنية من خدمات جليلة ونضجات جسيمة فسرلوا
 - ولا يزالون - المسجون والمثالي وأنواع المذاب الأليم .
 يسوسني كما يسوس الشعب المراكشي ان تشارك لهؤلاء المخلصين المواقفات
 والدماغية بضمة إرضاء أغراض شخصية ومطامع حزبية كما يسوسنا اكثر من ذلك ان يكون لهذه
 الدماغية الأتية أي أثر لدى وزارتك أو لدى الدوائر الصربية الأخرى تجاه هذا الحزب
 المجاهد المشهود له بالاخلاص والتفاني في قضية مراكش .

وقد سبق ان تقدمت الامانة العامة لجامعة الدول العربية بمذكرة الى القنصلية
 الامريكية ترجوها منح الاستاذ الوزاني تأشيرة الدخول الى امريكا كما قامت الامانة العامة
 نفسها بمذكرة اخرى في نفس الموضوع الى وزارتك الجليلة ترجو كرم وساطتها بتناحية
 عرض قضية مراكش على هيئة الامم وذلك ليمثل الاستاذ الوزاني وزملائه الوطنيين مع هيئة
 ممثلين الاحزاب المراكشيه الاخرى التي تتألف منها الجبهة الوطنية المراكشيه وهو لا قد
 سافروا فضلا منذ قديم الى امريكا لنفس الغرض ولذلك لا نرى في تلك المناورات الا خطية
 مدبرة ضد شخص الاستاذ الوزاني الذي يحضر هو وزملائه اعضاء الولد المراكشي الدور
 السابقة لهيئة الامم في باريس الى جانب الوفود العربية والاسيوية ولأم الولد ان ذاك ليس
 سبيل القضية المراكشيه بتشاط كان له أثر محمود في اوساط هيئة الامم المنعقدة .

ونحن لا نستبعد ان يكون لعل الناس هو محرر ما قد يكون وصل الى وزارة
 الخارجية المصرية من دس في شأن الاستاذ الوزاني أو سفره الى امريكا ولكن الناس إنما
 يستهدف من ذلك اذا قام به الاستعداد بالسمعة والشهرة الرخيصة لشخصه على حساب
 الأكفاد الوطنيين من المراكشيين بل على حساب الشعب المراكشي نفسه وما تعلم لهؤلاء
 الشخصي سابقه صادقة في الجهاد الشريف أو من كلف في سبيل شي الا سبيل نفسه وظلمات
 نفسه ليس غير .

وحرصا على الا يكون تلك المناورات اذا صحت أي أثر في وزارتك الموقرة نرجو
 كرم وساطتكم لدى سفارة امريكا بالقاهرة واستعمال منحه تأشيرة الدخول الى امريكا
 وظفلوا بقبولنا للا احترامنا لك

محمد عبد الكريم
 خاتبة

القاهرة في ٢٤ / ١٠ / ١٩٥٢

Et nous n'avons pas à cet égard souvenance d'une quelconque action sincère passée d'Allal Fassi dans le combat noble ou dans la lutte patriotique qui ne soit motivée au premier chef par ses intérêts égoïstes sans plus.

Et afin que de telles manœuvres, — si elles venaient à se vérifier — soient privées de toute audience auprès de votre Ministère, nous sollicitons votre intervention auprès de l'Ambassade des États-Unis au Caire en vue d'activer l'octroi du visa d'entrée aux Usa à Monsieur Mohamed Hassan Ouazzani.»

Avec nos sentiments respectueux...

Mohamed Ben Abdelkrim Khattabi

24 octobre 1952.

A la suite de l'intervention du héros du Rif, la Ligue Arabe saisit le consulat américain le 23 octobre 1952. (Le fac-similé de la note est reproduit à la page: 274).

Quant à Mohamed Hassan Ouazzani, il adresse le 17 octobre une lettre à l'ambassadeur des États-Unis ainsi libellée:

Le Caire, le 17 octobre 1952.

A son Excellence Monsieur l'Ambassadeur
des États-Unis d'Amérique.

Le Caire.

Excellence,

J'ai l'honneur de porter à votre haute connaissance que le 24 septembre dernier, j'ai soumis au Consulat une demande de visa pour les Usa. Je n'ai pu le faire plus tôt, le laisser-passer égyptien ne m'ayant été délivré qu'à la date du 23 du même mois, et je n'ai pu le retirer que le lendemain matin.

Sur ma demande de visa, j'ai bien indiqué comme motif de voyage la mission dont je suis chargé, au nom du Mouvement National de l'Indépendance Marocaine, tant auprès des délégations du bloc arabo-asiatique que des autres délégations à l'ONU.

Le secrétariat général de la Ligue Arabe, dans une note au Consulat en date du 15 septembre, est intervenu en faveur de l'obtention aussi rapide que possible du visa demandé par moi.

Par la suite, le Ministère égyptien des Affaires étrangères est également intervenu à plusieurs reprises auprès du service compétent du Consulat américain.

Je constate que toutes ces demandes officielles sont demeurées sans résultat, alors que mes visas de transit pour l'Italie et l'Espagne m'ont été accordés en l'espace de quelques jours.

Je sais que la loi américaine exige une série de formalités pour la délivrance des visas. Je suis le premier à respecter la loi, mais vous voudrez bien, Excellence, me permettre de dire que toute loi, si respectable soit-elle, est susceptible d'une large interprétation dans certains *cas exceptionnels*, c'est-à-dire des cas de force majeure et d'*extrême urgence*, comme le mien; car vous n'êtes pas sans ignorer, Excellence, que, *chargé d'une mission dans l'intérêt de la cause marocaine* auprès de l'ONU et l'affaire de mon pays ayant déjà été, *avec l'appui du Gouvernement américain*, inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale et fait même, le 16 courant, l'objet de plusieurs discours importants au cours de sa séance plénière de ce jour, *ma présence à New York est*

LEAGUE OF ARAB STATES

SECRETARIAT

3397

Cairo, the 25th., October 1952.

NOTE

The Secretariate-General of the League of Arab States presents its compliments to the Consular Section of the American Embassy and has the honour to state, with further reference to its note, dated 16th September, 1952, requesting the issuance of a visa to Al-Sayyed Mohammed Al-Ouazzany, President of the Moroccan Independent Democratic Party, to enable him to visit the United States, and the Consular Section's letter in reply thereto, dated 24th September, that the required visa has not as yet been issued.

The Secretariate-General of the League of Arab States, while fully appreciating the assurances expressed by the Consular Section in their afore-mentioned letter that Al-Sayyed Al-Ouazzany will be given every consideration consistent with the existing immigration laws and regulations, draws attention to the fact that the United Nations General Assembly which will discuss the Moroccan Question is already in session, and would welcome and highly value any step kindly taken by the Consular Section to expedite the issuance of the required visa to enable Al-Sayyed Al-Ouazzany to follow the General Assembly's proceedings.

The Secretariate-General of the League of Arab States avails itself of this opportunity to renew to the Consular Section of the American Embassy the assurances of its very high consideration.



The Consular Section,
Embassy of United States of America,
Garden City,
Cairo.

NGE/AA.

Fac-similé de la note adressée par la Ligue Arabe à l'Ambassade des Etats-Unis au Caire au sujet du voyage de Mohamed Hassan Ouazzani à New-York - octobre 1952.

plus que jamais indispensable. Je ne trahirai pas de secret en vous disant, Excellence, que ma présence est nécessaire à la première réunion que tiendront, à New York, les délégations de la Ligue des États arabes qui auront à *m'entendre officiellement* — ainsi d'ailleurs que les autres délégations du bloc arabo-asiatique — sur l'affaire marocaine, avant sa discussion sur le fond à l'Assemblée générale des Nations unies.

Tout cela vous explique, Excellence, les raisons fondamentales qui m'incitent à insister davantage sur la délivrance sans retard du visa demandé par moi depuis déjà *un assez long délai*. Je me permets d'ajouter que tout retard mis à me donner satisfaction, *nuît considérablement* à la cause du peuple marocain et à la mission que j'aurai à accomplir à l'ONU en faveur de cette noble cause qui, comme vous le savez, se confond avec la cause de la liberté et de la justice humaines.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Excellence, outre mes remerciements anticipés, le témoignage de ma profonde considération.»

Mohamed Hassan Ouazzani
Président du Parti Démocrate
de l'Indépendance Marocain.

Par ailleurs, Mohamed Hassan Ouazzani demande à Farid Zeineddine, président de la délégation syrienne aux Nations unies et président du bloc arabo-asiatique à l'ONU d'intervenir auprès du secrétariat général des Nations unies et auprès du Département d'État américain.

Toutes ces démarches aboutissent à la délivrance des visas américains à Mohamed Hassan Ouazzani et aux membres de la délégation du PDI qui se trouvent au Maroc. Le 4 novembre 1952, le consulat américain informe officiellement Hadj Ahmed Maaninou.

Mohamed Hassan Ouazzani part pour New York le 24 novembre. A son arrivée, il fait à la presse la déclaration suivante :

«Je viens du Caire, où j'ai laissé un peuple en pleine activité et en pleine transformation œuvrant sous la direction de ce grand homme qui est le Général Naguib, pour l'instauration dans le vallée du Nil d'un régime de travail utile, de démocratie sociale et de propreté morale, toutes vertus qui sont l'apanage d'un Islam authentique.

Je tiens en tout premier lieu à saluer fraternellement au nom du peuple marocain le grand peuple américain qui est le symbole du travail bien fait, de l'ordre et de l'efficacité. Il porte haut le flambeau de la Liberté, de la Justice, et de la Démocratie, toutes idées pour lesquelles nous luttons farouchement. Il m'est agréable de rappeler les vieilles relations amicales qui ont existé à travers l'histoire entre mon pays et les États-Unis d'Amérique. En 1784, le Sultan du Maroc fut le premier chef d'État à reconnaître l'Indépendance des peuples de l'Amérique du Nord alors en lutte pour leur libération du joug colonialiste.

Je salue respectueusement le grand soldat qui fut l'organisateur de la libération de l'Afrique du Nord et de l'Europe, du nazisme. Nous saluons l'accession du Général Eisenhower à la présidence de la République des États-Unis d'Amérique comme un gage pour la réalisation des espoirs des peuples

opprimés qui aspirent à leur indépendance et à une vie meilleure. Je le prie de ne pas oublier les valeureux soldats marocains qui ont magnifiquement combattu sous ses ordres en Tunisie, en Corse, en Italie, en France et en Allemagne pour le triomphe de la justice et de la démocratie.

J'affirme ma foi dans les forces du bien qui militent au sein des Nations unies, organisation respectable qui reste un espoir de paix et de réalisation des grands idéaux humains. Un des grands problèmes pour elle, est la liquidation de ce reste de colonialisme qui envenime encore l'atmosphère internationale. Elle n'a pas seulement été constituée pour la sauvegarde de la paix dans le monde mais aussi pour assurer l'égalité et la justice entre les nations petites ou grandes. Or, une des conditions de l'égalité et de la justice entre ces nations est précisément la liberté et l'indépendance de chacune d'elles. Aucune paix, aucune tranquillité, aucune justice ne peuvent régner dans ce monde, tant que des nations en oppriment d'autres et les dirigent et les administrent contre leur gré.

Comment oser attenter à l'autorité d'une aussi haute valeur internationale en frappant du coup de poing sur la table ou en usant du chantage de la démission? Les méthodes de M. Schumann, ministre des Affaires étrangères du Gouvernement français, rappellent étrangement certaines méthodes chères à des dictatures déchuës. Le geste de la France est regrettable. Il n'est, en tout cas, pas digne du pays de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen et de la grande Révolution de 1789. Mais la France ne semble plus être la France. Le peuple marocain est résolu à reprendre sa liberté et son indépendance et il les aura. C'est un droit naturel dont les coups de poing sur la table et la «démission de la France» des Nations unies ne peuvent effacer l'existence. Le peuple marocain a recours aux Nations unies pour dénoncer le régime colonialiste sous lequel il vit mais il sait que sa libération est entre ses propres mains et il lutte pour la réaliser.

Le peuple marocain adresse à toutes les Nations qui veulent bien l'aider dans cette voie ses remerciements émus et l'expression de sa reconnaissance et de sa gratitude. Il prie le bloc des nations arabo-asiatiques de trouver ici le salut fraternel du peuple marocain et son adhésion aux grands principes de liberté qu'il prêche au sein des Nations unies.»

b) *Difficultés à Gibraltar*

Après la septième session de l'ONU — 1952 —, Mohamed Hassan Ouazzani et les membres de la délégation de son Parti apprennent à New York, début janvier 1953, que l'Administration Internationale leur interdit l'entrée de Tanger.

La police de Tanger fait connaître aux compagnies aériennes et maritimes que Mohamed Hassan Ouazzani et ses amis ne peuvent débarquer dans la ville du Détroit.

Mohamed Hassan Ouazzani se trouve alors dans l'impossibilité d'obtenir un billet de voyage lui permettant de prendre le bateau américain *L'Indépendance* à destination de Tanger.

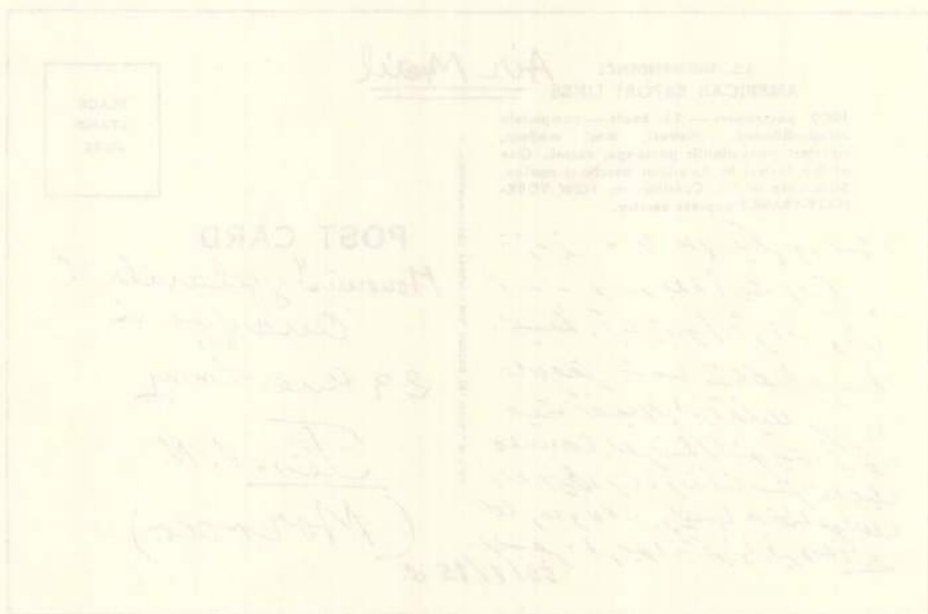
Après avoir reçu un visa anglais pour se rendre à Gibraltar, il s'embarque à bord du bateau précité.

A l'escale de Gibraltar, la police s'oppose à ce qu'il quitte le bateau en invoquant des «instructions des autorités supérieures». Il craint pour sa liberté, car *L'Indépendance* doit s'arrêter à Cannes avant de poursuivre son chemin vers Gênes. Il saisit Edwin Plitt pour demander le droit d'asile politique sur le bateau américain.

Il adresse le 13 janvier une lettre au capitaine de *L'Indépendance*. Après lui avoir exposé la situation, il précise, qu'étant un exilé politique persécuté pour ses idées, il doit bénéficier de la protection du pavillon américain et de celle du capitaine, citoyen américain et représentant sur le navire le Gouvernement des États-Unis.

Par ailleurs, Abdelkhalek Hassouna, secrétaire général de la Ligue Arabe qui se trouve également sur le bateau entreprend des démarches pour que Mohamed Hassan Ouazzani ne soit pas inquiété lors de l'escale de Cannes.

Le capitaine du bateau entre en contact avec son ambassade; les autorités françaises s'engagent alors à laisser Mohamed Hassan Ouazzani et ses amis continuer leur chemin jusqu'à Gênes.



CHAPITRE: 3

La question marocaine devant l'opinion publique française

SECTION I:

LA LIGUE DE DÉFENSE DU MAROC LIBRE: JUIN 1946

La Ligue de Défense du Maroc Libre est fondée à Paris le 25 juin 1946. Son siège est installé 10, rue des Pyramides.

Son but est de «faire connaître en France, de défendre et d'appuyer les aspirations nationales du peuple marocain» telles qu'elles sont exprimées dans le manifeste de la Ligue.

Le Bureau exécutif est ainsi composé:

Président d'honneur	: André Ribard
Président	: Robert Jean Longuet
Vice-présidents	: Mme Lahy-Hollebecque Marc Vuillemin et Gilles Martinet
Secrétaire général	: Gay-François Ceppe
Trésorier	: Félix Gonzalez
Membres	: Francis Jourdain et Pierre Naville
Délégués Observateurs Marocains	: Ahmed Alaoui, Ahmed Chorfi et Mo- hamed Kholti

Le Comité d'honneur comprend:

Charles Bettelheim, Jean-Richard Bloch, Dr. Hazeman, Dr. Jean Lacapere, V. Leduc, Dr. H. Monier, Léon Moussinac, David Rousset, Charles Sobillotte, Paul de Stoeclin, Henri Wallon.

La Ligue de Défense du Maroc Libre adopte le Manifeste suivant:

«*La Ligue de Défense du Maroc Libre* est née; son but est de créer entre toutes personnes, françaises et marocaines, les liens nécessaires à la diffusion des aspirations nationales du peuple marocain.

Jusqu'à ce jour, le problème marocain était mal posé; les méthodes colonialistes employées ne correspondent ni à l'idéal marocain ni à la pensée française telle qu'elle a été définie dans les principes de 1789 et telle que nous l'avons défendue durant la lutte contre l'opresseur.

Il paraît difficile, en effet, que puisse revivre un régime d'oppression et de racisme semblable en beaucoup de points à celui contre lequel ont combattu coude à coude, tous les peuples épris de liberté.

La France et le Maroc ont lutté pour le même idéal. Notre pays est délivré.

Le Maroc, au nom de ses fils qui se sont couverts de gloire sur tous les champs de bataille et qui ont versé généreusement leur sang pour débarrasser le monde de l'oppression fasciste, réclame sa part de justice et de liberté car cette guerre était une guerre de libération pour tous les peuples.

Le Maroc traverse une grave crise politique qui, si elle se prolonge, risque d'aboutir à une catastrophe mondiale. Cette crise n'est due, ni aux conséquences de l'après-guerre, ni à la crise économique internationale, elle est due au régime arbitraire du Protectorat auquel est soumis le peuple marocain depuis 1912.

Après avoir joui de son entière indépendance et sa complète souveraineté, pendant près de treize siècles qui virent la naissance, la constitution de la Nation marocaine, facteur de paix, de prospérité, de progrès et de civilisation dans le bassin méditerranéen, le peuple marocain s'est vu imposer un traité instituant un régime de Protectorat qu'il n'avait pas sollicité et qu'il n'a jamais accepté.

De 1912 à 1934, ce peuple, dans une lutte inégale, défendit héroïquement sa liberté.

A partir de 1930, l'élite marocaine entreprit de mener la lutte sur le terrain politique. Dans ce but, le Comité d'Action Marocaine, composé de jeunes Marocains ayant reçu une double culture arabe et française, patronné par de hautes personnalités politiques et d'éminents écrivains français, rédigea un cahier de revendications, intitulé: *Plan de Réformes Marocaines* qui fut présenté le 1^{er} décembre 1934 à Sa Majesté le Sultan du Maroc, au Résident général et au Ministre des Affaires étrangères.

Ces revendications, malgré leur caractère modéré et démocratique, ne reçurent aucune suite. Pire, en octobre 1937, les autorités du Protectorat arrêtaient et exilèrent la plupart des leaders du Mouvement d'Emancipation Nationale Marocaine. Les uns furent libérés en 1940, les autres en 1946 seulement.

Devant la faillite du Protectorat, le peuple marocain, par la voix de ses représentants qualifiés, lança, le 11 janvier 1944, un manifeste par lequel il réclamait son droit à la liberté et à l'indépendance. Les autorités françaises répondirent par la force, emprisonnant, exilant, exécutant des patriotes marocains.

Depuis le 11 janvier 1944, le problème marocain reste entièrement posé dans toute son ampleur, et dans toute sa gravité. Une solution s'impose. A l'heure actuelle, aucune solution dans le cadre du régime du Protectorat ne peut être acceptée par le peuple marocain et ne saurait résoudre le problème.

Le peuple marocain mûri par une expérience de trente-quatre ans, a perdu toute confiance dans le régime du Protectorat qui, comme l'écrivait l'éminent professeur de Droit international Frantz Despagnet, «est une situation anormale et fatalement transitoire; c'est un accident dans la vie des peuples comme dans le droit international.» (Essai sur les Protectorats.)

La solution qui s'impose est la suppression pure et simple de ce régime qui, dépassé, devenu caduc, ne répond plus aux aspirations nationales du peuple marocain assoiffé de liberté, et son remplacement par un traité librement accepté, basé sur l'égalité et la liberté et définissant les rapports mutuels, futurs entre le Maroc et la France.

Dans ce but nous proposons:

1. Que le Gouvernement français reconnaisse la caducité du traité du Protectorat et proclame son abrogation.

2. Le rétablissement et la reconnaissance de la souveraineté et de la liberté de la nation marocaine.

3. Le rétablissement de l'unité territoriale et politique du Maroc.

4. La constitution d'un Gouvernement national marocain démocratique provisoire, comprenant tous les départements ministériels nécessaires à la vie du pays et placé sous la haute autorité de Sa Majesté le Sultan du Maroc: Sidi Mohamed Ben Youssef.

5. L'élection d'une Assemblée Nationale Constituante Marocaine représentant toutes les classes de la population et dont la tâche serait d'élaborer une constitution de l'État marocain établissant une monarchie parlementaire.

L'Assemblée Nationale Constituante devra, en outre, entreprendre un vaste programme de réformes administratives, financières, judiciaires, économiques, scolaires, sociales, agraires et syndicales, de façon à débarrasser le Maroc de son anachronique féodalité et le doter d'un régime démocratique.

L'Assemblée Constituante désignera une délégation qui viendra à Paris pour procéder avec une délégation française aux discussions relatives à l'élaboration du futur traité franco-marocain établissant une féconde politique d'association et de collaboration fondée sur la liberté et l'égalité du peuple marocain et du peuple français.

6. Promulgation des droits à tous les citoyens marocains, droit de propriété, liberté de presse, liberté de réunion, liberté de pensée, droit d'association, liberté syndicale, droit de grève, etc...

L'idéal français de liberté, de justice, de fraternité, d'égalité, d'une part, les sacrifices du sang consentis par le peuple marocain durant les guerres 1914-1918 et 1939-45, d'autre part, militent de la façon la plus éloquente et la plus décisive contre le régime actuel du Protectorat et en faveur d'une nouvelle politique inspirée de l'idéal humain qui est celui de la France nouvelle, née de la Résistance comme de l'intérêt bien compris, aussi bien présent que futur, des peuples français et marocain.

L'indépendance que nous demandons pour le Maroc est une indépendance non par rapport au peuple français, mais par rapport au régime colonialiste dont l'ère est irrémédiablement close.

Un Maroc indépendant est la meilleure garantie de l'amitié entre les peuples marocain et français. Un puissant mouvement pousse les peuples dépendants vers l'émancipation et la liberté. La France qui a lutté contre le fascisme et l'oppression au nom de la démocratie et de la liberté, qui a signé la Charte de l'Atlantique et des Nations unies, où est proclamée solennelle-

ment la liberté des peuples de disposer d'eux-mêmes, doit, dans son propre intérêt et avant qu'il ne soit trop tard, répondre aux aspirations du peuple marocain, à l'indépendance et à la liberté. Ainsi, elle acquerra non seulement l'estime, la reconnaissance et l'amitié du peuple marocain, mais encore son prestige sera plus grand dans tous les pays arabes et musulmans et dans le monde entier.»

Le Manifeste est signé par :

Francis JOURDAIN,	Écrivain.
Léon MOUSSINAC,	Directeur du Musée des Arts Décoratifs.
Paul DE STOECLIN,	Écrivain.
André RIBARD,	Historien.
V. LEDUC,	Directeur d'« Action ».
Henri WALLON,	Ancien Député, Professeur au Collège de France.
Jean-Richard BLOCH,	Directeur de « Ce Soir ».
Pierre NAVILLE,	Assistant de recherches au Conseil National de la Recherche Scientifique.
Gilles MARTINET,	Rédacteur en Chef de l'Agence France-Press.
Charles BETTELHEIM,	Directeur au Ministère du Travail.
Dr. HAZEMAN,	Attaché au Ministère de la Santé Publique.
Charles SEBILLOTTE,	Directeur adjoint au Ministère de la Reconstruction.
Dr. Jean LACAPERE,	de l'Institut Verne.
Dr. Hug MONIER,	de l'Institut Verne.
Mme LAHY-HOLLEBECQUE,	Professeur Honoraire de l'Université.
Marc VUILLEMIN,	Directeur du « 18 juin ».
Robert Jean LONGUET,	Avocat, Directeur de la revue « Maghreb ».
David ROUSSET,	Écrivain, Prix Théophraste-Renaudot 1946.
Gay-François CEPPE,	Journaliste.
Félix Gonzalez,	Secrétaire de rédaction du « 18 juin ».

Mohamed Hassan Ouazzani adresse une lettre à Robert Jean Longuet en date du 22 août 1946 pour lui exprimer la satisfaction du PDI après la création de la Ligue sur laquelle il fonde beaucoup d'espoir.

Mohamed Hassan Ouazzani écrit :

« J'ai l'honneur, en mon nom personnel et au nom de Parti Démocrate de l'Indépendance, de vous exprimer, avec nos sincères félicitations, les remerciements de tout le peuple marocain pour la grande et belle œuvre que vous venez de fonder à Paris : *la Ligue de Défense du Maroc Libre*.

LIGUE DE DÉFENSE DU MAROC LIBRE

Siège Social : 10, rue des Pyramides, PARIS (1^{er})

Tél. : OFEra 84-90

DEMANDE D'ADHESION

Je soussigné (1)

demande à adhérer à la Ligue de Défense du Maroc Libre, en qualité de (2)

Ci-joint un mandat-carte de la somme de (3)

(..... Francs)

représentant le montant de ma cotisation annuelle pour l'année 1946-1947.

Le 19

(4)

1) Nom, prénoms, profession, adresse.

2) Cotisations annuelles

2.000 fr. au minimum pour les membres Fondateurs et Honoraires.

200 fr. — —

100 fr. — —

3) en lettres.

4) Signature.

Ce groupement, si bien lancé en France, est venu à son heure. Sa constitution était nécessaire et elle a été réalisée d'une façon remarquable grâce aux efforts des personnalités françaises qui ont bien voulu, dans l'intérêt supérieur de nos deux peuples amis, appuyer nos camarades marocains de Paris dans leur action en faveur de l'indépendance de leur patrie, considérée comme « la meilleure garantie de l'amitié entre les peuples marocain et français. »

La jeune Ligue connaîtra d'autant plus de succès dans sa belle œuvre de défense et de soutien des aspirations nationales du peuple marocain qu'elle s'appuie sur des personnalités françaises de bonne volonté qui appartiennent à toutes les tendances politiques, qui demeurent fidèles à l'idéal humain et aux belles traditions de la France libérale et démocratique et qui sympathisent réellement avec notre peuple toujours opprimé par un régime colonial outrancier qui, depuis 1912, se camoufle sous le travesti du « Protectorat ».

La coopération des Français et des Marocains au sein de la Ligue symbolise et traduit déjà la grande amitié et la libre alliance que nous souhaitons tous voir se réaliser dans un proche avenir, entre un *Maroc indépendant* et la France libérale et démocratique, celle de la Grande Révolution de 1789 et de la Résistance à l'oppression et à la tyrannie.

Jusqu'ici, comme le déclare d'ailleurs le manifeste de la Ligue, le problème marocain a été mal posé. Il le demeure encore malgré la faillite totale du colonialisme même déguisé sous le régime de protectorat, malgré l'évolution générale du peuple marocain, malgré les sacrifices du sang et autres consentis généreusement par notre pays, pendant les deux grandes guerres mondiales, dans la lutte héroïque menée par la France et ses alliées contre les ennemis de la liberté de la démocratie et des droits des nations membres de la grande famille humaine.

Mais la Ligue pose bien aujourd'hui le problème marocain quand elle déclare dans son manifeste que le Maroc traverse une grave crise politique qui, si elle se prolonge, risque d'aboutir à une catastrophe mondiale. Cette crise n'est due, ni aux conséquences de l'après-guerre, ni à la crise économique internationale, elle est due au régime arbitraire du protectorat auquel est soumis le peuple marocain, depuis 1912, contre sa volonté et ses intérêts nationaux.

Tel est le mal dont souffre le Maroc et moralement avec lui le peuple de France qui témoigne déjà à la cause marocaine par les membres français de la Ligue, une sympathie agissante, bien mieux un appui sincère et efficace dont la France bénéficiera, moralement et matériellement, autant que le Maroc libre et indépendant de demain.

Une fois le mal réel dénoncé et le vrai problème posé, la Ligue y apporte le remède et la solution qui s'imposent : la suppression pure et simple du régime du protectorat que la morale internationale et l'opinion mondiale condamnent comme un véritable crime de lèse-nation.

Nous ne doutons nullement que, grâce au bon combat que la Ligue entend mener par tous les moyens légaux en faveur d'un Maroc libre et indépendant, la France reconnaitra bientôt le bien-fondé des aspirations nationales marocaines et l'urgente nécessité d'y faire droit dans l'intérêt de la paix dans le bassin méditerranéen autant que dans son propre intérêt. Ainsi, et ainsi seulement, le Maroc libre aura contracté une dette de reconnaissance envers la France et le prestige de celle-ci s'en trouvera sûrement agrandi et fortifié dans le monde arabo-islamique qui, grâce à la Ligue Panarabe, affir-

me de plus en plus sa solidarité avec la cause de tous les peuples arabes d'Orient et d'Occident.

En vous renouvelant les félicitations et les remerciements du Parti Démocrate de l'Indépendance, je vous prie...»

Ahmed Alaoui, Ahmed Chorfi, Mohamed Kholti, Mohamed Aziz Lahbabi sont très actifs au sein de la Ligue.

Cette dernière ne réussit pas cependant dans sa mission. Elle ne réalise pas ses objectifs à cause des dissensions entre les étudiants marocains.

Ahmed Alaoui qui fournit beaucoup d'efforts pour la création de la Ligue est déçu. Bien qu'il soit membre du parti de l'Istiqlal — il l'appelle «parti de l'Indépendance» —, il rejette la responsabilité de la discorde qui règne sur les étudiants istiqlaliens. C'est ce qui ressort d'une lettre en date du 29 juin 1946 qu'il adresse à Mohamed Hassan Ouazzani et dans laquelle il annonce par ailleurs sa décision de démissionner du parti de l'Istiqlal.

Il joint à sa correspondance la lettre de démission adressée au secrétaire général du parti de l'Istiqlal.¹

Ahmed Alaoui, dans ses lettres, porte un jugement très sévère sur le parti de l'Istiqlal.

SECTION 2:

LA CONFÉRENCE DE PRESSE DE PARIS: 19 OCTOBRE 1954

Le PDI envoie une importante délégation à Paris en octobre 1954 afin de prendre contact avec les responsables français et les journalistes. Il souhaite exposer à l'opinion publique française son point de vue sur la crise franco-marocaine et les solutions qu'il préconise pour son dénouement.

La délégation commence alors ses activités par une importante conférence de presse qu'elle donne le 19 octobre 1954 dans les salons de l'hôtel Lutétia.

Cette manifestation a beaucoup d'échos en France et au Maroc. Tous les journaux en parlent.

Au début de la réunion, le porte-parole de la délégation donne lecture de la déclaration préliminaire, préparée à Lausanne avec Mohamed Hassan Ouazzani.

Après avoir fait l'historique des relations franco-marocaines et la lutte du PDI pour l'indépendance et la démocratie, le porte-parole ajoute:

1. Ahmed Alaoui après avoir démissionné, réintègre les rangs du parti de l'Istiqlal rapidement.

« Un nouveau traité doit donc intervenir entre le Maroc et la France et doit tenir compte de cette volonté du peuple marocain de recouvrer son indépendance, tout en garantissant les intérêts légitimes de la France et de ses ressortissants au Maroc. En dehors de cette solution, il n'y a pas de paix au Maroc.

Le PDI a plus d'une fois insisté sur la sauvegarde et la garantie des intérêts français en contre-partie de la satisfaction des aspirations du peuple marocain à la souveraineté et à l'indépendance. Les intérêts étrangers seront de même sauvegardés. Le Mouvement marocain de libération est formel sur ce point. La future solidarité des intérêts franco-marocains sera, à notre sens, la meilleure garantie contre tout régime discriminatoire. Car, les futurs rapports entre nos deux pays seront basés sur la confiance, la solidarité et la coopération sur tous les plans, publics et privés. Un tel objectif mérite, de la part de la France et des Français du Maroc, des concessions qui, loin de constituer des abandons, auraient la valeur d'actes de grande sagesse politique, si elles étaient consenties au moment opportun.

Toujours fidèle à sa ligne de conduite, le PDI n'a cessé de préconiser dans des communiqués parus les 3 et 24 août 1954, des mesures préliminaires destinées à créer un climat propice aux négociations franco-marocaines, entre autres, *le retour du Sultan, Sidi Mohamed ben Youssef, la suppression du protocole du 13 août 1953, l'octroi des libertés publiques, dont la liberté de la presse.*

A ce propos, nous rappelons que le journal *Raï Al-Amm* (l'opinion publique), organe du PDI, est suspendu et ses locaux sont sous scellés depuis le mois de décembre 1952, ce, en vertu d'un arrêté pris par le général commandant les troupes d'occupation au Maroc.

La libération des détenus politiques et l'amnistie des condamnés depuis décembre 1952 doit être totale. Mais toutes ces mesures n'auraient pas l'effet souhaité, si *le régime policier* n'était pas définitivement supprimé et si le Marocain n'était pas restauré dans sa dignité humaine bafouée, sa personne et ses biens efficacement garantis contre tout arbitraire.

Le Parti Démocrate de l'Indépendance dans son communiqué du 28 septembre 1954, a rejeté la proposition du Résident général Lacoste, concernant la création d'une « commission d'étude des réformes ». En effet, nous n'oublions pas, à ce propos, les essais des Résidents Piaux et Labonne qui avaient déjà, en 1944 et 1946, créé des commissions de ce genre. Les projets et décisions élaborés par ces commissions n'ont jamais été réalisés.

C'est donc faire preuve de stérilité en matière politique que de vouloir, en 1954, employer des procédés qui, il y a dix ans, étaient déjà inaptes à résoudre le problème franco-marocain.

Le problème marocain est essentiellement un *problème politique*. Les questions sociales et économiques n'en sont que des aspects. Il est vain, en conséquence de vouloir résoudre ce problème par l'application de baumes calmants ! Il serait également vain de vouloir rechercher des solutions sociales et économiques, par priorité, alors que ces *questions dépendent du problème majeur qui est d'ordre politique* et qui concerne l'instauration d'un nouveau régime au Maroc en accord avec la France.

La politique réaliste du gouvernement Mendès France a incité les dirigeants de notre parti à prendre à nouveau leurs responsabilités en aidant à la solution de la crise actuelle.

Le PDI rappelle, à cet effet, son dernier communiqué du 4 octobre. Il y

préconise la réunion immédiate, à Paris, d'une conférence franco-marocaine dans le but d'étudier l'ensemble du problème, et ce, conformément aux aspirations du peuple marocain. Le règlement juste et équitable de la question du trône reste pour nous une des préoccupations fondamentales. Ces négociations devraient être menées par un gouvernement national marocain formé d'éléments représentatifs ayant la confiance du peuple. Ce gouvernement seul est susceptible de trouver, avec les représentants du gouvernement français, la solution du problème franco-marocain: celle de réaliser les aspirations du peuple marocain à la souveraineté et à l'indépendance et de sauvegarder les intérêts légitimes de la France et de ses ressortissants au Maroc.

Le Parti Démocrate de l'Indépendance œuvre pour deux buts: la démocratie et l'indépendance. Il œuvre pour la démocratie dans toute l'acception occidentale du terme. C'est pourquoi il tient à ce que le nouveau régime qui sera instauré au Maroc soit un régime moderne, dans lequel tous les habitants trouveront une vie paisible et prospère qui sauvegardera leur personne, leurs biens et leurs intérêts ainsi que leurs croyances. Ce régime exclut par lui-même toute peur et toute persécution.

Le Parti Démocrate de l'Indépendance fait appel à l'opinion et à la conscience françaises, afin que le gouvernement de la France mette fin d'urgence à l'état alarmant qui sévit actuellement au Maroc.

Continuer les errements présents ne pourra que renforcer la lutte et aggraver la crise.

Le Parti Démocrate de l'Indépendance a le ferme espoir que le gouvernement Mendès France, malgré ses préoccupations occidentales et atlantiques, ne perdra pas un temps précieux et qu'il étudiera à fond, comme il le mérite, le dossier «Maroc». Il s'agit de l'avenir des relations entre deux pays qui sont faits pour s'entendre.»

* * *

Beaucoup de questions sont posées aux membres de la délégation par les représentants de la presse française et étrangère.

(En ce qui concerne la conférence, voir, *Les Cahiers du Maroc* édité par le PDI, n° 4).

Depuis la date de la tenue de cette conférence de presse, le PDI est constamment présent dans la capitale française. Ses représentants éclairent d'une manière continue les journalistes et les hommes politiques de l'évolution de la situation au Maroc. Ils essaient de gagner ainsi à la cause nationaliste marocaine la sympathie des personnalités politiques et de l'opinion publique française.

SECTION 3:

LA RÉUNION DE LILLE: 18-19 MARS 1955

La Commission Union Française de la Fédération Région-Nord organise le vendredi soir 18 et samedi 19 mars 1955 à Lille une réunion consacrée aux rapports franco-marocains sous la présidence du sénateur Walker. Y participent en tant qu'orateurs, les représentants du PDI et de l'Istiqlal: Ahmed Bensouda et Omar Abdeljalil, Pierre Dournes, maire-adjoint de Versailles, l'abbé Catrice, Mohamed Sab.

L'auditoire est relativement nombreux pour une ville de province. Il est composé de familles bourgeoises, de jeunes ouvriers et étudiants venus par solidarité pour leurs camarades surtout algériens, présents dans la salle.

Pratiquement, tous les journaux du nord de la France consacrent de grands développements à cette réunion.

A travers les articles parus, nous pouvons avoir le résumé des interventions des délégués des partis politiques marocains.

La Croix du Nord et du Pas-de-Calais: 20 mars 1955

Samedi à Lille, dans les locaux de la Maison du Commerce et de l'Industrie, 77, rue Nationale avait lieu une réunion privée réservée aux parlementaires et aux conseillers généraux.

Au cours de cette réunion, M. Abdeljalil réaffirme l'union qui doit continuer à se sceller entre le Maroc et la France: «Pas de Maroc sans la France». «Pas de France sans le Maroc».

C'est une phrase qui revient comme un leitmotiv tout au long de l'exposé, où après avoir salué l'œuvre indéniable accomplie par la France, tout en la jugeant insuffisante, le leader de l'Istiqlal a frappé l'auditoire par la modération de son ton. En effet, tout en insistant sur l'urgence des réformes à apporter, tant au problème dynastique qu'à la réorganisation du Makhzen, M. Abdeljalil a réprouvé sans équivoque le terrorisme et souligné la nécessité d'entreprendre dans le calme le plus absolu les réformes nécessaires. Il est certain qu'à entendre le leader de l'Istiqlal, on peut se demander quel est le rôle du terrorisme.

Par contre, M. Ben Souda, membre du Parti Démocrate de l'Indépendance, qui passe pour plus modéré, a fait dresser par un de ses amis un véritable réquisitoire contre l'action actuelle de la France au Maroc.»

La Voix du Nord: 20 mars 1955

M. Abdeljalil, ancien membre de l'Istiqlal, marque la primauté de la question dynastique dans le problème franco-marocain. «La déposition du Sultan, déclara-t-il, est le verrou qui ferme la porte aux négociations». Le Sultan, ajouta-t-il, est le seul interlocuteur possible avec la France, il faut le rétablir. Mais M. Abdeljalil, homme cultivé et diplomate, admit la nécessité de trouver dans la conjoncture actuelle une solution transitoire.

L'orateur déplora l'insuffisance de l'œuvre accomplie par la France au Maroc, et cita comme exemple l'enseignement.

Parlant des actes de terrorisme qui se commettent là-bas, il se déclara étranger à ces méthodes de violences et les condamna.

Enfin, M. Abdeljalil se montra partisan de la coopération avec la France, coopération souhaitée par la population du Maroc. Il exprima sa satisfaction de voir, au Maroc, des groupes de Français soucieux de comprendre les tendances de ce pays.

M. Ben Souda membre du comité directeur du Parti Démocrate de l'Indépendance, reprocha aux Français de n'avoir pas respecté l'esprit d'un protectorat authentique, et les accusa de procédés arbitraires dans le domaine politique et social. A une rupture de contrat causée par un régime policier et militaire, il souhaite voir succéder un régime de confiance qui s'ouvrirait par une amnistie.»

La Croix du Nord: 19 mars 1955

Le Maroc ne peut exister sans la France ni la France sans le Maroc

Telle est l'affirmation de M. Abdeljalil, «ancien» membre de l'Istiqlal, qui analyse et reconnaît l'œuvre admirable faite là-bas par notre pays.

«La France a fait une œuvre admirable et il y a une crise et une crise grave». Pourquoi, demande M. Abdeljalil. Parce que, dit-il, l'administration directe mise en place temporairement par Lyautey pour administrer le pays quand ce pays n'avait pas ses propres cadres est restée. Or, nous avons maintenant nos propres cadres, formés en France ou au Maroc, dans ces écoles créées par la France. Ce que nous voulons, c'est participer à l'administration et à l'organisation de notre pays.

M. Abdeljalil déclare ensuite qu'il est préoccupé par le mouvement de violence qui sévit en ce moment. Il se déclare inquiet de voir que certains font appel aux pires instincts de l'homme et réaffirme que seule une meilleure compréhension avec la France permettra la création de liens étroits entre les deux pays que pour sa part, il recherche.

M. Ben Souda, par l'intermédiaire d'un de ses amis, se livra ensuite à une série d'attaques violentes et presque haineuses contre la France, cela donnait un peu l'impression d'un coup de poing après la main tendue...»

Le contenu du discours du représentant du PDI ne plaît ni à Omar Abdeljalil ni aux organisateurs de la réunion.

Le point de vue du PDI qualifié de «haineux» est opposé à la politique de la «main tendue» de l'Istiqlal.

Quant à la position des participants français, elle se résume ainsi: il y a urgence à dépasser le nationalisme — aussi bien en France qu'au Maroc — et à promouvoir un régime d'association fédérale, régime qui, tout en respectant la personnalité de chacun, assure à l'ensemble la cohésion et la force nécessaire.

Dans cet esprit, Pierre Dournes conclut par une citation de Malraux: «Il vaut mieux approfondir notre communion qu'affirmer notre différence».

La réunion de Lille ne fait aucune recommandation pour régler le problème franco-marocain. Il s'agit d'une confrontation de deux façons de concevoir les rapports entre la France et le Maroc.

SECTION 4:

LA CONFÉRENCE NATIONALE POUR LA SOLUTION DU PROBLÈME FRANCO-MAROCAIN: 7-8 MAI 1955

Sur l'initiative privée de quelques Français, une *Conférence Nationale pour la solution du problème franco-marocain* se tient à Paris les 7 et 8 mai 1955. Elle est présidée par Léon Marchal, ambassadeur de France, secrétaire général du Conseil de l'Europe et ancien directeur du Service Afrique-Levant au quai d'Orsay.

De nombreuses personnalités accordent leur patronage à cette Conférence: le Général Bethouard, René Capitant, Claude Bourdet, le Président Daladier, Michel Debré, Georges Duhamel, le Président Herriot, François Mitterrand, André Denis, Robert Verdier, Alain Savary, Edward Michel etc...

Trois rapports présentés par Paul Buttin, Jean Verdine et André de Peretti sont suivis de larges discussions entre tous les participants.

De nombreux orateurs français et marocains de toutes les tendances prennent la parole pour exprimer leur point de vue concernant la solution du problème franco-marocain. Le Comité National pour la solution du problème franco-marocain édite une brochure qui contient tous les discours des personnalités présentes à la Conférence.

Le PDI est représenté par deux délégués.

Ci-après, l'exposé du représentant du PDI.

«Je voudrais d'abord apporter le salut fraternel du Parti Démocrate de l'Indépendance aux organisateurs et animateurs de cette réunion et de ces journées d'études. Je voudrais les remercier de l'effort qu'ils font pour essayer de faire comprendre les difficultés qui existent en ce moment dans les rapports entre la France et le Maroc.

Cependant, je voudrais faire une remarque. Jusqu'à présent, ces études se sont passées d'une façon calme, réfléchie, je dirai même qu'elles avaient une allure académique, mais je crois que, si l'on réfléchit quelque peu à la matière humaine sur laquelle on travaille, au peuple qui souffre au Maroc, à cette masse humaine qui est en train de se débattre dans des difficultés extraordinaires; il conviendrait plutôt d'essayer d'arracher des décisions rapides au Gouvernement français si l'on ne veut pas aller à des catastrophes. Le Maroc est désorienté. Le peuple marocain a perdu confiance, en toutes choses. Pour lui redonner confiance, il faut agir vite. Il n'est plus temps d'étudier ou de

raisonner. Il faut agir. Je sais que mon langage surprendra un peu, car il n'a pas (et je m'en excuse) le calme qu'il devrait avoir dans une assemblée aussi respectable et digne, mais j'avais ce devoir de vous dire qu'il n'est plus temps d'attendre. Les Marocains ont attendu et eu confiance dans le gouvernement de Mendès France. On leur a dit: «Il y aura des solutions; les solutions viendront. Vous allez voir que les gens en France vont essayer de comprendre et d'arbitrer les difficultés qui existent entre la communauté française du Maroc et les Marocains. Or rien ne s'est fait et le Parlement français a fait en sorte que Mendès France n'a pas pu réaliser ce qu'il devait réaliser». Aujourd'hui il y a le gouvernement de M. Edgar Faure. Ce gouvernement, on a dit qu'il se pourrait qu'il fasse quelque chose. Mais je crois que le temps presse. Si vous voulez sauvegarder les relations de la France et du Maroc, si vous voulez que nos relations anciennes durent et qu'elles revêtent un caractère durable, il faudrait absolument que vous agissiez rapidement. Pour agir rapidement, je crois que tous les moyens doivent être bons. Il faut absolument frapper à toutes les portes; il faut absolument aller convaincre tout le monde et crier partout que le feu est à la maison. Le Parti Démocrate de l'Indépendance a toujours essayé avec honnêteté, loyauté, de donner des solutions au problème marocain. Le Mouvement National Marocain a toujours défini d'une façon précise tout ce qu'il faut pour essayer de débrouiller le problème. Je crois qu'il y a des points de rencontre, qu'il y a des moyens d'entente. Ces moyens d'entente doivent nous guider si nous ne voulons pas perdre la bataille qui se joue. Je vous prie, je vous lance encore un cri et je vous dis: «Pressez-vous; vous êtes en train de faire un travail de laboratoire; le malade ne peut attendre.»

* * *

La Conférence ne prend pas de résolutions. Elle se borne à tirer de ces deux journées d'études quelques idées pour réaliser quatre objectifs à atteindre:

1. Dresser l'inventaire des intérêts de la France et des Français au Maroc.
2. Chercher les moyens les plus propres à garantir et à développer ces intérêts.
3. Savoir ce que désirent et veulent les Marocains eux-mêmes sur tous les plans, politique, économique, culturel, militaire etc.
4. Rapprocher les hommes — Marocains et Français — pour arriver au rapprochement de leurs idées.

Un secrétariat est créé pour essayer de réaliser les objectifs ainsi définis et présenter des solutions positives à l'opinion et aux gouvernements des deux pays. La crise franco-marocaine ayant évolué rapidement vers son dénouement, le secrétariat n'a pas eu à intervenir.

SECTION 5:

LA CONFÉRENCE DU CLUB DES JACOBINS: 15-16 JUIN 1955

Le Club des Jacobins tient une Conférence à Paris, à la salle Wagram les 15 et 16 juin 1955 en vue d'examiner le problème marocain et de dégager une solution pour résoudre la crise franco-marocaine.

La Conférence est placée sous la présidence d'honneur d'Edouard Herriot. Plusieurs personnalités marocaines et françaises y participent.

Au début de la réunion, une minute de silence est observée à la mémoire de Lemaigre-Dubreuil.

La parole est ensuite donnée aux orateurs dans l'ordre suivant: Mbarrek Bekkaï, Abderrahim Bouabid (Istiqlal), Ahmed Bensouda (PDI), Mahjoub Ben Seddik (UMT), Ulver (ancien ministre), Gaumont (Secrétaire du groupe des Républicains sociaux à l'Assemblée Nationale), Maître Izard (Vice-Président de «France-Maghreb»), Schneider (Secrétaire général du «Comité pour la solution du problème marocain»).

La Conférence du Club des Jacobins est la première dans le genre organisée en France, vu le nombre et l'importance des personnalités participantes.

Les intervenants français réclament l'ouverture des négociations avec les représentants qualifiés du Maroc. Les Marocains exposent de leur côté la position de leurs partis.

Prenant la parole, Ahmed Bensouda salue la Conférence, au nom du PDI. Il transmet au président de séance un message de Mohamed Hassan Ouazzani dont il donne lecture:

Je salue l'honorable auditoire. On crie: sauvons l'amitié franco-marocaine, je dis: agissons de concert pour la réaliser.

La gravité croissante de la crise actuelle exige des décisions urgentes et une solution radicale du problème fondamental des relations entre la France et le Maroc.

Le Parti Démocrate de l'Indépendance repousse toute solution unilatérale comportant des réformes, des demi-mesures, des tentatives de replâtrage ou des formules passe-partout.

L'indépendance dans le cadre d'un bel ensemble, dans le cadre d'une entente, d'une coopération, et d'une solidarité est la seule clef, l'heureuse chance et la meilleure garantie de la future amitié franco-marocaine que le maintien du statu quo politique rend actuellement un leurre et un non-sens.

Dans l'intérêt de la cause commune, nous alertons l'opinion française et la rendons consciente des dangers du sanglant drame franco-marocain, résultat de l'antagonisme politique déjà fort inquiétant.

Je remercie enfin les organisateurs et leur souhaite bon courage et plein succès.

Ahmed Bensouda cède ensuite la place à Abdellatif Lahriki qui donne lecture de la déclaration du PDI (Annexes: document n° 3, pages: 331-335).



Mohamed Elhannouchi, président du PDI, et Abdellatif Lahriki, secrétaire général, lors d'une conférence de presse à Alger, le 15 mai 1990.



Mohamed Hassan Ouazzani et ses enfants à la porte d'un wagon de train, Lausanne: 1954.

Le séjour de Mohamed Hassan Ouazzani en Suisse

La Suisse n'est pas un pays inconnu pour Mohamed Hassan Ouazzani. Déjà en 1932, il se rend à Genève. Il collabore très étroitement avec l'Emir Chékib Arsalan. Il publie dans *La Nation Arabe* des articles sur la situation au Maroc sous la signature d'un «Comité d'action marocain en Europe» (numéros de mars-avril et mai-juin 1932). Il entretient des relations avec la délégation syro-palestinienne et donne des cours aux étudiants arabes de Genève.

Mais c'est à partir de 1951 que Mohamed Hassan Ouazzani se rend très souvent en Suisse pour rencontrer sa famille qui vient le joindre, pour conférer avec les résistants marocains et ses amis politiques. Il a aussi des contacts avec les journalistes.

Ses activités sont très surveillées par les autorités helvétiques.

A partir d'août 1955, il s'installe à Lausanne pour suivre de très près les conversations d'Aix-les-Bains et les négociations franco-marocaines.

Fin septembre, il préside une réunion du Bureau politique de son Parti. Un communiqué est publié à l'issue de la réunion.

Sous le titre «*Lausanne, base stratégique européenne de l'insurrection en Afrique du Nord*», un journal de Neuchâtel publie le 5 octobre 1955 une interview de Mohamed Hassan Ouazzani.

Il est alors convoqué au *Département de justice et police* pour se voir signifier un avertissement.

Le Département fédéral de justice et police rend public le communiqué suivant:

Le 27 septembre 1955, une délégation du Parti démocrate de l'Indépendance du Maroc a publié diverses «résolutions», rédigées à la suite d'entretiens tenus à Lausanne au sujet des différends entre la France et le Maroc et qui

Canton de Vaud
DÉPARTEMENT DE JUSTICE ET POLICE
 Secrétariat Général

N° S/
CONVOCAION RECOMMANDEE

Lausanne, le 31 septembre 1955

Monsieur Mohamed WAZZANI
 Rue Marterrey 9

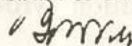
Lausanne

Monsieur,

Nous vous prions de vouloir bien vous présenter personnellement au Secrétariat général, 12, rue Cité Devant, 1^{er} étage, lundi 3 octobre 1955 à 9 heures du matin, sans faute, pour une communication vous concernant.

Recevez, Monsieur, nos salutations empressées.

SECRETARIAT GÉNÉRAL :



U. S. S. F. - 6 60 - 2000

Convocation adressée à Mohamed Hassan Ouazzani par le
 département de justice et de police suisse.



Mohamed Hassan Ouazzani et ses enfants devant la statue de J.J. Rousseau – Genève: 1955.

contenaient de violents reproches à l'égard du Gouvernement français. Le Gouvernement fédéral ne peut tolérer que des étrangers utilisent le territoire neutre de la Suisse pour y exercer une activité politique susceptible de nuire aux relations internationales de la Confédération. Tel est le cas des «résolutions» prises à Lausanne par des Marocains, ainsi que de leur publication.

Le Conseil fédéral a, par conséquent, décidé de donner un avertissement à M. Mohamed Ouazzani, domicilié à Lausanne, secrétaire général de ce parti étranger, sous menace d'expulsion en vertu de l'article 70 de la Constitution, pour le cas où il poursuivrait son activité politique en Suisse.

Mohamed Hassan Ouazzani fait ensuite à la presse la déclaration suivante :

L'avertissement du Conseil fédéral me contraindra, bien entendu, à quitter votre pays. Je n'ai pas la moindre intention de causer du tort à qui que ce soit. En publiant le communiqué du 27 septembre, l'idée de nuire d'une façon quelconque à la neutralité suisse ne m'avait même pas effleuré l'esprit. Je puis vous dire que j'ai été tout à fait loyal vis-à-vis du pays qui m'accorde l'hospitalité car, sitôt ce communiqué diffusé, je me suis rendu auprès des autorités, à Lausanne, pour demander quelles étaient les conditions de séjour d'un homme politique comme moi.

Certains journalistes jugent particulièrement sévère l'avertissement adressé à Mohamed Hassan Ouazzani. C'est ainsi que *La Gazette de Lausanne* consacre son éditorial du 14 octobre 1955 à cette affaire. (Annexes: document n° 4 pages: 335-336).

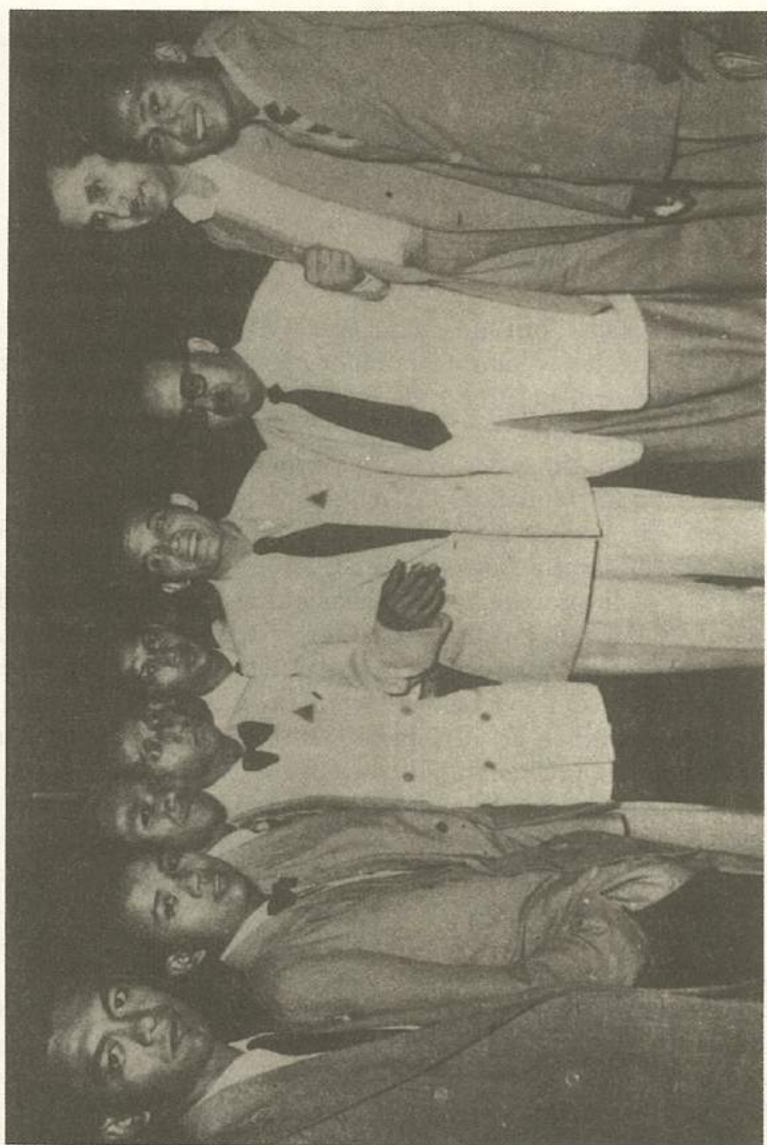
La Conférence de Bandoeng: 18-24 avril 1955

Bandoeng constitue dans l'histoire coloniale «*L'Événement*». A l'origine lointaine de Bandoeng, les organisateurs indonésiens placent les Conférences européennes de Bierville (1926) et de Bruxelles (1927).

Le groupe afro-asiatique de l'ONU qui comprend à l'origine douze États s'intéresse aux problèmes des pays sous domination étrangère et plus particulièrement ceux du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie.

Les premiers ministres de Birmanie, de Ceylan, de l'Inde, d'Indonésie et du Pakistan se réunissent à *Colombo les 28, 29 et 30 avril et à Kandy les 1^{er} et 2 mai 1954* pour procéder à des échanges de vues et discuter des problèmes d'intérêt commun les concernant. Selon le communiqué final du 2 mai 1954, les participants abordent la guerre d'Indochine, expriment leur grande inquiétude en ce qui concerne les armes nucléaires et examinent la question de la représentation de la Chine à l'ONU. Le communiqué souligne par ailleurs que les premiers ministres «*ont discuté les problèmes du colonialisme qui, à leur regret, existe encore en diverses parties du monde. Ils ont estimé que le maintien d'un tel état de choses constituait une violation des droits fondamentaux de l'homme, et une menace pour la paix du monde. Ils ont aussi examiné, en particulier, les problèmes de la Tunisie et du Maroc. Ils ont estimé que la souveraineté nationale de ces pays et les légitimes demandes d'indépendance de leurs peuples devraient être reconnues et qu'ils devraient leur être permis d'exercer le droit de disposer d'eux-mêmes*».

La réunion de Bogor (28 décembre 1954) dresse la liste des pays invités à assister à la Conférence de Bandoeng: *une Conférence afro-asiatique*. Il s'agit principalement, sauf quelques dérogations, d'États indépendants. Le communiqué de Bogor souligne parmi les quatre objectifs de la Conférence de Bandoeng, l'examen des problèmes intéressant



Mohamed Hassan Ouazzani et à sa gauche, le responsable algérien Chadli Mekki, entourés par les membres d'une délégation asiatique à Bandoeng (1955).

«spécialement les peuples d'Asie et d'Afrique — par exemple les problèmes affectant la souveraineté nationale ainsi que le racisme et le colonialisme».

Bien entendu, les mouvements de libération nord-africains en contact avec le groupe afro-asiatique suivent de très près les travaux des Conférences de Colombo et de Bogor. Leur présence à la Conférence de Bandoeng est nécessaire.

Comme prévu, la Conférence de Bandoeng se tient du 18 au 24 avril 1955.

Comme la plupart des responsables nationalistes nord-africains, Mohamed Hassan Ouazzani qui se trouve au Caire, se prépare à effectuer le déplacement à Bandoeng. Il tient à assister à la Conférence qualifiée par les journalistes de *Conférence du bout du monde*. Il connaît l'importance des décisions qui y seront prises.

Raslane Abd-El Ghani, secrétaire général du ministère des affaires étrangères de l'Indonésie et secrétaire de la Commission préparatoire de la conférence afro-asiatique, fait savoir au Comité de Libération du Maghreb Arabe que les nationalistes nord-africains ne pourront assister que comme observateurs, la participation à la Conférence étant réservée aux représentants des États indépendants.

Quelques membres du *Bureau du Maghreb Arabe*, militants du parti de l'Istiqlal interviennent auprès de l'Ambassade de l'Indonésie au Caire pour qu'elle ne délivre pas de visa à Mohamed Hassan Ouazzani, en arguant que tout le mouvement nationaliste marocain est représenté par une seule personne: Allal Fassi.

Mohamed Hassan Ouazzani proteste énergiquement en rétorquant que le leader de l'Istiqlal ne peut représenter que son propre parti.

C'est grâce aux démarches du *Comité de Libération de Maghreb Arabe* et de la Ligue Arabe que le visa est délivré in extremis.

Le retard apporté à la délivrance du visa indonésien explique la raison pour laquelle Mohamed Hassan Ouazzani est arrivé à Bandoeng après l'ouverture de la Conférence.

Ne sachant pas jusqu'à la dernière minute s'il devait partir et craignant ne pas pouvoir se rendre à Bandoeng, Mohamed Hassan Ouazzani remet au nom du PDI un mémoire en date du 7 avril 1955 à Mohamed Fawzi, ministre égyptien des Affaires étrangères, à Haji Radene Abdelkader, ambassadeur indonésien au Caire et à Abdelkhalek Hassouna, secrétaire général de la Ligue Arabe, en les priant de le transmettre à la Conférence et de veiller à l'inscription de l'affaire marocaine à son ordre du jour. Le mémoire est également adressé à tous les ambassadeurs au Caire des pays participant à la Conférence. (Lire la traduction du mémoire: Annexes: document n° 5, pages:|337-339).

Dans la lettre de transmission du mémoire à la Ligue Arabe, Moha-

med Hassan Ouazzani écrit :

« Nous aurions aimé et souhaité vous soumettre le mémoire signé par les représentants de tous les partis marocains unis ; mais notre souhait n'a pas trouvé d'écho. Aussi, nous vous le faisons parvenir sans tarder... »

* * *

Mohamed Hassan Ouazzani arrive à Bandoeng accompagné de l'Algérien Chadli Mekki. Il est accueilli par un représentant du Gouvernement indonésien. Il est logé dans le même hôtel que la délégation de l'Arabie Saoudite. Il prend contact avec les délégués des pays afro-asiatiques présents au Palais de la Merdeka (palais de la liberté) auxquels il explique la question marocaine en leur demandant de faire adopter par la Conférence une résolution concernant le Maroc sur la base du mémoire présenté.

Le communiqué final de la Conférence aborde la question de l'Afrique du Nord du point de vue culturel d'abord.

La Conférence souligne que le colonialisme s'oppose, non seulement à des relations culturelles, mais tend également à la suppression des traditions régionales. « Ceci est particulièrement vrai, note-t-elle, en Afrique du Nord, où le droit d'étudier sa propre langue est refusé à la population ».

Sur le plan politique, le communiqué précise : « En ce qui concerne la situation instable en Afrique du Nord et le refus persistant d'accorder aux peuples d'Afrique du Nord leur droit à disposer d'eux-mêmes, la Conférence asiatique et africaine déclare appuyer les droits des peuples d'Algérie, du Maroc et de Tunisie à disposer d'eux-mêmes et à être indépendants, et elle presse le Gouvernement français d'aboutir sans retard à une solution pacifique de cette question ».

* * *

Après la tenue de la Conférence, Mohamed Hassan Ouazzani est l'invité du gouvernement indonésien pendant trois jours à Djakarta. Il est reçu par le Président Suckarno et par des membres du gouvernement.

Sur son chemin du retour, il s'arrête à Karatchi. Il est l'hôte de l'ambassade de Syrie qui met à sa disposition une voiture. Des étudiants syriens assurent les travaux de secrétariat et d'interprétariat. Il donne une importante conférence de presse dans la capitale pakistanaise le 2 mai 1955 avant de regagner Le Caire. (Voir : *Tasrihat Sahafiya* — Recueil des interviews de Mohamed Hassan Ouazzani — volume 2, pages : 216-221).

ANNEXES

Esquisse biographique de Mohamed Hassan Ouazzani

Naissance

Mohamed Hassan Ouazzani est né à Fès (Maroc) le 17 janvier 1910.

Etudes primaires et secondaires

Jeune, il fréquente l'école coranique de Sidi Ghiar (Sequiat Demnati de Fès).

Il s'inscrit à l'école El Mtyine pour recevoir une formation moderne et apprendre la langue française.

Après avoir passé le certificat d'études primaires, il entre au collège Moulay Idriss (Fès) où il reste quatre ans.

Il suit des cours particuliers en Arabe et approfondit ses connaissances religieuses et théologiques.

Après avoir terminé ses classes à Fès, il s'inscrit au lycée Gouraud à Rabat où il reste deux ans. Il est interne chez les Franciscains.

Avant même de terminer ses études secondaires, il part pour Paris et il prépare le baccalauréat au lycée Charlemagne.

Etudes supérieures

1927: Il s'inscrit: — à l'École libre des Sciences Politiques dont il sera le premier marocain diplômé — au Collège de France — à l'École du journalisme — à l'École des Langues Orientales.

Pendant son séjour à Paris, il approfondit ses connaissances de la politique internationale en participant aux cours d'histoire diplomatique et de droit international organisés par la Fondation Carnegie pour la Paix.

Activités culturelles et politiques

- 1927: Il participe à la création de l'Association des Étudiants musulmans nord-africains. Il est membre du Conseil de ladite Association.
- 1928: Lors de l'Assemblée générale de l'AEMNA qui se tient le 16 décembre 1928 à Paris, il en est élu secrétaire général. Le P.V. des délibérations est écrit et signé de sa main. Au cours de cette Assemblée, il fait une importante intervention pour appeler les jeunes des trois pays du Maghreb à s'unir.
- 1928: Il organise en collaboration avec des étudiants arabes de Paris l'envoi du premier groupe de jeunes marocains pour poursuivre leurs études en Palestine, à l'École Najah.
- 1929: Il prend une part active à la fondation de l'Association de l'Unité Arabe à Paris dont le premier président est Mohamed Salah Eddine, devenu, par la suite, Ministre des Affaires étrangères dans le gouvernement Nahhas en Egypte.
Il est membre de l'Association *Étoile Nord-Africaine* de Messali El Hadj créée en 1926.
- 1929 (septembre) Lors de son séjour à Fès, il apprend la destruction du sanctuaire de Sidna Omar (Palestine) par les forces anglaises en collaboration avec les sionistes. Il organise une protestation sous forme de pétition qui recueille des milliers de signatures et qui est adressée au premier ministre anglais.
En tant qu'initiateur de cette pétition, il est l'objet d'une campagne hostile de la presse colonialiste.
- 1929 (novembre) Après un séjour à Barcelone, il quitte cette ville pour se rendre à Paris afin de terminer ses études.
- 1930: Il termine ses études supérieures à Paris et rentre au Maroc.
Il organise la récitation du Latif lors de la prière du vendredi à la Karaouyne (Fès) et prend la tête d'une manifestation populaire dans les rues pour protester contre la promulgation du Dahir Berbère (16 mai 1930).
A la suite de cette manifestation, il subit la bastonnade chez le pacha Baghdadi. Il est condamné à trois mois de prison qu'il purge à Taza.
Libéré, il est assigné en résidence surveillée à Fès.
Cet emprisonnement et cette assignation en résidence ne lui permettent pas d'assister au premier congrès de l'AEMNA qui se tient le 20 août 1930 à Tunis.
- 1931: Il quitte le Maroc pour la France après avoir obtenu un passeport valable seulement deux mois.
Il publie en collaboration avec ses amis à Paris un ouvrage intitulé: *Tempête sur le Maroc ou les erreurs d'une politique berbère* avec l'appui des milieux français opposés à la politique coloniale du Gouvernement.
- 1932 (14 mars): Il donne une conférence à Paris: «Moulay Hassan: Père de la Renaissance marocaine».
- 1932: Il séjourne à Genève où il collabore avec l'Emir Chekib Arsalan. Il publie des articles dans *La Nation Arabe*.

Il est contraint de quitter la Suisse à cause de ses activités politiques.

Il part pour Madrid où il participe à la création de *l'Association Arabo-Islamique* (juin 1932).

Il séjourne à Ceuta et à Tétouan (septembre, octobre, novembre 1932) où il rentre en contact avec les nationalistes marocains du Nord du Maroc et coordonne avec eux un plan d'action.

1932 (juillet): Il participe à Paris avec Robert Jean Longuet à la création de la revue *Maghreb*. Il écrit régulièrement dans ce mensuel d'importants articles.

1932 (décembre): Il est à Madrid où il entretient des relations politiques et culturelles avec les hommes nouveaux de la République espagnole.

1933 (janvier): Il rentre à Fès en passant par Tanger. Il entreprend un périple à travers le Maroc et organise des réunions et des manifestations à Fès, Khmisset et Casablanca.

1933 (4 août): Il crée à Fès le célèbre journal: *L'Action du Peuple*.

1933 (19-23 septembre): Il prépare à Fès le 3^e Congrès de l'AEMNA qui est interdit en dernière minute.

1933 (8 décembre): Après la saisie par le Tribunal du n^o 18 de *L'Action du Peuple*, Mohamed Hassan Ouazzani publie *La Volonté du Peuple*. *L'Action du Peuple* réapparaît après l'infirmité par la Cour d'Appel de l'ordonnance de saisie.

En créant *L'Action du Peuple* et *La Volonté du Peuple*, Mohamed Hassan Ouazzani donne au Mouvement nationaliste marocain une arme à la fois redoutable et efficace pour permettre la réalisation des aspirations marocaines. C'est grâce à ces journaux que les Marocains découvrent leurs droits à l'égard du protectorat et un certain fondement à leur motivation.

1934 (mars): Mohamed Hassan Ouazzani assiste à Fès au Congrès de la Fédération Marocaine de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen.

1934 (mai): *L'Action du Peuple*, accusé d'entretenir l'agitation, est interdit. C'est le retour à une politique d'étouffement.

1934: Mohamed Hassan Ouazzani assiste au Congrès du Parti Socialiste espagnol et adresse à ses amis français un rapport complet sur les travaux dudit Congrès.

1934 (18 septembre): Mohamed Hassan Ouazzani assiste au grand meeting organisé à la Mutualité par la Ligue contre l'impérialisme pour dénoncer la répression en Tunisie.

1934 (1^{er} décembre): Mohamed Hassan Ouazzani est l'un des deux membres qui présentent le *Plan de Réformes marocaines* au Gouvernement français à Paris.

Il est l'un des principaux rédacteurs de ce Plan.

1934 (28-30 décembre): Mohamed Hassan Ouazzani assiste à Bruxelles au Congrès Mondial de la Ligue contre l'Impérialisme.

1935 (11 janvier): Mohamed Hassan Ouazzani assiste à un important meeting des travailleurs nord-africains organisé par le Secours Rouge à son siège, avenue

Mathurin-Moreau à Paris.

1935 (mars): Mohamed Hassan Ouazzani est membre, aux côtés de plusieurs journalistes dont Jean Longuet, du Comité Provisoire de la Fédération des Peuples Colonisés présidé par André Berthon.

1935 (2 mai): Mohamed Hassan Ouazzani assiste à Paris aux côtés d'Algériens, Tunisiens, Syriens, Indochinois et Malgaches à une réunion organisée par le Comité de la Jeunesse contre la guerre et le fascisme où la question du boycottage des produits français notamment en Afrique du Nord a été étudiée.

1936 (31 mai): Mohamed Hassan Ouazzani assiste au Congrès national de la SFIO. Il distribue aux congressistes et aux journalistes les revendications marocaines publiées dans deux tracts ayant pour titre: *Appel du Peuple Marocain au Gouvernement du Front Populaire* et *Au Peuple Français!*

1936 (7 juillet): Mohamed Hassan Ouazzani est reçu en présence de Robert Jean Longuet par Pierre Viénot au quai d'Orsay. Il lui remet un mémoire sur la politique suivie par la Résidence générale du Maroc à l'adresse du Gouvernement du Front populaire.

1936 (août): Mohamed Hassan Ouazzani reçoit à Fès successivement David Rousset, Robert Jean Longuet, Léo Wanner et Robert Louzon (un anarcho-syndicaliste) venus examiner avec lui la possibilité pour le mouvement nationaliste marocain d'aider la République espagnole contre Franco. Mohamed Hassan Ouazzani prépare avec ses amis un plan d'aide et part en compagnie d'Omar Abdeljalil à Barcelone où il présente avec succès au Gouvernement républicain les thèses des nationalistes marocains. Il élabore avec la Fédération Anarchiste Internationale un plan de coopération.

Le Gouvernement républicain ne veut exécuter les accords passés qu'avec l'accord du Gouvernement français du Front populaire. Malheureusement, Léon Blum s'y oppose.

Après son séjour en Espagne, Mohamed Hassan Ouazzani part pour Paris pour essayer de convaincre le Gouvernement français. En vain.

1936 (25 octobre): Le Comité d'Action Marocaine tient son premier Congrès à Rabat.

1936 (2 novembre): Rentré de France, Mohamed Hassan Ouazzani prononce un discours lors d'un meeting du Comité d'Action Marocaine à Fès dans lequel il rend compte de son voyage en France et de ses démarches auprès du Gouvernement du Front populaire.

Mohamed Hassan Ouazzani ne cache pas sa grande déception à la suite de l'attitude du Gouvernement du Front populaire. Il envisage l'action directe au Maroc, étant convaincu que les Marocains ne doivent compter désormais que sur eux-mêmes. Plusieurs manifestations sont alors prévues par le Comité d'Action Marocaine.

1936 (14 novembre): Interdiction à Casablanca d'un meeting sur la Liberté de la Presse. Mohamed Hassan Ouazzani est arrêté, étant accusé d'être l'instigateur de l'agitation inspirée par Robert Jean Longuet.

Les mouvements de protestation se produisent dans plusieurs villes du Maroc. Des arrestations de plusieurs militants s'en suivent.

Les autorités du protectorat, pour détendre l'atmosphère, libèrent Mohamed Hassan Ouazzani et ses amis et relèvent les mesures frappant la presse nationaliste.

1937: Cette année, une scission intervient au sein du Comité d'Action Marocaine à la suite des divergences concernant le programme politique et les structures de l'organisation. De ce désaccord sont nés deux mouvements: «Le Parti National»: *Al Hizb Al Watani* et «L'Action Nationale Marocaine»: *Al Haraka Al-Qawmiya* de tendance moderniste et démocratique animé par Mohamed Hassan Ouazzani et ayant comme journaux: *L'Action du Peuple* en français et *Addiffaa* en arabe.

L'Action Nationale Marocaine et ses deux journaux engagés soutiennent les mouvements de protestation à la suite des événements de Meknès (2 septembre 1937) occasionnés par le détournement des eaux de l'Oued Boufekrane et ceux de Marrakech (24 septembre 1937) provoqués par El Biaz pendant la visite de Ramadier et du Général Noguès dans cette ville.

Les nos 51 et 52 de *L'Action du Peuple* consacrés à ces deux événements sont saisis.

C'est au cours d'une vague de répression et d'arrestation que Mohamed Hassan Ouazzani est arrêté et exilé par un Dahir de novembre 1937 pour neuf ans.

1937-1946: L'exil de Mohamed Hassan Ouazzani commencé début novembre 1937 ne prend fin qu'en mai 1946.

1946: Mohamed Hassan Ouazzani crée le Parti Démocrate de l'Indépendance (PDI) dont il est le chef en tant que secrétaire général.

1946 (août): Mohamed Hassan Ouazzani rejette toutes les réformes proposées par le Résident général Eirik Labonne dans son discours du 22 juillet 1946 et s'oppose à la participation des nationalistes marocains au Conseil du Gouvernement.

1947 (avril): Mohamed Hassan Ouazzani participe à la création du journal *Raï Al Amm*.

1947 (Septembre): Mohamed Hassan Ouazzani rédige le mémoire du 23 septembre 1947 présenté au Gouvernement français et ayant fait l'objet de pourparlers officiels entre le PDI et la Résidence générale à Rabat en vue de régler le problème franco-marocain sur la base de l'abrogation du protectorat, du recouvrement de la souveraineté nationale et de l'élection d'un Conseil National dont la première tâche serait de donner au Maroc une constitution sur la base d'une monarchie constitutionnelle. Il préside la délégation du PDI à ces pourparlers.

1951 (avril): Mohamed Hassan Ouazzani est co-fondateur du *Front National Marocain* dont le pacte est signé à Tanger par les représentants des partis politiques marocains.

(1951: août) — (1957: janvier): Mohamed Hassan Ouazzani s'exile volontairement à l'étranger. Il se rend dans plusieurs pays pour exposer et défendre la cause marocaine. (Moyen-Orient, États-Unis, Espagne, Portugal, Suisse, Pakistan, Inde, Indonésie).

Il assiste aux sessions des Nations unies (Paris: Palais de Chaillot — New York).

Il est membre fondateur du *Comité de Libération du Maghreb Arabe* au Caire dont le président à vie est Mohamed Abdelkrim Khattabi.

Il représente le PDI auprès de la Ligue Arabe au Caire.

Il assiste en tant que délégué du Mouvement National Marocain à la Conférence de Bandoeng (avril 1955).

A partir de Lausanne, — le territoire français lui étant interdit — il dirige les pourparlers menés par la délégation du PDI à Aix-les-Bains (août 1955).

Il séjourne à Paris après le retour de S. M. le Sultan Sidi Mohamed Ben Youssef en France pour suivre les négociations franco-marocaines.

Il retourne au Maroc par la suite. Considérant que l'indépendance de son pays n'est pas une fin en soi, il va se consacrer désormais à l'instauration d'une véritable démocratie. Il définit lui-même les tâches qui l'attendent:

«Il y a près de trente ans que notre principal souci a été la libération du Maroc et la défense de son unité territoriale. On peut dire qu'en partie, ce but a été atteint; il reste cependant à parfaire notre indépendance et à compléter notre unité. Parallèlement à cette lutte pour la libération, le PDI a toujours préconisé de donner au peuple marocain une éducation démocratique pour qu'à la libération du pays, le peuple soit à même de gérer efficacement ses affaires locales et nationales.

«Mon premier souci maintenant, est de me consacrer à l'instauration rapide d'un régime de monarchie constitutionnelle, Sa Majesté le Roi étant d'ailleurs favorable à cette forme de gouvernement.

«Il faut aussi que je reprenne contact avec les masses marocaines et avec les militants de mon Parti. Mon rôle sera de veiller à l'éducation de ces masses pour les prévenir contre les appétits de ceux qui veulent les exploiter. Notre mission première est de révéler au citoyen marocain sa personnalité et de le libérer de ses complexes.

«Il faut donc aller vers le peuple pour comprendre ses aspirations, et détecter ses maux afin de leur trouver les remèdes appropriés.

«A présent, ce sont des problèmes économiques et sociaux qui sont les plus urgents et auxquels il faut trouver des solutions. Le Maroc doit mobiliser ses richesses et ses énergies humaines pour créer une prospérité économique qui doit profiter à tous les habitants du Maroc.

«Nous devons tout faire pour élever notre revenu national et en assurer une équitable répartition. N'oublions pas que notre économie, durant la période du protectorat, a été une économie colonialiste qui n'a profité qu'aux étrangers et à quelques féodaux qui étaient les alliés de l'ancien régime. Le peuple marocain attend une réparation des injustices dont il a été victime. Dès à présent, je vais m'atteler à la réalisation de ce programme.»

Ainsi, Mohamed Hassan Ouazzani ne lutte-t-il pas seulement pour l'instauration d'une démocratie politique, mais également pour l'instauration d'une démocratie sociale. Ne déclare-t-il pas dans un meeting à Casablanca en janvier 1957:

«Depuis la création du PDI, nous avons toujours lutté pour l'instauration d'un régime démocratique. Ce régime démocratique n'est pas seulement un régime politique, mais un régime social aussi. La condition du fellah, de l'ouvrier, nous impose de réviser nos conceptions sociales afin de concevoir une nouvelle distribution équitable des richesses du pays selon une méthode moderne et juste.

«Il faut donner un standing de vie honorable à la classe ouvrière parce qu'en luttant pour l'indépendance et pour la libération, le monde du travail attendait de cette lutte bien-être et justice.»

Parallèlement, il poursuit le combat de libération nationale et revendique l'unité territoriale du pays:

«Les territoires de Ceuta, Ifni, Rio de Oro, de même que Colomb-Béchar, Kenadza, Touat, Tindouf, la Mauritanie, doivent redevenir territoires marocains. Nous devons tout mettre en œuvre pour unifier notre pays.»

1957: Mohamed Hassan Ouazzani préside la délégation marocaine à la conférence afro-asiatique qui se tient au Caire. Il est nommé membre du Conseil national permanent de cette conférence.

1957-1959: Il séjourne à plusieurs reprises au Moyen-Orient et en Suisse.

1959: Il est nommé membre du Conseil Constitutionnel marocain. Il n'a jamais assisté aux séances de ce Conseil.

1959 (août-septembre): Quelques membres du bureau politique du PDI quittent le Parti pour fonder avec Mehdi Ben Barka l'UNFP en s'emparant du journal *Raï Al-Amm* et de l'imprimerie «Amal». Mohamed Hassan Ouazzani réunit un Congrès à Fès le 1^{er} et le 2 janvier 1960. Le PDI change de nom: il devient le Parti Démocrate Constitutionnel (PDC). Le journal *Choura Raï Al Amm* est son porte-parole.

1961 (juin): Mohamed Hassan Ouazzani est nommé ministre d'État. Quelques semaines après sa nomination, il présente sa démission. En tant que ministre d'État, il est chef de la délégation officielle marocaine à la conférence préparatoire des pays non-alignés du Caire et au Conseil de défense commune arabe qui se tient dans la capitale égyptienne.

1964: Mohamed Hassan Ouazzani est élu député de Ouezzan au premier parlement marocain.

Mohamed Hassan Ouazzani crée des journaux politiques: *Addastour* — 1962 — (La Constitution) et *Assiyassa* — 1967 — (La Politique) dont il est le rédacteur en chef. Dans ces périodiques, il expose ses idées tant en ce qui concerne les questions nationales qu'internationales.

1971 (juillet): Mohamed Hassan Ouazzani est blessé lors des événements de Skhirat (Maroc). Son bras droit est amputé. Depuis, son état de santé ne cesse de se dégrader, l'obligeant à des séjours hospitaliers soit au Maroc soit à l'étranger. Si sa blessure et sa maladie l'ont beaucoup fatigué, affaibli, elles n'ont jamais affecté ni son moral, ni son dynamisme, ni sa capacité de travail. Tout en continuant ses activités politiques en tenant des réunions à travers le Maroc pour expliquer ses positions, il entreprend la rédaction de l'histoire du mouvement de libération nationale marocain. Ses positions politiques en ce qui concerne les problèmes marocains à partir de 1971 peuvent se résumer ainsi:

1. SUR LE PLAN INTÉRIEUR

a) *Politique générale:*

«Le Maroc affronte plus que jamais une situation intérieure profondément détériorée, voire explosive.

«Mais les responsables ne semblent pas, hélas! avoir conscience des dangers qu'elle recèle et des menaces qu'elle fait peser sur le pays.

«A les entendre même, le Maroc se porterait à merveille et tout y irait pour le mieux dans le meilleur des mondes.

«Il n'en demeure pas moins que la situation est aussi critique que fragile. C'est à n'en pas douter, une situation de crise qui risque à tout instant d'éclater. S'il est vrai qu'elle n'est pas née d'aujourd'hui, elle est en passe de devenir sans issue pour tout le monde.

«En cette heure décisive de la vie nationale, nous avons donc l'impérieux devoir de dire à tous, sinon toute la vérité, du moins certaines vérités qu'il n'est plus possible de taire.

«Disons tout d'abord que, depuis seize ans, malgré certaines réalisations dans différents domaines, le pays est toujours à la recherche de son chemin, de sa voie de salut.

«C'est ainsi que tous les Marocains s'interrogent inquiets sinon angoissés: Où va le Maroc? Que faire?

«Ce qui revient à dire:

«Où est le mal? Quel est le remède?

«Questions qui se posent avec de plus en plus d'acuité à mesure que la situation empire faute de changement de politique et de méthodes de gouvernement.

«A ces questions, nous entendons apporter les quelques éléments de réponse que voici:

«Nul doute que le Maroc ressemble à «un homme malade» qu'il est urgent de secourir au moyen d'une «grande opération chirurgicale» qui extirpe le mal et que seul peut mener à bien un «praticien qualifié» qui n'est autre qu'une nouvelle équipe dirigeante capable de bien gouverner le pays.

«Aussi, plus que jamais se pose le problème politique du Maroc indépendant.

«Ce problème ne saurait être résolu qu'en sortant le pays de la crise de son système politique actuel. Sans la solution de ce problème capital, le Maroc continuera donc à souffrir du grand vide qui caractérise sa vie publique, vide qui ne peut d'ailleurs être comblé par un «quelconque gouvernement» ou une «quelconque institution» figurant une «démocratie nominale ou tutélaire», c'est-à-dire une «démocratie sans le peuple».

«Pour tout dire d'un mot, le problème politique évoqué plus haut traduit bien la crise de l'État et la faillite de la classe dirigeante au Maroc. *«Toute classe dirigeante qui ne peut durer qu'à la condition de ne pas changer, qui n'est capable ni de s'adapter au cours des événements, ni d'employer la force fraîche des générations montantes est condamnée à disparaître de l'Histoire»* (Citation).

«Pour revenir à la situation, comment donc y remédier?

«Un seul moyen s'impose:

«Apporter au grand problème politique du Maroc présent la solution qu'il exige, c'est-à-dire, permettre au peuple marocain de devenir son propre dirigeant, le responsable de son sort et l'artisan de son avenir. Recouvrer donc ce droit naturel, absolu et inaliénable ne peut ainsi signifier pour lui que de cesser d'être absent de la direction de ses affaires publiques, d'être écarté de la gestion de son patrimoine national comme si, avec l'indépendance arrachée de haute lutte, il ne récupère pas le droit de reprendre en mains ses propres destinées et de se gouverner lui-même en tant que peuple majeur et maître chez lui.

«A toute autre solution du problème politique capital de ce pays, qui est un problème de souveraineté nationale et d'exercice par le peuple de tous les droits qui en découlent, nous ne pouvons qu'opposer le refus le plus radical et le plus total rejetant ainsi toute solution qui ne soit pas la plus juste, la meilleure.

«En attendant, ce problème d'ordre national, donc fondamental et prioritaire, demeure le problème-clé de la situation actuelle au Maroc. Il est donc clair et évident que de sa meilleure solution dépend nécessairement celle de tout autre problème intérieur, si important soit-il.

«Pour être précis, disons que ce problème-clé n'est autre que celui de bien gouverner le pays. Un tel problème ne peut donc être résolu au petit bonheur, mais avec tout le sérieux qu'il mérite. Problème essentiellement national, il ne doit pas être traité en dehors de la Nation, mais avec elle et pour elle.

«Pour concrétiser une telle solution, il n'y a qu'un seul moyen: doter le pays d'un gouvernement d'un style nouveau, sans précédent au Maroc.

«Qu'entendons-nous donc par un tel gouvernement.

«Dans un mémoire politique remis au Souverain, le 20 avril 1965, notre Parti a déjà soulevé le même problème et indiqué la solution qui lui convient. Il s'agit donc pour nous, aujourd'hui comme hier, de tourner définitivement la page des expériences gouvernementales malchanceuses et de pourvoir enfin le pays d'un gouvernement authentique qui gouverne réellement et efficacement au nom de la Nation, pour elle et avec son soutien. Ainsi seulement, celle-ci pourra-t-elle disposer d'une direction politique à la hauteur de sa mission, des tâches à accomplir et des responsabilités à assumer au service de l'intérêt national.

«Pour réaliser cette aspiration profonde et unanime de la Nation, seul le changement fondamental et complet du système politique en place peut y aboutir. Il s'agit en d'autres termes, d'un changement de structures, d'hommes, de politique et de méthodes.

«En ce qui concerne le gouvernement national valable proprement dit, il ne peut être qu'un gouvernement d'un style nouveau. Il doit donc comprendre de véritables hommes d'élite par leurs capacités et leurs mérites, autrement dit, des hommes de valeur par leur formation, leur compétence, leur moralité, leur dynamisme, leur dévouement à la chose publique et la confiance qu'ils inspirent au pays.

«Pour être à même de s'acquitter de ses tâches nationales et agir en tant que nouvelle équipe dirigeante digne de remplir sa mission à la tête du pays, le gouvernement national valable doit être muni de tous les pouvoirs et de tous les moyens d'un réel gouvernement agissant et efficace, en un mot, d'un gouvernement qui gouverne effectivement et utilement. L'avènement d'un tel gouvernement est exclusif de tout autre où figurent des «hommes à tout faire», c'est-à-dire, n'importe qui, pour faire n'importe quoi, n'importe comment. En comblant le vide politique qui caractérise la vie nationale, le gouvernement valable établit le dialogue entre le «pays légal» et le «pays réel», entre le gouvernement et la Nation.

«En résumé, la venue d'un tel gouvernement national valable est l'unique solution du grand problème politique que soulèvent l'organisation et le fonctionnement du pouvoir au Maroc. A défaut de cette solution, il ne peut exister ni interlocuteurs valables, ni dialogue utile entre gouvernants et gouvernés, entre responsables et citoyens. En d'autres termes, à l'impasse politique où se trouve le pays, il faut nécessairement une issue politique qui consiste à changer de conceptions et de méthodes en matière de gouvernement. Il s'agit donc d'une grande politique se proposant de réaliser le grand renouveau auquel aspire la nation entière. Aux grands maux, les grands remèdes.

«Autrement dit, un tel changement doit mener et accomplir une véritable «révolution à froid par en haut» que nous ne cessons de préconiser depuis 1962 comme politique et programme pour une nouvelle équipe dirigeante jouissant de l'estime, de la confiance et du soutien du pays. Pour accomplir l'œuvre de rénovation nationale, qui est la sienne, la nouvelle équipe dirigeante doit fonder son action sur un double programme de réformes hardies conformes aux exigences de l'heure et aux aspirations légitimes de la nation marocaine. Ce double programme comprend :

«1. Un programme minimum ou d'urgence destiné à rasséréner le climat moral du pays, à assainir la situation de crise intérieure et à redonner confiance au peuple, provoquant ainsi le choc psychologique nécessaire.

«2. Un programme maximum ou à terme de réformes radicales ayant pour objet le renversement des structures et l'établissement d'un ordre national nouveau fondé sur un État moderne, un gouvernement valable, une économie organisée et une société renouée.

«En dehors donc d'une «révolution à froid par en haut», qui est une révolution non-violente, bien conçue, bien réglée et bien menée, il n'y a pas,

selon nous, d'autre issue à l'impasse politique actuelle, d'autre moyen de résoudre la crise intérieure menaçant de conduire le pays au pire, d'autre voie de salut pour la nation marocaine à vivre son histoire, non à la subir.

«Devant la situation critique qui persiste au Maroc, nous nous faisons, une fois de plus, le devoir d'élever la voix pour revendiquer, avec le changement en vue, l'avènement d'un ordre national nouveau, le droit pour le peuple marocain d'être bien gouverné en sa qualité de peuple majeur, souverain et maître de ses propres destinées.

«Le peuple marocain est las de perdre des occasions, des efforts et des moyens. Il est las d'être traité comme il l'est. Le Maroc est un pays libre ayant arraché son indépendance et sa souveraineté au prix de luttes et d'énormes sacrifices. C'est un pays digne d'assumer ses droits pleinement dans le domaine du pouvoir politique sans aucune tutelle ni contrôle.

«En résumé, la question primordiale qui demeure posée est celle d'un changement radical de la situation, le changement tel que nous l'entendons ne peut être que l'œuvre de la révolution à froid par le sommet, à l'exclusion de toute autre voie. C'est une révolution imposée par d'autres événements qui pourraient être en gestation. Il va sans dire que la révolution à froid par le sommet comporte deux étapes inséparables et deux phases concomitantes: le renversement et l'édification. Le changement et l'évolution. L'assainissement et la rénovation.

«Si la situation demeure inchangée et le statu quo maintenu, le Maroc restera exposé au pire, du fait de l'instabilité et de l'insécurité, ce qui sera de nature à dégrader davantage la situation, à aggraver la crise et à accroître les causes d'explosion.

«Nous déclarons à ce propos que tout nouveau dialogue devra s'engager avec toutes les forces vives et conscientes du pays, en vue d'établir un ordre politique sain à la place de l'état de dégradation intérieure qui constitue le plus grave danger pour la vie de la nation dans le présent et le futur. Le maintien du statu quo en matière de politique et la persévérance à cette fin dans des procédés manœuvriers usant de ruses, de subterfuges et tromperies, ne peuvent conduire le pays qu'à subir une nouvelle fois un bien triste sort pour tout le monde sans exception. C'est pourquoi, tout dialogue souhaité devra se proposer d'établir les fondements sur lesquels reposera nécessairement la nouvelle vie publique de la nation au temps de son indépendance et de sa souveraineté et conformément à sa volonté de changer et de rénover.»

b) Expériences parlementaires :

Prenant position contre le projet de révision de la constitution (1972), Mohamed Hassan Ouazzani exprime son point de vue concernant les expériences parlementaires. Il écrit à ce sujet :

«Parmi ces expériences et ces tentatives malheureuses, figurent les opérations constitutionnelles et les institutions représentatives de toute sortes et de divers degrés. La conclusion inéluctable en fut de ridiculiser la Démocratie dans

ce pays, d'en entâcher la réputation, d'en gâcher les institutions et de la discréditer dans l'esprit de la Nation qui n'en a connu que les expériences stériles et dépourvues de toute valeur.

«Si la démocratie et la constitution figurent parmi nos revendications fondamentales, nous leur donnons leur signification réelle qui ne veut dire en aucune façon un «plagiat de la démocratie et de la constitution» tel qu'il est pratiqué dans notre pays et qui est condamné à décevoir complètement et à échouer inévitablement.»

En ce qui concerne la non-inscription des citoyens sur les listes électorales, Mohamed Hassan Ouazzani donne l'interprétation suivante:

«Si la non-inscription des citoyens sur les listes électorales est une lacune dans le corps électoral marocain, la cause en revient au détournement de ces citoyens et même de beaucoup d'autres déjà inscrits, des élections telles qu'elles se sont déroulées ou se déroulent habituellement au Maroc, ceci d'une part, d'autre part, l'inscription est un moyen et non un but en soi. Celui-ci consiste à établir une organisation démocratique authentique et saine qui tire vraiment son origine de la volonté populaire et qui se consacre au service de la cause publique, de telle sorte qu'elle ne soit pas un nom sans la chose ou qu'elle ne soit pas bâtarde et asservie par les gouvernements à leur propre intérêt et à leur politique de circonstance.

«Toute démocratie peut se réaliser sur la base de la Choura (consultation-participation) selon le concept et la règle propres à l'Islam.

«En résumé, l'inscription qui ne peut être un moyen pour cette fin n'est qu'une simple manœuvre destinée à falsifier la volonté populaire, à confectionner des institutions de la même façon que leurs précédentes, si ce n'est plus.

«Ainsi, l'opération électorale et son résultat sont-ils en opposition avec la conception et le contenu de l'élection qui comporte la liberté et la sincérité du vote, car, sans cela, l'élection ne remplit pas sa mission au profit des citoyens et devient un moyen de servir les mobiles de la politique et sa propagande, ce qui est de la pure démagogie à la fois tapageuse et trompeuse.»

c) Sur le plan de la politique étrangère:

«Il faut parfaire la libération du territoire national marocain dont certaines grandes parties, certaines villes importantes et plusieurs îles sont encore injustement et agressivement occupées par un État colonialiste, l'Espagne. La maintien de ces portions territoriales sous la domination étrangère est incompatible avec l'honneur marocain et est blessant pour le sentiment national. Ce qui constitue pour le Maroc libre et indépendant un défi qui ne doit pas passer sous silence.

«L'affaire de la libération de notre sol national n'est ni celle de l'ONU ni celle de toute organisation régionale, ni celle de tout congrès quel qu'en soit le niveau, mais elle est avant tout l'affaire des Marocains à l'exclusion des autres. De même, sa solution ne dépend nullement de ladite politique d'amitié maroco-espagnole.

«Notre amitié envers l'Espagne est à sens unique et n'a point de contrepartie. C'est pourquoi l'affaire de la libération exige la révision de la politique

marocaine pour la rendre plus réaliste et plus conséquente et harmonieuse avec l'intérêt supérieur du Maroc et sa volonté de parfaire la libération de son sol national.

«En un mot, la bataille de la libération s'impose à nous après dix-huit ans d'indépendance et après avoir tout essayé et tout expérimenté sans succès, ce qui est de nature à nous pousser à l'action décisive avec tous les moyens en notre pouvoir tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.»

A l'égard de la politique gouvernementale vis-à-vis de l'Algérie, Mohamed Hassan Ouazzani écrit :

«Le peuple marocain est plus que jamais fortement attaché à son droit sacré de récupérer ce qui fut arraché de force du sol national marocain au temps du colonialisme par l'autorité occupante en vertu de sa politique expansionniste et annexionniste. C'est ainsi qu'il ne peut y avoir de souveraineté ni d'intégrité sans la libération de nos portions territoriales de l'emprise des accapareurs occupants, quels qu'en soient la durée et le sacrifice nécessaires.»

Il réaffirme «son opposition à toute politique de concession et d'abandon qui consacre l'iniquité et l'illégitimité en sacrifiant la moindre portion de notre sol national. La même opposition s'affirme en ce qui concerne tout traité déjà conclu ou qui serait conclu à ce sujet en l'absence du peuple en tant que détenteur de la souveraineté et maître du sol national libéré ou qui demeure occupé à ce jour.»

A l'occasion de l'accord signé lors de la conférence africaine tenue à Rabat en juin 1972, Mohamed Hassan Ouazzani «observe avec étonnement et trouve étrange le fait de ne pas rendre public le texte de cet accord qui demeure caché au peuple sans aucune raison claire».

«Il en résulte que le peuple ignore encore la réalité de ce qui fut décidé entre les responsables marocains et algériens durant des années, lors des rencontres, des pourparlers et des accords qui demeurent confidentiels, ce qui laisse le peuple et l'opinion mondiale dans l'ignorance de ce qui fut résolu ou non résolu dans l'affaire des frontières et des territoires occupés.»

Mohamed Hassan Ouazzani ajoute :

«Ainsi, après deux mois environ, les Marocains ignorent la carte de leur pays dans ses limites authentiques comme si cela ne les concerne nullement de quelque façon que ce soit. C'est pourquoi, nous demandons aux responsables dans notre pays de dévoiler ce que cache la diplomatie marocaine afin que le peuple puisse juger en toute connaissance de cause.»

Mohamed Hassan Ouazzani «s'élève énergiquement contre la politique de négligence et d'accomodement dictée par le sentimentalisme et la pratique des solutions faciles». Il demande en conséquence «le rejet de toute politique extérieure de faiblesse et d'impuissance et l'adoption d'une nouvelle politique extérieure en reprenant et en révisant les fondements et les objectifs de la diplomatie marocaine, afin de la rendre plus conforme aux impératifs nationaux et plus soucieuse des intérêts supérieurs de la patrie et de la nation.»

«Ceci se réalisera en renonçant à toute politique sentimentale et complaisante et en adoptant une politique tenant mieux compte des faits et des réalités et agissant à la lumière des expériences par rapport aux choses, aux hommes et aux États. Toute autre politique qui ne suit pas la bonne voie, s'expose à l'échec et à la déception et mène le pays au défaitisme et à la catastrophe.»

Tel est très brièvement résumé le point de vue politique de Mohamed Hassan Ouazzani en ce qui concerne les problèmes que connaît son pays à partir de 1971.

1975: Mohamed Hassan Ouazzani dont la santé se détériore de plus en plus est très affecté par la disparition de son épouse Oum Keltoum à l'égard de laquelle il manifestait beaucoup de respect et d'admiration pour les sacrifices qu'elle a consentis à ses côtés.

1978 (9 septembre): Mohamed Hassan Ouazzani décède le 9 septembre 1978. Selon ses vœux, il est enterré dans le cimetière familial à Fès, auprès de son épouse et parmi ses ancêtres, au cœur de cette cité, témoin des premiers appels à la liberté et à la justice qu'il a lancés au début des années trente et qui ont redonné confiance et espoir au peuple marocain à une heure sombre de son histoire.

NOTES

1. En 1946, le Bureau politique du PDI était composé de: Mohamed Hassan Ouazzani (secrétaire général), Abdelkader Benjelloun (secrétaire général par intérim), Hadj Ahmed Maaninou, Hadj Abdelkader El Alj, Mohamed El Mouaquit, Brahim Hilali, Ali Laraki, Mohamed Larbi El Alami, Abdelhadi Chraibi.

En 1950, Mohamed Larbi El Alami et Abdelhadi Chraibi étaient expulsés du Parti. Ahmed Bensouda, Abdelhadi Boutaleb et Mohamed Cherkaoui entraient au Bureau politique.

En 1959, Hadj Abdelkader El Alj et Mohamed El Mouaquit étaient décédés.

Le 6 septembre 1959, Abdelhadi Boutaleb, Ahmed Bensouda et Thami Ouazzani — ce dernier n'avait fait son apparition dans les rangs du PDI qu'entre 1953 et 1954 et n'avait jamais fait partie du Bureau politique — fondaient avec Mehdi Ben Barka: *l'Union Nationale des Forces Populaires*. Tous les trois étaient membres du secrétariat général du nouveau parti.

Le 7 septembre, le secrétariat général du PDI diffusait le communiqué suivant:

«Le secrétariat général du Parti Démocrate de l'Indépendance porte à la connaissance du public ce qui suit: quelques personnes, transfuges du Parti, viennent, à la suite d'une réunion de cinéma tenue dimanche dernier à Casablanca, d'annoncer leur inféodation à un groupement de «coalisés». Mûes par des mobiles opportunistes, les personnes en question n'ont aucune qualité, ni aucun mandat pour parler et agir au nom du PDI. Bien au contraire, le Parti, qui demeure plus que jamais intact, uni et ferme comme un roc, désavoue entièrement de tels faux porte-parole comme il flétrit profondément leur action d'indisciplinés. Leur nombre est d'ailleurs très infime et devient de plus en plus réduit. En effet, induits d'abord en erreur, puis entraînés par des méthodes déloyales et des promesses fallacieuses, certains d'entre eux se sont déjà repentis et ont fait défection en demandant, par des lettres de pardon, leur réintégration au Parti. Ce mouvement suit rapidement son chemin.

S'étant trouvés complètement isolés à la suite du vote écrasant émis par le Conseil National élargi réuni à Casablanca, le 16 août dernier, contre leur nouvelle position affichée au sein et même en dehors du Parti, les meneurs de ce petit groupe,

au lieu de se soumettre aux décisions régulières prises à la presque unanimité, entre autres, celle de réunir le congrès national du Parti, le 18 septembre, se sont au contraire livrés à une campagne de dénigrement, de mensonge et de manœuvres pour gagner des partisans à leur entreprise de sape et d'insubordination politique. Devant leur insuccès général et aussi leur peur manifeste d'affronter le congrès national du Parti, qui se tiendra à Fès, le 18 courant, le petit groupe d'agités n'a rien trouvé de mieux, pour masquer son isolement et son échec, que de précipiter son inféodation à un groupement dont, depuis d'ailleurs peu de temps, il comptait parmi ses plus intraitables adversaires. En agissant ainsi, les membres du groupe en question se sont d'eux-mêmes exclus des rangs du Parti.»

Casablanca, le 7/9/59
Le secrétaire général du PDI
Mohamed Hassan Ouazzani

Abdelkader Benjelloun, Mohamed Cherkaoui, Ali Laraki, profitant de la confusion créée par les dissidents, prenaient leurs distances par rapport au PDI.

Abdelhadi Boutaleb, Ahmed Bensouda et Thami Ouazzani quittaient ensuite l'UNFP.

En 1964, Abdelhadi Boutaleb et Thami Ouazzani étaient parmi les dirigeants d'un parti éphémère: le Parti Socialiste Démocrate d'A. Réda Guédira.

A noter qu'Abdelhadi Boutaleb, Ahmed Bensouda, Thami Ouazzani, Abdelkader Benjelloun, Mohamed Cherkaoui, après avoir abandonné les partis politiques engagés, avaient occupé de hautes fonctions étatiques. Les faits n'avaient pas démenti le contenu du communiqué du secrétariat général du PDI.

A partir de 1959, la direction collégiale du PDI était ainsi formée: Mohamed Hassan Ouazzani, Hadj Ahmed Maaninou, Abdelkader Benchekroune, Abdelhai Amrani, Ahmed Amrani, Ahmed Sehnoune, Mehdi Bennani.

* * *

2. Ahmed Bensouda était chargé de la direction du journal *Raï Al-Amm* qui appartenait au PDI comme le rappelait l'article premier de la section 11 du pacte politique adopté par le Conseil National Extraordinaire réuni à Casablanca en 1958: «*Raï Al-Amm* et *Démocratie* sont les porte-parole du PDI».

Sous le titre du journal, il était précisé: «*Porte-Parole du Parti Démocrate de l'Indépendance*».

Par ailleurs, *Raï Al-Amm* et *Démocratie* étaient financés par le Parti.

Les deux journaux étaient la propriété du Parti. Mais Ahmed Bensouda, en rejoignant l'UNFP, avait oublié cette réalité. Il avait refusé de laisser *Raï Al-Amm* à son véritable propriétaire: le PDI. Il en avait fait le porte-parole du nouveau parti.

* * *

3. L'imprimerie *Amal* était une société anonyme au capital de 1.200.000 francs (anciens francs) réparti entre huit «actionnaires» dont la grande majorité était composée par les membres du PDI qui avaient rejoint l'UNFP et par ceux qui avaient pris leurs distances à l'égard du Parti.

Bien entendu, le petit capital de 1.200.000 d'anciens francs n'avait pas permis l'achat d'*Amal* (murs et fonds). Mais *Amal* était acquise grâce à des dons faits au PDI par les militants et sympathisants. Elle était la propriété du Parti.

Les «actionnaires», après avoir quitté le PDI, s'étaient comportés comme si la société *Amal* leur appartenait réellement. Ils avaient mis main basse sur l'imprimerie à des fins personnelles privant ainsi le Parti d'importants moyens matériels pour imprimer ses journaux et exprimer ses idées.

* * *

4. Les signataires de la déclaration dénonçant la Résistance sont: Mohamed Ben Larbi Alami, Mohamed Ben Abbès Bennani, Mohamed Berrada, B... Smili (prénom incomplet), Mohamed Ben Abdelkader Smirs Bennani, Ahmed Bennani, Abdelaziz El Mchat, Mohamed Azzedin Ben Djelloul, Taïeb Sebti, Ahmed Ben Haj Driss Benkirane, Mohamed Ben Hassan Bennani, Ahmed Ben Salem Djerhari, Saïd El Aghizi, Ahmed El Arabi, Abdelkader Zemmouri, Moulay Ali El Alami, Abdelhouad Ben Djelloul, Abderrahmane Tazi.

* * *

5. Sur les relations entre le franquisme et Abdelkhalek Torres, on peut consulter la bibliographie suivante:

- Le journal parisien *La Flèche* (directeur politique: Gaston Bergery proche du Comité d'Action Marocaine). N° 37 du 31 octobre 1936.
- *Les partis politiques marocains*: Robert Rézette, pages: 116-117-118-119-134-149- A. Colin.
- *La gauche française et le nationalisme marocain* (1905-1955) T: 2 — Georges Oved — pages: 173-174-175-433. L'Harmattan.
- *Majallat Attaqafa Al Jadida*: N° 18 — année 1980 — page: 48 et suivantes.
- *Les Mémoires d'une Vie et d'un Combat. L'Histoire du Mouvement de Libération Nationale au Maroc*.
 Mohamed Hassan Ouazzani — F.M.H.O.
 Volume 4 — pages: 230-257.
 Volume 6 — pages: 32-36 et 79-83.
- *Combats d'un Nationaliste Marocain*.
 Mohamed Hassan Ouazzani — F.M.H.O.
 Tome I — pages: 72-81.

DOCUMENTS

DOCUMENT N°1

Extraits du mémoire remis par le PDI le 6 janvier 1948 à Vincent Auriol, lors de son passage à Fès. (Le mémoire est daté du 5 janvier 1948)

Le Parti Démocrate de l'Indépendance est un parti national orienté vers la gauche dans toute la mesure compatible avec l'évolution sociale du peuple marocain.

Il se propose de servir par tous les moyens la cause sacrée du peuple en vue d'instaurer au Maroc une démocratie politique et sociale et d'y édifier un régime de liberté et d'indépendance nationale. Le PDI envisage ceci pour le Maroc tout entier qui devra avec son indépendance recouvrer son unité et son intégrité sous l'autorité de S.M. le Sultan.

En revendiquant l'indépendance du Maroc, notre Parti n'entend pas pousser celui-ci à un divorce avec la France. Bien au contraire, le Maroc libre et indépendant tiendra certainement à avoir les meilleures relations possibles avec la France. Nous admettons dès maintenant, le principe de conclure librement avec votre pays un traité ayant pour objet de garantir notre indépendance, de régler nos bons rapports mutuels et de sauvegarder les intérêts légitimes des Français, notamment dans les domaines culturel, économique et industriel. Il faut préciser que le Maroc n'entend subir, dans le nouveau traité, aucune pression morale ou matérielle.

On nous objecte parfois que le Maroc aurait quelques difficultés à vivre indépendant. Ceci pose le problème des techniciens, problème qui est loin d'être insoluble. Notre point de vue, à ce sujet, est que la question des techniciens ne saurait être un obstacle à l'indépendance du Maroc. En effet, une telle question serait facilement résolue sur place même, puisque nous pourrions conserver les compétences techniques nécessaires, avec seulement cette différence que les techniciens français ne seront point nos maîtres, mais les experts et les conseillers temporaires de certains services de l'Administration marocaine.

Voit-on la difficulté dans l'inéducation de nos masses. A ceci, nous répondons que celles-ci ne pourront jamais faire leur éducation sous un régime de protectorat qui est la servitude colonialiste camouflée. Nous en parlons, comme Marocains, en toute connaissance de cause. Trente quatre années de protectorat laissent, en effet, notre pays sans instruction, sans éducation sociale et politique et sans liberté. Celle-ci est nécessaire à notre peuple pour vivre et progresser comme il l'entend. L'indépendance n'est pas seulement l'idéal pour nous, Marocains, mais elle est aussi le moyen, la condition sine qua non de notre évolution nationale. Un peuple ligoté et enchaîné n'avance pas et n'évolue pas.

Les partis de gauche, en France, nous dit-on, craignent que les nationalistes marocains soient des bourgeois plus soucieux de l'indépendance politique que de l'amélioration du sort des masses laborieuses.

Cette crainte est injustifiée, les nationalistes marocains ne luttent pas pour la cause de leur pays avec la mentalité et les arrière-pensées de bourgeois, mais avec l'esprit et la résolution d'hommes loyaux envers leur peuple, soucieux de sa prospérité morale et matérielle, dévoués à sa cause nationale sacrée. Nous ne serions pas satisfaits si l'indépendance de notre pays n'assurait pas à toutes ses couches sociales le bien et le bonheur qu'elles en attendent.

Au lieu de l'indépendance, on nous promet de simples et timides réformes en nous conviant à y coopérer.

Mais notre position reste inchangée.

Nous rejetons, en effet, toute offre de coopération à des réformes envisagées dans le cadre du protectorat, nous sommes les ennemis jurés de ce régime bâtard sous lequel se camoufle le colonialisme le plus outrancier. Mais être l'ennemi d'un régime politique ne veut pas dire que l'on est l'ennemi du pays et du peuple au nom desquels s'applique ce même régime. Nous faisons une distinction nette entre le protectorat et le peuple de France.

Nous ne sommes nullement étonnés de voir le socialisme français témoigner de la compréhension à la cause des peuples opprimés. Déjà en 1933, parlant de la position générale du Parti socialiste par rapport au problème colonial, Renaudel qui fut un grand ami de notre peuple, dit ceci :

«La condamnation du colonialisme est une espèce de lieu commun du socialisme. Le problème marocain est un exemple caractéristique de l'impérialisme colonial. Il ne faut pas être surpris que les revendications prennent un peu de véhémence. Des hommes qui sentent leur pays privé de liberté doivent être amenés à lutter.

«Cela ne peut pas servir d'argument à nos gouvernants. Ils n'ont même pas le droit d'invoquer que ceux qui réclament l'indépendance sont, comme on les appelle, des nationalistes. Nous savons bien ce que veut dire leur nationalisme, il est inutile de jouer sur les mots pour troubler les esprits et créer l'équivoque.

«S'il est entendu que vous devez user de la force militaire pour maintenir l'amitié que vous prétendez avoir pour le peuple et la reconnaissance que vous prétendez réclamer de lui, s'il faut pour cela canons et fusils, naturellement vous justifiez toutes les révoltes, les plus nationalistes et vous justifiez les protestations les plus vigoureuses, de ceux qui souffrent de voir leur pays subir une telle oppression.

« Les grandes espérances que peut avoir le peuple marocain à l'égard de la France, c'est de penser que, d'une part, la démocratie y est maintenue sans défaillance, et que les socialistes, lorsqu'on leur en aura donné le moyen, ne failliront ni à leur devoir ni à leur promesse ».

Ces nobles paroles de Renaudel sont plus actuelles que jamais.

Avant lui, Jean Jaurès, combattant la politique des cabinets Malvy et Caillaux et se faisant le champion de l'indépendance du Maroc, ne demandait-il pas de la tribune du Parlement, le 28 juin 1912, l'abolition du protectorat et la conclusion d'un accord nouveau non pas sur la base d'un protecteur et d'un protégé, mais dans le cadre d'une entente entre le Maroc et la France, d'une alliance entre la République française et S.M. le Sultan.

Ainsi le socialisme français a toujours, par la voix de ses porte-parole, et non des moindres, affirmé et défendu le principe du droit des peuples, grands et petits, à disposer d'eux-mêmes, principe qui demeure à la base de la morale internationale et que proclament toutes les chartes de la liberté depuis la Charte de l'Atlantique jusqu'à celle des Nations unies.

Le socialisme français, qui dispose maintenant de la puissance politique et qui a les moyens d'agir pour résoudre le problème colonial en le liquidant en Afrique du Nord, doit savoir qu'à défaut d'une solution franco-marocaine, la question du Maroc risque tôt ou tard de se poser sur le plan international.

DOCUMENT N° 2

Télégramme adressé de Ceuta le 25 août 1953 à Farid Zeineddine

Ceuta, 25 août 1953

S.E. Docteur Farid Zeineddine
Président Groupe Asie-Afrique
aux Nations unies
NEW YORK

Prière transmettre au groupe et Conseil sécurité communication suivante stop — Situation générale au Maroc demeure confuse alarmante et explosive stop — Autorités françaises continuent extorquer signatures favorables nouveau Sultan et font régner terreur noire par moyens militaires et policiers dont déploiement couvre tout pays stop — Civils français et européens invités à se joindre à police et armée contractent engagements et sont armés pour renforcer considérable appareil répression mis en place stop — Arrestations arbitraires massives, condamnations très sévères et patriotes sauvagement suppliciés dans commissariats police stop — Opérations ratissages comme en Tunisie, stop — Censure rétablie, régime état de siège aggravé stop — Presse française publie que instructions officielles sont inspirées par principes faire régner ordre colonial en brisant irrémédiablement mouvement national, adopter prises position énergiques et imposer politique réformes

tendant à refonte structure Etat marocain stop – Communiqué résidentiel publié quinze août résume réformes projetées entre autres actroi droit vote aux Français, création assemblées mixtes, institution cabinet de gouvernement mi-français et chargé exécutif et conseil ministres à prédominance pro-française et exerçant pouvoir législatif stop – Ce plan est destiné à acheminer Maroc dans cadre protectorat vers régime association au sein Union française stop – Ceci bouleverse fondements statut juridique et diplomatique du Maroc et fait peser de graves menaces sur sort Etat et peuple marocains stop – Au nom peuple dangereusement menacé dans son existence nationale, ses légitimes aspirations et sa destinée de peuple souverain et indépendant adressons appel pressant au Conseil de sécurité et formulons demandes suivantes stop – *Prendre acte* de ce que peuple marocain ne reconnaît et ne reconnaîtra jamais tout ce qui est ou sera imposé par force contre droits imprescriptibles du Maroc et volonté son peuple stop – *Reconnaître* que problème marocain est juridiquement, diplomatiquement d'ordre international intéressant Nations unies et engageant désormais sort de paix et sécurité mondiales stop – *Désavouer* toute politique coloniale au Maroc et proclamer que France continue y violer principes et obligations de charte Nations unies et déclaration universelle droits homme stop – *Envoyer* commission internationale pour enquêter sur crise marocaine stop – *Constater* défaillance de France agissant contrairement résolution Nations unies relative à solution pacifique différend franco-marocain stop – *Déclarer* que détronement Sultan est acte agression contre peuple marocain et violation de charte internationale empire chérifien stop – *Proclamer* que prolongation régime exception imposé par force au Maroc menace maintien de paix et sécurité internationales et que celles-ci en exigent cessation pour préserver Maroc de guerre civile et éviter que conflit franco-marocain aggrave tension internationale stop – *Inviter* France à répudier conformément constitution même toute politique coloniale de force, contrainte et arbitraire et à adopter toutes mesures d'apaisement en vue créer atmosphère favorable à solution différend franco-marocain par voie négociation avec représentants qualifiés peuple marocain et sous égide et garantie Nations unies stop – Profonds respects.

Mohammed Hassan OUAZZANI
Secrétaire Général
Parti Démocrate de l'Indépendance.

DOCUMENT N°3

Déclaration du PDI à la Conférence du Club des Jacobins

Il m'est dévolu l'honneur de vous apporter à cette réunion le salut du Parti Démocrate de l'Indépendance, et de transmettre ses félicitations les plus vives au journal *Le Jacobin*, aux organisateurs de cette soirée, d'autant plus qu'ils l'ont placée sous ce titre réconfortant : «Il faut sauver l'amitié franco-marocaine». Il me faut dire aussi toute la sympathie que nourrit le PDI à l'égard de ce vieux parti radical, qui, malgré certaines erreurs dont il ne nous appartient pas ici de définir les raisons, demeure à beaucoup d'égards le grand héritier des traditions jacobines. Vieux parti ai-je dit, vieux dans le temps, par la durée, mais toujours jeune, dynamique et à l'avant-garde du progrès. C'est ce parti du mouvement, et de l'évolution adaptée aux exigences historiques, ce parti également de la raison et de la mesure, qui nous invite ce soir à rechercher les moyens propices à sauver l'amitié franco-marocaine.

Nous avons avec vous, Messieurs, ceci de commun que nous puisons notre inspiration à la même source, celle de la démocratie et de la liberté.

Né du congrès national de 1946, le PDI a remplacé l'ancien parti du peuple, et son programme vise un double objectif.

Il se propose :

1. D'une part, comme l'indique son nom, d'œuvrer par tous les moyens en son pouvoir pour l'avènement au Maroc, au profit du peuple marocain, d'une vraie démocratie politique, sociale et économique.
2. D'autre part, pour la restauration et le plein exercice de la souveraineté nationale, dans le cadre de l'intégrité territoriale du pays et de son unité politique, et sous l'égide d'une monarchie constitutionnelle.

Ceci dit, je voudrais dire deux mots sur le traité de protectorat qui n'a peut-être pas été étudié en détail par quelques auditeurs.

Le Maroc a été le dernier pays du monde entier à perdre sa liberté, après treize siècles d'indépendance. Le Gouvernement marocain fut contraint de signer, le 30 mars 1912, avec le Gouvernement français, un traité dont le but essentiel était, aux termes de l'exposé des motifs : «D'établir au Maroc, un régime régulier, fondé sur l'ordre intérieur et la sécurité générale, qui permettent l'introduction des réformes et assurent le développement économique du pays».

Le nouveau régime devait comporter, aux termes de l'article I : des réformes administratives, judiciaires, scolaires, économiques, financières et militaires. «Il devait» sauvegarder la situation religieuse, le respect et le prestige traditionnel du Sultan, l'exercice de la religion musulmane et des institutions religieuses et comporter l'organisation d'un makhzen chérifien réformé... Aux termes de l'article 3 : «Le gouvernement français prend l'engagement de prêter un constant appui à Sa Majesté chérifienne contre tout danger qui menacerait Sa personne ou Son Trône ou qui compromettrait la tranquillité de Ses Etats. Le même appui sera prêté à l'héritier du Trône et à ses successeurs...»

Vous voyez bien, Messieurs, que ce traité est loin d'être respecté.

Déjà en 1930, *Le Comité d'Action Marocaine* qui devait donner naissance

après la guerre au PDI et à l'Istiqlal réclamait l'application stricte du traité. Aujourd'hui le traité est dépassé et le PDI lutte pour le plein exercice de la souveraineté nationale.

Les moyens dont il veut user, le PDI ne souhaite les puiser que dans le domaine de la légalité, et de la compréhension des peuples. C'est pourquoi au mois de septembre 1947 une délégation de ce parti ayant à sa tête le secrétaire général, remit à S.M. le Sultan du Maroc Sidi Mohamed Ben Youssef et à Monsieur le Résident général de la République française, Monsieur le Général A. Juin, pour le transmettre au Gouvernement français, un mémorandum affirmant le droit du peuple marocain à disposer de lui-même, et suggérant d'une manière concrète les solutions qui lui paraissaient à l'époque de nature à résoudre la crise des relations franco-marocaines.

Le PDI après avoir énoncé d'une façon non équivoque le but que se proposait d'atteindre le peuple marocain, proposait des méthodes et des moyens:

1. qui recouraient à la voie des négociations,
2. qui faisaient preuve de réalisme tant dans la conception des solutions que dans l'application de ces solutions.
3. qui admettaient une étape de transition «permettant au Maroc de s'organiser librement et de s'acheminer par les voies les plus rapides vers sa pleine souveraineté et son indépendance garanties par un traité d'alliance et d'amitié, librement consenti»,
4. qui faisaient franchement appel à la France en lui demandant de fournir au peuple marocain la preuve de son esprit de compréhension, de sa bonne volonté, de ses dispositions conciliantes, de son propre libéralisme et de sa clairvoyance politique.

Des négociations furent entamées entre la délégation du Parti et les milieux responsables résidentiels qui donnaient au départ l'impression de vouloir honnêtement aboutir. Après des semaines, voire des mois de pourparlers, nous aboutîmes à une rupture brutale.

Les forces réactionnaires et obscurantistes avaient conjugué tous leurs efforts en un faisceau qui avait fini par avoir raison de cette ultime tentative d'entente amicale et de compréhension réciproque.

Dès lors les relations des deux peuples devaient passer par une cascade de crises plus graves les unes que les autres et aboutir à un premier drame en janvier 1951.

Les patriotes marocains n'avaient pas pour autant désarmé. Ils avaient sans discontinuer, œuvré à l'intérieur comme à l'extérieur dans le seul but de trouver le maillon de la chaîne qui aurait permis une reprise honorable du dialogue. Ils désiraient maintenir un contact, même éphémère, dans l'espoir que le peuple de France, se ressaisissant, le pire fut évité.

Les efforts de ceux-ci ne devaient pas être couronnés de succès, et furent brusquement réduits à néant par la très grave crise du 20 août 1953.

Ce jour-là le Maroc fut agressé dans sa souveraineté et le peuple marocain soumis à une répression impitoyable destinée à l'étouffer totalement, et à lui faire abandonner la lutte pour ses droits. Ceux qui avaient nourri, mûri et perpétré ce

crime contre le peuple marocain, s'étaient littéralement trompés.

L'éloignement de son trône, du Sultan légitime S.M. Sidi Mohamed Ben Youssef devait inaugurer une ère nouvelle.

Nous vivons depuis cette date un drame ulcérant, qui nous coûte chaque jour des vies humaines marocaines et françaises.

Acculé au désespoir, incompris, n'ayant aucun moyen d'expression et n'obtenant pour seule réponse à ses revendications légitimes que l'emploi de la force, le peuple marocain a usé des seuls moyens demeurés à sa disposition. Il reste optimiste puisque ses représentants authentiques continuent à chercher avec vous ce soir des solutions.

En revanche, après avoir provoqué cette pénible situation, les autorités du protectorat, sous le couvert du maintien nécessaire de l'ordre, se livrent à une violence inouïe, indescrivable contre un peuple qui refuse de désarmer en abandonnant ses droits, et qui se sent d'autant plus puissant, qu'il prend de plus en plus conscience de sa force nationale, et qu'il est de plus en plus convaincu de la légitimité de son action et de la justesse de ses droits.

Nous nous trouvons dans un cercle vicieux qui continue dans le sang.

Quel être humain peut admettre une telle fatalité? une telle monstruosité? Imbus du principe du respect de l'individu, inspirés à tout moment des normes fondamentales de la liberté et de la démocratie, nous n'avons pas encore perdu espoir dans les moyens légaux, nous avons immédiatement organisé des réunions, des conférences, dont la conférence de presse de Paris d'octobre 1954, qui fit une émouvante et profonde impression dans tous les milieux français, dans l'espoir de mieux informer le peuple de France, de mieux lui faire comprendre sa responsabilité et de secouer en lui, cet élan généreux dont il est capable à travers l'histoire, lorsqu'il a à résoudre des problèmes graves, qui viennent à se poser à lui.

Inlassablement, nous avons fait appel au cœur et à la raison des politiciens français de tous bords, pour nous aider à sauver «l'amitié franco-marocaine» que chaque jour, toute vie humaine qui disparaît sous le couperet de la réaction compromet davantage.

Il ne manque pas de forces occultes de différentes origines, qui ne saisissent tout le profit qu'il y aurait à tirer d'une situation prodigieusement dramatique, à des fins inavouées et dont la réalisation sonnerait le glas de la communauté franco-marocaine.

Ces forces se manifestent dans divers domaines, et acquièrent d'autant plus de poids que l'anarchie et le chaos augmentent et que la violence se cristallise. Le temps travaille pour eux, le pourrissement de la situation est leur idéal.

L'abominable attentat dont a été victime un Français courageux, dynamique et clairvoyant, M. Lemaigre-Dubreuil, illustre tristement les méthodes employées par les pêcheurs en eaux troubles qui sont à la fois les ennemis et du Maroc et de la France.

Le Parti Démocratique de l'Indépendance s'incline respectueusement devant la dépouille de ce grand Français qui voulait œuvrer pour le rapprochement franco-marocain.

Conscient de son devoir à l'égard du peuple marocain qu'il veut voir amener à

la liberté et à la démocratie, sincèrement animé de cette flamme sacrée d'une réelle amitié franco-marocaine, le PDI a proposé au Gouvernement français un programme d'action immédiate qui permettrait le retour au calme, et une reprise efficace du dialogue franco-marocain.

Le problème principal, le problème essentiel qui se pose a un caractère politique.

Pays profondément attaché à son indépendance, le Maroc désire recouvrer sa souveraineté *pleine et entière* et établir ses relations avec la France sur des bases nouvelles. Il n'est que de réfléchir pour constater que le traité de 1912, maintes fois violé par la Résidence générale est devenu caduc, après le coup d'état de 1953. Il n'est que de constater également qu'un traité conçu en 1912, et qui se rapporte à la vie d'un peuple qui a évolué rapidement et étonnement, grâce à l'apport de la culture française, à sa technique et à son progrès en général, grâce à son labeur et à ses peines par ailleurs, ne peut être honnêtement valable et applicable en 1955.

Asseoir nos relations sur des bases nouvelles, voilà qui inquiète et même choque certains Français, particulièrement certains Français du Maroc. Nous entendons parler d'intérêts qui seraient compromis, de manque de garanties pour les personnes physiques et les biens et certains fantaisistes de mauvais aloi, vont même jusqu'à parler «de mise à la porte des Français du Maroc».

Nous prenons ces arguments pour ce qu'ils sont et nous laissons à ceux qui les avancent le privilège de les utiliser à telle fin démagogique qu'ils souhaitent.

Contentons-nous de nous adresser et de traiter avec les gens sérieux, au centre desquels, se trouve cette masse des radicaux.

Vous conviendrez avec moi, Messieurs, que la meilleure garantie des biens français et des intérêts supérieurs de la France au Maroc, est qu'un nouveau traité librement consenti par le peuple marocain, remplace l'état de tension actuel, qui empêche toute garantie et ne permet même plus à la force de faire office de moyen de garantie.

Le PDI propose à cette fin la formation d'un gouvernement provisoire de négociations comprenant les représentants de toutes les tendances actuelles de l'opinion publique marocaine et ayant en son sein entre autres, les délégués du PDI, du parti de l'Istiqlal, des personnalités indépendantes, etc, en lesquels le peuple marocain place toute sa confiance.

Ce gouvernement aurait un double rôle:

1. A l'intérieur:

Préparer la démocratisation du pays, et l'établissement d'une monarchie constitutionnelle libérale.

2. A l'extérieur:

Négocier avec le Gouvernement français les bases des nouvelles conventions qui seront ratifiées par l'adhésion massive du peuple marocain.

Le PDI est obligé toutefois de souligner avec force qu'aucune négociation n'est possible, et qu'aucun Gouvernement marocain valable ne pourra s'engager dans des pourparlers avec le Gouvernement français, tant que le préalable dynastique n'aura pas reçu une solution satisfaisante, pour le peuple marocain.

Le PDI considère que la solution de cette grave question, ainsi que l'octroi

immédiat des libertés démocratiques primaires au peuple marocain, sont les conditions nécessaires à la création d'un climat de détente et à un retour au calme et à la confiance, qui permettront d'entamer des négociations fructueuses et de passer à la phase constructive et principale dans les relations franco-marocaines.

Telles sont, Messieurs, les grandes lignes de ce programme immédiat, que le PDI propose à la méditation des responsables politiques en France.

Nul doute qu'en raison même de son mérite de modération et de souplesse, il ne recueille l'adhésion de toutes les bonnes volontés qui en France comme au Maroc veulent juguler la violence, l'écartier et faire place à la raison et au cœur.

J'adresse au nom du PDI au parti radical, à tous les partis de France, au peuple de France, un pressant appel, pour qu'il soit mis fin aux souffrances quotidiennes du peuple marocain, pour que la vie succède à la mort, pour que l'espoir renaisse dans les cœurs et que la confiance remplace la méfiance. Nous n'avons jamais désespéré, malgré les heures dramatiques que nous vivons, du bon sens français et des vertus françaises. Vous nous avez fait l'honneur de nous inviter ce soir, pour rechercher en commun les moyens de sauver «l'amitié franco-marocaine». Le PDI a répondu avec empressement à cet appel.

Nous vous faisons à notre tour confiance pour que vous aidiez les représentants qualifiés du peuple marocain, à lui retrouver le chemin du bonheur, de la paix et de la collaboration avec le peuple de France dans l'honneur, la dignité, et le respect mutuel des droits et des intérêts de chacune de nos deux nations.

DOCUMENT N°4

*L'éditorial du journal La Gazette de Lausanne n° 243
du 14 octobre 1955*

HOSPITALITE HELVETIQUE

Un député socialiste aux Chambres fédérales est inquiet. Le comportement du chancelier Adenauer pendant son séjour en Suisse lui a déplu. Ne se contentant pas d'admirer nos paysages alpins et de se délasser au soleil oberlandais, le chef du gouvernement allemand a réuni autour de lui à plusieurs reprises certains de ses collaborateurs, tenu des séances qui ressemblaient trop à des conseils de cabinet, fait des déclarations à la presse, rédigé et diffusé des communiqués très officiels.

Ce député se demande très sérieusement, si l'intérêt de notre neutralité ne s'oppose pas à l'exercice de toute activité politique de personnalités étrangères séjournant en Suisse à titre privé. Il a interrogé le Conseil fédéral à ce sujet, mais la réponse n'est pas encore venue.

Sans crainte de se tromper beaucoup, on peut admettre que le Conseil fédéral ne prendra pas cette petite affaire au tragique. Il lui sera facile de répondre que le séjour de M. Adenauer en Suisse avait à la fois un caractère privé et un caractère

officiel. Si le chancelier se reposait chez nous, s'il prenait ses vacances annuelles, il avait choisi notre pays parce que la conférence des Quatre Grands se tenait à ce moment-là à Genève et qu'il désirait être en mesure d'en suivre le cours et même de s'y faire appeler en cas de besoin. Et puis, l'expérience a été concluante: on ne voit vraiment pas ce qui, dans les conversations de M. Adenauer avec ses collaborateurs, dans l'audience accordée à quelques journalistes et dans l'émission de quelques communiqués, a compromis nos intérêts politiques ou nos relations internationales.

Mais on sait au surplus que, dans ce domaine, le Conseil fédéral a une pratique extrêmement rigoureuse. On l'a constaté en maintes occasions et encore tout dernièrement. Il vaut la peine de s'arrêter à ce cas récent qui est très différent mais qui fait également partie du chapitre des activités politiques étrangères en Suisse.

Il y a quelques six mois, M. Mohammed Hassan Ouazzani, chef du parti démocratique de l'indépendance marocaine, est venu s'établir à Lausanne. Il n'est nullement exilé. Il possède un passeport en bonne et due forme qui lui permet de retourner dans son pays ou de séjourner durablement en France.

M. Ouazzani a reçu chez lui divers interlocuteurs, des émissaires français comme des membres de son parti. Avec ces derniers, il a tenu une véritable conférence, du 23 ou 26 septembre, qui s'est terminée par la publication d'un communiqué. On ne voit guère qui aurait pu en prendre ombrage. En effet, le PDI a une permanence en France où cette conférence n'aurait pas été interdite ou entravée, où le communiqué final aurait pu être publié sans aucune difficulté. En outre, on n'oubliera pas que ce parti est si bien reconnu que ses représentants ont participé très officiellement aux conversations d'Aix-les-Bains entre une délégation du gouvernement français et des personnalités représentatives du peuple marocain.

Pris d'un scrupule qui l'honore, M. Ouazzani a fait une démarche spontanée auprès de nos autorités pour vérifier auprès d'elles que son activité n'avait rien d'anormal ou de contestable. La réponse vint deux jours après: c'était une pure et simple menace d'expulsion, doublée d'un avertissement public d'avoir à s'abstenir complètement d'une activité qui mettait, disait-on en haut-lieu, nos relations internationales en danger. Les grands mots étaient lâchés. M. Ouazzani en a tiré les conséquences qui s'imposaient: il s'en va.

Cette attitude rigoureusement négative de nos autorités nous paraît procéder d'une conception timorée de la neutralité helvétique. Il va bien sans dire que nous ne saurions tolérer que notre sol devint le théâtre où se trament des complots et s'organisent des désordres. Mais il est pour le moins paradoxal de mettre sans cesse en évidence le rôle international que nous pouvons jouer en accueillant des rencontres politiques dans l'atmosphère sereine de notre pays et de se laisser dominer par la crainte de complications chaque fois que de tels contacts se nouent sur un plan officieux et privé, mais en toute clarté, loin de toute clandestinité.

Que l'on expulse les étrangers qui ont commis chez nous des actes répréhensibles, on le comprend. Mais qu'on les soupçonne d'actes éventuels inadmissibles alors qu'ils se sont conduits de façon irréprochable, qu'on se laisse guider par des préjugés défavorables, cela nous paraît procéder d'un fâcheux esprit négatif. Il ne faut pas confondre cette espèce d'assurance tous risques avec une prudence nécessaire.

DOCUMENT N°5

La traduction du mémoire du 7 avril 1955 présenté par Mohamed Hassan Ouazzani au nom du PDI et destiné à la Conférence de Bandœng

Nous saisissons l'occasion de la réunion de la Conférence afro-asiatique pour saluer, au nom du peuple marocain combattant, tous les congressistes. Nous attirons leur attention sur la situation politique qui ne cesse de se détériorer au Maroc du fait du colonialisme arrogant et sur tout ce qu'il prépare pour terroriser la population, réprimer le mouvement national marocain, détruire ce qui reste de la souveraineté nationale au nom de fausses réformes démocratiques, anéantir le mouvement de résistance marocaine et s'opposer aux aspirations légitimes du peuple marocain à la liberté et à l'indépendance.

La répression est générale. Elle vise tous les libéraux au Maroc. Elle concerne les personnes emprisonnées et exilées, comme elle concerne celles qui sont en liberté.

L'autorité coloniale interdit tous les journaux nationalistes, asphyxiant ainsi la liberté d'expression.

On ne peut compter le nombre de mesures vexatoires auxquelles les Marocains sont exposés. De ce fait, le peuple marocain vit derrière un rideau de fer, dans un enfer absolu.

Les pays afro-asiatiques ne cessent de déployer de grands efforts à l'ONU en faveur de la question marocaine. Cela permet à l'opinion internationale de connaître la juste cause marocaine sous ses aspects juridique et diplomatique.

Même si la question marocaine continue à évoluer normalement sur le plan international, cela n'empêche pas ceux qui la soutiennent de continuer à chercher les moyens utiles pour la régler dans le plus grand rassemblement que tiennent les pays afro-asiatiques, à savoir l'actuelle Conférence.

L'évolution de la situation au Maroc — et plus particulièrement depuis deux ans — appelle un examen approfondi de la question marocaine de la part de la Conférence afro-asiatique.

Le peuple marocain qui endure depuis trente-quatre ans la plus dure forme du colonialisme se tourne vers la Conférence afro-asiatique dont la plupart des participants ont manifesté jusqu'à présent de la sympathie pour sa cause.

Le peuple marocain s'adresse à tous les libéraux africains et asiatiques réunis à Bandœng pour dévoiler le colonialisme et relever le défi lancé par ce dernier au bloc afro-asiatique et même à l'ONU.

Le peuple marocain, malgré les injustices et la répression qu'il subit, continue sa lutte avec vigueur et supporte avec force tout ce qui s'abat sur lui, étant convaincu du triomphe final de son combat.

Le peuple marocain militant attend des pays afro-asiatiques aide et appui. Le peuple marocain qui compte d'abord sur lui-même pour réaliser ses aspirations ne peut se passer dans les étapes de sa lutte de la solidarité asiatique et internationale.

Par le passé, nous avons informé régulièrement — par la remise des mémoires — les gouvernements et les délégués des pays afro-asiatiques, surtout à l'occasion

des sessions des Nations unies, de la situation au Maroc, de l'évolution de la lutte nationale et des crises politiques successives. Nous avons également fait part aux dirigeants de ces pays de nos suggestions en vue de faire évoluer le problème marocain vers sa solution, à savoir: la liberté, le souveraineté et l'indépendance.

En tant que libéraux et militants, nous soumettons à la Conférence la question marocaine pour qu'elle soit étudiée parmi les problèmes de tous les peuples en lutte pour la liberté et l'indépendance.

Nous avons la ferme conviction et le grand espoir que les délégués des gouvernements représentés à Bandœng examineront l'affaire marocaine, étant précisé que la plupart des pays afro-asiatiques ont déjà défendu notre cause devant les instances internationales.

Voici les suggestions et les revendications marocaines dont nous souhaitons l'examen avec intérêt de la part de la Conférence:

1. La Conférence doit dénoncer la politique d'occupation et de colonisation de toutes les autorités étrangères au Maroc. Cette condamnation de la part de la Conférence doit parvenir officiellement aux autorités responsables de la politique coloniale et à l'ONU.
2. La Conférence doit déclarer que le Maroc constitue un Etat sur le plan international, malgré l'invasion étrangère et le partage de son territoire depuis trente-quatre ans.
3. La Conférence doit déclarer que le Maroc, en tant qu'Etat, — et comme tous les Etats — doit jouir de sa souveraineté et de son indépendance et ce, en se libérant du joug étranger.
4. La Conférence doit déclarer que l'Etat marocain formant un ensemble uni, son intégrité territoriale doit être respectée.

Le partage abusif en zones que le Maroc subit ne doit pas être reconnu.

5. La Conférence doit intervenir, sur le plan diplomatique, auprès des gouvernements des pays signataires de l'Acte d'Algésiras qui garantit l'intégrité, la souveraineté et l'indépendance du Maroc que la Cour de La Haye reconnaît dans sa sentence du 27 août 1952.

Cette action diplomatique aura pour but:

- a) d'attirer l'attention des pays signataires de l'Acte d'Algésiras sur les atteintes continues que subit le Maroc dans son intégrité, sa souveraineté et son indépendance et sur les violations par les autorités coloniales des conventions internationales, la dernière violation étant l'agression contre le Trône marocain,
 - b) de demander aux pays signataires de l'Acte d'Algésiras d'intervenir auprès de l'autorité coloniale pour qu'elle mette fin à son comportement, pour qu'elle respecte effectivement les traités internationaux et pour qu'elle libère le Maroc de toutes les contraintes qui lui sont imposées au nom du protectorat et du colonialisme.
6. La Conférence doit lier le problème marocain à tous les grands problèmes qui se posent en Asie et en Afrique, étant précisé que tous ces grands problèmes forment un tout. De ce fait, une solution doit être trouvée pour l'ensemble de ces problèmes.

Sur la base de ce principe, la Conférence doit intervenir auprès des Etats occidentaux concernés et, à leur tête, les Usa qui ont des intérêts stratégiques et économiques et qui les rendent plus attentifs au conflit qui oppose le Maroc aux pays qui le colonisent.

7. La Conférence doit convoquer un congrès spécial pour étudier la situation en Afrique du Nord et arrêter une politique ferme qui garantit l'avenir de cette partie sensible du monde. La tenue d'un tel congrès constitue un moyen pour faire triompher le droit et la liberté au Maghreb Arabe et lutter contre la politique coloniale qui y règne.

La Conférence doit envoyer au Maroc des représentants du corps diplomatique des pays afro-asiatiques accrédités en Europe pour étudier la situation réelle et constater la politique répressive des autorités coloniales. Ainsi, les pays afro-asiatiques pourront-ils prendre des décisions efficaces pour faire face au colonialisme au Maroc et pour libérer le territoire marocain de l'occupation étrangère.

Table des matières

7	Avant-Propos
11	PREMIÈRE PARTIE: Le Parti Démocrate de l'Indépendance (PDI) – Vers l'Unité nationale – L'Unité nord-africaine.
13	Chapitre I: Le Parti Démocrate de l'Indépendance (PDI)
13	Section 1: Création – Principes
24	Section 2: Organisation
27	Section 3: Champ d'activité
27	Section 4: Choura et Démocratie
32	Section 5: Démocratie et Indépendance
36	Section 6: La Constitution garantit la Démocratie
37	Section 7: L'idéologie du PDI
41	Section 8: Les moyens d'expression – Raï Al-Amm – autres publications.
49	Section 9: Les organisations
	a) Akhawat Assafa
	b) Maghreb Al Ghad
	c) Association des Etudiants du PDI
	d) Autres associations
55	Chapitre II: Vers l'Unité nationale
55	Section 1: Tentative d'unifier le PDI et le parti de l'Istiqlal
58	Section 2: Le Front national, le pacte de Tanger du 9 avril 1951
67	Chapitre III: L'Unité Nord-Africaine

- 67 *Section 1: Le Front de Défense de l'Afrique du Nord*
 67 *Section 2: Le Comité de Libération du Maghreb Arabe*
 67 *Section 3: Le Front d'Unité et d'Action Nord-Africain.*
- 77 **DEUXIÈME PARTIE: Relations franco-marocaines**
- 79 **Chapitre I: La crise franco-marocaine en gestation**
- 79 *Section 1: Fausses promesses*
 81 *Section 2: Les réformes proposées par Eirik Labonne*
 82 *Section 3: La représentation des Français du Maroc au Conseil de la République (Paris)*
 83 *Section 4: Vincent Auriol à Fès: janvier 1947*
 84 *Section 5: Le Maroc et l'Union française*
 86 *Section 6: L'internationalisation du Maroc: démenti*
 87 *Section 7: Le Maroc devant le drame palestinien*
- 89 **Chapitre II: Le début de la crise franco-marocaine**
- 89 *Section 1: Le «proconsulat» du Général Juin*
 91 *Section 2: Le voyage royal à Paris*
 95 *Section 3: Le protocole du 25 février 1951*
 97 *Section 4: Le PDI et le Congrès de la Fédération Radicale Socialiste du Maroc (mars 1951)*
 97 *Section 5: Télégramme de Mohamed Hassan Ouazzani à Dean Acheson (septembre 1951)*
 98 *Section 6: Le mémorandum royal du 14 mars 1952*
 98 *Section 7: Le discours du Trône du 18 novembre 1952*
 102 *Section 8: Les événements de Tanger: 30 mars 1952*
 105 *Section 9: L'arrêt de la Cour Internationale de Justice de La Haye: 27 août 1952*
 107 *Section 10: Les incidents de Casablanca: 7-8 décembre 1952*
- 113 **Chapitre III: La crise franco-marocaine et son dénouement**
- 113 *Section 1: Les événements précédant les coups de force des 13 et 20 août 1953*
 118 *Section 2: Coups de force: 13 et 20 août 1953*
 121 *Section 3: Les réactions immédiates du PDI*
 132 *Section 4: Résistance — Terrorisme européen*
 146 *Section 5: Conseil d'Etudes des Réformes*
 150 *Section 6: Aix-les Bains: Consultations-Compromis*
 156 *Section 7: Le PDI à Antsirabé*
 158 *Section 8: Retour de Sa Majesté le Roi au Maroc*
- 167 **Chapitre IV: Le voyage royal à Tanger**

- 173 **Chapitre V:** Le mémorandum du 23 septembre 1947
- 205 **Chapitre VI:** La participation de l'Istiqlal au Conseil du Gouvernement
- 213 **Chapitre VII:** Les Israélites marocains
- 219 **TROISIÈME PARTIE: L'internationalisation de la question marocaine – Les activités internationales du PDI**
- 221 **Chapitre I:** Les activités au Moyen-Orient
- 221 *Section 1:* Le Caire
- a) La question marocaine devant la Ligue Arabe
 - b) Le congrès du Maghreb Arabe
 - c) Le Comité de Libération du Maghreb Arabe
 - d) Mohamed Hassan Ouazzani dénonce devant la Ligue Arabe la politique espagnole au Maroc
- 246 *Section 2:* Le congrès de la Mecque: 9 août 1954
- 249 **Chapitre II:** La question marocaine – Les Etats-Unis – L'ONU
- 249 *Section 1:* La question marocaine et les Etats-Unis
- a) La conférence américaine de Tanger: 2 octobre 1950
 - b) L'appel à une médiation américaine
 - c) La question marocaine et les Etats-Unis
- 259 *Section 2:* La question marocaine et l'ONU
- a) L'ONU: décembre 1951
 - b) L'ONU: décembre 1952
 - c) L'ONU: décembre 1953
 - d) L'ONU: décembre 1954
 - e) L'ONU: décembre 1955
 - f) Quelques «ennuis» de Mohamed Hassan Ouazzani en marge de la septième session de l'ONU – 1952
 - a) Difficultés pour obtenir le visa américain
 - b) Difficultés à Gibraltar
- 279 **Chapitre III:** La question marocaine devant l'opinion publique française
- 279 *Section 1:* La Ligue de Défense du Maroc Libre: juin 1946
- 285 *Section 2:* La Conférence de presse de Paris: 19 octobre 1954
- 288 *Section 3:* La réunion de Lille: 18-19 mars 1955
- 290 *Section 4:* La Conférence Nationale pour la solution du problème franco-marocain: 7-8 mai 1955
- 292 *Section 5:* La Conférence du Club des Jacobins: 15-16 juin 1955

295	Chapitre IV: Le séjour de Mohamed Hassan Ouazzani en Suisse	
299	Chapitre V: La Conférence de Bandoeng: 18-24 avril 1955	202
203	Annexes:	
305	Esquisse biographique de Mohamed Hassan Ouazzani	213
319	Notes	
325	Documents	

Achévé d'imprimer dans les ateliers de l'imprimerie:

La photocomposition et la mise en pages ont été effectuées par
HASSIB DERGHAM & FILS
 Mkallès — Liban.

Dépôt légal à la Bibliothèque Générale de Rabat n° 1988/628

Printed By: SHOROUK PRESS

Izarab Mohamed Hassan Ouazzani est né à Fès en 1940.

Il fait ses études primaires et secondaires à Fès et à Lisbonne.

Titulaire du baccalauréat, il s'inscrit à la Faculté de droit de Paris.

Licencié en droit privé.

Diplômé d'Etudes Supérieures de droit public.

Diplômé de l'Institut des Hautes Etudes Internationales de Paris.

Après avoir préparé à Paris le certificat d'aptitude à la profession d'avocat, il s'inscrit en 1965 au barreau de Casablanca où il exerce jusqu'en 1975.



A partir de 1975, il s'occupe de questions financières.

Membre fondateur de la Fondation Mohamed Hassan Ouazzani, il en est le président.